INVENTAIRES

DE

LA BASILIQUE ROYALE

DE MONZA

Mgr X. BARBIER DE MONTAULT

INVENTAIRES

DE

LA BASILIQUE ROYALE

DE MONZA

Extrait du *Bulletin monumental*.
N° 1. — 1880.

TOURS
IMPRIMERIE PAUL BOUSEREZ
5, rue de Lucé, 5

INVENTAIRES

DE

LA BASILIQUE ROYALE

DE MONZA

Monza est une des villes les plus importantes du Milanais, tant à cause de ses souvenirs historiques que de sa population, qui atteint le chiffre de 25,228 âmes, d'après le dernier recensement.

Jadis elle fut la capitale de la Lombardie et même d'une grande partie de l'Italie : de nos jours, ce n'est plus qu'un chef-lieu d'arrondissement et une sous-préfecture. Grâce à son immense palais et son parc enchanteur, elle est devenue, pour la saison d'été, le Versailles de la cour du roi d'Italie.

Son église principale, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut construite à la fin du VI[e] siècle (1) par la reine Théodelinde, près de son propre palais (2). Il n'en reste plus

(1) Elle fut terminée en 595, selon Paul Diacre, qui est l'historien de la race lombarde.

(2) « *De palatio quod construxit.* — Ibi etiam præfata regina (Theodelinda) sibi palatium condidit, in quo aliquid de Langobardorum gestis manifeste ostenditur, quomodo Langobardi eo tempore comam capitis tondebant, vel qualis illis

qu'une dalle de marbre gravée, représentant le monogramme du Christ en forme de roue, accosté de deux croix latines, aux bras desquels pendent, mais à rebours, l'*alpha* et l'*oméga* (1). Ces trois figures, symboles de la Trinité, sont gemmées. Frisi les a reproduites t. I, p. vj (2).

Après quelques travaux partiels exécutés au XIIIe siècle, une première reconstruction eut lieu au XIVe (3) :

vestitus, qualis habitus erat, seque de cervice usque ad occipitium nudabant radentes, capillos a facie usque ad os dimissos habentes, quos in utraque parte in frontis discrimine dividebant; vestimenta vero eis erant laxa et maxime linea, qualia Angli-Saxones habere solent, ornata institis latioribus vario colore contextis : calc i vero eis erant usque ad summum policem pedis aperti et alternatim laqueis corrigiarum retenti; postea vero ceperunt ossis uti, super equos equitantes tribucos birreos mittebant, sed hoc de Romanorum consuetudine traxerant. » (Paul. Diac., *apud* Frisi, t. III, p. 209.)

Le palais de Théodelinde fut bâti avant la naissance d'Adulovald, qui y naquit, l'an 602. Une variante de Paul Diacre, au lieu de *manifeste ostenditur*, porte *depingi fecit*, ce qui prouverait que ce palais aurait été peint à fresque pour y représenter les gestes des Lombards. (Frisi, t. I, p. 16.)

(1) Cette interversion n'est pas précisément rare sur les monuments primitifs. On la rencontre aussi en France, sur les sarcophages de la crypte de la métropole d'Auch, par exemple.

(2) *Memorie storiche di Monza e sua corte, raccolte ed esaminate dal canonico Anton. Francesco Frisi, teologo nell' insigne basilica collegiata di S. Stefano maggiore in Milano e socio di varie accademie d'Italia.* Milano, 1794, trois volumes in-4°, avec planches.

(3) Le chroniqueur Bonincontro fixe ainsi la date de

de cette époque datent la façade et le clocher, qui sont restés intacts. Ultérieurement, l'abside fut allongée et tout l'intérieur tellement remanié que saint Charles Borromée crut devoir consacrer de nouveau l'édifice rajeuni.

Dans ses actes officiels, cette église s'intitule : *Basilique royale et insigne*. *Basilique* est le terme originel, qui emporte avec lui l'idée de trois nefs et de vastes proportions (1). Ici l'expression ne doit pas être prise dans son acception canonique, laquelle supposerait une concession pontificale qui n'existe pas. Elle se dit

reconstruction : « Tunc domini canonici, una cum communi de Modoetia, ordinaverunt dictum sanctum oraculum debere amplificari, et mirabiliter ornari.... Eodem anno (MCCC) cœperunt amplificare dictum oraculum..... MCCC, die martis ultimo madii, prima lapis posita fuit per venerabilem virum Dominum Advocatum de Advocatis, archipresbyterum Modoetiensem, in ampliatione ecclesie predicte sancti Johannis, in presentia multorum hominum in cortina predicte ecclesie. » (Frisi, t. I, p. 12.)

L'inscription tumulaire de l'architecte, sauvée de l'oubli par Frisi (t. I, p. 14), établit que Mattheo da Campione, qui mourut en 1396, est l'auteur de la façade, de l'ambon et du baptistère : « Hic jacet ille magnus edificator devotus magister Mateo de Campiliono, qui hujus sacrosancte ecclesie fatiem edificavit, evangelicatorium ac babtisterium, qui obiit anno Domini MCCCLXXXXVI die XXIIII mensis maii. » En ornant la façade de marbres de couleur, Matteo imita la récente invention d'Arnolfo del Cambio, à Florence.

(1) Le titre de *basilique* se trouve, dès le VIII[e] siècle, dans l'ouvrage de Paul Diacre : *De basilica beati Johannis in Modoetia, quam Theodelinda regina ædificavit.* (Frisi, t. I, p. 7.) Ailleurs, cependant, le même auteur écrit *oraculum*.

royale, comme nous faisions en France pour les monuments analogues, parce qu'elle a été fondée et dotée par la munificence d'une souveraine (1). Enfin le qualificatif *insigne* se réfère directement au collége de chanoines qui la desservent et qui, par la faveur spéciale des papes, jouissent de nombreux priviléges (2).

Monza attire les archéologues par ses richesses artistiques, surtout par son inappréciable trésor. Au mois de septembre dernier, lors de leur excursion dans le Milanais, plusieurs membres de la Société française d'Archéologie (3), sous la conduite de notre zélé et

(1) Suivant Frisi (t. I, p. 8), ce serait l'empereur Lothaire III qui aurait donné le titre de *royale* à la basilique de Monza, et comme preuve il renvoie à une charte de l'an 1136 qui n'en parle nullement, mais traite simplement de la protection spéciale dont l'empereur investit l'église et les clercs attachés à son service.

(2) « Non omnis collegiata est insignis. Alia enim est insignis et alia non insignis..... Ecclesia collegiata potest esse insignis dupliciter, scilicet, vel de jure, vel ex privilegio..... Collegiata insignis de jure dicitur illa quæ habet requisita descripta et enumerata communiter a doctoribus..... Prima nempe qualitas collegiatæ insignis est ejus matricitas; secunda, nobilitas et celebritas loci; tertia, antiquitas ipsius; quarta, præcedentia ipsius super alias; quinta, structura sui ædificii, tam intus quam extra; sexta, numerositas ministrorum in ea inservientium; septima, multitudo et frequentia Christi fidelium ad eam pro divinis officiis confluentium. Non insignis dicitur illa quæ habet exiguum numerum canonicorum, modicos reditus, et inferiorem qualitatem servitii, loci et personarum..... Collegiata insignis ex privilegio dicitur illa cui a summo Pontifice tale privilegium conceditur ut ita vocetur. » (Ferraris, *Prompta bibliotheca*, verbo *insignis*).

(3) MM. de Laurière, Rohault de Fleury, de Fontenilles et Nodet.

infatigable directeur, passèrent une journée entière à étudier à fond la basilique lombarde. Dans la répartition générale du travail qui doit fixer le résultat de nos recherches, le riche trésor de Monza m'est échu en partage. Je ne pouvais avoir un lot meilleur et plus en harmonie avec mes études habituelles.

Avant de procéder à l'examen minutieux et circonstancié de toutes les pièces qui composent cette merveilleuse collection, j'ai cru utile de jeter un regard en arrière et de publier, sous forme d'introduction, une série d'inventaires qui montrent ce même trésor à diverses époques de son existence. Cette comparaison a le double avantage de pouvoir préciser d'une manière rigoureuse ce qui, dans le trésor actuel, remonte à l'âge même de la fondation, et de contrôler la tradition populaire que l'on ne peut admettre sans un examen sérieux.

Ces inventaires sont de deux sortes, écrits et figurés : les premiers donnent une courte description des objets, tandis que les seconds en accusent plus exactement la forme et l'ornementation. Ces documents, souvent de même date, se complètent mutuellement.

J'ai rangé parmi les documents écrits des textes fournissant des énumérations de vases et ornements sacrés ou d'ustensiles liturgiques. Quant aux inventaires eux-mêmes, après les avoir disposés méthodiquement par articles distincts, je les ai fait précéder chacun d'un commentaire qui les analyse et les explique : sans cela, ils fussent souvent restés inintelligibles pour la plupart des lecteurs. Frisi a imprimé les principaux : je me suis vite aperçu, en le transcrivant, que sa lecture était défectueuse. Aussi me suis-je empressé de prier M. le chevalier César Aguilhon, chapelain de Sa

Majesté le roi Humbert, dont la complaisance égale l'érudition, de vouloir bien en faire la révision sur les originaux.

Je n'ai eu qu'à me louer de ce travail patient, qui permet de considérer nos inventaires comme des documents, sinon totalement inédits, au moins munis désormais des caractères intrinsèques qui en garantissent l'authenticité. Que mon vaillant collaborateur trouve ici l'expression de ma gratitude personnelle, surtout pour la transcription qu'il m'a faite des pièces négligées par Frisi. Je dois encore l'expression de ma reconnaissance à M. le sénateur Cantù, qui a augmenté mon recueil de deux inventaires absolument nouveaux pour les érudits.

Cette étude préliminaire paraîtra peut-être un peu longue. Je n'ai pu faire autrement, tant il y avait de choses à dire, à rappeler ou à établir scientifiquement. Mon excuse sera dans l'intérêt même et l'opportunité du sujet. En écrivant ces pages, je me suis souvenu de cette maxime du pape saint Grégoire, qu'il ne faut pas précipiter l'énoncé de son jugement et ne rien avancer sans preuves : « Notandum video, ne ad proferendam sententiam unquam præcipites esse debeamus, ne temere indiscussa judicemus, ne passim dicta sine probatione credamus. » (S. Greg. Magnus, lib. XIX *Moral.*, cap. xxiii.)

I.

DONS DE SAINT GRÉGOIRE (1).

Afin de témoigner sa bienveillance à la famille royale, avec laquelle il fut plus d'une fois en relations épistolaires, saint Grégoire le Grand fit de pieux et riches présents à Théodelinde, à son fils Adulovald et à sa fille Gondeberge, de l'an 591 à l'an 593, époque approximative de la conversion d'Agilulf.

1. La reine reçut, dit-on, plusieurs ampoules de l'huile des martyrs, le livre des *Dialogues,* la couronne de fer et un certain nombre d'insignes reliques.

La donation des ampoules n'est nullement authentique, car le papyrus que l'on invoque et que je publierai intégralement, se termine ainsi : « Quas olea sancta temporibus domni Gregorii papae adduxit Johannes indignus et peccator domnae Theodelindae reginae de Roma. » Le fait se passa donc *au temps* du pape saint Grégoire et non par son autorité, ce qui est bien différent.

2. En 603 ou 604, ce qui résulte du liv. III, ch. XIX (2), saint Grégoire composa, en forme de dialogues, quatre livres sur la vie des saints. Il en adressa un exemplaire à la reine Théodelinde, pour la récompenser de sa foi et de ses belles actions. Ce présent est attesté par Paul Diacre ; je copie sur le manuscrit du Xe siècle, que pos-

(1) Saint Grégoire siégea de 590 à 604.

(2) M. Burges dit 593, ce qui est inexact.

sède la bibliothèque de Monza : « *Quod codicem dialogum beatus Gregorius Theodelinde regine direxit.* — His diebus sapientissimus et beatissimus Gregorius, papa romane urbis, postquam alia multa ad utilitatem sancte Ecclesie scripserat, etiam libros quatuor de vita sanctorum composuit, quem codicem *Dialogum*, id est duorum locutionem, quia eum colloquens cum suo diacono Petro ediderat, appellavit; hos igitur libros prefatus papa Theodelinde regine direxit, quam sciebat utique et Christi fidei deditam, et in bonis actibus esse precipuam. » (Frisi, t. III, p. 205-206.)

Les bonnes actions opérées par Théodelinde sont résumées dans cet autre chapitre de Paul Diacre, où il parle de son zèle pour la dotation des églises, la répression du paganisme, les honneurs rendus aux évêques et surtout la conversion d'Agilulf, son mari, qui était arien, conversion rapportée par Frisi antérieurement à l'an 601 : « *De bonis actibus ejusdem Theodelinde regine.* — Per hanc quoque reginam multum utilitatis Dei Ecclesia consecuta est, nam pene omnes ecclesiarum sublimitates (substantias?) Langobardi, cum adhuc gentilitatis errore tenerentur, invaserunt; sed ejus salubri supplicatione rex permotus, et catholicam fidem tenuit, et multas possessiones Ecclesie largitus est, atque episcopos, qui in depressione et abjectione erant, ad dignitatem et honorem reduxit. » (*Ibid.*, p. 206.)

Quant à sa foi, un instant ébranlée par quelques évêques opposants, elle fut raffermie par une lettre de saint Grégoire, qui exigea de la reine sa soumission aux quatre conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, la traitant de *fille bonne et fidèle*, dès lors qu'elle persiste dans la vraie foi, fondant toute sa vie sur la pierre fondamentale de

l'Église : « *Gregorius Theodelinde regine Langobardorum.* — Quorumdam ad Nos relatione pervenit, ab aliquibus episcopis gloriam vestram usque ad hoc scandalum contra sanctam Ecclesiam fuisse perductam, ut sese a catholicæ unanimitatis communione suspenderet. Quod quantum Vos pure diligimus, tanto de Vobis fortius dolemus, quia Vos imperitis stultisque hominibus creditis, qui non solum ea quæ loquuntur nesciunt, sed vix ea quæ audierunt percipere possunt....... Cum itaque integritatem Nostram ex aperta mea traditione seu professione cognoscitis, dignum est ut de Ecclesia beati Petri apostolorum principis nullum ulterius scrupulum dubietatis habeatis, sed in vera fide persistite, et vitam vestram in petra Ecclesie, hoc est in confessione beati Petri apostolorum principis, solidate : ne tot vestræ lacrymæ tantaque bona opera pereant, si a fide vera inveniantur aliena. Sicut enim rami sine virtute radicis arefiunt, ita opera, quantumlibet bona videantur, nulla sunt, si a soliditate fidei disjunguntur....... .... Ab Ecclesie communione in nullo separemini; ut vero, sicut de bona ac fideli filia, communi exultatione gratulemur (1). » (*Ibid.*, t. III, p. 206.)

(1) Saint Grégoire écrivait à Théodelinde, en 593, au sujet de là paix conclue par ses soins : « Nec omnino aliter de christianitate vestra confidendum fuit, nisi quia in causa pacis laborem et bonitatem vestram omnibus monstraretis, unde omnipotenti Deo gratias agimus, qui ita cor vestrum sua pietate regit, ut sicut fidem rectam tribuit, ita quoque placita sibi vos semper operari concedit....... Salutantes vos preterea paterna dilectione portamur, ut apud Excellentissimum conjugem vestrum illa agatis, quatinus christiane reipublice societatem non renuat. Nam sicut et vos scire

A la fin du siècle dernier, il existait dans la bibliothèque du chapitre trois exemplaires des *Dialogues* de saint Grégoire. Aucun ne remontait à ce pape, car Frisi date les trois manuscrits du xe, du xiie et du xive siècle. (*Ibid.*, t. III, p. 33-34.) Que penser alors des inventaires du xvie siècle, qui enregistrent l'original pour la première fois et après lesquels il ne reparaît plus? « El dialogo de sancto Gregorio » (1548, n° 21). — « Un dialogo de S. Gregorio » (1582, n° 21). Comment un objet aussi précieux aurait-il pu disparaître subitement du trésor? Je préfère croire à une erreur du rédacteur, car, en 1595, lors de la visite pastorale, le scripteur est moins affirmatif et se contente de dire d'une manière vague: « Libellus S. Gregorii, confectus carta coloris rosei et litteris aureis conscriptus » (n° 18). Or, cette dernière mention ne peut faire allusion qu'au graduel grégorien.

3. Suivant la tradition, consignée dans une lettre du dominicain Joseph Allegranza, écrite en 1760, le troisième cadeau de saint Grégoire serait la couronne de fer. « Cette couronne, dit-il, aurait été donnée par l'empereur Constantin Tibère à saint Grégoire le Grand, lorsque, en 586, il vint près de lui en qualité de légat du pape; celui-ci en aurait fait ensuite généreusement don à Théodelinde par l'entremise de l'abbé Jean et du notaire Hippolyte, l'an 593 ou 594. A vrai dire, les lettres 6, 38 et 39 du quatrième livre de ses épîtres

credimus multis modis est utile, si se ad ejus amicitiam conferre voluerit. Vos ergo more vestro quæ ad gratiam partium pertinent semper studete, atque ubi causa mercedis se dederit elaborate, ut et bona vestra amplius ante omnipotentis Dei oculos commendetis. » (Frisi, t. III, p. 208.)

peuvent donner lieu à quelque bonne conjecture. » (Frisi, t. I, p. 164.)

Toutes ces *conjectures* et prétendues *traditions* tombent devant l'examen même de la couronne, qui n'est ni du IVe ni du VIe siècle, mais du IXe : je me fais fort d'en fournir la preuve en son temps.

4. L'inventaire de 1602 contient cet article : Catalogus ipsarum reliquiarum transmissus a S. Gregorio. » Il faut remarquer que ce catalogue est considéré lui-même comme une relique, puisqu'il fait partie de l'énumération des reliques de la basilique. C'était donc une pièce, pour ainsi dire, officielle et que l'on croyait remonter au pontificat même de saint Grégoire.

Nous la retrouvons en 1613 (n° 1), énoncée sous une forme identique : « Reliquie mandate da S. Gregorio alla Reina, le quali tuttavia si riveriscono nel duomo di Monza. » Si cet article n'est qu'un titre donnant l'énumération des reliques envoyées, celles-ci se réduiraient à seize, comme on peut le voir dans ce même catalogue.

Au commencement du XVIIIe siècle, un placard, imprimé à Milan chez Agnelli, *con licenza de' superiori*, était intitulé : « Sagre reliquie di questa insigne collegiata basilica di san Giovanni Battista di Monza, la maggior parte donate dal sommo pontefice san Gregorio magno alla gloriosissima reina Teodelinda, fondatrice di questa chiesa. » A la fin est répétée en deux vers cette même tradition, sous forme de prière aux saintes reliques :

« *Ad sacra pignora.*

« Pignora Gregorio transmissa antistite nostris
« Aedibus, ad vestros nos revocate lares. »

La pancarte comprend 98 articles. Malheureusement, on ne nous dit pas quels sont ceux qui proviennent de saint Grégoire. Je ne me charge pas de faire ce triage périlleux et d'établir une origine peut-être suspecte, car il n'est pas certain que ce pape ait distribué des ossements, de la chair ou du sang des saints.

5. En 603, Théodelinde fit part au pape de la naissance et du baptême de son fils Adulovald (1). Saint

(1) Adulovald fut baptisé dans la basilique, l'an 603. Il était né l'année précédente, dans le palais érigé par Théodelinde à Monza. (Frisi, t. I, p. 8.) En 604, il fut proclamé roi à Milan; mais il ne régna qu'après la mort de son père, en 616, sous la régence de sa mère. Étant atteint de folie, il fut chassé et mourut empoisonné en 626. Il avait épousé la fille du roi des Francs.

« *De nativitate Adelualdi, filii Agilulfi, et de invasione Montis silicis.* — Agilulfo quoque regi tunc nascitur filius de Theodelinda in Modoetie palatio, qui Adaluald est appellatus. Sequenti tempore Langobardi, etc.

« *De Gaidoaldo et Gisulfo ducibus, et de baptismo Adelualdi.* — Hoc anno, Gaidoaldus, dux de Tridento et Gisulfus de Forojulii, cum antea a regis Agilulfi societate discordarent, ab eo in pace recepti sunt. Tunc etiam baptizatus est prenominatus puer Adaluald, filius Agilulfi regis, in ecclesia sancti Johannis in Modoetia, et susceptus est de fonte a Secundo, servo Dei de Tridento, cujus sepe fecimus mentionem; fuit autem festi paschalis dies eo tempore. » (Paul. Diac., *De Gestis Langobardorum*, apud Frisi, t. III, p. 209.)

« *De regno Adaluald, et pace facta cum Francis.* — Igitur sequenti anno, mense julio, levatus est Adaluald rex super Langobardos apud Mediolanum in circo, in presentia patris sui Agilulfi regis, astantibus legatis Theodeperti, regis Francorum, et desponsata est eidem regio puero filia regis Theo-

Grégoire répondit à la mère une lettre d'une grande élévation de pensées et d'un tendre attachement, puis envoya au jeune roi un phylactère contenant de la vraie croix et un évangéliaire enfermé dans une boîte d'origine persane. Voici une partie de cette lettre : « *Gregorius Theodelindæ reginæ.* Scripta, quæ ad Nos dudum a Genuensibus partibus transmisistis, gaudii vestri Nos fecere participes : propterea quod omnipotentis Dei gratiâ, et filium vobis donatum, et quod valde Excellentiæ vestræ est laudabile, catholicæ eum fidei novimus sociatum. Nec enim de christianitate vestra aliud credendum fuerat, nisi id studere vos, ut quem divino munere suscepistis, catholicæ rectitudinis auxilio muniretis, ut et Redemptor noster familiarum te suam famulam cognosceret, et Langobardorum genti novum regem in timore suo feliciter enutriret. Unde oramus omnipotentem Deum ut et vos in mandatorum suorum via custodiat, et eumdem Excellentissimum filium nostrum Adulouvaldum in suo faciat amore proficere; quatenus sicut hic inter homines jam magnus est, sic quoque et bonis actibus ante Dei nostri oculos sit gloriosus.. ....

« Excellentissimo autem filio nostro Adulouvaldo regi transmittere phylacteria curavimus, id est crucem cum ligno sanctæ crucis Domini, et lectionem sancti Evangelii thecâ Persica inclusam. Filiæ quoque meæ sorori ejus tres annulos transmisi, duos cum hyacinthis, et unum cum albulâ, quæ eis per vos peto dari, ut apud eos nostra caritas ex vestra Excellentia condiatur.

deperti, et firmata est pax perpetua cum Francis. » (*Ibid.*, apud Frisi, t. III, p. 210.)

« Paterna præterea caritate persolventes salutationis officium, petimus ut Excellentissimo filio nostro regi, conjugi vestro, pro nobis de facta pace gratias referatis, atque ejus animum, sicut consuevistis, ad pacem de futuro per omnia provocetis; quatenus mercedem populi innocentis, qui in scandalo perire potèrat, ante conspectum Dei, inter multa bona quæ agitis, intervenire possitis. » (Frisi, t. I, p. 19-20.)

L'évangéliaire envoyé comme cadeau au nouveau-né était renfermé dans un coffret persan. Tel était l'usage, même en France, la boîte remplaçant les couvertures d'ivoire ou d'orfévrerie : « Viginti capsas Evangeliorum ex auro purissimo gemmario opere cœlatas. » (Ado Viennensis, in *Chron.*) — « Evangelium auro scriptum unum, cum capsa argentea, gemmis et lapidibus fabricata. Aliæ capsæ Evangeliorum duæ, ex auro et argento paratæ. » (*Chronicon Centul.* Hariulfi, lib. III, cap. III.)

Cette boîte persane devait être probablement en ivoire, comme on en rencontré encore souvent dans les trésors d'églises, les musées et les collections. La provenance n'est pas toujours précisée dans les anciens textes, où l'on se contente d'indiquer une origine orientale : « Altare quoddam in Orientali theca positum, et in honore B. Petri consecratum parti Ottonis cederet. » (*Charta Henrici imp.*, an 1107, in metropoli Salisburgen., t. III, p. 308.)

6. La vraie croix était incluse dans un phylactère. Quoique ce mot signifie généralement une petite thèque, « theca minor, » il s'entend aussi de la petite croix qui se portait au cou et que l'antiquité nommait *encolpium :* « Fecit igitur illam (redditionem) cum quodam pulcro filaterio, scilicet cruce argentea, in qua sanctorum.....

reliquiæ continebantur. » (Ricardus prior Hagustald., *De Episc. Hagustald.*, cap. IX.)

La croix était creuse à l'intérieur, ou plutôt double, de manière à pouvoir contenir les saintes reliques. Telle est la croix d'or du musée chrétien du Vatican, qui provient de Saint-Laurent-hors-les-murs. (Martigny, *Dictionn. des Antiq. chrét.*, p. 276.) Une vis, placée à la partie inférieure, réunit les deux lames de métal. Tantôt c'était de la vraie croix qu'on y déposait, comme dans le don fait par saint Grégoire à Adulovald, et tantôt d'autres reliques, par exemple, de la limaille des chaînes des saints Apôtres, d'après ce passage du même pape : « Transmisimus crucem parvulam, in qua de catenis amatorum vestrorum SS. Petri et Pauli inserta est benedictio, quæ oculis vestris assidue supponatur, quia per eamdem benedictionem fieri miracula consueverunt. » (S. Gregor., *Registr.*, lib. XI, epist. 19.)

Dinomius, illustre personnage de la Gaule, reçut de saint Grégoire le Grand une petite croix d'or dans laquelle il y avait de la limaille des chaînes de saint Pierre. (*Epist.*, lib. III, ep. 23.)

Une charte-notice, de l'an 1148, relate que l'évêque de Poitiers, à cette époque, reconnut la vraie croix apportée, vers le IVe siècle, par sainte Loubette et conservée dans une croix d'or à saint Pierre-le-Puellier de cette ville : « Aperta cruce aurea, quam sancta Lobeta priscis temporibus de Jerosolymis allatam, divina manifestatione et operante gratia, ad salutem populi credentis eidem loco venerandam reliquerat. . . . . Exceptis minoribus partibus quas non inveneramus, quinque partes preciosi Ligni usque in admirationem magnas et de corona spinea particulas videre et adorare ibidem divinitus permissi sumus. » (*Mémoires de*

la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXVII, p. 123-124.)

Grégoire de Tours affirme qu'il portait des reliques dans une croix pectorale, qui lui servit un jour à éteindre un incendie : « Hujus beatæ Virginis reliquias cum sanctorum apostolorum vel beati Martini quadam vice in cruce aurea exhibebam. Cumque per viam graderemur, conspicio haud procul a via hospitiolum cujusdam pauperis incendio concremari. Erat autem a foliis, quæ ignibus maxima præstant fomenta, contectum. Currebat miser cum liberis et uxore aquam deportans, sed flammæ non mitigabantur. Tunc extractam a pectore crucem elevo contra ignem : mox in aspectu sanctarum reliquiarum ita cunctus ignis obstupuit ac si non fuisset accensus. » (*De Glor. Martyr.*, lib. I, cap. II.)

Le docte Catalani parle en ces termes de la croix à reliques que Jean Diacre atteste avoir vue sur la poitrine de saint Grégoire le Grand, quand on le mit au tombeau : « Joannes (Diaconus) quippe, lib. IV, c. VIII, dum sacras enumerat vestes quibus indutus fuerat memoratus pontifex (S. Gregorius magnus), dum tumulo inveheretur, ait phylacteria ipsius magna veneratione a Christi fidelibus fuisse habita. Phylacteriorum autem nomine designari sacram reliquiarum thecam collo appensam, idem scriptor ibidem demonstrat; imo Gregorius ipsemet eamdem vocem de cruce sacris fœtam pignoribus, maxime autem sanctissimo Christi frustulo interpretatur. » (Catalani, *Pontifical. comment. illust.*, t. I, p. 22.)

On est persuadé à Monza que la croix d'Adulovald est celle dont se sert l'archiprêtre aux pontificaux.

Sans rejeter positivement cette tradition (1), je dirai franchement que j'y adhère le moins possible. J'aurai à l'examiner en décrivant le trésor.

7. Saint Grégoire envoya trois anneaux à Gondeberge (2). Horace, dans sa VII[e] satire, parle des trois anneaux comme d'un fait exceptionnel et dénotant un luxe inouï : « Sæpe notatus cum tribus anellis. » Pourquoi ce nombre trois? Saint Grégoire aimait le symbolisme : ses ouvrages en sont pleins, et quelquefois du plus raffiné. Dans sa lettre à Théodelinde, il eut pu s'étendre sur ce point, parce que ce genre d'exposition lui était familier. Mais nous pouvons, par analogie, suppléer à ce qui nous manque dans le texte cité. Lorsque Innocent III, continuant la tradition du siége apostolique, envoya en présent quatre anneaux au roi

(1) Je ne la rencontre écrite que dans deux inventaires, d'une date trop postérieure à la donation pour qu'on fasse fond sur un article lancé sans preuve, puis répété sans contrôle : « Un pezzo tra gli altri del legno della santa croce, con una crocetta da porre al collo al figlio Adaloaldo, della quale si fa menzione nella lettera di S. Gregorio scritta alla reina » (1613, n° 4). L'inventaire du commencement du XVIII[e] siècle, au n° 4, s'exprime en termes identiques au fond et avec de très-légères variantes pour la forme.

(2) « Rodoald igitur, post funus patris, Langobardorum regnum suscipiens, Gundipergam, Agilulfi et Theodelinde filiam, sibi in matrimonio sociavit. Hec Gundiperga, ad instar sue genitricis, sicut illa in Modoetia, sic et ista in Ticinensi civitate basilicam in honorem beati Johannis Baptiste construxit, quam mire ex auro et argento peplisque decoravit, rebusque singulis optime ditavit, in qua et ejus corpus tumulatum quiescit. » (Paul. Diacon., *De Gestis Langobardorum*, apud Frisi, t. III, p. 212.)

d'Angleterre, il ne négligea pas de lui en spécifier la signification. Il entendait par là dire au monarque qu'il devait être orné des quatre vertus cardinales (1).

Dans le même ordre d'idées, le pape saint Grégoire n'aurait-il pas voulu également enseigner, par un don précieux et symbolique, à la fille de Théodelinde qu'elle devait surtout se parer des trois vertus théologales, qui sont la foi, l'espérance et la charité (2)? En effet, si nous examinons les pierres enchâssées dans les chatons, nous y trouvons une perle et deux hyacinthes.

Deux fois saint Fortunat, dans ses poëmes, met la perle blanche appelée *union* au rang des pierres précieuses :

« Saphirus, alba, adamas, crystalla, smaragdus, jaspis (3). »

« Unde datæ tibi sunt alba, topazus, onyx (4). »

Or, pendant tout le moyen âge, la foi fut symbolisée par la couleur blanche, qui exprimait qu'elle doit être

(1) « Quaternarius autem, qui numerus est quadratus, constantiam mentis insinuat, quæ neque deprimi debet adversis, nec prosperis elevari, quod tunc laudabiliter adimplebit cum quatuor virtutibus principalibus fuerit adornata : videlicet justitia, fortitudine, prudentia, temperantia. »

(2) Mme Félicie d'Ayzac, dans sa *Symbolique des pierres précieuses*, dit que « le nombre quatre signifiait les quatre vertus cardinales, et le nombre trois, les trois vertus théologales, allusion presque toujours attribuée implicitement à ce nombre pendant les temps hiératiques, c'est-à-dire antérieurs au XIIIe siècle, et qui leur survécut longtemps. » (*Ann. archéol.*, t. V, p. 220.)

(3) Lib. VI, poem. II.

(4) Lib. X, poem. XX.

intègre, virginale et sans tache. C'est pourquoi Dante, au XIIIe siècle, revêtait cette vertu d'une robe blanche (1).

L'hyacinthe, dit saint Isidore de Séville, est une pierre de teinte changeante, tantôt bleue, tantôt empourprée : « *Hyacinthus*, ex nominis sui flore vocatur. Hic in Æthiopia invenitur, ceruleum colorem habens. Optimus, qui nec rarus est, nec densitate obtusus, sed ex utroque temperamento lucens purpuraque refulgens : hic autem non rutilat æqualiter, sed cum facie cœli mutatur. Sereno enim perspicuus est atque gratus, nubilo coram oculis evanescit atque marcescit : in os missus frigidus est, in sculpturis durissimus, nec tamen invictus. » (*Orig.*, lib. XVI, cap. IX.)

En ne considérant que la nuance azurée de l'hyacinthe, on pense naturellement à l'espérance, qui est entièrement détachée de la terre et dont toutes les aspirations sont pour le ciel. Si l'on envisage, au contraire, la teinte rougeâtre, tempérée par une nuance bleuâtre, l'allusion à la charité apparaît aussitôt ; car, si elle est embrasée d'amour, c'est uniquement de l'amour divin, qu'elle puise à sa source, qui est le ciel (2).

(1) « La troisième paraissait de la neige nouvellement tombée. » (*Purgatoire*, chant XXIX.)

(2) Innocent III, dans la lettre indiquée plus haut, expose le symbolisme des trois gemmes qui, selon lui, conviennent aux vertus théologales. Nous ne concordons ici que pour le saphir, qu'il assigne à l'espérance ; la charité est figurée par le grenat, à cause de sa couleur ardente, et la foi par la topaze, en raison de sa limpidité et de sa transparence. A cette dernière nous préférons beaucoup la perle ou le diamant, figure plus expressive de la pureté par sa blancheur. Quoi qu'il en soit de cette divergence de détail, il n'en reste

II.

DONS DE THÉODELINDE (1).

1. Il est assez difficile de déterminer quelle part revient exactement à Théodelinde dans la constitution du trésor de Monza. Qu'on en juge par ce coup d'œil

pas moins établi que trois gemmes, fixées au chaton de trois anneaux, peuvent être prises pour emblèmes des trois vertus théologales, comme quatre le sont des vertus cardinales. Ce texte, qui me fournit une analogie précieuse, mérite d'être retenu : « Sapphiri serenitas spem significat : habes igitur in sapphiro quod speres. Granati rubicunditas... charitatem significat : habes ergo in granato quod diligas. Topazii claritas operationem significat : habes igitur in topazio quod credas. » (Innocent III, *Epist.*, CCVI, lib. I.) Cette dernière phrase s'explique par l'Écriture, qui déclare que la foi sans les œuvres est morte et stérile : « Fides sine operibus mortua est. » (*Epist. S. Jacobi,* II, 26.)

(1) Théodelinde, fille de Garibaldi, roi de Bavière, épousa en premières noces le roi des Lombards Autaris, à Vérone, en 589. Son mari étant mort empoisonné, à Pavie, l'année suivante, elle accepta la main d'Agilulf, duc de Turin. Frisi donne la date de 591 pour ce second mariage.

« Le sarcophage de Théodelinde, dit M. Burges, *Notices of the presents of Theodelinda,* etc., maintenant près de la sacristie, était jadis dans la chapelle du Saint-Rosaire. Cette chapelle fut peinte en 1444 par Troso de Monza, qui y représenta des scènes de la vie de la reine. On a prétendu sans motif que ces fresques reproduisaient les peintures du palais royal dont parle Paul Diacre. Elles sont presque invisibles à cette heure. La bibliothèque du chapitre possède

général, sans descendre aux siècles plus rapprochés de nous. En 1277, on lui attribue seulement le *talliacore*, sur lequel son nom est gravé. Ultérieurement il ne s'agit plus que de *la Reine*, car c'est ainsi qu'on la nomme par antonomase. En 1345, on enregistre son peigne, lequel reparaît en 1353, en compagnie d'une couverture d'autel et d'un autel portatif. Au XIVe siècle, le bas-relief du tympan de la porte occidentale fait offrir à saint Jean-Baptiste par Théodelinde dix pièces d'orfévrerie : quatre couronnes, quatre calices, une croix et une poule. Enfin, le trésor actuel n'a de très-authentique, parce qu'ils sont marqués au nom même de la reine, que l'évangéliaire d'or et le papyrus du sous-diacre Jean.

Ainsi, pour conclure, les textes ne sont pas d'accord ni avec le bas-relief commémoratif ni avec la tradition. Les inventaires enregistrent bien des couronnes, des calices, des croix, voire même la poule. Comment se fait-il qu'ils n'aient pas ajouté, puisqu'ils ne l'avaient pas omis pour quatre autres objets en particulier, que c'était également un don de la célèbre reine? A

une série de dessins qui reproduisent ces fresques à l'encre; la copie est de Jean-Baptiste Fossati, et date de 1722. »

Cet album, si précieux pour l'histoire et l'archéologie, était conservé dans le trésor, comme en fait foi l'article 67 de l'inventaire de 1768. Je propose qu'on l'y remette en honneur, pour donner facilité aux archéologues et aux touristes de le feuilleter et de l'étudier. Bien plus, le faire reproduire intégralement par la photographie rendrait un immense service à la science. Que le chapitre me permette de lui exprimer ce double vœu, à l'occasion du mémoire que prépare M. Aguilhon sur l'ensemble de ces fresques.

l'époque même où le notaire impérial enregistrait comme dons souverains le peigne, la couverture et l'autel, le sculpteur, mieux avisé, étendait à un plus grand nombre de pièces la munificence royale, tout en oubliant ces trois objets, y compris l'évangéliaire. L'embarras se complique quand, de nos jours, on entend invoquer la tradition en faveur de la provenance du peigne, de l'éventail et de la poule conservés dans le trésor. Le peigne a mieux que la tradition : son authenticité peut se baser sur des textes de 1345, 1548 et 1768, ce qui démontre que telle était la croyance du chapitre au moins du XIVe au XVIIIe siècle. Quant à l'éventail, mentionné pour la première fois au XVIe siècle, il laisse dans l'esprit des doutes aussi fondés que les ampoules de plomb.

En somme, l'étude des inventaires faite isolément aboutit à un maigre résultat, puisqu'elle ne porte à l'avoir de la reine que neuf objets; encore ces documents sont-ils loin de concorder entre eux. Trois ne mentionnent comme authentique qu'un seul objet, un quatrième en donne trois, et le dernier, qui a bien peu d'autorité, en raison de sa date, va jusqu'à cinq. L'inventaire de 1277 ne parle que du *talliacore* (n° 1), et celui de 1345 du peigne seulement (n° 10), inscrit en 1548 une seconde fois sous le n° 8. L'inventaire de 1353 met en avant trois dons nouveaux : le tablier (n° 35), la bourse (n° 41) et l'autel (n° 45). Quant à l'inventaire de 1768, il enregistre un évangéliaire (n° 73), un peigne (n° 76), un éventail (n° 77), deux Agnus (n° 80) et une couronne (n° 94). Pourquoi s'est-on contenté de ces neuf objets, quand il était certain que d'autres avaient la même provenance, par exemple, la coupe de saphir, le livre de *Dialogues*, etc.? On pourrait, en cherchant

ailleurs, en ajouter encore quatorze; mais ce qui était facile au moyen âge devient fort aventureux pour nous, faute de preuves indiscutables. Toutefois, textes et sculptures réunis, le total des objets donnés par Théodelinde monterait à vingt-trois.

2. Recourons maintenant aux chroniques et voyons si elles seront plus explicites.

Le nécrologe de l'église de Monza, rédigé au XIIe siècle et publié intégralement par Frisi, inscrit ainsi deux fois, le 11 des calendes de février (22 janvier), le décès de Théodelinde : « Ipso die O. (obiit) Theodelinda regina, anno ab incar. Dni D. C. XXVII. — Obiit Dna Dna Regina Theodelemda, anno Dni cccccc, die xxij. Jan. et sepulta nunc in capella sci Vincentij. » (T. III, p. 106.) Voilà déjà un écart considérable entre les deux dates. Or, ce n'est pas en l'an 600, mais en 627 qu'est morte la reine, peut-être même en 628 (1).

On remarquera la sécheresse de l'article, quoique en d'autres endroits le rédacteur ne se soit pas fait faute d'énumérer les dons des défunts (2).

(1) Il faut lire 628 et non 608, dans l'inscription de Saint-Michel de Monza, qui détermine à la fois la date de la consécration de cette église et celle de la mort de Théodelinde : *Dedicatio hujus ecclesiae S. Michaelis celebrata fuit decimo quinto kal. feb. in* CCCCCCVIII, *et hoc ipso anno mortua est Theodelinda regina.*

(2) Le nécrologe, au VIII des calendes de décembre, note la translation de Théodelinde et d'Agilulf : « M.CCC.VIII, Translatio Theodellende regine in ecclesia Modotiensi in terra sepulta et posita in quodam navello lapidis, una cum Aiulfo rege. In quâ translatione interfuerunt magna multitudo religiosorum et laycorum et mulierum, et etiam interfuit ibi Dns Zonfredinus de la Turre, potestas Modoetie et

Paul Warnefrid, plus connu sous le nom de Paul Diacre, dans son ouvrage *De Gestis Langobardorum,* ne s'étend ni sur la construction de la basilique, ni sur sa décoration intérieure; il dit seulement qu'elle est riche d'ornements merveilleux, en or et en argent. Son texte est précieux cependant, parce qu'il mentionne la raison du vocable de Saint-Jean, la construction du palais, et qu'il relate les termes mêmes de l'anathème lancé par la donatrice contre tous ceux qui porteraient atteinte à sa volonté. Je cite d'après le manuscrit du x[e] siècle qui est à Monza, et qu'a reproduit en partie Frisi : « Theodelinda regina basilicam beati Johannis Baptiste, quam in Modoetia construxerat pro se, et pro viro suo, et pro filiis ac filiabus, et pro cunctis Langobardis Italiensibus, ut ipse sanctus Johannes sit intercessor pro cunctis Langobardis ad Dominum, et illi voverunt inter se unanimiter majores natu cum rege suo et una cum Theodelinda regina, atque dixerunt : Si sanctus Johannes pro nobis interpellator sit ad Dominum nostrum Ihm Xpm, nos omnes unanimiter pollicemur illi omnique anno in die Nativitatis sue, hoc est viij kal. julii, de nostris facultatibus transmissuros honorifice ad oraculum ejus, ut per illius interpellationem habeamus juvamen Domini Nostri Ihu Xpi tam in bello quam in omnibus locis, ubicumque ituri sumus. Ab illo ergo die in omnibus actibus eorum ceperunt invocare sanctum Johannem, ut illis preberet auxilium in virtute Domini nostri Ihu Xpi, et illi omnes

Dns Albertus de Candiano, ejus vicarius, et multi alii burgenses Modoetie, et magnum offitium factum fuit in ecclesia Modoetie ad honorem et decentiam Theodellende regine et sancti Johannis Baptiste. » (Frisi, t. III, p. 139.)

permanebant illesi victoresque extiterunt super cunctos adversarios eorum. Qui locus ille supra Mediolanum duodecim millibus adest ; dedicavit multisque ornamentis auri et argenti mirifice decoravit, prediisque ditavit, familias ac possessiones multas in eodem loco subjugavit in honore sancti Baptiste Johannis. Dicamus offersionem scripture Theodelinde regine : Offert gloriosissima Theodelinda regina, una cum filio suo Adaluald rege, sancto Johanni, patrono suo, de dono Dei et de dotibus suis, cartulam donationis quam et suorum presentia scribere fecit. Si quisquis, quolibet tempore, hanc donationem voluntatis sue corruperit, in juditii die cum Juda traditore dampnetur. Ordinatio vero ejus talis fuit : De rebus sancti Johannis nullo modo se debet aliquis intromittere, nisi tantum sacerdotes qui ibi deserviunt die ac nocte, tanquam famuli et famule, qui ibi subjecti sunt, comuniter debeant vivere. Quo in loco etiam Theodoricus, quondam Gothorum rex, palatium magnum construxit, pro eo quod, estivo tempore, locus ille, vicinus Alpibus, temperatus ac salubris existit. » (Frisi, t. III, p. 208-209.)

Calixte II, en 1120, et Innocent II, en 1135, dans leurs bulles semblent attribuer le trésor entier à Théodelinde : « Idem enim locus a nobilis memoriæ Theodelinda regina constructus, amplis etiam honoribus, possessionibus et thesauro ditatus, veneratione dignus habetur et celebris. » (Frisi, t. I, p. 96.)

Frisi se montre facile à contenter quand, relatant ce passage du chroniqueur Bonincontro Morigia, qui écrivait au XIVe siècle (1) : « In prædicto oraculo in orna-

(1) Sa chronique date de 1340 : le quatrième livre ne nous est pas parvenu. On croit qu'il mourut de la peste en 1361.

tum altaris cum aliis multis jocalia dimisit » (*Chron. Modoet*, lib. I, cap. *De ædif. S. Jo. Bapt.*), il trouve que les termes ne sont pas équivoques, *termini non equivoci*. Ils sont loin cependant d'être précis, car il est insuffisant pour l'archéologie de dire que les joyaux offerts servaient à l'ornement de l'autel, la décoration usitée alors étant des plus variées, comme le témoignent les inventaires insérés dans le *Liber Pontificalis*.

Au xve siècle, Cyriaque d'Ancône ne voyait que la reine Théodelinde dans le trésor tout entier, sans excepter même les objets qui ne sont certainement pas de ce temps, comme le sacramentaire, le reliquaire de saint Jean-Baptiste et l'autel. Mais son témoignage peut être accepté quand il parle du calice de saphir, de la poule et des poussins, et même d'une grande coupe d'or dont il transcrit l'inscription votive. Nous verrons tout cela en détail plus loin. Je ne veux citer ici que cette phrase générale : « Vidimus et ornatissimam Jo. Baptistæ ædem, et in ea nobile thesaurum serenissimæ Theodolendæ reginæ. »

Le manuscrit de Tristano Calco (1) ne songe qu'à Théodelinde en décrivant toute l'orfévrerie et la joaillerie qui fut transportée à Avignon : « Avignone, dove in quei tempi risedeva Clemente sesto, per la ricuperatione del tesoro gia donato dalla regina Teodelinda ad detto tempio. » (Frisi, t. I, p. 104-105.)

Le même chroniqueur, dans l'*Historia Patriæ*, l. XXI, p. 31, fait honneur à la reine Théodelinde de la grande

(1) Tristano Calco naquit vers 1462, et écrivit son histoire de 1490 à 1503. Il fut secrétaire de Louis XII, duc de Milan. La date de sa mort est controversée, on hésite entre 1507 et 1516.

quantité d'or conservée dans la basilique de Monza : « Non mediocrem vim auri conditam Modoetiæ in templo divi Joannis Baptistæ, cura et diligentia Theodolindæ reginæ. »

Nous ne sommes pas mieux renseignés par l'archiprêtre Balthazar Fedele, qui, dans un mémoire à Léon X, où il expose les prérogatives de la basilique, met sur le compte des rois Lombards, sans parler de Théodelinde, les objets précieux qu'il énumère, même y comprenant le devant d'autel, qui n'était pas alors considéré comme une œuvre du moyen âge : « Quam maxime Langobardi hoc templum coluerint, cuppæ, coronæ, cruces, tabulæ aureæ, smaragdis, hyacinthis, electoriis (electris?), carbunculis, margaritis, aliisque innumeris lapillis ornatæ, altaris magni palla cum aurea tum argentea et scyphus ille admirabilis optimi sapphiri, atque alia regia ornamenta testantur. » (Frisi, t. I, p. 92.)

L'acte rédigé en 1530, à l'occasion du couronnement de Charles-Quint, décrivant les sculptures de l'ambon, veut que la reine Théodelinde ait offert les quatre couronnes suspendues au-dessus de l'autel : « Compertum postremo fuit in ecclesia sancti Johannis Baptistæ Modoetiæ post locum, super quo cantantur epistola et evangelium, quando missæ solemnes celebrantur, tabula marmorea, in qua sculptum est altare majus ipsius ecclesiæ, et super altari sculpto adsunt vasa tria, sculpta ad representationem trium vasium thesauri dictæ ecclesiæ; sculpta quoque est crux ad representationem crucis thesauri prædicti, in qua adest de ligno crucis D. N. J. C., et desuper altare sculptum adest etiam sculptus baculus in quo dependent quattuor coronæ aureæ, sculptæ ad representationem quat-

tuor earum coronarum thesauri prædicti relictarum per reginam Theodelindam. » (Frisi, t. II, p. 233.)

3. Frisi assigne au règne de Théodelinde trois objets, une patène, une pale de calice et une croix processionnelle, qu'il décrit ainsi : « On doit rapporter à Théodelinde une patène d'or, contournée de quatre jacinthes, quatre émeraudes et dix-sept perles; une *animetta* (1) pour calice, également en feuilles d'or, ornée de cent douze pierres précieuses, de vingt et une perles et d'une grosse améthyste. Ces objets sont décrits dans l'inventaire de 1275 (2). » (T. I, p. 95.)

4. « Nous dirons de même (don assurément de la royale fondatrice) de la croix dont se sert le révérendissime chapitre dans ses fonctions. Elle est en lames d'or et pèse deux cents onces, outre le manche d'argent. D'un côté est représenté, en bas et demi-relief, la vie du Christ, et de l'autre celle du Précurseur. C'est une chose notable et peut-être originale que le travail d'un écu, posé au milieu de la croix sur le revers : il représente la Vierge assise dans une niche, avec son fils sur son giron, accompagnée de quatre anges ; à ses pieds est prosternée Théodelinde, dans l'acte du baisement, la couronne de lis sur la tête, en longue robe, ceinte aux reins, et les cheveux épars. L'épigraphe modernisée qui contourne cette médaille fait foi que

(1) « Animetta, palla quæ calicem tegit, quod quasi anima in corporali plicato includatur et conservetur. Joseph Vicecomes, lib. VII, cap. v, in Hofmani Lexico. » (*Glossar.* de Du Cange.)

(2) Je ne puis trouver ces deux objets dans cet inventaire, encore moins avec le nom de la reine, qu'il ne mentionne même pas pour le peigne et pour la poule.

la croix est un don de Théodelinde : DE DONIS OFERT THEODELENDA REGINA CHRISTO ET SANCTO JOHANNI BAPTISTE IN BASILICA QVAM CONDIT IPSA IN MODOETIA. EIVS OBITVS FVIT 627. Ce qui confirme nos conjectures est une image de Théodelinde, représentée aux quatre bras de la croix avec ces mots : THEODOLENDA REGINA VIVAS IN DEO. Au pied de la croix, il y a aussi une mémoire de sa restauration en ces termes : CRVX HÆC AVREA ONC. 200. PRÆTER CAPVLVM ARGENTEVM 16 MAII ANNI 1615. RENOVATVM. FABREFACTA FVIT 21 JVNII 1427. Au-dessous et au centre, on lit écrit le nom du restaurateur : OHC (1) OPVS FECIT BERTHOLOLVS. DE PVTEO 1427 (2). A DI 23 JVNII. » (*Ibidem.*)

Fecit ne pouvant s'entendre d'une restauration, il s'ensuit rigoureusement que la croix offerte par Théodelinde fut refondue une première fois au XVe siècle et une seconde au XVIIe. Seulement, l'artiste Bertolo del Pozzo conserva cinq médaillons de la croix primitive, comme l'indiquent les formules anciennes *de donis* et *vivas*, qu'en 1615 on se contenta d'imiter. L'écusson, que Frisi a décrit sommairement, a été gravé et placé au frontispice du tome II. Son style est celui de la Renaissance et ne peut convenir à l'an 1427. L'inscription diffère quelque peu de celle reproduite dans le texte. La Vierge est nimbée, voilée et ceinte d'une double ceinture : ses pieds sont chaussés, suivant la

(1) Cette orthographe vicieuse se constate au XIIIe siècle, à Rome, au portail de l'ancien couvent des Trinitaires, sur le Cœlius.

(2) Peut-être cet artiste descendait-il de Borgino del Pozzo, qui, de 1301 à 1357, exécuta le splendide autel de vermeil de la basilique.

règle iconographique du moyen âge. L'enfant Jésus, avec le nimbe crucifère en tête, est assis, entièrement nu, sur le genou gauche de sa mère. Le trône où siége Marie, Reine des vierges, est élevé de deux marches; le dossier, creusé en niche avec coquille au tympan, se termine par un fronton triangulaire, au-dessus duquel s'arrondit un dôme imbriqué, portant une croix au sommet. Les anges debout adorent, les mains jointes ou croisées sur la poitrine ; leurs pieds sont nus et leurs ailes dressées en l'air ; leur robe est retenue à la taille par une double ceinture.

La reine Théodelinde, couronne en tête et cheveux flottants, baise le pied droit de Marie; ses mains sont suppliantes, son corsage évidé et sa taille serrée par une cordelière. Elle est entièrement couchée sur les degrés du trône, en avant duquel fleurit un ananas. Sur les côtés et comme au second plan se dressent quelques arbres à tige pyramidale, peupliers ou cyprès, abritant d'un côté une tour et de l'autre une petite église avec clocher, sans doute pour rappeler que le palais et la basilique de Monza furent fondés par Théodelinde.

5. Sans m'arrêter davantage à tout ce sur quoi j'aurai à revenir ailleurs, je passe rapidement au *tablier* (1) de Théodelinde, brodé de ses propres mains,

(1) Tablier signifie ici *couverture* ou tapis. « Le recensement du 26 fructidor an II, nous donne peu de renseignements nouveaux, si ce n'est la mention d'un « tabelier « autour d'une chivière d'un étoffé tissu or et argent « franche et galon d'or » : c'était la draperie d'une civière servant à porter les reliques aux processions. » (Richard, *Trésor de la collégiale de Notre-Dame de Lens au* XVe *siècle*, p. 13.)

inscrit à son nom et employé comme couverture d'autel ou parement.

Il portait une double croix, une pour chaque face de l'autel. Ainsi qu'on s'en rend compte par les miniatures et les sculptures, il était jeté sur la table en manière de tapis et pendait tout autour. La chronique citée par Frisi rapporte même l'inscription qui se voyait au pourtour de la partie postérieure : « In circuitu posterioris pallii seu coopertorii sunt scripta hæc verba : Hoc coopertorium (1) sacrum quod cernis altaris, Theodelinda regina propriis manibus decoravit geminamque crucem auro gemmisque pinxit, et quod superjacet et quod a fronte dependit, patrono suo sancto Johanni Baptiste in Moditia obtulit, in templo illo quod ipsa fundavit. » (T. III, p. 74.)

6. Une représentation de la famille royale, sculptée sur marbre blanc, existe au tympan de la porte majeure. Frisi croit ce bas-relief presque contemporain de Théodelinde (2); mais il se trompe grossièrement, car

(1) « Item, unum coopertorium magni altaris, fili albi, rubei et viridis. (*Inventaire de Saint-Césaire d'Arles*, 1473, n° 30.)

(2) « Lavoro non molto posteriore alla età stessa della splendida donatrice. » (T. III, p. 92.) Frisi ne se trompe que de sept siècles, ce qui est excusable, vu le peu de sûreté des connaissances archéologiques de son temps.

Telle était aussi l'opinion de Bianchi, t. I, *Rer. Italic.*, not. 79.

On est étonné de voir M. Jules Labarte, dont la perspicacité archéologique est bien connue, suivre ces errements et faire remonter le bas-relief à Théodelinde. (*Histoire des arts industr.*, t. I, p. 314.) Ne semble-t-il pas que nous sommes encore au temps où d'Agincourt écrivait : « La

il n'est certainement pas antérieur au XIIIe siècle. Son style dénote un ouvrier assez habile : aussi je proteste contre les assertions du docteur Bianchi, qui le reporte malencontreusement à un siècle barbare, *barbaro sæculo*, et à un artiste malheureux, *artifex infelicissimus*, trou-

porte tout entière est du VIIe siècle. » Pourtant la science a singulièrement marché depuis lors! Sa gravure, au trait et très-réduite, est tout à fait insuffisante pour donner la moindre idée du style et de l'époque. (*Sculpture,* pl. 26, n° 8.) D'autres graves auteurs, faute d'avoir vu la sculpture, ont parlé dans le même sens. Ainsi Mgr Martigny, en s'abritant derrière l'autorité de Frisi, dit : « L'église de Monza possède aujourd'hui encore un curieux bas-relief du temps de la reine Théodelinde, c'est-à-dire de la fin du VIe siècle. » (*Dict. des antiq. chrét.*, 2e édit., p. 106.) M. de Lasteyrie émet son opinion sous forme dubitative : « Toutes trois (les couronnes) sont représentées au tympan de la porte principale de l'église de Monza, sur un bas-relief qu'on croit contemporain des donateurs. » (*Descript. du trésor de Guarrazar,* p. 13.)

Il était donc urgent de couper court à ces fausses indications de date et de bien établir la vérité. Déjà M. de S. Laurent, dans le *Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 206, avait proposé, en 1874, cette rectification, mais encore trop timidement: « Si nous descendons, dit-il, jusqu'au XIIe ou au XIIIe siècle, où a été sculpté, nous le supposons, le tympan de la cathédrale de Monza, mais sous l'influence de traditions plus anciennes, nous observons, à la gauche du baptême de Notre-Seigneur, un personnage..... Si c'est un apôtre, ce ne pourrait donc guère être un autre que saint Jean l'évangéliste, choisi comme étant, en d'autres cas, habituellement admis à faire pendant à la sainte Vierge; mais nous croirions encore plus volontiers au prophète Isaïe. » Le personnage en question est bien saint Jean évangéliste et non un prophète.

vant les figures informes, *informes figuræ*. On ne peut pas être plus barbare et plus maladroit en fait de critique d'art (1).

(1) Le *Guide de Monza*, par Mgr Biraghi, imprimé en 1876, en est encore à ces appréciations enfantines. Qu'on en juge par cet extrait, qui ne mérite certes pas l'honneur d'une traduction : « Questo lavoro è certo di secolo barbaro per le figure specialmente e pel fiume Giordano che scorse dal petto di Cristo, con cui l'imperito artefice volle esprimere che di là Giovanni Battista abbia preso le acque per battezzare Cristo medesimo. »

Non, le fleuve ne sort pas de la poitrine du Christ, ce qui a été répété bien des fois en Italie, pour n'avoir pas regardé attentivement et suffisamment compris le moyen âge. La même observation se retrouve, à une date plus récente, dans les *Tavole cronologiche* de Mozzoni; elle fera encore son chemin, malgré nos protestations. La vérité est que l'eau du Jourdain, resserrée à peu près à la largeur du corps, monte en pyramide jusqu'aux hanches, ce qui est loin d'être un fait exceptionnel en iconographie médiévale, sans qu'il soit besoin, pour l'interpréter, de recourir, comme l'a fait un archéologue romain, à ce texte de l'Évangile qui ne va pas du tout *ad rem* : « Flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. » (S. Joann. VII, 38.)

« En commémoration de la conversion de son mari, la reine (Théodelinde) fit construire la cathédrale de Monza, par les *magistri Comacini*, et les chargea de sculpter le grossier bas-relief du baptême de Notre-Seigneur qu'on voit au-dessus du portail. » (Perkins, *Les Sculpteurs italiens*, p. 109.) Il y a là une triple erreur, que je dois relever, en raison de l'autorité qui s'attache au nom du critique anglais. La conversion d'Agilulf ne fut pas le motif de la construction de la basilique, qui n'a jamais été une *cathédrale* : aucun texte d'historien ou de chroniqueur n'en témoigne,

Ce bas-relief, primitivement peint et doré (1), se divise en deux zones. Il se modèle sur la forme du tympan, qui est le plein cintre, type assez fréquent au XIII[e] siècle en Italie, où l'ogive pénétra tardivement.

Aux deux extrémités de la zone inférieure se dressent les statues de saint Pierre et de saint Paul, la tête nimbée, les pieds sandalés, reconnaissables à leurs attributs ordinaires et accompagnés chacun d'un arbre feuillu.

La scène du milieu a son cadre particulier. Au centre, le Christ est plongé dans l'eau du Jourdain par saint Jean-Baptiste, qui appuie sa main sur sa tête, tandis que de la droite il tient le vase qui, par l'infusion, complétera le baptême par immersion. Le Christ bénit à trois doigts, et à sa gauche est debout un ange qui tient la tunique dont il se vêtira au sortir de l'eau. La colombe divine, qui descend du ciel, porte au bec une ampoule de laquelle s'échappe l'eau baptismale ou mieux le rayon de la grâce (2). La scène est limitée par deux arbres élevés, qui séparent la Vierge et saint Jean évangéliste, placés là comme patrons, mais non comme témoins d'un fait auquel ils n'ont eu aucune part, quoique Frisi déclare que cette « conjecture » soit vraisemblable. Tous les personnages sont nimbés:

pas plus que de la participation des maçons du lac de Côme. Enfin, le bas-relief n'est pas plus *grossier* que les sculptures du même temps en Italie.

(1) On distingue encore des traces de bleu à la coupe de saphir.

(2) Dans la mosaïque absidale de Saint-Jean-de-Latran, l'Esprit-Saint épanche également sur la tête du Christ, à son baptême, les flots lumineux et abondants de l'assistance céleste.

saint Jean évangéliste, en qualité d'apôtre, a les pieds nus, le rouleau de la doctrine dans la main gauche, pendant que la main droite fait le geste de la prédication et de l'enseignement. Il est barbu, conformément à la tradition iconographique du Milanais.

La zone supérieure, la seule qui nous intéresse particulièrement, montre Théodelinde et sa famille se vouant à saint Jean-Baptiste et lui offrant des présents. Au côté droit, la droite du spectateur, sont déjà entassés plusieurs dons précieux : une croix épaisse, à bras égaux ; deux calices, dont un à coupe profonde et anses sur les côtés ; un grand calice gemmé et ansé, peut-être le calice de calcédoine, car il est cerclé horizontalement et verticalement ; une petite coupe, à pied bas, avec une monture saillante, qui doit être la coupe de saphir (1) ; enfin, sur un plateau circulaire, la poule et ses sept poussins, avec cette différence que, sur l'original remanié, la poule est au centre du plateau, tandis qu'ici on la voit à une des extrémités et plus occupée des deux poussins qui l'avoisinent que des autres, qui cherchent eux-mêmes leur nourriture.

Continuant à aller de droite à gauche, nous assistons au défilé successif de cinq personnes, toutes debout, moins la dernière, qui est agenouillée. Ce sont : saint Jean-Baptiste, qui tient à deux mains un plateau et un vase qu'il vient de recevoir ; Théodelinde, couronnée, voilée, vêtue d'une robe et d'un manteau, qui, aussi à deux mains, présente à son protecteur une couronne gemmée, de laquelle sort une croix à branches égales ;

(1) Le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* 2e édit., p. 106, donne en gravure sur bois les deux calices à anses et les deux coupes.

Gondeberge, jeune et les bras levés verticalement à la manière des orantes; Adulovald, enfant, qui presse sur sa poitrine une colombe indiquant « l'âge tendre », suivant Frisi, ou plutôt son innocence; enfin Agilulf, couronné en tête, manteau fleurdelisé sur les épaules, éperons à ses chaussures, les mains en haut dans l'attitude de la supplication (1). Derrière lui sont superposées, en se conformant à la courbure de l'arc, trois couronnes

(1) Théodelinde est la vraie fondatrice de la basilique de Monza. Lorsqu'elle l'eut érigée et dotée, elle en demanda la dédicace, *dedicavit*, suivant l'expression de Paul Diacre. Les vers léonins conservés par le chroniqueur Bonincontro, et que Frisi croit à tort « antérieurs au xe siècle », car ils sont tout au plus du xiie, attestent la dévotion de la souveraine qui se met sous la protection de celui qui baptisa le Christ, étendant ce patronage à ses enfants, à la basilique et au royaume :

« Condidit hoc templum, multa virtute verendum,
Theudelinda potens, regni diademate pollens,
Pro se, pro natis, votum dulcedine matris,
Christi Baptistæ, cui sacratur locus iste.
Hic nostrae gentis voluit caput esse decentis
Et Lombardorum talemque parare patronum. »

Frisi (t. I, p. 10-11) ajoute ce renseignement important : « A ce trait d'histoire, il me semble que fait allusion une excellente et riche peinture avec or, qui se voit sur l'arc servant de frontispice à la chapelle dite maintenant du Saint-Rosaire, œuvre d'un artiste inconnu du xvie siècle. Elle représente le précurseur du Christ, ayant prosternés à sa droite Théodelinde, Gondeberge sa fille et une foule de femmes lombardes; à sa gauche est agenouillé Agilulf, avec les grands du royaume. En haut est figurée la colombe avec la devise fabuleuse : *Modo etiam,* » d'où serait dérivé le nom de la ville *Modoetia*.

semblables à celle de Théodelinde, mais à croix renversées.

Ces trois couronnes, alignées à la suite du roi et de ses deux enfants, dénotent clairement que chacune d'elles représente leur personne même, puisque Théodelinde, prenant les devants, présente en son nom propre celle qui la symbolise (1).

On remarquera que ces quatre couronnes, identiques pour la forme et l'ornementation (2), diffèrent cependant sur un point essentiel. Celle de Théodelinde porte la croix en haut du bandeau royal, comme elle est figurée sur les médailles anciennes. Ce serait donc sa propre couronne qu'elle offrirait au patron de son église et de son royaume. Celles, au contraire, dont la croix est renversée, indiqueraient plutôt des couronnes de suspension.

(1) Frisi avoue lui-même que plusieurs des dons de Théodelinde ne sont pas signalés sur ce marbre : « Molti altri (donativi), che quatunque ommessi nel marmo accennato, vantano la stessa origine reale. » (T. I, p. 94.)

(2) Pour M. Labarte (*Histoire des arts industriels,* t. I, p. 314), la preuve que la tradition dit vrai relativement à la couronne de fer, se trouve dans le bas-relief de la porte qu'il fait, lui aussi, commander par Théodelinde. Mais il n'a pas pris garde que les quatre couronnes figurées ont le même aspect, bandeau et décor, ce qui est une erreur grossière, à laquelle il importe de ne pas se laisser prendre ; car nous savons, d'une part, que la couronne de fer est articulée, plus petite et d'une ornementation propre ; puis que la couronne d'Agilulf était historiée et non gemmée, comme les autres. L'artiste a donc, en faisant des couronnes similaires, plus sacrifié à la fantaisie qu'à la réalité, et on pourrait faire fausse route en se basant sur un témoignage aussi peu sûr.

Notons encore que les couronnes fleuronnées qui ceignent le front d'Agilulf et de Théodelinde ressemblent aux couronnes du temps et à celle qui, dans le bas-relief de l'ambon, est employée au couronnement de l'empereur.

Ce bas-relief, qui intéresse à la fois l'art, l'archéologie et l'histoire, est mal disposé pour la photographie, à cause du porche saillant qui projette sur lui son ombre (1). Faible dédommagement, il est gravé au t. I, pl. I, de Frisi; mais cette gravure, mal dessinée et trop sommairement burinée, a au moins l'avantage de préciser la place des personnes et des choses, dont elle accuse plus les contours que les détails.

7. Voici un autre renseignement historique dont il importe de tenir compte, au moins comme terme de

(1) Les colonnes de ce porche reposent sur des lions, type architectonique très-fréquent en Italie au moyen âge. Saint Charles Borromée, qui aimait à reproduire l'antiquité chrétienne, dans le quatrième concile provincial de Milan, prescrivit de placer des lions à l'entrée des églises, pour indiquer la vigilance des pontifes et des pasteurs (on supposait que le lion dort les yeux ouverts, ainsi que l'ont répété les *Emblemata* d'Alciati), et inspirer le respect et la crainte à ceux qui entrent dans la maison de Dieu. Dans ses *Instructions*, le pieux cardinal insiste encore sur ce détail sculptural: « Ostium medium a cæteris et laxamento et ornatu præcipue distingui debet, præsertim in basilica cathedrali, ubi illud sculptura leonem exornari decet exemplo templi Salomonis qui in basibus illos sculpi jussit, ut præsulum indicaret vigilantiam (III Reg. xvii); idipsumque in complurium hujus Mediolanensis provinciæ basilicarum cathedralium januis ita exstructis præstare cernitur. » (*Instruct. fabric. ecclesiastic.*, édit. Van Drival, p. 25.)

comparaison avec le bas-relief de la porte majeure. On sait que la vie de la reine Théodelinde a été peinte sur les murs d'une des chapelles latérales de la basilique. Or une des scènes représente l'offrande même des dons à l'archiprêtre. Cette peinture date de l'an 1444, c'est-à-dire que tout y est anachronisme, comme si l'action avait lieu en plein xve siècle. Nous n'avons donc à chercher là qu'un souvenir plutôt qu'une configuration exacte des objets.

La salle où se fait l'offrande est à trois nefs : ce pourrait donc être l'église elle-même. Les voûtes cintrées reposent sur de fines colonnettes, à chapiteaux feuillagés. L'arcade principale est seule trilobée et accompagnée, aux écoinçons, de deux *oculus*, d'où sortent à mi-corps deux petits personnages vêtus, qui semblent indiquer de la main, d'une part, les dons offerts et, de l'autre, le ciel à qui ces présents sont destinés. Les parois sont ornées d'une série d'arcades cintrées, imitant des fenêtres à meneaux. La partie lisse est dorée et partagée en bandes étroites, où l'on voit alterner successivement un carré et un losange.

L'archiprêtre debout occupe le centre de la composition ; à sa droite est la cour, et le chapitre à sa gauche ; en avant, des serviteurs apportent les présents.

Deux gradins élèvent l'archiprêtre, que l'on pourrait ainsi croire au seuil de la basilique ou à l'entrée du sanctuaire. Ses souliers sont noirs. Il est vêtu de l'aube et d'un pluvial rouge, doublé de vert, bordé d'orfrois étroits en drap d'or gemmé et retenu sur la poitrine par un fermail en orfévrerie, imitant par ses cinq lobes arrondis une rose dont un saphir formerait le cœur. La figure est rasée et jeune. La mitre qui le coiffe est

haute et terminée par un bouton d'or; sur le fond blanc se détachent deux orfrois en or gemmé, l'un vertical et l'autre horizontal : le premier est accosté de deux rubis sertis dans des chatons d'or. L'archiprêtre tend ses mains, gantées de blanc, pour recevoir le plateau d'or sur lequel sont la poule et les sept poussins.

A sa droite on voit le roi, la reine, leur fils et deux courtisans. Agilulf est jeune et imberbe; il parle à sa femme en gesticulant. Sa tête est ceinte d'une couronne d'or, gemmée au bandeau et aux fleurons trilobés qui s'en détachent. Il porte une longue robe violacée, garnie en avant d'une double bordure d'étoffe verte et d'hermine. De la main droite il appuie sur son épaule un bâton d'or, insigne de sa dignité. La reine, également couronnée, acquiesce à ce que lui dit son époux. Sa robe noire est semée de larges rinceaux d'or et ses bras se dégagent de ses manches, ouvertes en avant et retombant à ses pieds. Elle tient son sceptre comme une canne, posée sur le sol. Adulovald est blond et n'a que quelques années. Des broderies d'or et de soie garnissent le col de sa robe rouge et une guirlande de fleurs est passée en sautoir sous son bras droit. Les deux personnages de la suite, un adolescent et un homme d'âge mûr, sont coiffés d'une toque brune.

Quatre serviteurs retirent les présents du coffre qui les contient. L'un d'eux, vêtu de blanc et couvert d'une calotte noire, plonge ses deux mains dans le coffre pour en extraire deux couronnes fleuronnées, semblables à celles que portent les époux. Évidemment, le peintre n'a pas cherché à copier les couronnes du trésor, car, dans ce cas, il les eût faites autrement. Le second serviteur, à genoux, s'appuie d'une main sur le rebord du coffre et, de l'autre, présente la coupe de saphir. Il a

de longs cheveux roux, un haut-de-chausses rouge, des manches de même couleur et un justaucorps vert avec une ceinture dorée. Un jeune enfant, également à longs cheveux et habillé d'étoffe rouge, prend à deux mains la coupe, comme s'il craignait qu'elle ne lui échappât. Le pied se découpe à pans et est surmonté d'un nœud arrondi, puis d'une tige qui supporte la coupe, garnie, à la lèvre, d'une monture en dents de scie et, à la partie inférieure, d'un revêtement d'or. Un quatrième serviteur, adolescent comme les précédents, monte les degrés pour présenter la poule. Son costume consiste en une jaquette blanche, ceinte à la taille et dont les manches relevées laissent apercevoir les manches vertes d'un second vêtement.

Derrière l'archiprêtre se dresse son siége, sur le dos duquel un enfant pose sans façon ses deux mains pour se hausser et mieux voir. Puis vient un chanoine portant la crosse d'or, à volute feuillagée, et deux personnages, tête découverte. Le premier rang est occupé par quatre chanoines, dont un avec le pluvial et deux autres avec la dalmatique. Le dernier porte, sur sa houppelande rouge bordée d'or aux manches, un manteau couleur de feu jeté en sautoir. Le signe caractéristique de ces chanoines est un bonnet, semblable à celui des courtisans, mais d'une couleur différente, car elle est ici d'un bleu-cendré. Cette coiffure se compose d'un bandeau rigide et d'un fond arrondi et mou : on dirait une casquette sans visière. Le prêtre chapé tient à deux mains une couronne d'or dont les bords sont rehaussés de fleurons trilobés. Son pluvial noir, à orfrois d'or, est fixé sur sa poitrine par un fermail en quatre-feuilles. Il représente l'ordre presbytéral, comme ses assistants les diacres et sous-diacres du chapitre.

Les dalmatiques de ces derniers sont vertes, avec collier et parements aux manches en drap d'or gemmé. Le diacre, qui est à droite, a en plus un pectoral en orfévrerie, rectangle suspendu par une double chaîne, et, au bas de la dalmatique, une pièce également en drap d'or semé de quelques roses bleues. De la main gauche il tient un évangéliaire fermé, dont la couverture est noire et gemmée, et, de la main droite, une espèce de coupe hexagone, montée sur une tige élevée, avec deux nœuds et un pied à pans. Rien n'est plus fantaisiste que cet objet, moitié or et moitié brun, ce qui pourrait vouloir signifier la coupe en calcédoine ou agate décrite par les inventaires. Le sous-diacre tient délicatement de la droite la chaîne d'or à laquelle pend une croix de même métal, gemmée sur ses quatre bras, tous égaux, avec un rubis au milieu. Peut-être celui qui est entièrement vêtu de jaune représente-t-il un des clercs attachés au service de la basilique?

De ce tableau nous pouvons conclure à la donation de huit objets, dont plusieurs nous sont déjà connus : la coupe de saphir, la poule, l'évangéliaire et la croix pendante ; quant aux trois couronnes, elles rappellent seulement un don analogue. Si nous n'en constatons pas *quatre*, comme l'exige la tradition, c'est que le coffre n'est pas encore entièrement vidé. Quoi qu'il en soit, même en prenant pour la coupe d'agate l'objet fantaisiste que tient le diacre, il y a discordance avec le bas-relief, et si l'on est fixé sur certains présents, nous ne le sommes pas complétement sur l'ensemble de la donation. Le bas-relief de la façade et la fresque de la chapelle de Théodelinde devront donc être considérés simplement comme un souvenir vague, mais non précis, et plutôt comme un renseignement historique

qu'un document archéologique. Ni les objets figurés, ni leur ressemblance, plus ou moins exacte entre eux, ne suffiront à déterminer rigoureusement ce qu'il nous importerait tant de savoir. Ils n'éclairent pas les inventaires, pas plus que ceux-ci ne permettent un contrôle. Nous voudrions y trouver la précision mathématique d'un catalogue illustré, et nous n'y voyons malheureusement qu'une énumération incomplète et difficile à vérifier. Même avec ce supplément tardif, il nous reste des doutes sur l'étendue de la donation de Théodelinde et la nature des pièces d'orfévrerie offertes.

III.

LA COURONNE D'AGILULF.

Les bas-reliefs de la façade et de l'ambon de la basilique de Monza concordent avec les inventaires de 1275 et 1345 sur ce point essentiel, qu'il y eut originairement dans le trésor quatre couronnes royales en or. Ce chiffre n'est pas dû purement au hasard, il a sa signification propre. Dès lors que la plus grande des couronnes portait le nom du roi des Lombards, nous sommes fondés à croire que les trois autres insignes se référaient directement à sa famille. Si nous admettons, ce qui est très-vraisemblable, que la seconde grande couronne représentait la reine Théodelinde, il s'ensuit naturellement que les deux plus petites ne pouvaient faire allusion qu'à leurs enfants, Adulovald et Gondeberge. Autant d'individus, autant de couronnes, c'est-à-dire autant de dons distincts et personnels. J'en vois

une nouvelle preuve dans la sculpture de la façade, où Théodelinde présente elle-même à saint Jean la couronne qui la personnifie, tandis que les trois autres sont reléguées dans un coin du tableau pour être offertes en bloc avec ce qui reste des dons précieux. Les couronnes de Guarrazar semblent confirmer cette théorie, car toutes sont de diamètres différents, et la plus grande est seule inscrite au nom du souverain. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'usage d'aligner les quatre couronnes au-dessus de l'autel qui ne témoigne en faveur de cette opinion. En effet, on se contentait généralement d'une seule couronne pour orner la table où se célébrait la messe, parce qu'alors elle faisait allusion à la suprématie du Roi des cieux, qui descendait sur la terre pour s'immoler en sacrifice. Mais là, dans cette basilique royale, toute pleine de la munificence de ses fondateurs, le chapitre reconnaissant tenait à perpétuer leur mémoire aux yeux des fidèles. Si ailleurs on insérait les noms des bienfaiteurs dans les diptyques sacrés, à Monza, par une idée neuve et originale à la fois, on préférait exposer les dons personnels et symboliques qui remémoraient cette famille illustre.

La couronne d'Agilulf n'a pas disparu dans la tourmente révolutionnaire. Envoyée d'abord à Milan, avec d'autres pièces également précieuses, pour payer l'onéreuse contribution imposée par la République française, qui exigea, à la fin de 1796, les deux tiers de l'or possédé par la basilique, soit 264 onces, et la moitié de son argent, c'est-à-dire 3,847 onces, ce ne fut qu'en 1799 qu'elle prit le chemin de Paris. Une salutaire réflexion empêcha de consommer un acte de vandalisme qui aurait été à jamais irréparable.

Cette couronne avait un double prix, artistique et

historique : l'art s'intéressait à ses reliefs, comme aussi l'historien voyait une date dans son inscription significative. A part l'évangéliaire de Théodelinde, il n'y avait pas dans tout le trésor un autre objet qui méritât mieux d'être conservé. La Bibliothèque nationale ne le garda pas longtemps, car il y fut bientôt volé en raison de sa matière, puis fondu (1).

Frisi, qui vit cette couronne en 1794, eut soin de la faire graver (2), heureusement pour nous, car sa description est très-sommaire à cet endroit. Il se contente de donner l'indication du sujet et de reproduire l'inscription, laissant de côté une foule de détails que je vais essayer de fixer, quelque défectueuse que soit sa planche (3). (T. III, p. 93.)

(1) « Transportée à Paris en 1799, placée au cabinet des médailles, elle fut volée et fondue. » (Malte-Brun, *Géographie universelle. — Italie.*) — « Transportée à Paris en 1799, et placée au cabinet des médailles de la grande bibliothèque, elle fut volée en 1804 et fondue par les voleurs. Étrange destinée de cette couronne des Lombards, qui devait tomber et finir entre les mains de quelque filou de Paris ! » (Valery, *Voyages historiques et littéraires en Italie*, t. I, p. 197.) — « Le voleur se nommait Charlier. » (*Guida di Monza*, p. 22.)

(2) D'Agincourt a réduit la planche de Frisi, sans la croix toutefois, dans des proportions si minimes qu'à peine peut-on soupçonner ce qu'était l'objet. (*Sculpture*, pl. 26, n°s 7, 11.)

(3) Le P. Martin en a donné une réduction dans les *Mélanges d'archéologie*, t. III. Burges cite Muratori comme l'ayant publiée. Voir aussi Labarte, t. I, p. 282 et Marimonte, *Mem. stor. di Monza*, p. 74.

M. Aguilhon possède un petit médaillon en plâtre, où la couronne d'Agilulf a quatre centimètres de hauteur. On y reconnaît parfaitement le Christ et les anges. Au-dessus de la couronne, des lettres en relief disent : NAPOLÉON ROI

La couronne d'Agilulf était en or, du poids de 21 onces et 12 deniers : la croix seule pesait 24 onces et 14 deniers (1). (Frisi, t. I, p. 93.)

D'ITALIE, et au-dessous, COURONNÉ A MILAN, LE XXVI DE MAI — MDCCCV. Le nom du graveur, difficile à déchiffrer, fait un demi-cercle en bas.

Ce plâtre a été fait évidemment sur une médaille frappée, à Milan ou à Paris, à l'occasion de l'imposition de la couronne de fer. En tout cas, l'artiste a fait une singulière méprise, car il est certain que Napoléon, le 26 mai 1805, reçut la couronne de fer, qui lui fut portée par le chapitre de Monza et non celle d'Agilulf, qui n'existait plus ni dans le trésor, puisqu'elle avait été enlevée au profit de Paris, ni même à la Bibliothèque nationale, car elle y avait été volée en 1804.

(1) Les inventaires la décrivent ainsi : « Quatuor corone, quarum una est magna, cum cruce aurea cum ornamentis suis et lapidibus. » (1275, n° 30.) — « Corona una magna auri, larga et ampla, ornata zafiliis et aliis lapidibus pretiosis, cum cadenellis auri pendentibus et cum lapidibus tredecim intus qui videntur esse zafilii, et uno loco carente zafilio et alio lapide, et ornato perlis quinquaginta quinque grossis ad modum ciceris et uno cristallo grosso et multis aliis perlis et lapidibus pretiosis. » (1353, n° 7.) — « Corona seconda con li apostoli. » (1548, n° 2.) — « La corona d'oro, con li dodeci apostoli. » (1582, n° 3.) — « Corona una aurea, in qua immagines Apostolorum videntur sculptæ. » (1595, n° 2.) — « Una corona d'oro del re Agilulfo, a cui fanno d'ogn' intorno maestoso ornamento i dodici apostoli di mezzo rilievo. » (1613, n° 22.) — « Una croce (corona ?) d'oro con gli apostoli. » (1621, n° 6.) — « Una corona d'oro, con gemme e croce pendente, chiamata corona votiva o sia donario ; la croce è tutta fregiata di piccole perle con sei perini d'oro e sue catenelle, sostenuta parimenti da tre altre catenelle

Comment était travaillé cet or? Il ne devait pas être coulé dans un moule, mais simplement frappé au repoussé, ce qu'indiquent les fortes saillies des personnages et des arcades. Fondue, la couronne eût été d'un poids trop considérable pour être mise sur la tête, car telle fut sa destination première, selon toute probabilité. Les couronnes de Guarrazar ont été ainsi martelées sur une matrice en bois, et, cent cinquante ans plus tard, la célèbre *pala d'oro* de saint Ambroise de Milan n'était pas exécutée autrement.

La couronne, comparée à celle de Théodelinde, est de plus grandes dimensions, tant en largeur qu'en hauteur; en outre, elle a une plus grande importance artistique, tout en étant moins riche en pierreries. Le travail diffère également, soit que l'artiste ait voulu varier ses produits, soit que les deux couronnes n'aient pas eu le même orfévre pour auteur.

L'aspect général est celui d'un bandeau fait pour ceindre le front. Il a les proportions de la tête humaine, avec laquelle il s'harmonise parfaitement. Comme le dessin de Frisi est de la grandeur de l'original, nous avons environ vingt centimètres pour le diamètre et huit et demi pour la hauteur. Sans doute la tête peut paraître un peu forte, mais il ne faut pas oublier que telle fut la race lombarde, et que ces couronnes, pour être portées, étaient toujours doublées d'étoffe. Paul Diacre fait remarquer, non-seulement l'intrépidité d'Agilulf, mais aussi sa taille et ses formes, qui le rendaient apte au

d'oro con suo anello. Sopra detta corona si vedono scolpite a basso rilievo li santi apostoli con S. Giovanni Battista, in cui si leggano in oro smaltato l'infrascritte parole : *Agilulfus.....* » (1768, nº 87).

gouvernement : « Erat enim vir idem strenuus et bellicosus, et tam forma quam animo ad regni gubernacula coaptatus. » (Frisi, t. III, p. 205.)

Le bandeau n'est pas droit, mais incliné; aussi existe-t-il une différence de trois centimètres à la partie supérieure. Peut-être n'est-ce qu'un effet de perspective attribuable au seul dessinateur.

Les rebords supérieur et inférieur sont arrêtés par un filet, après lequel vient une partie lisse, faite pour reposer l'œil et mieux encadrer le sujet, resserré entre un double rang de perles juxtaposées. Sont-ce réellement des perles? Je ne le pense pas, car la couronne de Théodelinde a aussi son grenetis en relief, fait pour imiter cette matière précieuse. En haut, au-dessous de ce grenetis, alternent des cabochons, montés en bâte, successivement oblongs ou ronds, c'est-à-dire grands et petits. La couronne de la reine permet de supposer, par analogie, que les gros cabochons sont des saphirs ou des émeraudes, et les petits ou une pierre de moindre dimension ou même une perle véritable. Pendant que la couronne de Théodelinde est constellée de pierres précieuses disposées sur cinq rangs, celle d'Agilulf n'en admet qu'un seul.

A ce chapelet de gemmes correspond, à la partie inférieure, l'inscription de donation, que Frisi lit ainsi, après avoir fait observer que « les lettres sont en relief et émaillées : » ✠ AGILVLFVS GRATIA DEI VIR GLORIOSVS REX TOTIVS ITALIAE OFFERET SANCTO IOHANNI BAPTISTAE IN ECCLESIA MODICIA (1).

(1) M. Burges écrit, dans sa brochure anglaise sur Monza : « Cette couronne paraît peu authentique. L'inscription est en lettres onciales » (p. 14). Je ne puis souscrire à cette

D'après le dessin, les lettres ne peuvent être émaillées ; elles se détachent en blanc sur un fond sombre qui indique l'émail. C'est incontestablement un des plus anciens exemples de l'émail appliqué à l'orfévrerie, car on n'en a encore cité que deux spécimens (1), et les textes du *Liber Pontificalis* ne le mentionnent pas avant le IXe siècle ; encore, à cette époque, n'est-ce pour ainsi dire qu'une rareté, puisque quatre pièces seulement sont dites émaillées : une table d'autel, une

opinion. En effet, une preuve d'authenticité est dans l'inscription elle-même, qui n'aurait certainement pas été faite après coup, alors que le souvenir d'Agilulf avait disparu. Quant aux caractères, nous ne pouvons les juger que d'après les dessins qui en restent, mais ils me semblent suffisamment correspondre à ceux du VIIe siècle.

La paléographie de cette inscription concorde avec celle de la croix de Justin, qui est à Saint-Pierre de Rome. Or, pour cette dernière, M. de Linas, après avoir fait la confrontation de ces caractères avec les lettres des monnaies impériales qui sont à date certaine, conclut ainsi : « L'alphabet de notre inscription appartient à l'époque où les caractères grecs firent irruption dans la paléographie des légendes numismatiques, Ve-VIe siècle. » (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXI, p. 30.) La couronne d'Agilulf se trouve justifiée par là même sous le rapport épigraphique.

(1) M. Eugène Grésy a établi l'existence d'émaux sur le calice de Chelles attribué à saint Éloi, qui l'exécuta vers le milieu du VIIe siècle (*Mém. de la Société des antiq. de France*, t. XXVII), et M. de Linas a signalé des émaux blancs sur un coffret du musée archiépiscopal d'Utrecht, qu'il fait dater de la première moitié du VIIIe siècle (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXVIII, p. 310 et suiv.) L'émail de la couronne d'Agilulf aurait donc encore la priorité.

croix de suspension, un vase d'ornement et quelques pièces d'un phare.

Les caractères, où le type romain commence à s'altérer, méritent quelque attention. Ainsi A a une barre horizontale au sommet, E devient lunaire, D et M tournent à la gothique ronde, G se prolonge en manière de poignée, le premier jambage de V est recourbé. Au point de vue de la linguistique, notons qu'*Agilulfus* est écrit par un *f*, et non *ph*, et qu'*offeret* n'est pas un futur, mais la troisième personne de l'indicatif présent, ce qui s'observe également sur une des couronnes de Guarrazar. Quant aux abréviations, elles sont peu nombreuses et ne diffèrent pas de celles connues : il m'a paru superflu de les relever ici, parce qu'elles sont consignées au n° 87 de l'inventaire de 1768.

On peut s'étonner qu'Agilulf s'intitule *roi de toute l'Italie;* quoiqu'il ne la possédât pas effectivement tout entière, du moins exerçait-il sa souveraineté sur la majeure partie. S'il se dit *roi par la grâce de Dieu,* c'est que l'élection le fit, de duc de Turin, roi des Lombards, ainsi que l'atteste Paul Diacre : « Regina vero Theodelinda, quia satis placebat Langobardis, permiserunt in regia consistere dignitate, suadentes ei ut sibi quem ipsa vellet ex omnibus Langobardis, virum eligeret, talem scilicet qui regnum regere utiliter posset. Illa vero consilium cum prudentibus habens, Agilulfum, ducem Taurinatium, et sibi virum et Langobardorum gentis regem elegit. » (Frisi, t. III, p. 205.)

Agilulf fut arien. Paciaudi a beau dire que ces hérétiques vénéraient saint Jean-Baptiste, cette raison n'est pas valable pour expliquer un don qui n'a dû être fait qu'après son retour au catholicisme (1), lorsque, sur les

(1) Au XIII des calendes de juillet, l'antiphonaire du

instances de la reine, au témoignage de Paul Diacre, il professa la foi catholique et fit des largesses à l'Église : « Sed ejus salubri supplicatione rex permotus et catholicam fidem tenuit, et multas possessiones Ecclesiæ largitus est. » (Frisi, t. I, p. 95.) Or cette profession de foi explicite apparaît nettement dans les deux lettres apocalyptiques *alpha* et *oméga*, dont l'admission implique nécessairement le rejet de l'arianisme, suivant la judicieuse remarque de Mgr Biraghi : « l'eresia ariana condannata dall'A Ω » (*Riv. arch. della prov. di Como*, 1873, p. 20.)

La bande centrale, qui donne tant d'intérêt à cette couronne, se compose d'une série d'arcades dont l'arc feuillagé retombe sur des colonnes torses, avec chapiteau agrémenté d'un double rang de feuilles. L'antiquité classique aimait les colonnes contournées, ce n'est donc que la continuation du système ; le moyen âge italien paraît les avoir affectionnées particulièrement. La plinthe est unie, comme le tailloir, qui en plus se rehausse d'une petite perle. Le cintre de l'arcade est formé par deux palmes sortant des chapiteaux et se rejoignant en face d'une perle. Les arcades feuillagées ne nous sont pas inconnues, et un des plus curieux échantillons du genre est celui que présente un sarcophage du musée de Latran, qui date du IVe ou du Ve siècle (1). Pour bien comprendre cette perle, évidemment

Xe siècle note la messe *Loquetur pacem*, pour la fête des saints Gervais et Protais. Plusieurs auteurs estiment qu'il y est fait allusion à la paix conclue ce même jour entre saint Grégoire et Agilulf, par l'entremise de Théodelinde. (Frisi, t. III, p. 39.)

(1) Voir mes *Musées et Galeries de Rome*, p. 65.

mal dessinée, il faut se reporter aux mosaïques primitives de Rome, où la couronne, symbole de victoire, est aussi formée de feuillages d'or, reliés en avant par un fermail gemmé, qui en devient le principal ornement. Des écoinçons jaillissent aussi d'autres feuillages épais, destinés à remplir le vide.

Ces arcades abritent chacune un personnage : au milieu, le Christ ; à ses côtés, deux anges, et tout autour, les douze apôtres. Le Christ seul est assis, les autres se tenant debout ; tous ont le même nimbe, large et uni.

Le Christ trône sur un siége que l'on ne voit pas, c'est le type de la majesté. Sur sa robe il porte un manteau, sa figure est barbue ; de la main droite il bénit à trois doigts, et de la gauche, tient ouvert sur sa poitrine le livre de vie, marqué des deux lettres grecques *alpha* et *oméga* (1). Les pieds sont à peine indiqués, aussi j'hésite à dire s'ils sont chaussés ou non. La même remarque s'applique à son entourage, qui, régulièrement, devrait, comme lui, avoir les pieds nus, règle iconographique qui alors n'admettait pas d'exception.

Les anges ont les ailes au repos, attendant les ordres du maître. Leur vêtement se compose d'une tunique et d'un manteau. Leurs mains, croisées sur la poitrine, indiquent à la fois l'adoration et la soumission, tandis que l'index de la main droite montre Celui qui les a créés et de qui ils dépendent.

(1) A Monza, l'on chantait, le jour de Pâques, cette antienne consignée dans un antiphonaire du xe siècle : « Ego sum *alfa* et *omega,* primus et novissimus, initium et finis, qui ante mundi principium et in seculum seculi vivo in eternum....... mortuus et sepultus, resurrexi vobiscum ; videte quia ego ipse sum, et non est Deus preter me. Alleluia. » (Frisi, t. III, p. 47.)

Frisi n'a donné que la partie antérieure de la couronne. Nous n'avons donc que deux apôtres, ce qui suffit à la rigueur, car, à ces hautes époques, ils se modèlent sur un type commun. Ils portent la barbe, ont un double vêtement et font voir le Christ, dont ils ont enseigné la doctrine. « La barbe, écrit Mme d'Ayzac, manifeste la force virile. Elle est aussi l'emblème des parfaits et encore des douze apôtres, à cause de leur étroite adhésion au Sauveur et de la force victorieuse qu'ils tinrent de leur divin Maître. Les apôtres, dit saint Brunon, sont la barbe de Jésus-Christ : *Barba Christi apostoli sunt*, ce que répètent Hugues de Saint-Victor : *Barba apostolos designat*, et Raban Maur : « Barbam ferre dicuntur apostoli, quia hæc robustissimæ virilitatis indicium est, et fixa sub capite, id est in Christo perseverat. » (*Rev. de l'art chrétien,* 1873, p. 100.)

Ce n'est pas sans intention également que les apôtres sont placés comme sous une espèce d'arc-de-triomphe (1). La tradition des arcades est ancienne dans l'iconographie religieuse, et je ne doute pas que, dès le principe, on ne lui ait attribué une signification symbolique. On peut donc y voir, selon les circonstances et les époques, le signe de la victoire dans les cieux, et, sur la terre, les contrées évangélisées, idée qui s'affirme encore mieux lorsque, comme à la Confession de saint Pierre à Rome,

(1) M. Labarte pense que les statuettes des apôtres ont été mises après coup. Comment peut-il le savoir, puisqu'il ne connaît, comme nous, cette couronne que par de mauvaises gravures? Peut-être le burin leur a-t-il donné trop de relief, ce qui pourrait faire croire à des pièces de rapport? J'estime, au contraire, qu'elles font partie du bandeau lui-même, étant estampées. D'ailleurs, si primitivement il n'y eut pas d'apôtres, dans quel but auraient été faites les arcades?

qui date du XIII[e] siècle, l'on ajoute aux écoinçons la représentation de châteaux-forts ou de villes fortifiées. On en trouve l'exemple le plus reculé dans les sarcophages de Rome, et la plus ancienne mention dans ce texte d'Anastase le Bibliothécaire, qui nous reporte au V[e] siècle, au pontificat de Sixte III : « Obtulit Valentinianus Augustus imaginem auream cum duodecim portis et apostolos duodecim et Salvatorem. »

Saint Augustin nous fournit l'explication de ces portes: « Quare sunt portæ (apostoli)? Quia per ipsos intramus ad regnum Dei. Prædicant enim nobis, et cum per ipsos intramus, per Christum intramus. Ipse est enim janua. » (S. Augustin., *Expos. sup. Psalm LXXXVI.*) Avec le chanoine Corblet, on verra aussi dans les arcades, « d'après les mystiques du moyen âge, l'image des portiques de la cité divine dans l'Apocalypse. » (*Revue de l'Art chrétien*, 1873, p. 236.) La bible de Jeanne d'Évreux, au folio 62, montre Moïse figurant par le partage de la mer Rouge en douze parties pour le passage des douze tribus « les XII apôtres qui cherchent les XII parties du monde. » Généralisant cette pensée, le miniaturiste des *Emblemata biblica* a « représenté l'Église par des arcades ». (Comte de Saint-Laurent, *Guide de l'Art chrétien*, t. III, p. 369; t. IV, p. 65.) « Chaque fenêtre, dit Guillaume Durant, est souvent divisée par deux meneaux.......; ils signifient que les apôtres furent envoyés deux à deux dans leur mission.» (*Revue de l'Art chrétien*, t. XVII, p. 46.)

Au milieu de la couronne pend à une chaînette une croix pattée et gemmée. Au point d'attache est un fleuron quadrilobé. Les cabochons, alternativement gros et petits, ronds ou oblongs, semblent fixés à même dans le métal, sans aucune sertissure, ce qui est

foncièrement invraisemblable. La tige inférieure est un peu plus longue que les autres croisillons : de là l'aspect d'une croix latine, dont la dimension totale serait de douze centimètres et demi de hauteur sur neuf et demi de largeur. A chacun des bras de la croix pendent, à l'aide de deux chaînettes, des pendeloques pyriformes, qui paraissent être des perles ou des gemmes enfilées et prises entre deux collerettes de feuillages. A l'extrémité de la tige sont également trois pendeloques, à chaînettes plus courtes, surtout pour celle du milieu (1).

Après avoir décrit cette couronne, il convient d'en expliquer le symbolisme, qui est des plus transparents, c'est-à-dire peu cherché et basé uniquement sur l'Écriture sainte.

La couronne est un signe de royauté et de victoire. Elle doit donc sommairement rappeler ces deux idées. Le Christ, mort sur la croix et rappelant chaque jour son sacrifice par celui de l'autel, nous apparaît ici en vainqueur de la mort et, par conséquent, en triomphateur. Si, au jour glorieux de son ascension, il est monté aux cieux pour siéger à la droite de son Père, c'est sur ce même trône qu'il reparaîtra pour juger le genre humain. Assisté de ses anges, il convoque à ces assises suprêmes et a pour assesseurs les membres du collége

(1) Frisi, ou plutôt son dessinateur, se piquait peu d'exactitude. Aussi si l'on confrontait cette croix pendante avec l'original, encore subsistant, il serait impossible d'affirmer qu'il n'y a là qu'un seul et même objet. J'insiste à dessein sur ces copies infidèles pour que les archéologues ne soient pas tentés d'échafauder des théories sur des bases si fragiles.

apostolique, qui jugera avec lui (1). Par l'Apocalypse, il se proclame l'*alpha* et l'*oméga* (2), ou le commencement et la fin de toutes choses, car nous venons de lui, comme finalement nous retournons à lui : créateur, il nous a donné l'existence ; rédempteur, il nous procure une nouvelle vie.

Quand cette couronne était suspendue au-dessus de l'autel, elle signifiait que l'Eucharistie est le gage de l'immortalité bienheureuse. L'or dont elle est formée, épuré par le creuset (3), est un des symboles bien connus de l'âme fidèle, purifiée et éprouvée dans la fournaise

(1) On lisait autrefois ces vers au-dessous de la mosaïque du XII[e] siècle qui surmonte le maître-autel de l'église abbatiale de Grotta-Ferrata, pour expliquer la présence des apôtres autour du siége de leur maître :

CAETVS APOSTOLICVS RESIDENS CVM IVDICE CHRISTO
PRAEMIA IVDICIO MERITIS DECERNIT IN ISTO.

Ces deux hexamètres, que j'emprunte au *Bulletin d'archéologie chrétienne* (1872, p. 149), attestent que si le Christ est juge, il veut bien laisser au collége apostolique le soin de décerner les couronnes.

L'idée est à peu près la même à la confession de la basilique Vaticane, où une châsse en émaux limousins, exécutée à la fin du XII[e] siècle, dit du Christ et des apôtres assis pour juger le monde :

SIC CVM DISCIPVLIS BIS SEX XPS RESIDEBIT
CVM REDDET POPVLIS CVNCTIS QVOD QVISQVE MEREBIT.

(2) « Ego sum *alpha et omega*, principium et finis, dicit Dominus Deus, qui est et qui erat, et qui venturus est, omnipotens. » (Apocalyps., I, 8.)

(3) « Probatio vestræ fidei multo pretiosior auro (quod per

des tribulations. Et lorsqu'elle a ainsi mérité de prendre place dans le royaume des cieux, sa joie est de voir face à face le Dieu que la liturgie proclame le partage, la récompense et la couronne des élus :

« Deus, tuorum militum
Sors, et corona, præmium (1). »

Ainsi se réalise cette parole de l'Apocalypse, que le Christ, premier-né d'entre les morts, est le prince des rois de la terre, et que, par notre union avec lui, il nous fait à la fois prêtres et rois : « Et a Jesu Christo, qui est testis fidelis, primogenitus mortuorum, et princeps regum terræ, qui dilexit nos, et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo, et fecit nos regnum et sacerdotes Deo et Patri suo : ipsi gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen. » (*Apocal.*, I, 5, 6.)

La croix fait partie intégrante de la couronne, dont elle est le complément, car l'évangéliste saint Matthieu annonce qu'au jugement dernier on la verra dans le ciel accompagnant le Fils de l'homme, qui vient dans sa majesté : « Tunc parebit signum Filii hominis in cœlo, et tunc plangent omnes tribus terræ : et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multa et majestate. Et mittet angelos suos cum tuba, et voce magna. » (S. Matth., XXIV, 30, 31.) L'Église, dans l'office de l'Exaltation, traduit la même pensée

ignem probatur). » (I Ep. S. Petri, I, 7.) — « Suadeo tibi emere a me aurum ignitum probatum, ut locuples fias. » (Apocalyps., III, 18.)

(1) Bréviaire romain, hymne des vêpres, au commun d'un martyr.

sous une autre forme, et y revient même plusieurs fois : « Hoc signum crucis erit in cœlo, cum Dominus ad judicandum venerit. »

Cette croix est gemmée, c'est-à-dire brillante et radieuse, parce que le vil instrument du supplice, considéré désormais comme trophée de victoire, a eu lui aussi sa transfiguration, lorsqu'avec le Christ triomphant il s'est élevé jusque dans les hauteurs des cieux : « Nobile lignum exaltatur, Christi fides rutilat, dum crux ab omnibus veneratur. » (*Office de l'Exalt.*)

Ainsi, dans cette couronne destinée finalement à parer le maître autel de Monza, nous trouvons le symbolisme le plus élevé et le plus rationnel. Le Christ s'y manifeste comme juge et rémunérateur ; en appelant ses fidèles au banquet eucharistique, il leur affirme que manger le pain de vie donne la félicité éternelle (1). De plus, quand le roi, dans le principe, à son couronnement, reçut sur sa tête ce signe de gloire, l'officiant lui fit envisager de suite la récompense céleste (2).

IV.

LES COURONNES PENDANTES.

Je ne puis me dispenser, pour bien faire comprendre

(1) « Qui manducat hunc panem vivet in æternum. » (S. Joann., vi, 59.) — « Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die. » (S. Joann., vi, 55.)

(2) « Accipe signum gloriæ....... ut..... æterni regni coronam percipias. »

ce qu'étaient les couronnes de Monza, d'exposer la théorie de la couronne de suspension d'après les inventaires du *Liber Pontificalis*, corroborés par les textes et les monuments. Pour ne pas allonger démesurément ce chapitre, je supprime les citations, qu'on trouvera dans la nouvelle édition d'Anastase, que je prépare depuis plus de vingt ans.

Cet auteur emploie indistinctement les expressions *corona* et *regnum*, sans qu'il établisse entre elles une différence substantielle.

Corona revient cent cinquante-six fois dans Anastase, qui lui attribue les quatre significations d'*hostie*, de *diadème*, de *couronne de lumière* et de *couronne pendante*.

Les couronnes d'ornement donnent lieu à des observations multiples. Comme date, elles se répartissent ainsi : IVe, Ve, VIIe, VIIIe et IXe siècle.

Ces couronnes sont en or, en argent doré ou simplement en argent. Cinq fois seulement elles sont gemmées.

Leurs dimensions varient : il y en a de grandes, *majores*, et de petites, *minores*.

Leur ornementation consiste en une croix pendue à l'intérieur, une légende nommant le donateur, des *histoires* diverses, parmi lesquelles le Sauveur et plusieurs saints figurés sur son bandeau ; des pendeloques, des bulles et des clochettes attachées à sa partie inférieure. Les plus riches sont qualifiées, en conséquence, *très-précieuses* et *admirables* par leur travail, « pretiosissima, miro composita opere. »

On les suspend avec des chaînes. Deux fois ces chaînes sont dites au nombre de quatre. Des dauphins sont placés aux points d'attache.

Ces couronnes pendent devant la confession et un corps saint; devant l'autel, au-dessus (1), ou à droite et à gauche; au ciborium, à la *camera* (2), devant le presbytère, au portique et sous l'image du Sauveur.

La suspension se faisait à l'aide d'un lis renversé, muni d'un crochet : « Coronam minorem, cum catenulis quatuor et delphinis decem, habentem lilium et uncinum. »

Si la couronne est d'or, dit le vénérable Bède, le brillant de ce métal signifie la clarté de la lumière céleste : « Si ergo coronulæ fuerint aureæ, claritatem perpetuæ lucis significant. » (*De Tabernaculo*, lib. III, cap. VIII.)

La couronne pendante peut se confondre souvent avec le *regnum*. Cependant je suppose que celui-ci correspondait plutôt au diadème que l'on porte sur la tête, tandis que celle-là se faisait dans de plus grandes proportions. Un manuscrit de Bamberg donne les types de deux couronnes pendantes : l'une est gemmée, avec bulles à la base; l'autre, ornée au rebord du bandeau

(1) Sur le beau *paliotto* d'or de Saint-Ambroise de Milan, qui date du IXe siècle, deux fois la couronne est suspendue au-dessus de l'autel, dans deux scènes différentes de la vie du saint évêque.

(2) Paciaudi va trop loin quand il affirme, sans restriction, que les couronnes étaient suspendues aux plafonds : « Coronas aureas, per catenulas basilicarum laquearibus supra sacram mensam appendendas. » (*De Cultu S. Joan. Bapt.*, dissert. 6, cap. X, p. 266.) Elles pendaient plus ordinairement soit au ciborium, soit à une tringle, comme on le voit au bas-relief du couronnement, dans l'église de Monza.

de feuilles et de croix alternées. Toutes les deux ont trois cordons d'attache, sans doute par allusion à la sainte Trinité, comme l'a interprété Innocent III pour l'encensoir. (*Mélanges d'archéologie,* t. III, p. 2.)

Dans la crypte de la basilique d'Anagni, le XIIIe siècle a peint à fresque une série de couronnes qui se répètent au pourtour de l'abside. Le bandeau circulaire est retenu par des cordons rouges, divisé en caissons et orné d'olives pendantes. De chaque côté, à la partie supérieure, sont deux crochets, dont je ne m'explique pas l'usage, et qui ont embarrassé l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ainsi que la *Revue archéologique.*

Serait-ce pour y fixer des cierges, comme dans le texte cité plus loin au mot *coronula?*

Les textes d'Anastase ont ailleurs des analogues. Ainsi l'inventaire de saint Riquier parle de trois autels, ayant chacun un ciborium pour le couvrir. A chaque ciborium pendait une couronne d'or, gemmée, agrémentée de croix et autres ornements : « Principalia habentur altaria III....... super illa tria altaria habentur tria ciboria ex argento et auro parata in quibus tres dependent coronæ, singulæ per singula, ex auro gemmisque paratæ, cum aureis cruciculis aliisque diversis ornamentis. » (*Chronic. Centul.,* lib. III, p. 480.) Il y avait même des couronnes en argent et en cuivre doré, comme il résulte de ce même inventaire du IXe siècle : « Coronæ argenteæ VII, et cupreæ deauratæ VII. » (*Ibid.,* p. 481.)

M. Mayer, à Liverpool, possède une couronne en bronze, suspendue à quatre chaînes du même métal. Elle a été signalée par la *Revue archéologique*, et est attribuable au IVe ou Ve siècle. On y lit cette inscription

votive découpée à jour sur le bandeau : HERCVLANVS BOTVM SOLBIT A ✠ Ω ET. La partie supérieure porte des crochets, comme la couronne d'Anagni.

Sur la couronne dédiée par Pépin était écrit : CHRISTE FAVE VOTIS, légende empruntée à une antique oraison, qui débutait ainsi : « Christe, fave desideriis et precibus nostris. » (*Second voyage littéraire de deux bénédictins*, p. 192.)

2. *Coronula,* petite couronne, se rencontre seulement deux fois dans Anastase, au VIIIe siècle, dans la vie de saint Grégoire III : « Coronulas argenteas quinque. » — « Coronulam auream cum cruce, pendentem super altare. » Ainsi la matière est l'or ou l'argent, et, comme pour les grandes couronnes, on les suspend sur l'autel et elles ont à l'intérieur une croix pendante.

Coronula est cité par Du Cange, dans un texte relatif à la translation de saint Gorgon, martyr : « Pervenit demum ad stationem abbatis, ubi ex more dependebat coronula argentea cum candela. » (*Act. SS. Ord. sanct. Benedict.*, lib. III, pars II, p. 213.)

Dans les mosaïques de Saint-Apollinaire de Ravenne (VIe siècle), on voit de petites couronnes à bandeau gemmé, suspendues au-dessous de la croix dans les niches en coquille qui garnissent le haut des trumeaux des fenêtres, le bas étant occupé par une figure d'apôtre en pied. Le double signe de l'*apallarea* et de la *coronula* a pour but évident d'honoror les membres du collége apostolique.

3. Du mot *regnum,* couronne royale, les Italiens ont fait *triregno,* qui signifie *coiffure à trois couronnes,* parce qu'en effet la tiare est ornée de trois cercles d'or gemmé. Le *Ceremoniale romanum,* lib. I, s'exprime

ainsi : « Tiaram quod regnum appellant. . . . . imponunt. »

Anastase emploie vingt-quatre fois l'expression *regnum*, une au VIe siècle et les autres au VIIIe et au IXe siècle.

Le *regnum* est une couronne de métal, or ou argent, en forme de bandeau, que l'on suspend au-dessus de l'autel, par respect pour le Roi des rois, qui y descend au saint sacrifice et s'y immole, *super altare*.

Il est attaché à des chaînes et son ornementation comporte des perles, des gemmes, de l'émail, un cloisonnage en verroterie, *spanoclystum*, et, au pourtour, des bulles ou des clochettes, *cum tintinnabulis*. Souvent, au milieu de la couronne, pend une croix : « Habens in medio crucem, » — « cum cruce in medio. » Une seule fois cette croix est surmontée d'une colombe.

Sous le pape saint Hormisdas, le roi Clovis envoya à la basilique de Saint-Pierre un *regnum* gemmé : « Eodem tempore venit regnum aureum cum gemmis pretiosis, rege Francorum Clodoveo christiano, donum B. Petro apostolo. » Suivant Hincmar, ce don fut fait à la suggestion de saint Remi : « Chlodowicus, rex gloriosus, coronam auream cum gemmis, quæ *regnum* appellari solet, beato Petro, sancto Remigio suggerente, direxit. »

4. Une couronne d'or trouvée à Guadamar (Espagne) contient cette légende : « Sancto Stephano hoc munusculum offert Theodosus abas. (*Revue archéologique,* 1861, p. 72.)

Le Magasin pittoresque (année 1862, p. 52-53) a publié en gravures sur bois les huit couronnes du VIIe siècle découvertes à Guarrazar, en Espagne, et achetées par le musée de Cluny. M. Peigné-Delacourt

les a données en chromolithographie dans ses *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila.* (Paris, 1860.) M. de Lasteyrie, de son côté, en a fait l'objet d'une étude spéciale, qu'il a illustrée de chromolithographies, dans sa *Description du trésor de Guarrazar.* Elles sont en or ciselé, uni ou découpé à jour, en résille ou en arcades, avec gemmes serties en bâte au bandeau et pendeloques à la partie inférieure. Elles pendent à trois ou quatre chaînes à anneaux variés, qui aboutissent ou à un cercle ou à un double lis, l'un renversé, l'autre droit et ouvert en haut. Le crochet de suspension est en *s* ou même à un seul croc. Au milieu, une chaînette porte une croix pattée et gemmée ; ces croix ont également des pendeloques. Trois couronnes, les plus petites, sont sans croix. Aux pendeloques de la plus grande on lit le nom du donateur : ✠ RECCESVINTHVS REX OFFERET. Or ce roi régna de 649 à 672. Chaque lettre, ornée de grenats cloisonnés, forme elle-même une pendeloque. Les pierres des autres pendeloques, pyriformes ou ovales, sont enfilées dans un fil d'or.

Une inscription commémorative est encore inscrite sur une des croix pendantes :

✠ IN DEI NOMINE OFFERET SONNICA SCE MARIE IN SORBACES.

La couronne de Suinthila (621-631), qui est restée à Madrid, se trouve en chromolithographie, avec celles du musée de Cluny, dans le grand ouvrage de Mgr Bock sur les ornements impériaux, tome I, planches XXXVI et XXXVII.

Forster a emprunté à un manuscrit de la bibliothèque de Munich, qui date du IXe siècle, le dessin d'un *regnum.* (*Monuments d'architecture, de sculpture et de peinture de l'Allemagne,* t. I.) Cet objet se compose

d'une tige de suspension, d'un anneau auquel aboutissent trois cordes fixées au bandeau circulaire qui forme la couronne, perlée et gemmée à son contour, et à laquelle pendent, au-dessous, à l'aide de fils droits, de petites boules.

V.

PREMIER INVENTAIRE (X[e] SIÈCLE).

« Capitulatio ecclesiastice rei de capella serenissimi regis Berengarii, quando Adelberto subdiacono commendavit. Ego Adelbertus omnia cum distinctione numeri expono :

1. « In primis capsa aurea I.

2. « Cruces II de cristallo, auro insertas.

3. « Alias cruces, una ex illis ex auro, alia ex auro et gemmis.

4. « Crux I quam domnus rex solitus est super pectus suum portare.

5. « Crux I de auro, et sunt cristalli implicati et VII (1).

6. « Crux argentea et deaurata.

7. « Cristallos III circumamictos auro, et unus cristallus et una altera petra in unum conjuncti et circumamicti cum auro, et II cristalli in unum conjuncti et de argento circumamicti.

(1) Il faut supprimer *et* ou supposer l'omission d'un mot après VII.

8. « Imago una leonis de cristallo cum aliis duobus cristallis qui in ipso filacterio positi sunt.

9. « Buxa una eburnea cum reliquiis.

10. « Altera lignea cum reliquiis.

11. « Capsula I lignea cum reliquiis.

12. « Altaria II de cristallo.

13. « Calix I aureus, cum sua patena.

14. « Alter argenteus, sine patena.

15. « Coronas aureas II.

16. « Liber sacramentorum I, ebure et argento circumdatus.

17. « Tabulas eburneas II, in unum conjunctas.

18. « Pallia tria de auro et margaritis ornata.

19. « Alia II pallia nil parata.

20. « Casucula I dioc. . . . . , auro et margaritis ornata.

21. « Alias III casuculas nihil paratas.

22. « Manicas I paratas.

23. « Dalmatica I diacono induere, altera subdiacono.

24. « Stola I.

25. « Mapulas II.

26. « Infula I.

27. « Cingulum I.

28. « Alveola I eburnea, in qua thus continetur (1). »

Les inventaires du xe siècle sont tellement rares que jusqu'ici on n'en a signalé que six, qui sont ceux de la cathédrale de Clermont (2), de la basilique de La-

(1) *Frisi*, t. III, p. 72.

(2) *Revue archéologique*, t. X, 1853, p. 160 et suivantes, art. de M. Douet d'Arcq.

tran (1), de l'église Saint-Valentin, à Rome (2), de l'abbaye Saint-Père, à Chartres (3), et de la chapelle royale, à Monza. De cette façon il est possible de donner une suite aux inventaires du *Liber Pontificalis*, qui partent du IVe siècle, mais s'arrêtent au IXe inclusivement.

Les deux inventaires de Monza sont des plus précieux, quoique très-courts, car ils énumèrent les principaux objets de la chapelle de Bérenger Ier, qu'ils aient été offerts par lui ou qu'ils provinssent de la succession de Théodelinde, comme les deux couronnes d'or inscrites au n° 15.

Faisons d'abord, en quelques lignes, connaître le souverain.

Le règne de Bérenger commença l'an 888 (Frisi, t. III, p. 67). Muratori fixe sa mort au mois de mars de l'an 924, tandis que le Nécrologe de Monza la rapporte au 7 avril de la même année : « VII idus apr. O(biit) Berengarius imperator anno ab Inc. D.CCCC.XXIIII. » (Frisi, t. III, p. 115.)

Frisi a fait graver son sceau d'après un diplôme de l'an 920. Il est de forme circulaire et représente l'empereur en buste, le front orné d'un bandeau, la chlamyde agrafée sur l'épaule droite et tenant une lance dans la main gauche. On lit autour : BERENGARIVS IMP(*erator*) AGVS(*tus*). (Frisi, t. II, p. 19.)

Le même historien n'hésite pas à attribuer à ce monarque la donation généreuse de tous les objets portés

(1) Rohault de Fleury, *le Latran au moyen âge*, p. 93.

(2) Crescimbeni, *Storia di S. Maria in Cosmedin*. — Dom Guéranger, *Institut. liturg.*, t. III, p. 517-518.

(3) *Annales archéol.*, t. VII, p. 88.

dans les deux inventaires, dont il donne le texte (1). Il n'y a à cela aucune difficulté sérieuse, car la basilique royale et la chapelle du souverain ne faisaient qu'un seul et même édifice. Toutefois, s'il est vraisemblable qu'on lui doit le Sacramentaire à couverture d'ivoire, il n'est pas absolument certain que les trois diptyques actuellement conservés dans le trésor puissent lui être sûrement imputés.

Le début précise nettement la raison d'être de l'inventaire, fait en vue d'une remise ou consignation.

Le mot *capella* se prend dans quatre acceptions diverses, signifiant à la fois un oratoire, l'ensemble de tout ce qui est nécessaire au culte liturgique, les ornements sacrés, et enfin, plus particulièrement, les vases ou ustensiles nécessaires à la célébration des saints mystères. C'est exclusivement dans le second sens que s'exprime l'inventaire, qui, en cela, suit la tradition consignée par Eginhard dans sa *Vie de Charlemagne :* « Capella, id est, ecclesiasticum ministerium, tam id quod ipse fecit atque congregavit, quam quod ad eum ex paterna hæreditate pervenit, ut integrum esset, neque ulla divisione scinderetur, ordinavit. Si qua autem invenirentur aut vasa, aut libri, aut alia ornamenta, quæ liquido constaret eidem capellæ ab eo collata non fuisse, hæc qui habere vellet, dato justæ æstimationis pretio, emeret et haberet. »

Nous n'avons pas ici toute la chapelle du roi, mais

(1) Ces inventaires ont été également publiés dans le tome XIII, col. 570-71, de l'ouvrage intitulé : *Historiæ patriæ monumenta. Codex diplomaticus Langobardiæ,* avec cet en-tête : *Inventarium donorum regis Berengarii basilicæ Modoetiensi S. Johannis factorum.*

seulement une partie, comme l'expliquent les premiers mots de l'inventaire, *ecclesiastice rei de capella*. Les objets enregistrés, au nombre de vingt-huit, peuvent se répartir en quatre catégories : l'orfèvrerie-joaillerie, l'ivoirerie, les reliquaires et les tissus.

N° 1. *Capsa* est une expression très-vague (1), et la définition de Papias n'en apprend pas plus long à son sujet que si l'on disait simplement : C'est un contenant quelconque, « capsa dicta quod capiat in se atque servet aliquid.» Jean de Garlande, dans ses *Synonymes,* en fait l'équivalent de coffret, thèque, ciste et écrin, ce qu'il exprimait, suivant l'usage du temps, en deux vers mnémotechniques :

« Dic arcas, thecas, cistas, vel scrinia, capsas
Capsula, capsella, de capsa diminuuntur. »

Ordinairement, la capse ou châsse contient des reliques; mais telle n'est pas ici son adaptation, ainsi qu'on peut le conclure des articles 9, 10 et 11, qui présentent une mention spéciale pour les reliquaires. Il n'y aurait donc pas lieu de songer au riche coffret de saint Jean-Baptiste, et il serait plus rationnel de croire que cette capse d'or fut une boîte dans laquelle s'enfermait l'évangéliaire. A l'appui de cette opinion, déjà énoncée

(1) Le mot *capsa* indiquait si peu par lui-même une forme déterminée, qu'en 1470 on l'appliquait à un bras d'orfèvrerie destiné à contenir un os du bras de saint Juste, martyr, à Château-Gontier (Mayenne) : « Ibi sunt particullæ brachii beati Justi... repositive in presenti capsa. » (Robert Charles, *Notice archéologique sur les monuments de Château-Gontier,* p. 32.)

plus haut à propos de saint Grégoire, qu'il me suffise de citer les deux chroniques d'Adon de Vienne et d'Hariulfe de Saint-Riquier : « Viginti capsas evangeliorum ex auro purissimo, gemmario opere cælatas. » — « Evangelium auro scriptum unum, cum capsa argentea, gemmis et lapidibus fabricata. Aliæ capsæ evangeliorum duæ, ex auro et argento paratæ (1). »

N°s 2, 3, 5, 6. Les six croix ne peuvent être toutes des croix de suspension, puisqu'il n'y a que deux couronnes d'or. Deux sont en cristal monté en or, deux en or ou en or gemmé, une en or rehaussé de sept cabochons de cristal, et enfin la dernière simplement en argent doré. Peut-être pourrait-on voir aussi dans quelques-unes des croix de procession.

Frisi se presse trop d'assimiler l'article 4 à la croix de Bérenger, que ses grandes dimensions et sa longue pendeloque empêchent d'être une croix pectorale : de plus, il n'est pas très-affirmatif sur son usage, car il s'en rapporte sur ce point au bruit public qui veut qu'elle ait servi au couronnement du roi d'Italie : « Corre opinione che fosse costume di appendersi al collo dei rè d'Italia nel tempo, che celebravasi in Monza la loro coronazione (2). » Il se trompe aussi quand il

(1) La *capsa* à reliques, dit le pape Léon IV au IXe siècle, se place sur l'autel : « Super altare nihil ponatur nisi capsa cum reliquiis sanctorum. » (De cura pastorali.) Pour le Xe siècle, on peut consulter l'ouvrage de W. Steuerwaldt, *Die mittelalterlichen Kunstschaetze der Schlosskirche zu Quedlinburg*, pl. 32-34, où sont figurées les cassettes données par les deux empereurs Henri Ier et Othon Ier ; cette dernière est décrite dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XXVIII, p. 325, note 6.

(2) « La croce, che solea portare al collo Berengario,

croit que les jours laissés au-dessous des pierres pour leur donner plus d'éclat étaient autant de petites niches à reliques : « Nella posterior parte di questa croce ricoperta anch'essa con lastra d'oro, e lavorata a punteggio, veggonsi tredici nicchie, ed in quella di mezzo assai piu grande trovansi ancora i non dubbj segni del chiavestello, con cui si assicuravano le Sante Reliquie in quelle nicchie riposte. » (T. III, p. 73.) Au cas où il y aurait eu effectivement des reliques sous les cabochons, il était nécessaire de les protéger par une lame métallique, et sur cette lame auraient été écrits les noms des saints, comme le montre la belle croix pectorale du XIIe siècle dont est fier le couvent des Barnabites de Rome. Or, il n'y a pas trace de ce revêtement nécessaire que nous aurions certainement encore avec son contenu précieux.

Que Bérenger ait porté une croix au cou au moins en certaines circonstances solennelles, ce fait ne doit pas surprendre : en effet, les textes nous apprennent que les empereurs de Byzance n'agissaient pas autrement, au moins pour ce qui est des reliques, auxquelles ils demandaient surtout assistance dans le danger, car la thèque ne fut pas toujours invariablement une croix (1).

detta poi *Crux Regni*, per l'uso che di questa si fece nelle coronazioni dei re d'Italia. » (Frisi, t. I, p. 95.) Mais je ferai observer que, sur le bas-relief du couronnement, l'empereur n'a pas la croix pectorale, ce qui rend très-suspectes et la tradition et l'assertion du chanoine.

(1) Pour l'époque voisine de celle qui nous occupe, je citerai deux textes importants, établissant pleinement l'usage de la croix pectorale pour les rois.

Anastase le Bibliothécaire rapporte que, sous le pontificat de Grégoire II, au VIIIe siècle, Luitprand, roi des Lombards,

Le beau triptyque d'or qui fait partie du trésor de Saint-Pierre de Rome, contient sur la plaque centrale une petite croix plus ancienne, mais qui n'a rien de Constantinien, bien qu'on lui assigne cette date reculée (1). Ce reliquaire est du genre de ces deux que décrit l'ouvrage du comte Riant : *Exuviæ sacræ Con-*

déposa dans la basilique Vaticane, sur le tombeau de saint Pierre, un manteau, un *sagum*, un baudrier, un estoc, une épée dorée, une couronne d'or et une croix d'argent : « Sic ad tantam compunctionem piis monitis flexus est, ut quæ fuerat indutus exueret et ante corpus apostoli poneret mantum, armillausium, baltheum, spatam atque ensem deauratam, nec non coronam auream et crucem argenteam. » Or, comme tous ces objets lui étaient personnels et qu'il les dépouilla à l'instant même, il s'ensuit rigoureusement qu'il portait sur lui la croix et la couronne, et que celles-ci étaient les insignes propres de sa royauté, non une couronne votive avec croix pendante à l'intérieur, comme l'ont imaginé quelques commentateurs.

Quand l'empereur Othon II descendit, à Aix-la-Chapelle, dans le caveau qui contenait le corps de Charlemagne tel qu'il avait été enseveli, il détacha en souvenir la croix qui pendait à son cou et quelques fragments de ses vêtements : « Karoli Cæsaris ossa ubi requiescerent cum dubitarent, rupto clam pavimento, ubi ea esse putavit, fodere quousque hæc in solio inventa sunt regio jussit. Crucem auream, quæ in collo ejus pependit, cum vestimentorum parte adhuc imputribilium sumens cætera, cum veneratione magna reposuit. » (Thietmari, *Chron.*, lib. IV, *apud* Pertz, tome V, p. 781.)

(1) Voir ma brochure *les Souterrains et le Trésor de Saint-Pierre à Rome* (Rome, 1866), p. 60. M. de Linas attribue cette croix « au VIIe siècle ». (*Revue de l'art chrétien,* t. XXI, p. 404.)

stantinopolitanæ. (Genève, 1876, tome I, p. 125, 150.)

Le moine Gunther, de l'abbaye de Pairis, raconte qu'après la prise de Constantinople par les croisés, il rapporta en 1207, à Philippe, empereur des Romains, « Domino Philippo, serenissimo imperatori, » un tableau, en or gemmé, contenant des reliques et deux grosses pierres : sur l'une d'elles était sculptée la Crucifixion et sur l'autre la Majesté de Dieu. Ce tableau se suspendait au cou de l'empereur, à l'aide d'une chaîne d'or, lors des solennités.

« Tabulam videlicet quamdam inestimabilis fere pretii, auro et gemmis pretiosis operosissime exornatam et plurima sanctarum reliquiarum genera, longe auro et gemmis pretiosiora, ibi diligenter recondita, continentem ; quam tabulam Grecorum imperator, in solemnibus festis, velut quoddam certum pignus imperii, gestare consueverat, de collo suo catena aurea dependentem ; cui tabule, preter aurum vel alias gemmas quamplurimas, jaspis unus mire magnitudinis infixus est, passionem Domini sibi insculptam et beate Virginis et Joannis evangeliste ymagines hinc inde assistentes : est etiam sapphyrus ibi quidam admirande quantitatis, cui divina majestas (que nulla prorsus ymagine proprie representari valet, artificiose tamen ita ut fieri potuit) insculpta est. »

Je ne connais pas de saphirs ainsi sculptés, mais j'ai signalé au musée chrétien du Vatican, dans ma *Bibliothèque Vaticane,* plusieurs petits médaillons byzantins en jaspe et historiés, qui ont perdu leur monture. On fit même, à cette époque, des imitations en pâte de verre, et le même musée en possède quelques échantillons.

Dans la relation du transport d'un morceau de la vraie croix à Bramholm, en Angleterre, il est question

de cette relique, enfermée dans une thèque précieuse, qu'à l'exemple des empereurs grecs le nouvel empereur Baudouin avait oublié de porter dans une bataille.

« Erat autem (in capella sua) quedam sancta crux, ab antiquo tempore de ligno Dominice crucis secta, in quadam theca preciosa recondita, quam imperatores secum asportare consueverant in bello cum inimicos suos expugnabant, ut per virtutem sancte crucis de hostibus possent triumphare. Factum est postmodum quod imperator Balduinus duxit exercitum suum contra regem Blakum apud Adrianopolim civitatem Tracie, septimana Pasce, oblitusque est secum ferre predictam crucem, sicut moris erat. Quapropter misit festinanter pro predicta cruce predictum capellanum, sibi familiarem, usque Constantinopolim. »

La tradition romaine a donc son côté vrai. La croix du Vatican ainsi enchâssée a pu être portée dans les combats au cou d'un empereur byzantin; mais rien n'autorise à croire qu'elle ait personnellement appartenu à Constantin. Sa présence sur le triptyque, comme sur les objets de cette espèce, ne suffit pas pour le lui attribuer.

N° 7. Six cristaux sont montés, quatre en or et deux en argent. Comme ils ne sont pas tous groupés ensemble, il ne faudrait pas y voir une de ces pièces de couronnement de châsse, comme en possède le musée du Louvre. Viollet-le-Duc l'a dessinée dans son *Dictionnaire du mobilier*, pl. XXXIV. Autour d'un camée central rayonnent neuf saphirs, qui se prolongent en petites boules de cristal. Cette œuvre de joaillerie provient de Saint-Denis, et date du règne de Charlemagne.

M. Labarte dit, avec ingéniosité, que ces cristaux

constituaient des amulettes, entendant par là les médaillons byzantins gravés dans l'ouvrage de Frisi; mais il n'observe pas que les médaillons cités n'ont jamais dépassé le nombre de trois, tandis qu'ici nous en comptons le double. Si les trois premiers cristaux étaient entièrement séparés, les autres étaient, au moins deux fois, unis ensemble, *in unum conjuncti*, ce qui dérange l'interprétation.

Le premier groupe est de trois cristaux, le second d'un cristal et d'une pierre, le troisième de deux cristaux.

Voici peut-être qui aidera à la solution. On remarque des groupes de trois gemmes pendant à l'extrémité des chaînettes fixées au pourtour de la couronne royale de Hongrie, œuvre authentique du XIe siècle. (*Revue de l'art chrétien*, t. XXI, p. 378.) Or, à cette date, nous sommes fort rapprochés du règne de Bérenger, dont la couronne pouvait, sans difficulté, être ornée de pendeloques gemmées.

N° 8. Le lion de cristal trouve son analogue, non pas comme destination, mais comme forme, dans le lion de bronze qui appartient au musée de Naples. Celui-ci était fait pour être suspendu et on y brûlait des parfums, tandis que le lion de l'inventaire, orné de deux cabochons, formait un phylactère, c'est-à-dire un récipient pour des reliques minuscules (1).

(1) Le dessin ci-joint m'a été obligeamment fourni par M. le commandeur Fiorelli, directeur du musée de Naples. La disposition de la boîte était telle, qu'on pouvait aussi bien l'affecter à la conservation des saintes reliques, les trous du couvercle n'étant destinés qu'à l'évaporation de l'encens.

Nous sommes, en effet, arrivés aux reliquaires.

N°s 9, 10, 11. Les reliques sont enfermées dans deux boîtes d'ivoire ou de bois et dans une cassette de cette dernière matière. *Buxa* indique qu'à l'origine ces boîtes furent faites en buis. Le mot, par ses diminutifs, s'est changé en *buxula* et *bussula,* d'où nous est venu le français *boussole*. *Buxa* a produit aussi *buxis*, qui, par un vice de prononciation, s'est transformé en *pyxis*.

Une charte de Hugues, duc de Bourgogne, donnée en 1077 en faveur de l'église d'Avallon, mentionne jusqu'à onze boîtes d'ivoire : « Bustulæ eburneæ 2 — Bustulæ eburneæ 9, » et l'*Histoire du monastère du Bec* dit qu'on y mettait des reliques : « In duabus bustulis argenteis, de reliquiis quæ retro sunt descriptæ, ibi sunt positæ. » Enfin, Odon de Cluny, rapportant la translation de saint Maur, parle de reliques renfermées dans une boîte de bois : « Quæ (reliquiæ)....... in buxtula lignea reconditæ fuerunt. »

Les boîtes, ainsi que les phylactères, se suspendaient parfois, afin qu'ils fussent plus en vue : «Desuper quoque appendantur philacteria, sive buxæ reliquiarum. » (Martène, *De ant. Eccl. rit.*, t. III, col. 20.)

Un des plus curieux spécimens de ce genre de reliquaire est celui qu'a publié le commandeur de Rossi dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1872, pl. XII. Cette boîte d'argent fut découverte à Grado, dans un autel. Elle date du ve ou du vi^e siècle. L'extérieur est gravé et représente, dans des médaillons, une série de saints. Les reliques déposées à l'intérieur sont désignées par des inscriptions gravées sur de petites plaques d'or.

M. Rohault de Fleury me signale, au musée de Rimini, une petite boîte en argent, qu'il date du

VIe siècle et qu'il a gravée pour son grand ouvrage sur la *Messe*. Sa forme est rectangulaire et son ornementation consiste, sur chaque face, en une croix latine dont toutes les extrémités sont pattées. La croix du couvercle, qui est plat et contourné d'un filet, a pour accompagnement les deux lettres grecques *alpha* et *oméga*, à la hauteur du croisillon.

La *Revue de l'art chrétien* (t. XXVIII, p. 308) a publié en lithographie un petit coffret en cuivre, doré et émaillé, que M. de Linas estime du VIIIe siècle. Il a la forme d'un sarcophage, avec couvercle à quatre pentes. La face principale est décorée d'une aigue marine, flanquée de deux croix pattées. Au revers, on voit, en bas, des rinceaux et, en haut, un vase d'où sortent des palmettes : le même calice se répète sur les côtés, ainsi qu'à la partie inférieure, ornée parce qu'elle devait être visible. En effet, des traces d'anneaux sur les côtés permettent de croire que cette boîte a été faite pour être suspendue. L'intérieur porte encore deux rainures qui indiquent des cloisons établies indubitablement pour séparer les reliques.

N°s 13 et 14. L'orfévrerie compte encore deux calices, l'un en or, l'autre en argent. Le premier est accompagné de sa patène, également en or (1) : elle manque au second.

M. Alfred Darcel décrit ainsi un calice du VIIIe siècle, dont la photographie se trouve dans le commerce en Autriche :

(1) Voir sur les patènes du IIIe au XIIe siècle les recherches de M. Darcel dans les *Annales archéolcgiques*, t. XIX, pages 343-344.

« A l'exposition de Vienne, l'œuvre la plus ancienne qui y fut exposée était un grand calice exécuté par ordre de Tassilo, duc de Bavière, cet acharné défenseur de la liberté saxonne contre Charlemagne, qui le vainquit en 788 et l'exila à l'abbaye de Jumiéges, où il mourut.

« Ce calice, en cuivre doré, décoré de plaques d'argent niellées, est formé d'une coupe semi-ovoïde, portée sur un pied très-étroit et conique par l'intermédiaire d'un nœud. Toutes ces parties, qui semblent être fondues d'un seul morceau, sont reliées par des courbes d'un dessin un peu mou. Ciselées après coup, puis dorées, elles ont reçu des plaques ou des filets d'argent niellé. Les plaques d'argent, au nombre de cinq sur la coupe, représentent le Christ barbu, à longs cheveux, orné du nimbe crucifère, tenant le livre et bénissant à la grecque, et les quatre symboles évangéliques à tête humaine, comme c'est la coutume assez ordinaire dans ces époques reculées. Sur le pied, quatre autres plaques représentent quatre saints vus en buste.

« L'encadrement de ces médaillons est formé d'entrelacs en relief, bordés par des filets d'argent niellé. Des monstres, moitié animaux, moitié végétaux, des ornements feuillagés, des cercles enlacés, décorent l'intervalle des médaillons. Tout est barbare dans cette œuvre; mais dans ces entre-lacs nous trouvons le système adopté pour la décoration des bijoux mérovingiens, et suivi avec de si magnifiques développements dans les lettres tournures des manuscrits carlovingiens. Ce signe nous semble caractériser les traditions d'un art national, luttant et persévérant contre les influences byzantines et latines, que le grand empereur voulut introduire de force en ses États. Ce calice, conservé de longues années

dans l'abbaye de Kremsmunster, où il sert encore aux principales fêtes de l'année, est daté par l'inscription suivante, qui est gravée en capitales sur le bord du pied, au milieu d'ornements en rapport avec la forme des lettres et avec le style général de la décoration, ce qui exclut la pensée d'une supercherie :

TASSILO DVX FORTIS LIVTPIRG VIRGO REGALIS.

« Tassile épousa, en effet, Luitperge, fille de Didier, roi des Lombards ; duc en 748, il cessa de régner en 788. » (*Mémoires lus à la Sorbonne en* 1861, Archéol., p. 222-223.)

Le calice de saint Gozlin, qui fut évêque de Toul de 922 à 962, offre un beau type de calice du xe siècle. La coupe, à lèvre gemmée, est soutenue par deux anses : le nœud est entièrement uni et le pied a pour ornements un rebord et des bandes verticales gemmées. La patène est également sertie de pierres précieuses au pourtour et à l'intérieur, qui dessine une rose à cinq lobes. Ce vase sacré, publié d'abord par M. de Caumont, dans le *Bulletin monumental* et l'*Abécédaire d'archéologie religieuse*, 5e édit., p. 118-119, figure aussi en gravure sur bois dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. II, où il est accompagné d'un mémoire de M. Digot.

N° 15. Passons sur les deux couronnes d'or, car il a été déjà assez longuement traité de cette sorte de décoration, appliquée surtout aux autels, ce que semble d'ailleurs indiquer leur place immédiatement après les reliquaires, les autels portatifs et les calices.

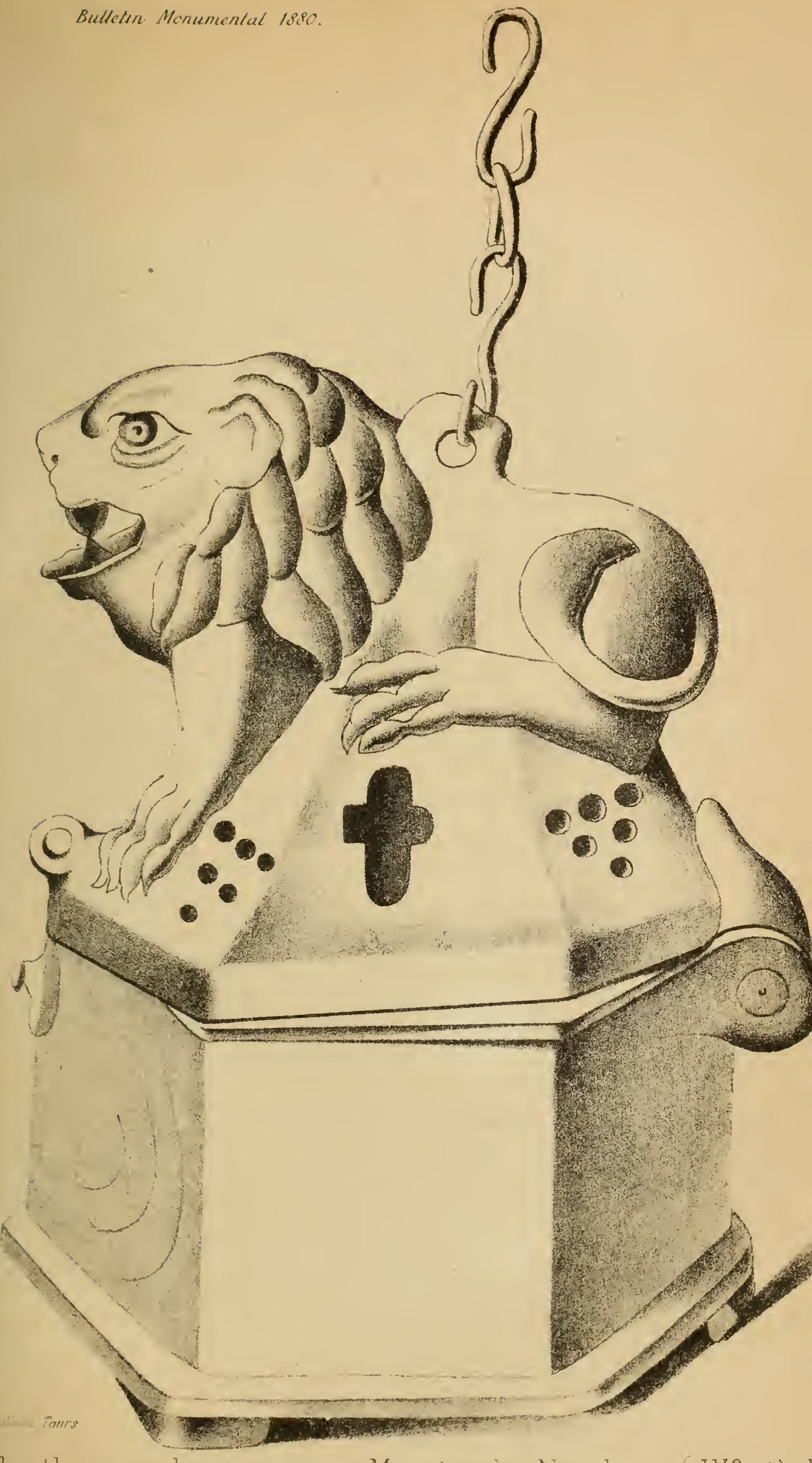
N° 12. Les deux autels de cristal doivent être des autels portatifs, avec bordure métallique. C'est la pre-

mière fois que je rencontre des autels faits en cette matière (1), le droit canonique n'admettant pour la consécration et la célébration que le marbre et la pierre. Le cristal fut donc assimilé aux pierres précieuses et, si l'on y tailla parfois des coupes de calice, on put se croire autorisé à l'employer aussi comme table d'autel, en raison de sa richesse et de sa valeur intrinsèque.

La question des autels portatifs a été suffisamment développée par M. Darcel dans les *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 77-89. Je ne lui emprunterai que quelques documents, parce qu'ils se réfèrent plus particulièrement à l'autel de Théodelinde et à celui de Bérenger, au moins comme identité de dates : « Bède le vénérable (de 675 à 735) parle de deux missionnaires anglo-saxons, en Frise, qui, tous deux nommés Heward, célébraient chaque jour le sacrifice de la messe, ayant avec eux des vases et une table d'autel consacrés : « Cotidie sacrificium Deo victimæ salutaris « offerebant, habentes secum vascula et tabulam altaris « rite dedicatam. » (*Acta sanctorum ordinis S. Bened.*, Mabillon, *Préface du siècle* III.)

« Au IX[e] siècle, les rois eux-mêmes purent avoir dans leur trésor des autels portatifs, destinés à servir à

(1) M. Mallet s'est peut-être aventuré quand il a écrit (*Revue de l'art chrétien*, t. XXVIII, p. 59) qu' « on employait souvent pour ces autels (les autels portatifs) les pierres précieuses, telles que le marbre, le porphyre, le jaspe, l'onyx, le cristal de roche ». Malheureusement, à l'appui de son assertion, il ne cite ni un monument ni un texte. Jusqu'à preuve contraire, le cristal de roche demeure donc une rareté et une exception.



Tours

Gabatha en bronze, au Musée de Naples (IXe siècl

Grandeur naturelle

leurs chapelains dans les expéditions guerrières et même dans les chasses, témoin le récit de la fondation du couvent d'Hildenesheim par Louis le Débonnaire : « Ludovicus, tam paternæ religionis quam potestatis « hæres, venandi affectu in loco, quem nunc Hildenis- « heimensis occupat ecclesia, tentoria fixisse, ibique « allatis regiæ capellæ reliquiis missam audivisse. » (*Ibid.*, siècle IV, partie II, p. 260.)

« Hincmar (mort en 882), dans le troisième capitulaire, défend de célébrer la messe sur un autel non consacré, ou sans une table soit de marbre, soit de pierre noire, soit d'une ardoise convenable, consacrée par un évêque : « Ut nullus celebret in altari non con- « secrato, vel sine tabula ab episcopo consecrata, que « sit de marmore vel nigra petra, aut litio honestis- « simo. » (*Ibid.*, préface du siècle III.)

« Plus tard, Charles le Chauve (840-877) donne au monastère de Saint-Denis un autel portatif. » (*Ibid.*, *Préface du siècle* III.)

« Au xe siècle, saint Gérard, abbé de Braine-le-Comte, emporte de l'abbaye de Saint-Denis l'autel itinéraire que la tradition attribuait à saint Denis, le premier évêque de Paris. » (*Ann. archéol.*, t. IV.)

« A la fin du même siècle, Gotefredus, archidiacre de Milan, envoie à saint Bénigne de Dijon un autel d'onyx, convenablement décoré de lames d'or et d'argent : « Altare onychium auro et argento rite decoratum. » (Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, t. I, col. 4121.)

« Quant aux textes, il nous suffira de citer le grand saphir de Glasconberye, que saint David, archevêque de Gladstone, avait donné, et que l'abbé Henri fit décorer, en 1126, d'or, d'argent et de pierres pré-

cieuses. » (Rock, *The church of our fathers,* t. I, p. 254.)

Ce grand saphir, transmis par tradition et monté seulement au XIIe siècle, n'était qu'une table de verre bleu, d'une certaine épaisseur, comme le *sacro catino* de Gênes. De ce texte je suis en droit de déduire que les pierres précieuses étaient alors assimilées au marbre, et que si, en Angleterre, on avait pris pour faire un autel portatif ce que l'on estimait être du *saphir*, et qui, en réalité, n'était que du verre bleu, comme la coupe de Théodelinde, on pouvait bien, en Italie, affecter au même objet du cristal de roche, en raison de la rareté et de la beauté de la matière.

Mon docte ami M. Rohault de Fleury, que j'ai consulté sur les autels portatifs du Xe siècle, me dit n'en pas connaître un seul de cette époque, mais m'en signale deux plus anciens qu'il compte publier : l'un, du VIIe siècle, dit de saint Cuthbert (1), est en bois recouvert d'argent; l'autre, du VIIIe siècle, est en Angleterre, et aurait servi à saint Acca.

N° 16. Frisi, à l'occasion du sacramentaire garni d'ivoire monté en argent, serait d'avis de le retrouver dans le sacramentaire des archives de Monza, qu'il décrit minutieusement, t. III, p. 66-75, et auquel il assigne la date du VIIIe siècle. La couverture sculptée pourrait bien convenir à cette date et la monture est, en effet, d'argent filigrané.

Nous avons un spécimen de l'écriture, t. III, pl. XVII. Dans l'*Exultet* il est question de Bérenger et de sa femme : « et serenissimo rege nostro Berengario atque domna nostra gloriosissima Byreila regina. » C'est

(1) Je ne crois pas que ce soit un autel, et l'objet n'est peut-être pas aussi ancien qu'on le prétend.

aussi dans ce même manuscrit, mais à la fin, que sont inscrits les deux inventaires que je reproduis : la date d'exécution ne serait donc peut-être pas aussi ancienne que l'a cru le chanoine de Monza.

Je relève dans ce même livre liturgique l'oraison spéciale du couronnement, où il n'est nullement question de la couronne de fer. Ce document est d'autant plus précieux qu'il est contemporain ou à peu près de cette célèbre couronne : « *De coronatione imperatoris.* — Accipe signum gloriæ in nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti, ut, spreto antiquo hoste spretisque contagiis omnium viciorum, sic judicium diligas et misericorditer vivas, ut ab ipso Domino nostro Ihu Xpo in consortio sanctorum æterni regni coronam percipias, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus per infinita sæcula sæculorum. Amen. » (Frisi, t. III, p. 68.)

N° 17. Au compte de l'ivoirerie, il faut encore porter un diptyque et une boîte à encens. Les deux tables d'ivoire, réunies ensemble, forment ce qu'on appelle *diptyque*, de deux mots grecs qui signifient *deux feuilles*.

La destination des diptyques était multiple. Nous apprenons par ceux qui existent encore et par les textes des auteurs ecclésiastiques qu'on s'en servait comme de catalogue officiel pour la succession des évêques, et de nécrologe pour les bienfaiteurs décédés.

Ils ont aussi été employés en manière de *retable* aux autels pendant la célébration de la messe.

Le diptyque profane, usité sous le pontificat d'Adrien Ier, dans une église de Sicile, au VIIIe siècle, contient une prière, espèce de *Memento,* pour plusieurs

personnes, dont le nom se lisait à l'autel pendant le saint sacrifice.

« Publice diaconus in ecclesia recitat offerentium nomina. » (S. Hieronym. *in Ezech.*) — « Diaconus in circuitu sacram mensam thurificat, ac defunctorum ac vivorum diptycha....... percurrit. » (S. J. Chrysost., *in Liturgia.*) — « Etiam hodie Romana Ecclesia recitat nomina ex diptychis. » (Remig. Antissiodoren., *De celebrat. missæ.*) — « Abstulerunt de diptychis ecclesiarum nomina Patriarcharum. » (*Lib. Pont., in vita S. Vitaliani.*)

Celui que possède l'église de Saint-Lambert, à Liége, est fort curieux, parce que c'est le plus ancien exemple du livre pontifical connu sous le nom de *Canon* et des cartons que l'on place au milieu de l'autel pour aider le célébrant : on y a gravé en quarante-deux lignes la prière *Communicantes.*

Dans un missel du IXe siècle, qui fait partie de la bibliothèque du chapitre de Monza, il est question des noms des défunts, inscrits probablement sur les diptyques. « Omnium videlicet fidelium catholicorum orthodoxorum, quorum commemorationem agimus, vel quorum nomina ante sanctum altare tuum scripta adesse videntur. » — « Tribue, quæso, ut eorum nomina que hic continentur digesta. » — « Quorum animas ad memorandum conscripsimus. » (Frisi, t. III, p. 81.) Cette formule se trouve répétée dans un manuscrit du XIIe siècle et d'origine française, car l'oraison pour l'empereur se termine ainsi : *secura tibi serviat Francorum libertas, per...* (Frisi, t. III, p. 90.)

Je ne citerai qu'un seul exemple de ces diptyques sacrés, parce qu'il concorde presque avec les inven-

taires : c'est celui de Rambona (1). Il a été publié dans les *Tavole cronologiche* (2), et j'en ai parlé dans ma *Bibliothèque Vaticane* (Rome, 1867, p. 66).

Le diptyque du monastère de Rambona (IXe siècle) est conservé au musée chrétien du Vatican. En haut, deux anges tiennent, dans une auréole circulaire, le Christ enseignant et bénissant à la manière grecque (3) : EGO SVM IHS NAZARENVS. Au centre, la mort du Christ, que pleurent la sainte Vierge et saint Jean. Le soleil, SOL, et la lune, LVNA, ont une forme humaine et tiennent une torche allumée. Au bas, la louve allaite les deux fondateurs de Rome : ROMVLVS ET REMVS A LVPA NVTRITI. Sur le côté gauche, la Vierge est assise entre

(1) Rambona est dans le Picenum, à trois milles de Tolentino. Gori a publié ce diptyque (*Thes. vet. diptych.*, *Florent.*, 1759), p. 135, avec les notes du P. de Montfaucon, qui le dit du IXe siècle et qui restitue ainsi l'inscription : *Confessoribus Domini sanctis Gregorio, Sylvestro, Flaviano, cœnobium Rambona Ageltruda construxi, quod* (diptychon) *ego Odelricus infimus Domini servus et abbas sculpire mini sit in Domino. Amen.* Or, Ageltrude (*Agiltrude* ou *Angitrude*) fut femme de Guy I, duc de Spolète, qui devint roi d'Italie, puis fut proclamé empereur en 891. Un diplôme de l'an 898, et du roi Bérenger, lui donne la terre de Rambona, sur laquelle était déjà construit le couvent qui avait pour patron principal saint Flavien.

(2) On sourit quand on y lit que le nombril du Sauveur en croix a la forme d'un *œil,* et que cet œil est symbolique à cette place.

(3) Pour bénir à la manière grecque, la main doit former le monogramme du nom de Jésus-Christ. L'index reste droit et le medius se recourbe, ce qui produit I C; le pouce croisé sur l'annulaire et le petit doigt recourbé simulent X C.

deux chérubins, garnis de six ailes ocellées; l'enfant Jésus, qu'elle porte assis sur ses genoux, bénit à la grecque.

L'inscription constate l'érection d'un monastère par une nommée Geltrude, Oldéric étant abbé : *Confessoribus Dni scis Gregorius, Silvestro Fla | viani cenobio* (1) *Rambona Ageltruda construxi | quod ego Odelricus infimus Dni serbus et abbas | sculpire mini sit* (2) *in Domino. Amen.*

L'ange qui est sculpté au bas me paraît symboliser les quatre éléments : l'*air* où il vole; la *terre* par les fruits de la vigne; l'*eau* par une plante aquatique; le *feu* par la torche allumée; tous attributs que cet être céleste (c'est pour cela qu'il est nimbé) tient à la main ou dont il est entouré. A l'intérieur sont peints plusieurs saints (3).

N° 28. Notons la dénomination de la navette, qualifiée *alveola*, mot insolite pour désigner cet ustensile, car il s'applique généralement, comme en fait foi Du Cange, à des vases servant à laver, soit les mains, soit les pieds. C'est aussi un des plus anciens exemples de

(1) « Inter cœnobium et monasterium ita distinguit Cassianus quod monasterium etiam unius monachi habitatio nuncupari, cœnobium vero nonnisi plurimorum. » (S. Isidor., *De Offic. eccl.*, lib. II.)

(2) Peut-être faut-il lire *Sculpire me fesit?*

(3) Le P. Garrucci a publié, dans sa *Storia dell'Arte cristiana, Pitture*, pl. 156, l'intérieur du diptyque de Brescia, qui est peint et représente, d'un côté, la résurrection de Lazare, et de l'autre, les trois docteurs saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire. Il l'estime « diptyque des morts » et « non antérieur au VIIIe siècle ».

la navette, qui semble ne devoir pas figurer dans les monuments avant le VIe siècle (1).

M. Darcel écrivait dans les *Annales archéologiques*, t. XIV, p. 263 : « Nous n'avons encore pu trouver de navette à encens, soit mentionnée dans un texte, soit représentée en figure, antérieurement au XIe siècle..... Anasthase (*sic*) le Bibliothécaire, si minutieux dans tous les détails qu'il donne sur le mobilier des églises romaines pendant les neuf premiers siècles, ne mentionne jamais la navette dans son histoire, qui n'est qu'un immense inventaire, quoique les aromates, l'encens et l'encensoir y figurent dès le commencement du IVe siècle, sous Sylvestre Ier. Cependant, nous trouvons dans la vie de Benoît III un vase à encens, sans pouvoir discerner si c'est un encensoir sans couvercle pour le brûler, comme ceux qui sont employés encore en Grèce, ou un bassin pour le conserver : « Ipse quoque insignis et beatissimus « papa in basilica beati Petri apostoli ex argento « mundissimo auroque fusam cantharam interrasilem « in quam thus mittitur, obtulit. » (Anasthase le Bibliothécaire, *Vie de Benoît III*, pape de 855 à 858). »

Ces assertions ne sont pas absolument exactes. Par l'inventaire de Bérenger, nous savons d'une manière authentique que les navettes existaient au moins dès le Xe siècle. Le canthare, vase à anses, était suspendu

(1) Je ne puis, dans la mosaïque de saint Apollinaire *in classe*, à Ravenne, qui est du VIe siècle, voir qu'une boîte à encens dans la coupe circulaire et peu profonde que porte le clerc qui ouvre la marche et précède immédiatement le diacre tenant l'encensoir. Mais ce tableau a beaucoup souffert et a subi une restauration au XVIIe siècle.

devant les autels ou les corps saints : il servait d'ornement, et parfois on y mettait des cierges ou on y faisait brûler de l'encens. Il me semble impossible que ce mot puisse se prendre dans le sens de vase à encens, tandis qu'Anastase emploie une autre expression qui a échappé aux investigations de M. Darcel et du chanoine Barraud : ce dernier, dans sa *Notice archéologique et liturgique sur l'encens et les encensoirs* (Caen, 1860), ne nomme ni l'*alveola* ni la *cantulla*.

La *cantulla* est une boîte ou coffret. Nous en retrouvons la forme latine altérée dans l'expression italienne *sciatuglia*. Au IXe siècle, le pape Étienne VI offrit à l'église du Soracte *cantullam argenteam unam*. Du Cange a fait remarquer que la *cantulla* vient dans l'inventaire d'Étienne VI après le *thymiaterium*. Ce rapprochement est ingénieux, mais il n'est pas suffisamment justifié par les monuments, où l'on rencontre des encensoirs et non des navettes. Au XIIe siècle, on disait *acerra* et *acerna;* c'est à peu près l'époque d'une fresque de la crypte de Saint-Clément, à Rome, où la boîte à encens paraît sous une autre forme que celle d'un coffret ou d'un petit bateau. Elle est ronde, plutôt allongée dans le sens de la hauteur, et terminée par une petite calotte hémisphérique.

Le dénombrement des tissus est peu chargé, et il n'y a guère lieu de s'y arrêter, tellement les articles en sont clairs pour tous ceux qui sont familiers avec les anciens inventaires. Il y est question de cinq pailles (nos 18, 19), de quatre chasubles (nos 20, 21), de manches parées (no 22), de deux dalmatiques pour le diacre et le sous-diacre (no 23), d'une étole (no 24), de deux manipules (no 25), d'une mitre (no 26) et d'un cordon (no 27).

N°s 18, 19. Je n'insisterai que sur quelques points particuliers. On remarquera la richesse de ces trois pailles, enrichis d'or et de perles. Quand une de ces tentures est dite *parée,* cela signifie qu'il y a une bordure et que cette bordure est plus riche que le fond, tandis que l'expression *non parée* indique l'absence de cette même bordure. Nous avons d'anciens exemples de ces sortes de pailles, qui furent encore en usage jusqu'au siècle dernier, grâce à la munificence des papes qui en décoraient chaque année les basiliques majeures (1).

Quoique je préfère ici la signification de *tentures* pour le mot *pallia*, je ne puis dissimuler que, dans d'anciens textes, il a aussi celle de *parements d'autels.* L'italien a conservé cette tradition dans le vocable *palliotto*, qui est employé pour les devants d'autel, aussi bien en métal qu'en étoffe (2).

N°s 20, 21. *Casucula* est un diminutif de *casula*, et l'on comprend facilement que sur cette pente on soit arrivé à faire le mot français *chasuble*, qui n'est que la traduction littérale des autres altérations : *casubula*, *cassibula* et *casubla.*

(1) Voir ma brochure *les Fêtes de Pâques à Rome* (Rome, 1866, p. 18-19).

(2) Les *Annales archéologiques*, t. I, p. 102-104, ont donné la description d'une « nappe d'autel brodée au ɪxᵉ siècle ». Le mot *nappe* n'est probablement pas exact, je préférerais lui substituer celui de *parement.* Malheureusement l'objet n'existant plus, tout contrôle est devenu impossible : encore la description est-elle empruntée à un ouvrage de 1671, époque à laquelle on se piquait peu d'exactitude à l'endroit de l'archéologie.

Une chasuble, *nihil parata*, est une chasuble unie, sans aucun orfroi.

Je proposerais de lire, au lieu de *dioc*, qui n'offre aucun sens, *de octapulo*. L'*octapulum* est un tissu à huit fils, comme le *quadrapolis* en a quatre et le *samit* six. Ce mot, dans Anastase, est répété quinze fois, deux au VIIIe siècle et les autres au IXe. L'interprétation du P. Martin (*Mélanges d'archéol.*, t. II, p. 250), qui fait de l'*octapulum* une étoffe à *médaillons octogones,* ne soutient pas un seul instant l'examen.

N° 22. Dans les liturgies orientales, on voit encore les prêtres passer sur l'aube des manches en étoffe semblable à l'ornement. C'est assurément l'unique reste d'une tradition fort ancienne, puisque la Légende d'or rapporte que saint Martin les reçut de la main d'un ange, pendant qu'il célébrait (1). Le bénédictional

(1) Saint Martin ayant donné sa tunique à un pauvre, au moment de célébrer, en demanda une autre à son archidiacre, qui la lui apporta trop courte de manches. « Ingressus Martinus secretarium tunicam suam illi (pauperi) tribuit..... Compulsus ille (archidiaconus) ad forum vadit et quinque argenteis tunicam vilem et curtam..... ante pedes Martini iratus projecit. Quam ille secreto induit, cujus manicæ usque ad cubitum..... protendebantur, et sic missam celebraturus procedit..... Cum in missa manus ad Deum, ut moris est, levaret, manicis linteis retro labentibus..... remanserunt eidem brachia nuda. Tunc miraculose torques aurei et gemmati deferuntur ab angelis, et brachia decenter operiuntur. » (*Leg. aurea*, cap. CLXVI.)

Un manuscrit du XVe siècle, à la Bibliothèque nationale, dans la miniature qui représente cette scène, traduit *torques aurei* par de véritables parements de manches en drap d'or qu'un ange apporte du ciel.

de saint Ethelwold, qui date du xe siècle, nous montre les manches de l'aube terminées par une très-large bordure d'or qui forme parement. (*Archeologia,* t. XXIV, pl. XXXII.)

N° 23. D'après le cérémonial de l'église de Monza, qui date du XIIIe siècle, le diacre et le sous-diacre ne portaient ni dalmatique ni tunique, du mercredi des cendres au jeudi saint : « Post letanias incipitur missa, diacono et subdiacono revestitis absque dalmaticis usque ad diem jovis sancti. » (Frisi, t. III, p. 192.)

N° 24. Consulter sur l'origine, l'usage et les transformations de l'étole, un article de M. Victor Gay, dans les *Annales archéologiques*, t. VIII, p. 65-76. Une inscription du XIVe siècle désigne, comme remontant au pape saint Sylvestre, une étole qui ne m'inspire pas une confiance absolue : « Stola de S. Selvestro papa. »

N° 25. Frisi s'est mépris sur le sens du mot *mapula,* dont il fait à la fois un mouchoir et un dais pour l'évêque. Il ne faut y voir, avec les anciens auteurs, que le manipule, espèce de nappe blanche ou mouchoir qui se porta d'abord entre le pouce et l'index, puis sur le poignet, jusqu'à ce que, pour plus de commodité, il fut relégué sur l'avant-bras : « Mappula, quæ in sinistra parte gestatur..... dicitur et manipulus. » (*Alcuin*). — « Ad extremum sacerdos fanonem in sinistrum brachium ponit, qui et mappula et sudarium vocatur, per quod olim sudor et narium sordes extergebantur. » (*Honorius Augustod.*, lib. I, col. 208.) — « Subdiaconus regionarius porrigit ei (papæ) mappulam; subdiaconis vero si congruæ vestes (prebendæ) quæ apud quosdam subdiaconales nominantur, et mappulæ in sinistra manu ferendæ. » (*Ordo Romanus.*)

Au IXe siècle, Raban Maur appelait *mappula* le mani-

pule : « Oportet sacerdotes et ministros altaris mappulas manibus tenere. » (Lib. I, cap. 18.) Voir sur le manipule un article complet de M. Victor Gay, dans les *Annales archéologiques*, t. VII, p. 143-150.

Un manipule des plus intéressants, s'il était authentique, serait celui du pape saint Sylvestre (IVe siècle), conservé à Rome dans l'église Saint-Martin-des-Monts, avec cette étiquette : « Sudarium seu manipulum S. Sylvestri papæ. Cingulum brachiale ad circumfirmandum manipulum seu sudarium ejusd. Pontif. »

N° 26. *Infula* signifie en même temps *chasuble* et *mitre*. Le premier sens n'est pas acceptable ici, puisque nous avons vu précédemment plusieurs chasubles. D'autre part, il faut avouer que la mitre à cette époque était encore bien rare et une concession spéciale du Saint-Siége. Comment se pourrait-il qu'elle eût été octroyée à l'archiprêtre de Monza, quand la plupart des évêques ne l'avaient pas encore (1)? Il n'est pas absolument impossible que la faveur des rois lombards ait obtenu prématurément un tel privilége; mais il serait peut-être plus logique de penser que, faute e plus ample développement et de précision topique à l'article 26, cette mitre fut celle d'un archevêque de Milan, comme plus tard un autre archevêque légua

(1) M. Aguilhon m'écrit à ce sujet : « Comme ces inventaires ont été écrits entre les années 888 et 915, peut-on croire que l'archiprêtre de Monza jouît déjà du privilége de la mitre et des ornements pontificaux? Bérenger aurait-il envoyé une mitre à Monza, en attendant que l'insigne fût accordé par le souverain pontife? Ce n'est qu'à la fin du XIIe siècle que nous voyons le chef de notre clergé en possession de cette distinction. »

au trésor de Monza ses ornements pontificaux ; ou encore cette mitre aurait pu être réservée aux jours solennels, lorsque quelque évêque officiait en présence du roi ou à sa chapelle.

N° 27. Voir sur la ceinture l'article de M. Victor Gay, *Annales archéologiques*, t. VI, p. 168-169. Il y est question de celle de saint Birin, évêque de Dorchester au VII[e] siècle, à laquelle pendait une bourse garnie de poires d'or. La ceinture de saint Salvius, au VIII[e] siècle, est « d'or, garnie de perles et de pierres précieuses ».

VI.

DEUXIÈME INVENTAIRE (X[e] SIÈCLE).

« De capella domni Perengarii (1) regis, quando ego Adalbertus magistro meo Egilolfo presentavi.

1. « Cruces II.
2. « Coronam I.
3. « Calices II aureos cum patenis.
4. « Calices II argenteos cum patenis.
5. « Cristallos V, cum auro circumclusos, et unum cum argento (2).

(1) *Perengarii* et *talmatica* dénotent une prononciation dure, comme dans la langue allemande.

(2) En rapprochant cet article du n° 7 de l'inventaire précédent, la question n'est pas encore tranchée. Cependant, isolément, il est facile de comprendre que ces cinq cristaux, montés quatre en or et un en argent, peuvent être des médaillons recouverts de cristal, suivant l'interprétation

6. « Capsa aurea.
7. « Vasculum aureum I, ad aromata.
8. « Alterum eburneum.
9. « Casulas V.
10. « Turibulum I.
11. « Candelabrum I.
12. « Talmaticas III.
13. « Subtiles II.
14. « Manicas II.
15. « Stolas II.
16. « Mapulas III.
17. « Cingulos II.
18. « Humerale I.
19. « Camisas II.
20. « Reliquias sanctæ Margarete, diligenter sigillate in panno castineo.
21. « Pallia III.
22. « Tintinnabulum I.
23. « Altaria II.
24. « Leunculum I, sculptum de cristallo, cum suo filacterio.
25. « Tabulæ II, eburneæ inscripte de. . . . . (1) et

proposée. Mais ici fait complétement défaut le *in unum conjuncti;* plusieurs cristaux auraient donc été démontés. Il en manquerait toutefois un à l'appel.

(1) M. Aguilhon propose, avec raison, de compléter par *de apostolo*. Il en donne deux raisons péremptoires : d'abord la syllabe finale *lo,* qui est très-visible sur l'original, appelle cette restitution ; puis la terminologie liturgique nommait *apostolus* l'épistolier, selon qu'on peut le voir dans les anciens ordres romains, publiés par Mabillon. Dans le Sacramentaire grégorien, l'épître est dénommée l'*apôtre* par antonomase : « Deinde sequitur apostolus. » En France, on ne parlait pas

altere II eburneæ inscriptæ de evangelio et alteræ ligneæ II, inscriptæ de libro sacramentorum.

26. « Missale I, paratum. . . . . (1) eburneo.

27. « Maior codex I.

28. « Buxa eburnea I : dicunt cum reliquiis et inde dubitamus (2). »

Le premier inventaire ne donne qu'une partie de la chapelle du sérénissime roi Bérenger : les seuls objets remis au sous-diacre Adalbert y sont énumérés. Dans le second inventaire, qui n'est encore qu'un extrait *de capella*, est exclusivement enregistré ce qui a été confié par le même Adalbert à son maître Egilulf (3), que

autrement, témoin ce texte d'Hincmar : « Usque ad evangelium in missa stare solent et recedunt, statim post apostolum, id est post epistolam, hanc admonitionem nostram... legite. » (Opp., t. II, *Opusc.* VII, p. 149.)

(1) *Cooperto* ou *Coperto ?* « Invenies quendam librum plumbeum subtus dictam crucem cum coopertis plumbeis. » (*Invent. ling. S. Cataldi*, apud *Acta SS.*, t. II maii, p. 576.) — « Vidi duos libros in quarto folio, alterum in charta pecudina cum copertis ligneis. » (De B. Augustino Novello, *ibid.*, t. IV, p. 623.)

(2) Frisi, t. III, p. 75.

(3) M. Aguilhon, dont la science est si sûre pour tout ce qui tient à l'église de Monza, m'écrit : « Nous n'avons point eu d'Egilulf parmi nos archiprêtres, mais Pierre, en 879; Vincent, en 880; une seconde fois le même Pierre, de 891 à 898; enfin Anspert, de 903 à 912. Frisi a dédoublé Pierre, ce qui lui donne Pierre I et Pierre II : entre les deux il a glissé son Egilulf en 888. Les diplômes de Bérenger nous font connaître, au contraire, Egilulf, qui fut à la fois évêque de Mantoue et archichapelain du roi. Dans un diplôme du 19 juillet 896, on lit : « Petrus...., necnon Egilulfus, reverendus presul, dilecti consiliarii nostri. » Dans un autre, du

Frisi suppose le premier dignitaire de la basilique de Monza, *può presumersi essere stato capo della basilica Monzese* (t. III, p. 74). Ces deux documents ont beaucoup de rapport entre eux. Ils se complètent donc mutuellement. Nous retrouvons plusieurs objets déjà inscrits, tels que les cristaux (n° 5), la capse d'or (n° 6), les deux autels portatifs (n° 23), le lion-phylactère (n° 24), la boîte en ivoire, contenant des reliques (n° 28); mais plusieurs articles se trouvent augmentés ou diminués sur les précédents. Ainsi, il y a trois dalmatiques au lieu de deux (n° 12), deux manches (n° 14) et deux étoles (n° 15) en place d'une, trois manipules (n° 16) pour deux, deux ceintures (n° 17) au lieu d'une; tandis que, d'autre part, nous ne constatons que deux croix (n° 1) pour six, une seule couronne (n° 2) pour deux, et trois pailles (n° 21) sur cinq.

Les deux calices d'or (n° 3) et les deux calices d'argent (n° 4) sont munis de leurs patènes. L'encens est maintenant dans un vase en or (n° 7), et le vase d'ivoire (n° 8) qui le contenait précédemment reste sans destination.

On ajoute à la première nomenclature un encensoir (n° 10) et un chandelier (n° 11). Ce chandelier unique doit se référer à un rite particulier. Si, plus tard, nous voyons quatre chandeliers accompagnant quatre croix, pourquoi n'y aurait-il pas aussi, à l'origine, un chan-

21 novembre 894, publié par Muratori (*Antiquit. med. ævi*, t. III, p. 5), il est qualifié évêque de Mantoue. Un troisième, conservé aux archives de la cathédrale de Modène, est accordé en 902 « interventu Hegilulfi episcopi, necnon et sacri palacii nostri archicapellani ». La question ainsi posée est déjà résolue. »

delier unique pour une seule croix de procession? Jusqu'en 1849, époque à laquelle la liturgie romaine fut substituée à la liturgie locale, à Angers, on ne portait, le mercredi des cendres et les jours de férie, qu'un seul chandelier à la messe, et il n'y avait, par conséquent, qu'un seul acolyte.

Notons la clochette (nº 22) pour annoncer, à l'intérieur, le commencement ou les diverses parties des saints offices, pendant que les cloches avertissaient au dehors les fidèles.

M. de Coussemaker, dans son *Essai sur les instruments de musique au moyen âge,* a nettement déterminé les trois variétés de clochettes usitées au IXe et au Xe siècle. « Le *tintinnabulum* n'était d'abord qu'une simple sonnette qu'on tenait à la main et qu'on faisait résonner en l'agitant, ainsi que l'indique l'inscription suivante du manuscrit d'Angers : *Tintinnabulum excutitur manu tenentis.* Plusieurs manuscrits contiennent des dessins du *tintinnabulum.* Celui que nous donnons ici est tiré du manuscrit de Boulogne.

« On donnait aussi le nom de cloche à cet instrument : « Cloccam qualem ad manum habui, tuæ pater-« nitati mittere curavimus » (S. Boniface, *Epistola* 9); mais ce mot, d'origine germanique, fut bientôt employé presque exclusivement pour désigner les grosses cloches placées dans les tours d'églises.

« *Tintinnabulum* était aussi le nom donné à une sorte de carillon, formé d'une barre de bois ou de fer, sur laquelle on attachait en file un nombre plus ou moins grand de clochettes de diverses dimensions, qu'on faisait résonner au moyen d'un petit marteau. Celui que nous reproduisons ici a été extrait, par Gerbert, d'un manuscrit du IXe siècle de saint Blaise. Au

XIe siècle, ce *tintinnabulum,* selon Eberhart, était composé de sept clochettes accordées comme il suit : *la, si, ut, ré, mi, fa, sol, la, si.*

« On appelait encore *tintinnabula* les petites clochettes dont les ecclésiastiques et les grands personnages ornaient leurs vêtements d'apparat. Voyez le *Glossaire* de du Cange. » (*Annales archéologiques*, tome IV, p. 96-98.)

Je crois que, dans l'inventaire de Bérenger, le *tintinnabulum* est une clochette à main. Son type serait donc celui du manuscrit de Boulogne, qui date du IXe siècle. La clochette est allongée et peu évasée au bas de la robe, coupée horizontalement et ornée, au-dessus de la lèvre, d'une double raie parallèle. La poignée consiste en deux anses cintrées qui doivent se croiser.

Sur le manuscrit de saint Blaise, cinq clochettes sont suspendues à une tringle fixée au sommet d'une arcade en plein cintre. Le corps sonore est cylindrique, moins le cerveau arrondi, duquel part une tigette terminée par un anneau.

Quant au manuscrit d'Angers, invoqué pour rendre raison de la signification du mot, il est attribué au IXe ou au Xe siècle et est, par conséquent, contemporain de l'inventaire et des miniatures.

Les diptyques se sont multipliés. En voici trois, comme actuellement dans le trésor (n° 25). Mais sont-ce bien les mêmes? Je n'oserais l'affirmer, car il n'est pas démontré que les deux plus anciens aient servi de couverture, malgré les trous qui se remarquent sur les bords, et le troisième est en ivoire et non *en bois.*

Deux de ces diptyques sont en ivoire, dont un pour un évangéliaire et l'autre pour un épistolier : le troisième,

en bois, recouvre un sacramentaire (1). Un missel a aussi sa couverture d'ivoire, qui forme sa *parure* (n° 26), et les manuscrits se complètent par un grand *codex* dont l'intitulé n'est pas donné, mais qu'à cette dénomination on peut prendre pour une bible, qui est le *code* ou *livre* par excellence.

Le scripteur hésite au sujet d'une boîte d'ivoire où l'on croit qu'il y a des reliques (n° 28). L'hésitation eût cessé si l'on eût pu l'ouvrir, mais elle était ou clouée ou fermée à clef, peut-être même munie de sceaux, selon qu'il est écrit dans le synode d'Arras de l'an 1125 : « Fractis sigillis et apertis buxtulis, nihil aliud nisi pannos contemplantur. » Les reliques de sainte Marguerite sont enfermées dans une étoffe de couleur sombre (n° 20), qui correspond à la couleur de la châtaigne : de là l'épithète *castineo,* pour *castaneo*, qui a son équivalent dans le *leonatus* (fauve) du *Liber Pontificalis* (2).

En fait de vêtements ecclésiastiques, il faut relever cinq chasubles (n° 9), cinq aubes (n° 19), un huméral

(1) Flodoard parle de couvertures en ivoire qui se voyaient à Reims sur un sacramentaire : « Librum quoque sacramentorum sub eburneis tabulis, argento præsignitis, sed lectionarium ad missas librum pari decore venustatum ibidem contulit. » (Frisi, t. III, p. 66.)

(2) « Vela serica leonata. » (*In vita Stephani VI, ann.* 885.) — « Une chasuble de damas couleur de tanné, c'est-à-dire du poil de lion, mélangée de jaune. » (*Invent. de la cathédr. de Sienne,* 1467.)— « La compagnia..... con sacchi lionati. » (1580) — « Cinericium, hoc est pardum et castaneum, hoc est leonatum » (1582). — « Vestes..... coloris lionati obscuri » (1607). — Voir aussi mon *Inventaire du pape Paul III*, p. 56.

(n° 18) et deux ornements qualifiés *subtiles* (n° 13). Frisi pense que ce mot est pour *subtalares* et pourrait signifier les sandales pontificales, *due calcei, o sandali pontificali.* Il n'a pas observé que cet article vient immédiatement après celui des dalmatiques. On ne les sépare pas dans les inventaires, parce que si la dalmatique est le vêtement propre du diacre, le *subtile* désigne celui du sous-diacre, suivant la définition donnée par Honorius d'Autun et renouvelée par Guillaume Durant : « Tunica quæ alibi subtile. » — « Dalmatica diaconi ampliores habet manicas, quam tunicella subdiaconi, quæ alibi subtile vocatur. » (*Ration.*, l. III, cap. X, XI.)

Du Cange éclaire encore ces définitions par les textes suivants : « Præterque dalmaticum et subtile pene aurea. » (*De casibus S. Galli,* cap. X. — « Dalmaticas et subtiles, 14. » (*Adam Bremensis*, cap. CLXI.) — « Dalmaticas, subtilia, cæteraque ecclesiastica ornamenta. » (*Burchard*, cap. I.) — « Ejusdem operis duæ dalmaticæ, et duo subtilia, latis aurifrigiis ornata. » — Duæ casulæ de viridi samitta, et tot dalmaticæ, et subtilia aurifrigiata, valde bona. » (Conradus Moguntinus, in *Chronico Moguntino.*) En français, *subtile* se traduisait par *soutil* et *soutif,* ce qui indique une étoffe subtile ou légère, comme l'est celle employée aux tunicelles des pontificaux.

Inutile de revenir sur le mot *humerale*, depuis les explications que j'en ai données à propos d'un surhuméral du XIIe siècle. Cependant, il ne sera pas inopportun de remonter à l'origine de cet insigne et de montrer ses diverses formes du IVe au XIVe siècle, par quelques exemples choisis.

Dans l'acte de donation de Constantin, on voit que le

pape saint Sylvestre reçut de lui le droit de porter le surhuméral, dont les empereurs s'entouraient le cou. Le mot *lorum*, cité dans le texte, indique clairement que cet ornement admettait au moins une plaque ronde : « Simulque phrygium, hoc est, mitram et superhumerale, videlicet lorum, quod imperiale circumdare assolet collum. »

Guillaume Durant répète, au XIIIe siècle, que le surhuméral aurait été concédé au pape saint Sylvestre par l'empereur Constantin : « Sed et papa coronam, frigium lorum superhumerale, chlamidem purpuream, et tunicam iacinthinam habet ex concessione Constantini imperatoris. » (*Rationale divin. off.*, lib. III, cap. XIII) (1).

M. Texier, dans l'*Architecture byzantine* (Londres,

(1) Cependant, comme au fond l'évêque de Mende n'est qu'un compilateur, il semble peu tenir à cette tradition, et préfère ailleurs voir, dans le surhuméral, un souvenir de l'ancienne loi. « Sane romanus Pontifex, post albam et cingulum, assumit orale, quandam videlicet sindonem, quod capiti quasi in modum veli imponit, et replicat super humeros et ante pectus legalis pontificis ordinem sequens, qui post lineam strictam et zonam induebat ephot, id est, superhumerale : cujus locum tenet amictus. » (*Ibid.*, lib. III, c. IX.) Ces derniers mots prouvent que la question pour lui n'est pas claire ; aussi, dans un autre passage, il confond encore l'amict avec le surhuméral, quoiqu'ils soient parfaitement distincts : « Sacerdos celebraturus assumit amictum, quo caput tegitur, quem pontifex loco ephot sive superhumeralis et rationalis habet : et nunc etiam superhumerale vocari potest : significans salutem, quæ per fidem tribuitur. De hoc apost. ad Eph. 6 : *Galeam salutis assumite.* » (*Rationale*, lib. III, cap. II.)

1864), consacre une planche en couleur à la belle mosaïque de l'église Saint-Georges, à Thessalonique, qui daterait du IVe siècle. Là un prêtre porte, par-dessus sa chasuble, une espèce de petite pèlerine blanche sur laquelle se détachent des bandes roses, partant du cou et alternativement rectangulaires et triangulaires : ces pièces de rapport n'atteignent pas les bords de l'huméral.

La *Gazette des Beaux-Arts* (1878, p. 381) a reproduit, d'après les *Nouveaux Mélanges d'archéologie*, une miniature représentant l'archevêque saint Dunstan aux pieds du pape saint Grégoire. Ce dessin est attribué au Xe siècle. La mitre ou tiare ressemble à une calotte, derrière laquelle flotte, de chaque côté, un double ruban, terminé par une petite boule. Un peu au-dessous de la partie supérieure de la chasuble s'arrondit un large galon, semé de pois et bordé d'une série de petites perles. Aux épaules s'ajoutent deux disques ornés de la même manière. Ce surhuméral est parfaitement distinct du pallium.

Longtemps encore cet insigne garde la forme d'un large orfroi, qui, plus tard, devient le *collier* liturgique, si usité au moyen âge, mais sans la complication des parties surajoutées en manière de *lora*.

M. Gay a donné en gravure, dans les *Annales archéologiques*, trois représentations de l'huméral (tome VI, p. 158). La première est empruntée à une peinture en détrempe de la cathédrale de Worms (XIIIe siècle) : c'est un large collier, perlé et gemmé, en avant duquel pend un ornement, également gemmé et taillé en forme de coupe. Le pourtour est indiqué par un galon.

Giottino a peint, au XIVe siècle, saint Grégoire revêtu du fanon, bande étroite entourant le cou, formant des

plis et ornée à la partie antérieure d'un orfroi orné. Le dernier exemple est également du XIVe siècle, et fourni par la cathédrale de Worms : le fanon, que recouvre en partie l'amict, ressemble à une pèlerine rayée horizontalement, comme si cet insigne se composait de trois pièces juxtaposées.

Dans un inventaire de Nuremberg, daté de 1334, je relève trois fibules *d'argent doré,* appliquées à un huméral : « Item II paria ob umbracula sive pecia ad humbralia, quorum tria sunt de fibulis argenteis deauratis. » En 1417, on lit : « Umbralia 4, cum fibulis argenteis, » et, en 1427 : « 2 paria cum fibulis argenteis. » Or, comme l'établit le docteur Scheins, *humbrale* est pour *humerale,* et d'*umbrale* on a fait successivement *umbrella* et *umbraculum,* parce que l'ombrelle protége les épaules. Cette observation liturgique se fonde surtout sur quatre textes de 1389 : « 4 leisten cum monilibus deauratis ad ornatum humeralium. » En effet, les anciens huméraux se composent de bandes et de plaques. (Scheins, *Die kirchlichen Schætze des ehemaligen Klosters Heilsbronn bei Nurnberg*, p. 11.)

VII.

TROISIÈME INVENTAIRE (1042).

1. « S. Johannis (1). 2. « S. Elisabeth.

(1) *Sanctus* ou *sancta* est indifféremment écrit par l'initiale S, surmontée d'une sigle d'abréviation ou abrégé ainsi *sci*, *scc*. Partout, je restitue les lettres supprimées par contraction de mots.

3. « De capillis domni Desiderii (1).
4. « S. Johannis et Pauli.
5. « S. Thome apostoli.
6. « S. Martini.
7. « S. Stephani.
8. « S. Nazarii.
9. « S. Andree apostoli.
10. « S. Victoris.
11. « S. Proculii.
12. « S. Atale, de dente ejus.
13. « S. Utilie.
14. « S. Columbani.
15. « S. Bertulfi.
16. « S. Viti et Modesti.
17. « S. Mauri.
18. « De spongia Domini (2).
19. « De panno sancte Marie.
20. « S. Bassiani.
21. « S. Viti.
22. « De ligno Domini.
23. « De oleo sancti Elisei.
24. « De confectio Domini.
25. « S. Rosinde.
26. « De manna Domini (3).
27. « De orto Domini (4).
28. « S. Agathe.
29. « S. Philippi.

(1) Le martyrologe romain contient quatre saints de ce nom, dont deux évêques. Ce n'est pas ici celui de Langres, mais l'évêque martyr de Vienne, inscrit au 11 février et au 23 mai : en effet, il est qualifié du nom de son siége sur l'inscription qui accompagnait jadis la croix du royaume.

(2) « Vas ergo erat positum aceto plenum. Illi autem spongiam plenam aceto, hyssopo circumponentes, obtulerunt ori ejus. » (S. Joann. XIX, 29.)

(3) « Dedit (Dominus) tibi cibum manna. » (*Deutéronome*, VIII, 3.)

(4) « Jesus egressus est cum discipulis suis trans torrentem Cedron, ubi erat hortus, in quem introivit ipse et discipuli ejus. Sciebat autem et Judas qui tradebat eum locum, quia frequenter Jesus convenerat illuc cum discipulis suis. » (S. Joann., XVIII, 1.)

30. « S. Barnabe apostoli.

31. «S. Syri Ticinensi (1).

32. « De monte Sinai.

33. « S. Marti.

34. « De oleo beati Petri apostoli.

35. « S. Georgi.

36. « S. Floriani.

37. « Tres anuli de ferro.

38. « S. Nicomedis.

39. « S. Cipriani.

40. « S. Remidii (2).

41. «De vestimentis apostolorum.

42. « De sportis eorum.

43. « De sancta cruce.

44. « De purpura beate Marie, quando Dominus portans in utero fecit (3).

45. « Habemus impullas XXXXII, plenas de sanguine et licore sanctorum.

46. « Et vascula lignea plena reliq. sanctorum XXIIII.

47. « Et agnos tres de cera sancta.

48. « De ligno quod Dominus plantavit (4).

49. « Hic est terra sancta aut terra major de sepulcro Domini.

50. « Alia vero major de presepio Domini est.

51. « Et de monte Oliveti, et ubi Jehsus oravit (5),

(1) L'évêque de Pavie, dans les actes officiels, prend encore le titre d'*Episcopus Ticinensis,* à cause du fleuve qui traverse la ville. Cependant, on trouve aussi *Papiensis.*

(2) *Remigii?*

(3) La correction grammaticale exige : « Quam Dominum portans in utero fecit. »

(4) « Plantaverat autem Dominus Deus paradisum voluptatis a principio..... produxitque Dominus Deus de humo omne lignum pulchrum visu et ad vescendum suave : lignum etiam vitæ in medio paradisi. » (*Genes.*, II, 8-9.)

(5) « Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti..... Et progressus pusillum (Jesus), procidit in faciem suam, orans.» (S. Matth., XXVI, 30, 39.)

quia (ubi?) et in cœlum ascendit (1).

52. « Et lignum de presepio Domini ubi Xpistus natus est (2), ubi bos et mulus erat ligatus (3).

53. « Et est marmor ista ubi Xpistus cum Moise locutus est, et super ipsum marmore pedibus suis stetit (4).

54. « Et terra ubi Xpistus de utero sancte Marie processit, ubi jacuit.

55. « Et sepulcrum ubi Xpistus depositus est (5). »

Cet inventaire a été connu par Frisi, qui s'est contenté de le signaler. Il importe de combler cette lacune. En effet, ce document présente un intérêt majeur en raison de sa date et de la critique historique à laquelle il donne lieu.

(1) « Videntibus illis (apostolis) elevatus est..... Tunc reversi sunt Jerosolymam a monte qui vocatur Oliveti, qui est juxta Jerusalem. » (*Act. Apost.*, I, 9, 12.)

(2) « Et peperit (Maria) filium suum primogenitum, et pannis eum involvit, et reclinavit eum in præsepio. » (S. Luc., II, 7.)

(3) Les Évangiles ne parlent pas du bœuf et de l'âne dans l'étable; mais, dès les premiers siècles, cette prophétie d'Isaïe était appliquée au Sauveur naissant : « Cognovit bos possessorem suum et asinus præsepe Domini sui. » (I, 3.)

(4) « Et transfiguratus est ante eos..... Et ecce apparuerunt illis (apostolis) Moyses et Elias cum eo loquentes. » (S. Matth., XVII, 2, 3.) — En 1875, les franciscains de Nazareth, ayant pratiqué des fouilles au sommet du Thabor, ont retrouvé les traces des trois chapelles du Sauveur, de Moïse et d'Élie, établies en souvenir de la Transfiguration. (*Revue de l'art chrétien*, t. XXVIII, p. 487.)

(5) « Joseph autem mercatus sindonem, et deponens eum involvit in sindone, et posuit eum in monumento quod erat excisum de petra. » (S. Marc., XV, 46.)

J'en dois une copie exacte à l'obligeante activité de M. le chapelain Aguilhon, qui m'écrit à ce sujet : « Le catalogue des reliques de Saint-Jean se trouve dans la Bible du xe siècle dont parle Frisi (tome III, p. 21 et suiv.), sur une feuille laissée en blanc entre l'Ecclésiaste et les Paralipomènes. Il vient à la suite de la transcription du papyrus, laquelle n'est pas sans quelques fautes : c'est cette copie que Frisi a suivie. Le catalogue est inédit et Frisi n'en a fait aucun cas. Cependant les deux inventaires sont de la même main et du même temps : si l'un a de la valeur, pourquoi l'autre n'en aurait-il pas également? Ces indications ont été consignées à cette place lorsqu'on a retiré les reliques de la caisse de bois qui les contenait pour les placer dans un sarcophage de marbre, ce qui eut lieu le 6 juillet 1042, comme l'on voit à ce jour dans le calendrier édité par Frisi (t. III, p. 125). Ce catalogue, très-ancien, sert de contrôle et de rectification au catalogue fait par ordre de saint Charles Borromée, et publié par Frisi. »

Cette comparaison se fera utilement plus tard, quand je donnerai le texte de l'inventaire de 1602. Pour le moment, je dois me contenter de relever les particularités du catalogue du xie siècle.

Les reliques sont énumérées sans ordre : cependant la première place est donnée à saint Jean-Baptiste (n° 1), et à sa mère sainte Élisabeth (n° 2). L'Ancien Testament fournit, en outre, du bois de l'arbre planté par Dieu dans le paradis terrestre (n° 48) et cause de la perdition du genre humain, de la manne miraculeuse tombée dans le désert (n° 26), de l'huile du prophète Élisée (n° 23), ainsi qu'un souvenir du mont Sinaï (n° 32).

La plus large part est faite au Christ. Le lieu de sa naissance est rappelé par la pierre de l'étable (n° 50), le bois de la crèche (n° 52), et la terre sur laquelle il fut déposé (n° 55). Sa croix est mentionnée deux fois (n°s 22, 43), et sa passion est rappelée par un morceau de l'éponge avec laquelle il fut abreuvé de fiel et de vinaigre (n° 18). Du mont des Oliviers, on a deux parcelles qui remémorent le lieu de son agonie et de son ascension (n° 51). Le sépulcre est mentionné deux fois, d'abord sans indication précise (n° 55), puis sous celle de *terra major*, qui doit s'entendre d'une certaine quantité de terre empruntée au sol même du sépulcre (n° 49). Le jardin (n° 27) est connu dans l'Évangile : c'est celui où le Sauveur réunissait ses disciples, et où il fut arrêté. Je crois qu'il faut rapporter à la transfiguration le *marbre* sur lequel le Christ se tint debout pendant qu'il parlait à Moïse (n° 53). Doit-on prendre ce mot *marbre* à la lettre? Soit, mais alors ce n'aurait été que le revêtement de ce lieu mémorable. Depuis longtemps, en Terre-Sainte, semblable précaution a dû être prise contre les pieux mais indiscrets larcins des pèlerins. Reste un mot qui m'embarrasse sérieusement, c'est la *confectio Domini* (n° 24), dont le sens est très-vague, et qui peut concerner aussi bien la multiplication des pains dans le désert, que la dernière cène, s'il est synonyme de *refectio*.

En fait d'apôtres, nous trouvons spécifiquement nommés saint André (n° 9), saint Thomas (n° 5), saint Philippe (n° 29) et saint Barnabé (n° 30). Il n'y a de saint Pierre que de l'huile qui brûla devant sa confession (n° 34). Il est difficile de préciser en quoi consistent les vêtements des apôtres, indiqués à l'état fragmentaire (n° 41) ; mais ce qui nous intéresse au plus

haut degré, c'est la mention expresse de leurs paniers ou corbeilles (n° 42), que nous retrouvons encore dans le trésor.

La sainte Vierge offre, comme reliques autant archéologiques que de dévotion, un tissu dit *pannus* (n° 19) et un morceau de la pourpre qu'elle tissa pendant qu'elle portait le Sauveur dans son sein (n° 44). Cet article est si précis que nous ne devons y voir qu'un écho des apocryphes, lorsqu'ils racontent la scène de l'Incarnation (1), telle qu'elle fut représentée dans la belle mosaïque de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure à Rome, exécutée au ve siècle (2). La Vierge y tient des deux mains un écheveau de pourpre, qu'elle se dispose à mettre en œuvre. Au IXe siècle, sur la mosaïque des saints Nérée et Achillée, à Rome, c'est encore la

(1) Voici les textes des évangiles apocryphes : « Factum est concilium sacerdotum dicentium : Faciamus velum seu operimentum pro templo Domini. Maria purpura et cocco filavit. » (*Protevang. S. Jacobi.*) — « Accepta purpura, sedit super sedem suam ut operaretur. Et ecce Angelus Domini astitit in conspectu ejus dicens. » (*Evangel. infant.*, a S. Thoma.)

(2) « La sainte Vierge, assise au milieu d'un groupe d'anges, ... tient dans sa main une espèce de ruban de couleur orangée. C'est probablement un écheveau de fil, qui aboutit à une masse de pelotes de la même couleur dans une corbeille placée à terre, à sa droite. Ce détail est significatif. Il rappelle la croyance légendaire de cette époque, d'après laquelle l'ange visita la sainte Vierge pendant qu'elle était occupée à préparer le tissu du voile du temple. Or ce voile était de pourpre, et nous verrons cette couleur constamment rappelée en cette circonstance. » (Rohault de Fleury, l'*Évangile*, t. I, p. 12 et pl. II.)

pourpre que file la mère de Dieu, lorsque l'ange lui apparaît, apportant le message divin (1).

(1) Rohault de Fleury, l'*Évangile*, t. I, pl. III, fig. 3. Les deux fuseaux que tient la sainte Vierge, dans la main gauche, sont jaunes.

Sans sortir du Milanais, je dois une mention au bas-relief de l'Annonciation (XIe ou XIIe siècle), qui est encastré dans le mur extérieur du transsept méridional, à Saint-Michel de Pavie. L'ange Gabriel est chaussé, nimbé, et a les ailes baissées : sa droite fait un geste, l'index tendu, et la gauche tient un sceptre. Abritée sous une arcade dont les rideaux sont relevés, la Vierge est nimbée et assise sur un fauteuil pommeté, les pieds posés sur un escabeau. Elle tend les mains, comme pour bien accueillir le messager céleste. Au-dessous d'elle est assise, sur un coussin, une petite fille âgée de cinq à six ans, qui se détourne pour écouter l'ange : dans la droite, elle tient un fuseau, et une pelote dans la gauche. L'enfant semble continuer l'ouvrage interrompu par Marie.

Ce bas-relief a été gravé dans d'Agincourt (*Histoire de l'art par les monuments, sculpture*, pl. XXVI, n° 5) d'une manière fort sommaire, et très-exactement par de Dartein (*Étude sur l'architecture lombarde*).

L'*Histoire de la Nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur* raconte, en détail, comment la Vierge eut en partage le tissage de la pourpre destinée au voile du temple, et comment saint Joseph, après les fiançailles, la confia à la garde d'autres vierges qui ne devaient pas la quitter d'un instant, fait qui explique parfaitement le bas-relief de Pavie, où Marie est en compagnie d'une enfant. « Joseph répondit : Je ne résiste pas à la volonté de Dieu, je voudrais savoir lequel de mes fils doit l'avoir pour épouse. Qu'on lui donne quelques-unes des vierges ses compagnes, avec lesquelles elle demeure en attendant. Le grand prêtre Abiathar dit alors : On lui accordera la compagnie de quelques vierges

Je n'entrerai pas dans le détail des vingt-deux reliques de saints et saintes, qui réunissent des noms de toute provenance. Je ferai seulement remarquer que

pour lui servir de consolation, jusqu'à ce qu'arrive le jour marqué pour que tu la reçoives, car elle ne pourra pas être unie en mariage à un autre. Alors Joseph prit Marie avec cinq autres vierges, afin qu'elles fussent dans sa maison avec Marie. Ces vierges se nommaient Rebecca, Saphora, Susanne, Abigée et Zahel, et les prêtres leur donnèrent de la soie, et du lin et de la pourpre. Elles tirèrent entre elles au sort quelle serait la besogne réservée à chacune d'elles. Et il arriva que le sort désigna Marie pour tisser la pourpre, afin de faire le voile du temple du Seigneur, et les autres vierges lui dirent : Comment, puisque tu es plus jeune que les autres, as-tu mérité de recevoir la pourpre? Et disant cela elles se mirent, comme par ironie, à l'appeler la reine des vierges. Et lorsqu'elles parlaient ainsi entre elles, l'ange du Seigneur apparut au milieu d'elles et dit : Ce que vous dites ne sera pas une dérision, mais se vérifiera très-exactement. Elles furent épouvantées de la présence de l'ange et de ces paroles, et elles se mirent à supplier Marie de leur pardonner et de prier pour elles.

« Un autre jour, comme Marie était debout auprès d'une fontaine, l'ange du Seigneur lui apparut, disant : Tu es bienheureuse, Marie, car le Seigneur s'est préparé une demeure en ton esprit. Voici que la lumière viendra du ciel pour qu'elle habite en toi et pour que, par toi, elle resplendisse dans le monde entier. Et le troisième jour qu'elle tissait la pourpre de ses doigts, il vint à elle un jeune homme dont la beauté ne peut se décrire. En le voyant, Marie fut saisie d'effroi et se mit à trembler, et il lui dit : Ne crains rien, Marie; tu as trouvé grâce auprès de Dieu. Voici que tu concevras et que tu enfanteras un Roi, dont l'empire s'étendra non-seulement sur toute la terre, mais

la France peut revendiquer saint Martin (n° 6), saint Didier (n° 3), saint Remi (n° 40); Rome, saint Étienne (n° 7) et les saints Jean et Paul (n° 4); Pavie, son évêque, saint Cyr (n° 31), dont le tombeau a été récemment retrouvé par le professeur Prelini (1), et illustré

aussi dans les cieux, et qui régnera dans les siècles des siècles. Amen. » (Gustave Brunet, *les Évangiles apocryphes*, p. 191-193.)

« Et il y eut une réunion de prêtres, et ils dirent : Faisons un voile ou un tapis pour le temple du Seigneur. Et le prince des prêtres dit : Appelez vers moi les vierges sans tache de la tribu de David. Et l'on trouva sept de ces vierges. Le prince des prêtres vit devant lui Marie, qui était de la tribu de David et qui était sans tache devant Dieu. Et il dit : Tirez au sort laquelle filera du fil d'or et d'amianthe, et de fin lin, et de soie, et d'hyacinthe et d'écarlate. Et la vraie pourpre et l'écarlate échurent à Marie par le sort, et les ayant reçus, elle alla en sa maison..... Et Marie, ayant reçu la pourpre et l'écarlate, se mit à filer. Et ayant pris une cruche, elle alla puiser de l'eau, et voici qu'elle entendit une voix qui disait : Je te salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec toi, tu es bénie parmi toutes les femmes. Marie regardait à droite et à gauche, afin de savoir d'où venait cette voix. Et s'étant effrayée, elle entra dans sa maison et elle posa la cruche, et ayant pris la pourpre, elle s'assit sur son siége pour travailler. Et voici que l'ange du Seigneur parut en sa présence, disant : Ne crains rien, Marie; tu as trouvé grâce auprès du Seigneur. » (*Protévangile de Jacques le Mineur*, apud G. Brunet, p. 121-122.)

(1) *San Siro, primo vescovo e patrono di Pavia, studio storico-critico,* Pavie, 1880, 1 vol. in-16, avec planches. — *Il sacro deposito di San Siro scoperto nel settembre* 1878. Pavie, 1880, in-8°.

par le commandeur de Rossi dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne.*

Les parcelles, suivant l'habitude, devaient être bien minimes et détachées des ossements. La preuve, c'est que quand il en est autrement, le scribe a le soin de l'indiquer : aussi spécifie-t-il les cheveux de saint Didier (n° 3) et la dent de sainte Atale (n° 12).

Partout le nom du saint est précédé du qualificatif *sanctus*, admis par l'Église pour faire reconnaître ceux de ses enfants auxquels elle décerne un culte public. Une seule fois on lit *domnus* (n° 3), expression très-ancienne, comme l'a fait remarquer le commandeur de Rossi (1) : il est donc probable qu'en cette occurrence le rédacteur n'a fait que copier l'étiquette qu'il avait sous les yeux. *Domnus* s'est conservé dans la liturgie, en un verset des litanies des saints, mais à l'occasion du pape seulement (2). Vouloir en faire ici une espèce de titre épiscopal (3) ne serait pas admissible, puisque saint Martin et saint Cyr, qui sont des évêques, n'en sont pas gratifiés.

On se prend à regretter un tel laconisme, quand on lit *trois anneaux de fer* (n° 37). Évidemment il s'agit

(1) Suivant lui, cette appellation « dénote une haute antiquité ». (*Bull. d'arch. chrét.*, 1878, p. 43.)

(2) « Ut Domnum apostolicum et omnes ecclesiasticos ordines in sancta religione conservare digneris, te rogamus, audi nos. »

(3) *Domnus* a persévéré pour les évêques jusqu'au XIIIe siècle, témoin le manuscrit des *Gestes* des évêques du Mans, qui porte : « Gesta domni Turribii, Cennomannice urbis episcopi. » — « Gesta domni Pavacii, Cenomanice urbis episcopi. » (De Meissas, *Evangélis. des Gaules*, *Réplique à deux Bénédictins*, p. 48.)

d'une chaîne, mais à quel saint peut-on sûrement la rapporter? Nous savons par l'histoire que certaines chaînes sont célèbres, par exemple, celles de saint Pierre et de saint Paul (1). Dans plusieurs églises on vénérait, au moyen âge, des anneaux détachés de ces mêmes chaînes (2). Saint Grégoire le Grand en envoyait de la limaille (3), mais rien ne nous fait présumer qu'il ait adressé plusieurs anneaux à l'église de Monza. Faute de noms, il serait téméraire de se lancer dans des hypothèses sans fondement, car l'on pourrait tout aussi bien prétendre que ces trois anneaux provenaient de la chaîne qui attacha saint Jean-Baptiste dans sa prison.

Le catalogue porte encore : *Trois agneaux de cire sainte* (n° 47). On ne peut y voir autre chose que ces médaillons en cire consacrés par le pape, et connus sous le nom d'*Agnus Dei*. C'est assurément une des plus anciennes mentions à date certaine de ces objets de dévotion.

Pendant tout le moyen âge, les reliques furent enveloppées dans un morceau d'étoffe, cousu ou lié à la partie supérieure, en sorte qu'on ne pouvait les voir, mais leur identité s'attestait au dehors par une étiquette. Il en fut ainsi à Monza au XIe siècle, et, pour mieux conserver ces précieuses parcelles, on les déposa dans vingt-quatre petits vases de bois, *vascula lignea* (n° 46).

(1) *L'Octave des saints apôtres Pierre et Paul, à Rome*, p. 100-104.

(2) Il y en a sept anneaux à Sainte-Cécile (*Les stations et dim. de Carême à Rome*, p. 69), deux à la cathédrale de Cologne et un à Aix-la-Chapelle (*Le trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle*, p. 44).

(3) *Bull. d'archéol. chrét.*, 1878, p. 43.

Ces vases ne sont pas précisément communs, et jusqu'à présent je n'en ai rencontré qu'un seul : il renferme les cendres de saint Léonard, dans la ville de ce nom (Haute-Vienne), et date du XII[e] siècle. Il serait donc d'un grand intérêt pour l'archéologie de rechercher ces vases, signalés au XVI[e] siècle par saint Charles et par l'acte notarié de 1602. Voilà encore un nouvel appoint qu'il est essentiel de ne pas négliger pour le développement du trésor.

Une question se pose ici tout naturellement : Quelle est l'origine de ces reliques? A leur simple énumération il est facile de se convaincre qu'elles viennent de divers pays. L'époque à laquelle elles furent apportées à Monza reste indécise et flotte entre le VII[e] et le XI[e] siècle. Quelques-unes vinrent de Rome, mais c'est la petite quantité : il n'y a donc pas à songer, au moins pour l'ensemble, à une donation grégorienne. D'ailleurs, à part la vraie croix et la limaille des chaînes de saint Pierre, on voit saint Grégoire envoyer plus volontiers des *brandea* (1), ou linges ayant touché aux saints tombeaux, que des ossements ou des parcelles de corps saints.

L'Orient figure pour une part considérable dans l'énumération de l'an 1042. Il vient donc à l'esprit, de prime-abord, que plusieurs de ces reliques ont pu être apportées par des pèlerins de Terre-Sainte. La date est à considérer, car alors ce ne sont plus des reliques obtenues par la voie des croisades, comme le pensait Frisi. On m'objectera peut-être que, dans le reliquaire de Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, dit *reliquaire*

(1) Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2[e] édit., p. 695.

de saint Grégoire, on trouve des reliques analogues; mais à cela je répondrai catégoriquement que ce reliquaire me paraît d'une authenticité très-contestable. En effet, le tableau lui-même n'est pas antérieur au xive siècle et est certainement d'origine latine. La mosaïque byzantine qui occupe le milieu du petit meuble me fait présumer que le don des reliques est contemporain des croisades, ce qui concorde, du reste, avec l'écriture des étiquettes (1).

Une mention capitale, dans l'inventaire qui nous occupe, est celle de *quarante-quatre ampoules pleines du sang et de la liqueur des saints* (nº 45). Le sang et la liqueur, voilà deux termes à discuter : cependant je dois dire qu'ils ne soutiennent pas l'examen, d'une part, avec le papyrus, et, de l'autre, avec les inscriptions des ampoules elles-mêmes, car, dans les deux cas, il n'est parlé que d'*huile*. Le sang des martyrs se recueil-

(1) Ce reliquaire comprend deux cent treize reliques. Je n'indique que les suivantes : « De lapide quo tegitur sepulchrum Yhesu, lapis ubi sedebat Xpistus quando dimisit peccata Marie Magdalene, lapis domus ubi fuit virgo Maria, pe sepulcro Xpisti Yhesu, lapis de sepulcro beate Marie virginis, de sanguine Xpisti, de fragmentis Domini Yhesu, de lacte beate Virginis, lapis ubi Dominus Yhesus ascendit ad celos, lapis ubi Xpistus jejunavit, lapis ubi stetit angelus quando annuntiavit Virgini, de sancto monte Calvarie ubi Xpistus fuit crucifixus, lapis ubi Xpistus fuit lotus, lapis montis Calvarie ubi Xpistus fuit crucifixus, lapis monumenti Domini Yesu Xpisti, lapis ubi natus est Xpistus, de loco ubi sancta crux fuit reperta ; » et enfin pour l'ancienne loi : « Reliquie undecim prophetarum » et « de virga Aaron que floruerat in deserto ». (Barbier de Montault, *Stations et dim. de Carême à Rome*, p. 95.)

lait avec des éponges, fait historique très-avéré (1), et se conservait dans des vases : en principe, la chose ne serait donc pas matériellement impossible. Aussi, ce serait rendre service à la science que d'examiner si les fioles de Monza portent des traces de sang ou d'huile. Le mot *liqueur* peut s'entendre de l'*huile,* non pas qui brûle dans les lampes, mais de celle qui coule des ossements sacrés ou des saints tombeaux. On l'appelle encore *manne,* comme la manne de saint Nicolas à Bari (2), parce que ce n'est pas de l'huile proprement dite, mais un liquide *sui generis.*

Quoi qu'il en soit du contenu, nous sommes mieux renseignés sur le contenant. Les ampoules sont au nombre de quarante-deux : or, le catalogue de 1602 en compte seize en étain et vingt-sept en verre, ce qui fait un total de quarante-trois. D'où je conclus que toutes sont antérieures à la première croisade, et que les ampoules d'étain, dites grégoriennes, tout en provenant de Terre-Sainte, n'ont pas été apportées par les premiers croisés.

(1) Prudence consignait, au ɪᴠ^e^ siècle, la tradition dans ce distique :

> « Si quis et in sudibus recalenti adspergine sanguis
> Insidet, hunc omnem spongia pressa rapit. »
>
> (*Peristeph.*, *Hymn. XI, de S. Hippolyto.*)

(2) *Notes archéologiques sur Moutiers et la Tarentaise*, p. 158-165.

VIII.

L'ÉVANGÉLIAIRE D'ÉRIBERT.

Cet évangéliaire, donné en 1044 (1) à Monza par l'archevêque de Milan, Aribert ou Éribert d'Antimiano, n'existe plus dans le trésor de la basilique. Il ne nous est connu que par les deux planches que lui a consacrées Frisi (t. III, pl. XV et XVI), et par les descriptions qu'il en a faites pages 61-65 (2). C'est à tort qu'il cherche à l'identifier à celui que décrit l'inventaire de 1353, sous l'appellation de *Testavangelium,* car si, d'une part, il y a concordance pour le sujet principal, qui est une crucifixion, de l'autre, il y a dissemblance, puisque la gravure montre une plaque historiée, tandis que l'inventaire la dit sans autre ornement que des pierres précieuses.

La face principale est en or et l'autre en argent doré. Quoique Frisi ne parle pas d'émail, il est certain qu'il

(1) Cette date est donnée par l'inventaire de 1760, qui décrit ainsi l'évangéliaire de l'archevêque de Milan : « Un coperto di libro, detto Evangeliario, quale da una parte è tutto d'oro figurato con molte gemme e lapislazulo, rapresentante la deposizione di Nostro Signore dalla croce, dall' altra tutto d'argento dorato con diverse figure a basso rilievo, donato da Eriberto Entimiano, arcivescovo di Milano, l'anno 1044 » (n° 20).

(2) « L'évangéliaire d'Éribert disparut en route, peut-être avant d'arriver. » (Biraghi, *Guida di Monza*, p. 31.)

y en avait en plusieurs endroits; il était de couleur bleue, ce qui, en 1768, le faisait confondre avec du lapis-lazzuli. D'ailleurs, je trouve une grande analogie entre cette couverture et une couverture provenant du même donateur qui est dans le trésor du dôme de Milan.

La bordure se compose, aux angles, de gros cabochons, et, sur les bandeaux, de cabochons groupés par trois, qui alternent avec des plaques rectangulaires en émail, le tout se détachant sur un fond de filigrane. D'après le dessin, deux de ces pierres sont gravées et antiques. Frisi dit que ce sont des camées (1). L'un figure « Esculape en pied, barbu, avec le cothurne, enveloppé dans un large manteau : il a dans la main gauche une baguette, autour de laquelle s'entortille un serpent, et on lit le mot grec ΘΗΡΑCΙ. » Le second « représente probablement un Apollon nu, debout, en pied, casqué, ayant dans la main droite une petite baguette et, autour du même bras, une peau. De la gauche il présente à manger à un oiseau, qui semble un corbeau. Sur une colonne sont les trois Grâces et, derrière la colonne, un arbre ».

Une seconde bordure, plus étroite, est semée d'étoiles ou de marguerites à cinq pétales, qui paraissent faites au repoussé.

Une croix pattée occupe tout le champ du tableau, son orle extérieur est gemmé : une seconde bordure extérieure, et certainement émaillée, reproduit cet ornement, si cher aux Byzantins, qui ressemble à des degrés opposés (2). En haut, à droite et à gauche,

(1) Il les a fait graver, t. I, p. 1.

(2) Voir dans les *Annales archéologiques*, t. XVII, p. 337,

apparaissent deux disques à faces humaines, avec un croissant sur le côté : ce sont les personnifications du soleil et de la lune.

Au-dessus des croisillons, s'élèvent les deux anges Michel et Gabriel (2), désignés par leurs noms : S. MIHAEL, S GABRIEL. Ils sont nimbés, vêtus d'une tunique ceinte à la taille, et ont les ailes baissées. Saint Michel pleure, et s'essuie les yeux avec un pan de son manteau.

Le titre de la croix se lit ainsi sur deux lignes :

† IHS NAZARENVS
REX IVDEORVM

Le Christ, barbu, la tête entourée du nimbe crucifère, un jupon aux reins, a déjà les bras détachés de la croix. Ses pieds, posés sur un support, sont percés de deux clous. Un personnage debout, nimbé, les pieds

la bordure du reliquaire byzantin de Limbourg, présumé du xe siècle.

(2) Sur une croix éthiopienne qui date du moyen âge et qui est conservée au musée de Florence, cette inscription nomme les deux anges qui accompagnent la scène de la crucifixion, sur la face principale : *Michel et Gabriel entourent Marie avec son fils bien-aimé.* (De Lasteyrie, *Notice sur une ancienne croix éthiopienne.* Paris, 1874, p. 7, 16.) A Parme, dans une des chapelles latérales de la cathédrale, ils sont également nommés, sur un bas-relief de la crucifixion, qui remonte au xiie siècle. Voir sur la signification mystique de leur présence, le *Guide de l'art chrétien*, tome XVII, p. 329-330.

nus comme un apôtre, prend à deux mains le corps du Christ. Son pied droit pose sur le sommet de l'échelle, que soutient Joseph d'Arimathie, et le gauche est appuyé sur le support même du Christ, lequel s'affaisse à gauche, du côté où se trouve sa mère, nommée S. MARIA. Marie, nimbée et voilée, debout sur un escabeau, tend ses bras, enveloppés dans son manteau, vers la main de son fils, auquel elle n'ose toucher directement. En pendant est saint Jean, également désigné par une inscription, nimbé, barbu, pleurant, s'essuyant les yeux avec son manteau, et foulant, avec ses pieds nus, le livre, emblème de son apostolat, ou plutôt un escabeau, symbole de dignité. Deux inscriptions verticales désignent Joseph d'Arimathie, IOSEPH, et Nicodème, CHODEMVS, qui prêtent leur concours au disciple, non désigné par l'Évangile, mais qui est venu tout exprès pour détacher le Christ de la croix. Les deux assistants, pour exprimer leur infériorité relative, sont de moitié plus petits que la Vierge, le disciple et saint Jean. Ils portent une jaquette courte, comme des serviteurs, tout en se distinguant par le nimbe de la sainteté. Joseph, à droite, soutient à deux mains l'échelle courte qu'il a appliquée contre la croix, et qui est munie, pour plus de solidité, d'une branche verticale. Nicodème, à gauche, ôte, avec une tenaille, le clou d'un des pieds.

Deux questions se posent ici : Quel est ce personnage innommé? Il est donc bien connu, pour qu'on se dispense d'inscrire son nom, comme il a été fait pour ceux qui l'assistent! Le trouve-t-on dans d'autres représentations du même temps?

Je dois déclarer d'abord qu'il n'est pas indiqué dans le *Guide de la peinture*, et que je puis tout au plus

soupçonner sa présence sur les portes de la basilique de Saint-Paul, où, après avoir constaté la Vierge et saint Jean, il ne reste plus que Nicodème et Joseph d'Arimathie ; mais la gravure est insuffisante pour éclaircir la difficulté (1).

L'*Évangile de Nicodème* n'aide pas davantage à la solution. Toutefois, une traduction de ce texte (2), qui admet de nombreuses variantes, porte ces lignes, qui donnent à réfléchir : « Passion de N.-S. Jésus-Christ, faicte et traitée par le bon maistre Gamaliel et Nicodemus son neveu et le bon chevalier Joseph Dabrimatie. » — « Cy commence la mort et passion de Jhesu-Crist, laquelle fut faicte et traitée par le bon maistre Gamaliel et Nicodemus son nepveu, et le bon chevalier Joseph Dabrimatie, disciples secrets de Notre-Seigneur. » — « Aussi estoit ung maistre à Hierusalem, qui lisoit les lois de Moyse qui avoit nom Gamaliel, qui estoit moult sage

(1) M. Rohault de Fleury a gravé, dans l'*Évangile* (t. II, pl. XCI), trois descentes de croix. La première est du IXe siècle, et empruntée à un manuscrit grec de la Bibliothèque nationale de Paris : l'opération est faite par Nicodème et Joseph d'Arimathie, l'un des deux étant seul nimbé. La seconde date du XIe siècle, et est fournie par un manuscrit grec de la même bibliothèque ; les observations sont identiques. La troisième représentation, remontant au XIIe siècle, provient des portes de la basilique de Saint-Paul, à Rome ; j'y remarque quatre personnes, une qui décloue la main droite, une autre qui tient le corps, une troisième qui baise la main gauche, et une quatrième, nimbée, qui s'apprête à recevoir le Christ dans ses bras.

(2) Gustave Brunet, *Les Évangiles apocryphes*, 2e édition, Paris, 1863, p. 224-225. L'ouvrage cité est un in-4°, imprimé en 1497.

et Pylate et les outres Juifs croioient fort son conseil et estoit oncle de Nicodemus..... Quant Pilate avoit riens à faire, il mandoit Gamaliel, Nicodemus et Joseph, et tout ce qu'ilz lui conseilloit, il faisoit. »

Une relation arabe dit expressément que tout cet évangile « a été écrit par Gamaliel et Anne (Ananie), hommes pieux et doctes qui étaient avec Joseph et Nicodème et qui furent témoins de la Passion » (1).

On peut donc, quoique ces textes ne soient pas contemporains de la couverture d'Éribert, en déduire vraisemblablement que le personnage innommé est Gamaliel (2), un des trois témoins et acteurs du fait qui précéda l'ensevelissement. J'hésite d'autant moins à le reconnaître à cette place, que les *Actes des Apôtres* ont rendu de lui ce bon témoignage : « Gamaliel, legis doctor, honorabilis universæ plebi. » (*Act. Ap.*, v, 34) (3).

(1) *Les Évangil. apocryph.*, p. 229.

(2) Le Martyrologe romain a inscrit le nom de saint Gamaliel, le 3 août, à l'occasion de son invention à Jérusalem. Son corps est conservé dans la cathédrale de Pise, et exposé à un autel d'une des nefs latérales, dans un sarcophage de marbre blanc, daté de 1536, et qui porte cette inscription :

GAMALIELIS NICHODEMI ET ABIBÆ PATRIS
FILII AC NEPOTIS VT ECCLESIA DOCET CIVIVM
TERRENE AC COELESTIS HIERVSALEM
FOELICI TEMPORE PISANORVM TRADVCTA
CADAVERA MARMORE SVB HOC NOVATO
RECONDVNTVR

(3) M. Julien Durand, dont personne ne niera la compétence en fait d'iconographie byzantine, m'écrit, au sujet de

Je poursuis ma démonstration par un autre genre de preuve, qui ne manque pas de force, puisqu'il nous fait voir la persistance de la tradition jusqu'à la fin du moyen âge.

cette descente de croix, une lettre très-intéressante et qui ne peut qu'être agréable au lecteur, quoique je ne partage pas l'opinion du docte archéologue sur la désignation du troisième personnage sans nom, beaucoup plus important que les deux autres, puisqu'il est assimilé aux apôtres par le costume, la taille et les pieds nus.

« La couverture fut sans doute ce qui tenta les Français commandés par Bonaparte. Toujours est-il que le manuscrit fut apporté à Paris avec plusieurs autres, et placé dans la principale bibliothèque publique. Quelques années après, l'Évangéliaire disparaissait, au milieu d'un vol considérable, et on ne met pas en doute que la couverture n'ait été fondue et à jamais perdue. Il n'en reste de traces que les pauvres gravures publiées par Giulini, *Memorie di Milano,* 1771, t. III, p. 390 et Frisi, *Memorie di Monza,* t. III, p. 62.

« La plaque ancienne, la seule dont je m'occupe, représentait la descente de croix.

« Il reste un personnage innommé, celui qui tient l'échelle. Il ne faudrait pas croire que le nom *Joseph* s'applique à lui ; c'est toujours saint Joseph d'Arimathie qui détache, qui descend le corps du Sauveur (voyez le *Guide de la peinture*); mais comme il y a beaucoup de variantes dans les représentations de la *descente de croix*, et que les personnages ne sont pas toujours désignés, il est difficile de dire quel est ce saint innommé. Les légendes apocryphes peuvent fournir des noms, c'est possible, mais elles ne peuvent aider qu'à des suppositions. Il faudrait trouver un exemple pareil à celui de Monza, où tous les personnages seraient nommés ; d'où l'on pourrait conclure

A l'ensevelissement du Sauveur, sur un ivoire du XIVe siècle, que j'ai publié dans les *Annales archéologiques* (t. XXV, pages 297, 300), Nicodème et Joseph sont assistés par un homme dont on ne voit que la

que, parfois, on plaçait ce personnage dans le sujet en question.

« M. de Saint-Laurent mentionne (*Guide de l'art chrétien,* IV, 334) un bas-relief de la façade de la cathédrale de Lucques, où il y a la sainte Vierge, saint Jean et trois autres hommes, mais ces figures ne sont pas nommées et il dit que ce bas-relief est le plus *ancien à sa connaissance* qui donne trois hommes avec saint Jean ; or il est du XIIe siècle.

« Cet innommé peut être tout simplement mis ici pour la symétrie, comme sa taille, pareille à celle de Nicodème, n'a peut-être pas d'autre cause. Et si l'innommé est nimbé, c'est qu'un personnage prenant part à cette scène ne pouvait être qu'un saint.

« Je trouve dans la composition de cette scène, dans l'arrangement des figures qui en font partie, un reste de tradition d'école ou d'atelier remontant à l'antiquité.

« Cette plaque a dû être fabriquée à Milan, ville restée importante comme chef-lieu de gouvernement depuis la dislocation de l'empire romain, ville où se sont nécessairement perpétués des artistes pratiquant ce qu'on appelle *les arts industriels*, et travaillant avec les données *antiques*, plus ou moins altérées ou modifiées. Indigènes, étrangers germaniques ou autres travaillaient là sous l'influence des Byzantins.

« Cette plaque reproduit un patron, un dessin byzantin. Elle avait une bordure en émail, dont les motifs d'ornementation sont byzantins, et qui, dès lors, a été fabriquée par des Byzantins ou dans des ateliers formés par eux. Millin dit que cet Évangéliaire a tant de rapport avec celui de la cathédrale de Milan, qu'on ne peut méconnaître que ce soit

partie supérieure, mais qui est nu : ce pourrait être, en conséquence, un serviteur (1).

Dans un tableau de Rogier van der Weyden, qui est à Madrid, quatre hommes prennent part à la déposition de la croix : Jean, qui soutient la Vierge; un vieillard à longue barbe, qui reçoit dans ses bras le corps du Christ, probablement Nicodème; un homme,

un travail du même temps, et peut-être du même ouvrier. (*Voyage dans le Milanais,* t. I, p. 177.) Je crois que Millin a raison. »

(1) A Monza, sur une fresque de la Renaissance attribuée à Bramantino, et provenant de l'hôpital de Sainte-Marthe, trois hommes font pendant, autour du cadavre du Christ, à six femmes nimbées, moins une qui est très-âgée : celle qui soutient la Vierge est nommée *S. Marta.* Or deux sont barbus et vieux, et le troisième imberbe. Tous sont nimbés : l'un, à la tête, montre les tenailles, (*a*) c'est Joseph d'Arimathie ; l'autre, aux pieds, tient les clous (?), c'est Nicodème ; saint Jean, aux cheveux longs et au visage juvénile, sais t le corps du Christ : il est agenouillé et vient en aide à la Vierge, qui a pris le bras gauche, pendant que sainte Madeleine, échevelée, lui baise la main, et qu'une autre sainte femme, qui porte la couronne d'épines, s'empare du bras droit.

La fresque a été détachée du mur et reportée sur toile par le comte Jean Secco-Suardo : il en existe des photographies, et j'ai pu la décrire d'après celle que m'a communiquée M. Aguilhon.

(*a*) Les tenailles sont l'attribut spécial de Joseph d'Arimathie, comme il résulte de cet extrait de deux inventaires du trésor de la basilique vaticane, rapportés par Grimaldi : « Brachium S. Joseph ab Arimathia in argento, cum teneculis in manu de argento. » (1456). — « Brachium argenteum forcipem manu gerens, in quo est brachium S. Josephi ab Arimathia. »

d'une quarantaine d'années, qui regarde et se tient derrière, peut-être Joseph d'Arimathie; enfin un jeune homme qui descend de l'échelle, et saisit le bras gauche du Sauveur. Ce dernier pourrait être Gamaliel. On trouve une gravure sur bois de cette déposition dans l'ouvrage de Woltmann, *Geschichte der Malerei,* Leipzig, 1879, 5e livr., p. 32.

De ces trois faits je conclus à une tradition qui introduisait un troisième personnage, en plus de ceux que désigne l'Évangile.

Le revers a été entièrement refait à l'époque de la Renaissance : aussi je m'y arrêterai peu. La large bordure, égayée de rinceaux classiques, montre aux quatre coins, dans des médaillons, les quatre docteurs de l'Église latine (1), ainsi que, dans deux cartouches,

(1) La Renaissance italienne aimait à mettre en parallèle les évangélistes et les docteurs. En 1465, Maître Antonazzo, peintre de Rome, fut chargé de les représenter, dans l'église des Saints-Apôtres, à la voûte de la chapelle de Sainte-Eugénie : « In medio faciet Christum cum quatuor angelis, item in quolibet quatuor angulorum unum Evangelistam, et ex utraque parte unius Evangelistæ unum Doctorem et alium latinum, sedentes, in studio scribentes, totum residuum voltæ stellatum cum azurio et frigiis necessariis in parietibus, sub fenestris duas fenestras depinctas cum marmoribus et columpnis. » (Muntz, *les Arts à la cour des Papes,* t. II, p. 83.)

A la Chartreuse de Pavie, une fresque du chœur, de la fin du xve siècle, unit saint Grégoire à saint Mathieu, saint Ambroise à saint Marc, saint Augustin à saint Luc, et saint Jérôme à saint Jean. Ailleurs, dans le même édifice, l'ordre est interverti : saint Grégoire est associé au bœuf de saint Luc, saint Ambroise au lion de saint Marc, saint Augustin à

en haut et en bas, quatre vers latins qui désignent le donateur et lancent l'anathème contre celui qui serait tenté d'enlever le riche et précieux présent :

HVNC . EVANGELICVM . TIBI . DAT . PRO . MVNERE . TESTVM.
PRESVL . HERIBERTVS . XPE . TVVS . FAMVLVS .
FVLGEAT . ECCLESIE . SANCTI . SVB . LAVDE . IOANNIS.
TOLLERE . QVI . TEMPTAT . PERPETVO . PEREAT (1).

l'homme de saint Mathieu, et saint Jérôme à saint Jean. Dans le beau tableau du Louvre, exécuté en 1514 par Pierre-François Sachi, de Pavie, nouvelle variante : l'aigle est attribué à saint Augustin, le bœuf à saint Grégoire, l'homme à saint Jérôme, et le lion à saint Ambroise. De ces trois représentations iconographiques, déduisons que, si saint Ambroise reste fidèle à saint Marc, saint Grégoire va tantôt avec saint Mathieu et tantôt avec saint Luc; saint Augustin avec saint Luc, saint Mathieu et saint Jean, et saint Jérôme, indifféremment avec saint Jean ou saint Mathieu.

(1) Voici deux exemples d'anathème avec formule spéciale. La bulle donnée par Jean XV, en 986, à l'abbé de Saint-Pierre au ciel d'or, à Pavie, se termine par cet anathème : « Omnes maledictiones quæ in veteri et nova continentur lege, veniant super eum, a celesti sede perculsique, anathema maranatha. » (*Historiæ patriæ monumenta*, t. XIII.) Une charte de l'archevêque de Milan Robald, datée de 1135, porte : « Si quis autem hoc privilegium violare in aliquo presumpserit..... sit anathema maranatha et pereat cum Saule et Jonatha, nec partem habeat cum Xpo Domino qui pro nobis peccatoribus crucifixus est in Golgotha. » (Frisi, t. II, p. 53.)

« Maranatha est un mot syriaque qui signifie *Dominus*

Le tableau, figuré au milieu de la couverture, se partage en deux ordres distincts, représentant le ciel et la terre. En haut, le Christ, assis sur les nuées et entouré de nuages en forme d'auréole, bénit de la droite, et pose le livre de vie sur son genou gauche. Il est accosté des quatre évangélistes, sous leurs formes zoologiques, et dans cet ordre : aigle et homme, bœuf et lion. Les animaux sortent à mi-corps des flancs de l'auréole et tiennent leurs livres ouverts. Leur tête n'est pas nimbée, mais ils ont tous des ailes, excepté l'homme. En bas, l'archevêque Éribert, HAERIBERTVS ARCHIEPISCHOPVS,

venit » (*ibid.*, t. III, p. 294), comme si celui qui lançait l'anathème menaçait de l'intervention directe de Dieu dès cette vie, mais surtout au jugement dernier.

Au ve siècle, cette expression était déjà usitée, car elle figure parmi les anathèmes inscrits à l'entrée du *martyrium* de Poitiers :

SI QVIS · QVI · NON · HIC ·
AMAT · ADORARE · DNM · IHM
XPM · ET · DISTRVIT · OPERA
ISTA SIT ANATHEMA
MARANATHA ·
VSCIVID(*usque*) · IN SEMPITERNVM

Pour nous rapprocher davantage de l'époque de l'évangéliaire d'Éribert, je citerai l'anathème dirigé contre le voleur d'un manuscrit de saint Augustin qui date du xe siècle, et qui appartient à la ville de Poitiers. Ce voleur est menacé, en punition de son délit, des *peines du Tartare*, ainsi que celui qui se permettrait de détruire l'anathème.

agenouillé sur un prie-Dieu, joint les mains et regarde son patron, saint Jean-Baptiste, qui lui montre le ciel Vêtu de la mozette et tête nue, il est assisté de saint Ambroise, en surplis et mozette, qui appuie la main gauche sur son épaule et tend la droite vers le ciel, comme pour recommander son client. Les noms de ces trois personnages sont inscrits près d'eux sur des cartouches.

Le style de cette plaque d'orfévrerie étant celui de la fin du xve siècle, il est évident qu'à cette époque le chapitre a fait refaire ce qui était mutilé et hors d'usage, ayant soin de reproduire le motif iconographique qui ornait la plaque primitive.

Frisi fait observer que l'archevêque est sans barbe et que, sur la croix donnée par Éribert à l'église de Saint-Denis de Monza, il est représenté barbu, mais également sans mitre et la tête découverte.

Puisque l'occasion se présente, je mentionnerai en passant une autre croix du même Éribert, placée au-dessus de son tombeau au dôme de Milan. J'y reviendrai plus tard, lorsque je décrirai les belles croix de métal qui sont un des plus précieux ornements des églises de Verceil et de Pavie.

IX.

QUATRIÈME INVENTAIRE (1275).

« Hec est recordatio illarum rerum que sunt in thesaurario ecclesie Modociensis.

1. « In primis planete XIII, quarum due de samito

gialdo et due de samito vermigio, et una alba, et una de drapo aureato, et una de pallio picallato de blancho et virdo, et est frixata frixis latis; item alia virdis de zendado, item alia alba de zendato, item alia nigra de zendato, item tres de purpuretis.

2. « Item manipulus parvus pro diacono in quadragesima, qui est niger.

3. « Item dalmatice VII, quarum due sunt rubre cum frixis ; item quatuor albe ; item una deaurata.

4. « Item (pro?) subdiacono sex, quarum due sunt vermigii (coloris), due albi, et due deaureate.

5. « Item piviales VI, quorum duo sunt aureati, quorum unus foderatus est de zendato vermigio ; item unus alius rubeus ; item unus alius albus, brostatus de auro ; item unus virdis, fodratus de gialdo ; item unus de samito, qui pulcrius.

6. « Item alii undecim sunt de purpuretis de diversis drapis.

7. « Item vestes quinque, quarum tria dari solent canonicis mortuis et aliorum qui deficiunt veste, quarum due albi (coloris) et tres de zendato.

8. « Item camisi XI.

9. « Item amiculi septem, quorum IIII sunt frixati.

10. « Item stolle VJJJJ, quarum tres sunt deaurate et illarum una est de veridella aurea.

11. « Item manipuli XVJJ, quorum unus habet pendiculla aurea, et unus aureatus est, sive argentatus.

12. « Item pectines tres de hebure.

13. « Item tres mitre, una quarum est aurata cum ornamentis argenteis deauratis.

14. « Item tria paria ciroticarum.

15. « Item tria paria pugillariorum.

16. « Item unum parium zendaliorum.

17. « Item infrascripta pallia. Primum est de sericò, factum ex argento inferius, in quo historia Judith est informata.

18. « Item duo de sirico.

19. « Drapi decem et novem.

19 bis. « Item tualie due de seda.

20. « Item duo (pallia) de zendato, quorum unus virdis et alius morellus.

21. « Item drapi de lana, ad ornatum ecclesie, VIII.

22. « Item tria alia tapeta, quorum unum retundum, et alium lungum, et aliud parvum.

23. « Item quatuor cruces magne, quarum una est area (*sic*) et tres argentee.

24. « Item quatuor candelabra argentea, quorum unum habet pedem unum minus.

25. « Item tria turibula argentea.

26. « Item duo ciminilla argentea.

27. « Item septem calices usuales, quorum tria sunt de foris in promptu.

28. « Item piscis una de auro, cum pede argenteo deaureato, in qua portatur corpus Xpi.

29. « Item siphus unus argenteus parvus, qui portatur ad infirmos (1).

30. « Item in primis sunt quatuor corone, quarum una est magna, cum cruce aurea cum ornamentis suis et lapidibus.

(1) A cet endroit, Frisi a mis une série de points qui pourraient faire croire à une lacune considérable. Sur l'original il n'y a qu'un grand espace blanc, sans écriture d'aucune sorte : évidemment, le but du scribe était d'établir une distinction entre ce qui précède et ce qui suit, la seconde partie de l'inventaire constituant le trésor proprement dit.

31. « Item corona ferra, cum cruce et omnibus ornamentis suis.

32. « Item corona una auri, cum cruce et lapidibus suis et ornamentis.

33. « Item alia corona aurea, cum crucibus geminis, lapidibus et ornamentis suis.

34. « Item calix unus aureus, cum duabus manicis et multis gemmis.

35. « Item alius calix argenteus deaureatus, sine gemmis, cum duabus manicis.

36. « Item alius calix auri consecratus, cum patena, cum multis pretiossis ornamentis, gemmis et perlis et lapidibus pretiossis et duabus manicis.

37. « Item scutella una cum vinculo et calcedonio, ornata multis gemmis et perlis, cum pede aureo gemmato et circullo (1) aureo gemmato.

38. « Item vas unum parvum cum (vinculo?) et calcedonio, cum duabus manicis et pede aureo gemato et multis perlis et gemmis, cum lapidibus et margaritis e tcirculo aureo.

39. « Item zafirius unus, cum duabus ananellinis argenteis.

40. « Item situlla una argentea cum manica argenti.

« Omnes iste corone et calices et situlla et vas parvus et zafirus et situlla sunt in pignore penes fratres domus Humiliatorum sancte Agathe.

41. « Item patena una magna, cum gemmis in circuitu.

42. « Item signa undecim libri, sive cordelle, cum

(1) M. Aguilhon déclare ce mot douteux : par conséquent *ocullo,* donné par Frisi, peut encore subsister.

quibusdam pomellis auratis et alie predicte cordelle et alie diverse cordelle et annulle multe.

43. « Item calix unus magnus auri, cum duabus manicis, ornatus lapidibus pretiossis et multis perlis, in quo deficiunt XVII perle sive gemme.

44. « Item masa una argentea et fracta.

45. « Item sunt due casse reliquiarum, una de auricalco et argento deaurati ad honorem beati Petri et alia de auro cum gemmis ad honorem beati Iohannis Baptiste.

46. « Item patena una parva.

47. « Item munille unum, in quo deficiunt perle ... et quinque gemme.

48. « Item crux regni, cum gemmis et lapidibus pretiossis.

49. « Item tria testa evangellia.

50. « Item gausape, contestum ab utroque capite de perlis in magna quantitate, cum campanelis deaureatis quinquaginta tres et deficiunt decem, et de illis sunt novem in saculo uno.

51. « Item crux septri de auro et cristallo cum gemmis et deficiunt duo gemme et cristalus est fracta.

52. « Item in eodem saculo sunt botona V, tria de auro et sunt longa et duo illorum cum catenellis et duo de argento retonda.

53. « Item sunt ibi perle XX albe in quadam petia.

54. « Item sunt ibi CCLXXXIIIJ^or lapide(s) et perlulle de diversis coloribus.

55. « Item sunt ibi in quadam petia lapides XXXIJ de diversis coloribus.

56. « Item in eadem petia cristalli XXVJ et sicut istrumenta ostendunt, ponantur in ordinem.

57. « Item tres cruces parve, una de auro cum gem-

mis et alie de argento deaurate et in duabus illarum deficiunt tres gemme.

58. « Item bursa de argento, cum pomo et catenellis, cum multis gemmis, set deficiunt XVIIIJ margarite et due gemme.

59. « Item scarcella J de auro cum libello J, catenella fracta.

60. « Item munille de auro et ebure cum gemmis (et) crucifixo et cum gemmis, set deficiunt una gemma et due margarite.

61. « Item munille de auro, cum multis gemmis et cum catenella argenti et cum botono uno et deficit gemma grossa et margarita una.

62. « Item columba argentea.

63. « Item tres cristalli circumdate de auro.

64. « Item duo busnelli de argento.

65. « Item due ampulle de cristallo ample.

66. « Item pecten de ebure, ornatum de auro et gemmis, set deficiunt due gemme.

67. « Item duo urcelli de argento.

68. « Item duo palia optima, in cruce melioris et dignioris palii, deficiunt XVI gemmoncule, salvo si plures invenirentur : in altero sunt CCXXIIJ tintinnabula de auro et deficiunt VIIJ tintinnabula, salvo si plures et in cruce predicti palii sunt minus quatuor gemonculle.

69. « Item gallina cum pullicinis VIJ, de quibus unus est fractus.

70. « Item duo annulli, unus quorum habet granatam J et multa smeralda, set deficiunt IIIJ^{or} et alius cum smeraldo magno, quem habet dominus Maifredus de la Turre.

71. « Item cassa una de ebure gemmata, in qua ponitur incensum.

72. « Item duo casse de ebure.

73. « Item virga una argentea circumdata.

74. « Item duo copertoria sive corporalia : primum est ex margaritis ex auro factis ornatum, CVJ tarinis circumdatum, in quo defitiunt XXIIIJ^{or} tarini; secundum cum bullis aureis insertis et muscha aurea in medio posita et aliis gemmis, in quo defitiunt V geme.

75. « Item mensa una, ornata argento.

76. « Isti sunt libri Ecclesie Modotiensis:

« Item in alio volumine, vita sancti Britij.

77. « Item in alio volumine passiones sanctorum.

78. « Item in alio volumine, de divinis offitiis per circulum anni celebrandis.

79. « Item in alio volumine, omelie a septuagesima usque ad pascham et quedam passiones.

80. « Item in alio volumine sunt IIIJ^{or} libri regum et vita s^{te} Marene et sancti Britij.

81. « Item missales XIIJ.

82. « Item IIIJ^{or} antifonari diuturni.

83. « Item IIIJ^{or} antifonari diucturni, inter bonos et malos.

84. « Item tres antifonari nocturni.

85. « Item tria psalteria.

86. « Item unum evangelium et unum epistolarium.

87. « Item quidam liber de ordine pontificalis offitii.

88. « Item psalterium diuturnum.

89. « Item duo psalteria intercissa complecta et unum non complectum.

90. « Item liber lectionum de sanctis.

91. « Item missale unum, cum tabulis heburneis ornatis de argento (1). »

(1) Frisi, t. II, p. 131-136. — Pour donner une idée de la

Avant la rédaction de cet inventaire, qui est le quatrième par ordre de date, il est fait mention dans des actes officiels, une fois du trésor tout entier, mais en bloc, et, une autre, d'un calice gemmé et ansé. Ces documents méritent d'être rappelés, au moins en partie, car ils tiennent de près à l'histoire même du trésor.

Le trésor fut déposé, avec la permission de l'archevêque (1), par l'archiprêtre de Monza, dans l'intérêt de

lecture vicieuse de cet auteur, je transcrirai quelques passages en mettant en regard la version de M. Aguilhon : *Verenigio* pour *vermigio* (nº 1), *ruber* pour *rubeus* (nº 5), *data sunt* pour *dari solent* (nº 7), *de gazis* pour *argenteis* (nº 13), *figura* pour *historia* (nº 17), *altarium* pour *ecclesie* (nº 21), *ad usum* pour *in promptu* (nº 27), *vasculus* pour *siphus* (nº 29), *sitella* pour *scutella* (nº 37), sans parler d'autres erreurs de moindre importance. Mais ce qui est plus grave, c'est d'avoir mis des points là où M. Aguilhon a parfaitement lu *piviales VI* (nº 5), *paria ciroticarum* (nº 14) et *paria pugillariorum* (nº 15). Je renonce à signaler les omissions, comme *de blancho* (nº 1), *unus alius rubeus* (nº 5), *quorum IIII sunt frixati* (nº 9), etc.

Cet inventaire, me dit M. Aguilhon, a été écrit sur parchemin : plusieurs lettres et mots sont devenus douteux ou presque illisibles, à cause de la pâleur de l'encre.

(1) L'archevêque de Milan, en 1229, avait enjoint à son clergé de ne pas aliéner les trésors des églises sans sa permission ou celle de leur supérieur direct, leur rappelant à ce sujet les prescriptions du concile de Latran : « De ecclesiis parochialibus vel dignitatibus districte precipimus ab episcopis et aliis prelatis et subditis observari quod in Lateranensi generali concilio statuerunt : Prelati vel ministri ecclesiarum juramento astringantur per episcopum vel suum prelatum majorem thesaurum ecclesie vel res immobiles absque licentia episcopi vel sui superioris alienare non posse. » (Frisi, t. II, p. 95.)

la commune de Milan, « pro maxima utilitate comunis Mediolani, » chez l'abbé de Chiaravalle, « thesaurum, quem archipresbyter de Modoetia deposuit pro utilitate dicti comunis penes abbatem Charevallis ad eumdem traditum. » Il fut restitué en 1242 par ordre du podestat, sous la menace d'excommunication; toutefois il manquait un grand calice : « restitutus fuit thesaurus de ordine Potestatis, excepto calice uno magno. » (Frisi, t. II, p. 111 et 112.)

Obligé de guerroyer contre l'empereur Frédéric II, et ne pouvant trouver d'argent ailleurs, la commune de Milan eut recours au chapitre de Monza, grâce à l'intervention du légat de Lombardie. L'archiprêtre remit, pour servir de gage, au podestat et au conseil des Quatre-Cents, après qu'ils eurent prêté serment, un calice d'or gemmé et à anses, du poids de 107 onces : « Consciliarii et secretarii et sapientes comunis Mediolani, plurimum cum precum instantia instituissent apud dominum Ardicum de Sorexina, archipresbyterum de Modoetia et canonicos et capitulum illius ecclesie et cum domino G. de Monte longo, Apostolice sedis legato, ut concederent et accomodarent eidem potestati et consciliariis et sapientibus seu comuni Mediolani partem aliquam thesauri illius ecclesie ad ponendum in pignore pro pecunia necessaria habenda comuni Mediolani, que alio modo inveniri vel haberi non potest..... Domini archipresbyter et canonici, humiliter pro honore et utilitate comunis Mediolani condescendentes, presente et volente isto domino legato, obtulerunt, concesserunt istis potestati et consciliariis et sapientibus et comuni calicem unum auri, de thesauro Modoeciensis ecclesie, ponderis unciarum centum septem auri, cum auriculis et cum orna-

mento multorum lapidum preciosorum..... Predicti secretarii et consciliarii et sapientes superius nominati juraverunt, corporaliter tactis sacrosanctis evangeliis. »

L'acte fut fait, le 3 novembre 1245, au camp d'Albairate, en face de celui de l'ex-empereur, que le pape Innocent IV, le 17 juillet de la même année, avait déposé à une des sessions du concile œcuménique de Lyon : « Actum in campis de Albairate in exercitu contra Fredericum, condam imperatorem. » (Frisi, t. II, p. 113, 115.)

En 1255, le calice n'était pas encore restitué au trésor, malgré les instances du chapitre et de l'archevêque, qui menaçait non-seulement le podestat, mais encore toute la ville de Milan, d'une sentence d'excommunication. (Frisi, t. I, p. 96, 98.)

L'inventaire de 1275 est le plus détaillé de tous, car il comprend, non-seulement, comme les autres, l'orfévrerie et la joaillerie, mais encore les ornements et tentures, ainsi que la bibliothèque.

Dans la seconde catégorie se classent les articles suivants :

N° 1. Treize chasubles, dont l'une se fait remarquer par ses larges orfrois. Une charte de l'an 1228, relative à la cathédrale de Plaisance, emploie également le mot *orfrayé* : « Pluviale rubeum, et dalmaticam rubeam frixiatam et camisium frixiatum cum stola. » Le synode de Bergame, tenu en 1131, se sert aussi du mot *frixum* : « Tonsuram et habitum deferant clericales ordini suo et statui competentes, vestes virgulatas seu de catabriato, de medietate, vel listatas, vel frixis aut maspillis argenteis..... minime deferentes. Thecæ auro frixo adornatæ. » *Frixum* est pour *frisum*, qui, lui-même, est une altération de *phrygium*.

Le terme *planeta* est employé par le cérémonial du XIIIe siècle : « Ibi revestitur archipresbiter, vel sacerdos hebdomadarius cum planeta. » (Frisi, t. III, p. 196.)

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (t. XV de ses *Mémoires*) a publié l'inventaire du pape Félix V, daté de 1440. Les annotations sont très-insuffisantes, mais encore faudrait-il qu'elles fussent exactes. Ainsi *planetam albam cum aurifrigio* ne doit pas se traduire « avec des franges d'or », mais bien par « avec un orfroi » : d'ailleurs, le sens est très-clairement indiqué par le contexte, qui parle d'une broderie : or l'on n'a jamais brodé des franges. De même *capella persica* ne signifie pas *chapelle bleue*. La couleur perse est une nuance du vert. Il y a aussi des fautes de lecture. Le texte ne doit pas porter *unum basilicum aureum cum longa serpentina*, ce qui n'aurait pas de sens, mais *lingua serpentina :* il s'agit de la langue de serpent employée contre les poisons.

Picalatus signifie, étymologiquement, *bandé* ou formé de bandes alternées; ici le blanc et le vert se succèdent par bandes verticales. Dans le même sens on pourrait dire *rayé,* si la raie n'était pas plus étroite que la bande et n'avait le mot *virgatus* pour l'exprimer.

J'ai noté, au musée des arts décoratifs, à Paris, une tapisserie de la fin du XIVe siècle, qui représente la scène de la Présentation de l'enfant Jésus au temple par la vierge Marie. L'autel où se fait l'offrande est garni d'un parement à bandes verticales, alternativement jaunes et blanches : le blanc est semé de roses vertes à quatre pétales et le jaune de pois blancs.

Plusieurs couleurs appellent ici notre attention. Ce sont le jaune, le vermeil, le blanc, le pourpre, le pers, le vert, le noir et le violet.

Le jaune se dit en italien *giallo* : on sent, dans le latin *gialdus,* l'acheminement à la forme populaire du mot, celle qui est restée dans la langue. Cette couleur était très-répandue au moyen âge. Aux exemples que j'ai cités ailleurs, j'ajouterai les suivants :

« Item, duas casiblas de simito citrino. » (*Invent. de l'abb. de Silvacane,* 1289, n° 5.) — « Item, alias tres casiblas de cirico citrino. » (*Ibid.*, n° 9.) — « Item unum manipulum de serico rubeo, barratum seu listatum de serico deaurato, et folratum de syndoni croceo.» (*Inv. de S. Victor de Marseille*, 1358, n° 25.)

Citons encore quelques textes d'inventaires postérieurs :

En 1405, furent donnés à la cathédrale d'Angers deux parements à fond jaune, qui servaient pendant l'Avent, la Septuagésime et le Carême : « Duos pannos pro altari..... de panno videlicet tiercelin de gens sub colore croceo, pro temporibus adventus Domini, septuagesime et quadragesime usque ad Pascha. » (De Farcy, *Mélanges de décorations religieuses,* p. 49.)

« Item une casule, tunicle, dalmatique, estole et fanon de soie gaune, servans aux confès. » (*Inv. de N.-D. de Lens*, 1471.)

Le jaune aurait donc pu invoquer, en faveur de son maintien dans la liturgie, des états de service fort respectables. Toutefois, pratiquement, il eût été assez difficile de faire que la même couleur pût à la fois symboliser la pénitence et la joie. Choisir entre les deux devenait facile, puisqu'il est admis que le jaune constitue la couleur spéciale du plus ancien des confesseurs, le patriarche saint Joseph, comme il résulte d'une de ses révélations.

Passons au pourpre, qui a pu remplacer le rouge, dont il est une des nuances : « Item, alias duas casiblas

de purpura. » (*Inv. de l'abb. de Silvacane*, 1289, nº 10.) — « Item, purpuram unam, cum qua ornatur altare beate Marie dicti loci. » (*Ibid.*, nº 18.) — « Item, duos pannos purpureos, virgatos. » (*Ibid.*, nº 19). — « Item, septem pannos purpureos, cum quibus ornantur, ut dicebatur, altaria dicte ecclesie. » (*Ibid.*, nº 25). — « Item, aliam capam purpuream. » (*Ibid.*, nº 32.)

« Item casulam unam de purpura. » — « Item dalmaticam unam de purpura ad cruces jalinas. » — « Casulam de purpuro jalino delaceratam vetustam, cum listis. » (*Inv. de la chapelle royale de Palerme*, 1309.)

Virdum est contracté de *viridum,* barbarisme qui ne doit pas nous étonner, car, à cette époque, il n'était pas étranger à la France : « Item missale magnum, viridum, mixtum, quod incipit *Ad te levavi* et finit *insidis per.* » (*Inv. de la cath. de Toulon,* 1333, nº 79.)

Le vert de Lucques était renommé : « Primo, octo casule, quarum una..... et alia de cirico viridi de Luca. » (*Inv. de S. Césaire d'Arles,* 1473, nº 16.)

Une des nuances du vert est le *pers* (1), si souvent rappelé par les textes du moyen âge, et qui correspond à la couleur du bronze et du métal de cloche, ou même

(1) Ce fut seulement après la croisade, dit Joinville de saint Louis, que « oncques puis en ses habitz ne voulut porter ne menu ver, ne gri, ne escarlate, ne estriefz, ne eperons d'or, ses robbes ettant de camelin et de pers, les fourures de ses mantelines et de ses robes de paulx de garnutes et de jambes de lièvres » (p. 118).

« Item, unum aliud paramentum panni auri, bordatum circumquaque de veluto persico, cum armis nobilis viri Raymundi Vitalis, burgensis Avinionensis, qui dictum paramentum dedit huic ecclesie Avenionensi, anno presenti millesimo quingentesimo undecimo et die sabati decima presen-

au vert-de-gris. Frisi a donc eu raison de traduire *vere-nigium* par *verdegriggio*. J'en dirais autant de *veridella* (n° 10).

Le pourpre tourne généralement au violet, et alors on a un violet rougeâtre ; c'est pourquoi Pline, voulant déterminer la couleur propre aux violettes, dit qu'elles sont empourprées, *violæ purpureæ*. Une autre nuance, foncée, est le *morellus* (n° 20) : à Milan, de nos jours encore, le violet s'appelle *morello*.

Tous les ornements sont faits en samit, en cendal (1),

tis mensis maii. » (*Inv. de la métr. d'Avignon,* 1511, n° 157.) — « Indumenta persica. » (*Ibid.*, en titre d'un chapitre spécial.)

(1) Le cendal est « un mince taffetas de soie », dit M. Francisque Michel, dans son ouvrage sur les étoffes anciennes. Citons seulement Joinville dans sa vie de saint Louis, édit. de Du Cange, p. 5 et 13 : « Et oncques, je ne vis une seule cotte brodée ne selle du Roy, ne selle d'autruys ; et il me répondit que à tort il les avoit brodés de ses armes, et qu'elles lui avoient cousté huit livres parisis ; et je lui dis qu'il les eust mieux employez de les avoir donné pour Dieu et avoir fait ses atours de bon sendal renforcé battu à ses armes, comme le Roy son père faisoit. » — Il « venoit au jardin de Paris, une cotte de camelot vestue, ung surcot de tiretaine sans manches et un mantel par dessus de sendal noir. »

L'*oriflamme,* faite d'un tissu couleur de feu, qu'on nommait *sandal* ou *saint vermeil,* avait trois fanons entourés de houppes ; elle était appendue à une lance appelée *glaive de gloire.* — « Grant beaulté estoit à veoir les bannières et les pennons de soye, de sandal, armoyées des armes des seigneurs, ventilant au vent et reflamboyant au soleil. »

La *Gazette des Beaux-Arts* signale, dans le trésor de la cathédrale de Sens, un orfroi de l'amict de saint Thomas

les Italiens disaient *zendado*) et en drap d'or ou d'argent.

Le samit, comme l'indique la forme première de son nom, qui est *hexamitum*, d'où l'on a fait *samitum*, est une étoffe à six fils, assez semblable au satin (1). Voici comment je suis arrivé à sa détermination pour ainsi dire mathématique. L'inventaire de Boniface VIII, énumérant les ornements légués par ce pape à la cathédrale d'Anagni, spécifie qu'ils sont en samit : or tous ces vêtements sacerdotaux, d'une haute valeur artistique et archéologique, existent encore, substantiellement les mêmes, car ils n'ont été que retaillés pour les accommoder aux exigences et formes de la liturgie moderne. La confrontation entre le texte et l'objet est si facile et si sûre, que la moindre hésitation cet égard n'est plus possible, ainsi qu'a bien voulu en convenir M. Victor Gay, lorsque nous en discutâmes, à l'exposition religieuse de Rome, en 1870, en face de l'étoffe elle-même et la loupe à la main.

M. Aguilhon, qui ignorait cette constatation et le résultat, tient pour le velours, appuyé sur des textes qui n'ont qu'un défaut, celui d'être postérieurs à l'époque qui nous occupe. Je vais le citer *in extenso*, car j'estime sa science, qui, n'étant pas vulgaire, mérite des égards. « Eneas Sylvius Piccolomini, dit-il, dans son histoire de Frédéric III, parlant d'un voleur, emploie ces paroles dignes de remarque : « Qui cum

de Cantorbéry (XIIe siècle), qui est en taffetas rouge ou « cendal cramoisi » (t. XXI, 2e pér., p. 250).

(1) Le satin est désigné avec son nom propre dans cet article « Item, alia clamis de satino nigro velutato cum certis floribus rubeis, cum foderatura de tafetassio rubro. » (*Inv. de la métr. d'Avignon*, 1511, n° 263.)

« sericam diploidem domino suo, cui serviebat olim, « furatus esset, cognomento *examit* appellatus est, quod « latine villosum sericum sonat. » Cet écrivain donne tout simplement ici son opinion sur la nature de l'*examit,* et non la traduction littérale du mot à l'époque de l'empereur volé : le texte vaut donc tout au plus pour le xv[e] siècle. Continuons : « Jean Villani raconte (I, 60) que les Florentins faisaient courir, le jour de saint Jean, *un palio di sciamito vermiglio*, et ailleurs, *un pallio di sciamito velluto vermiglio*. De plus, nos anciens appelaient, par une métaphore très-naturelle, *sciamito* l'amarante, qui est une fleur velue, ordinairement couleur pourpre. » Le texte de Villani ne conclut pas contre moi, car il témoigne seulement d'une altération du sens primitif. Que l'on ait appelé ultérieurement *samit* le velours, cela ne prouve nullement que cette étoffe ait été, à l'origine, une étoffe velue comme le velours. Je n'admets pas non plus la comparaison tirée de l'amarante, car je crois que la similitude se base bien plutôt sur la couleur foncée que sur l'apparence rugueuse : en effet, le samit est surtout rouge et vermeil, c'est-à-dire que telle est sa couleur la plus fréquente, car c'est elle qu'il *prend* le mieux. Cependant il y avait des samits d'autres teintes : les ornements de Boniface VIII sont en samit rouge, *de samito rubeo;* mais l'inventaire en mentionne en samit vert, blanc, noir et violet, *de samito albo*, *de samito viridi, de samito violatio*, *de samito nigro*. En raison même des fils employés, qui se composent de *six brins,* pour garder l'expression technique, l'étoffe est épaisse, grosse même, ce qui faisait dire au rédacteur de l'inventaire d'Anagni, *de samito grosso;* de plus, elle n'est pas unie et lisse comme le taffetas, mais légèrement velue. Par ces

deux côtés, elle a donc au moins quelques points de ressemblance avec le velours qui, lui, est très-épais et très-velu (1). Aussi le *Calepinus septem linguarum,* qu n'a pas rigoureusement précisé le genre propre du samit, a-t-il pu le définir : *Sciamito, specie di seta non fina*, *subsericum. Non fina,* oui assurément, mais pas dans le sens de bourre de soie, filoselle ou soie bourrue.

L'*argentatus* (n° 11) doit avoir la même signification que « factum ex argento » (n° 17). C'est un drap d'argent dont je citerai quatre exemples.

La mitre de saint Pierre, archevêque de Tarentaise, mort en 1174, « déposée actuellement dans l'abbaye des trappistes de la Grâce-Dieu (Doubs), est en toile d'argent et de soie..... Ses fanons sont également en drap d'argent tissé sur une trame de fil avec de la soie blanche et bleue. » (*Rev. des Soc. sav.*, VIe sér., t. VI, p. 523.) La mitre de saint Antonin, archevêque de Florence, au XVe siècle, est également en toile d'argent : je l'ai décrite dans le *Trésor de la cathédrale de Bénévent,* p. 9.

Le musée des arts décoratifs, à Paris, a exposé, cette année, une bourse à reliques, qui date du XVe siècle et que l'on peut citer pour l'interprétation du mot *bursa,* lequel figure dans les inventaires de Monza. L'étoffe est un velours blanc à feuillages verts. Au milieu est représentée la scène de la crucifixion, mais sans le Christ, la croix suffisant à le symboliser. Cette croix est verte,

(1) La différence radicale serait que le velours est à « quatre poils », si, pour une époque aussi reculée, on pouvait se contenter d'un inventaire de 1748, cité par le *Bulletin archéologique* (Montauban, 1879, t. VII, p. 231).

tissée de fils d'argent; au-dessous sont figurés, suivant la tradition, le crâne et les os d'Adam; à droite et à gauche, se tiennent debout la Vierge et saint Jean, dont les figures sont peintes sur parchemin. C'est à tort que le catalogue les désigne ainsi : « Deux figures de saintes », car l'iconographie, même la plus élémentaire, exige qu'on les nomme autrement. Les angles de la bourse sont ornés de boutons tressés d'argent. La bourse elle-même se ferme à l'aide de coulants terminés par des glands de soie.

Voici maintenant un texte d'inventaire : « Item, duo paramenta altaris, de panno argentato, pro presbytero, dyacono et subdiacono, et pulvinali (*sic* pour *pluviali*), vel capa, pro socio, eiusdem panni. » (*Inv. du chât. de Cornillon*, 1379, n° 225.)

L'étoffe dite *deaurato* (n°s 4, 5) ne doit pas être confondue, ce me semble, avec le *drapo aureato* (n° 1) : ce dernier est un brocart à fond d'or, et non un drap d'or proprement dit, expression que je limiterais et qu'il est facile de vérifier par les deux mitres existantes, dites dans l'inventaire : « Tres mitre, una quarum est aurata » (n° 13).

On a, en effet, de beaux échantillons de drap d'or dans les orfrois des deux mitres conservées à Monza. Ce tissu, qui se fabriquait en Sicile, était assez commun en Italie au XIVe siècle, ainsi qu'il résulte de l'inventaire de la chapelle royale de Palerme, daté de 1309, et publié par M. Julien Durand, dans les *Annales archéologiques*, t. XXV, p. 296 : « Item tunicam unam de panno deaurato super seta violacea. » — « Item tunicam unam deauratam super seta violacea ad vitulos et nodos. » — « Item cappam unam de panno aureo usitatam ad aquilas et alias aves. » — « Item cappam

unam de panno aureo albam ad aquilam cum duobus capitibus. » — « Item aliam cappam de panno aureo, laboratam ad rotas liliorum cum listis in pectore ad rosas et ad crucem. » — « Item dalmaticam unam de panno aureo super seta violacea ad aves et vites. » — « Item casulam unam de panno aureo super panno celestino, infoderatam de cindato rubeo. »

Le drap d'or était aussi usité en France : « Item, duos pallios deauratos. » — « Item, unum manutergium deauratum. » — « Item, unum pannum deauratum, de quo coperitur cepulcrum filii domini comitis Provincie quondam. » (*Inv. de l'abbaye de Silvacane,* 1289, n°s 15, 17, 20.) — « Item, unam dalmaticam de dicto dyaspre albo..... et in summitate manicarum est paratura de panno deaurato cujus campus est rubeus. » — « Item, unum floquetum de dicto dyaspre albo..... de panno deaurato, cujus campus est rubeus. » — « Item duas tunicas pontificales de serico albo..... de panno deaurato, cujus campus est viridis. » (*Inv. de S. Victor de Marseille,* 1358, n°s 18, 19, 20.)

L'inventaire de la chapelle de la commanderie de Joigny, en 1336, signale « une casuble de drap d'or blanche...... une casuble de drap d'or à canter as hautes festes. » (*Annal. archéol.*, t. VII, p. 87.)

« Item, una alia casula de panno sirico albo deaurato, dicta : *les coronez,......* » (*Inv. de la métr. d'Avignon,* 1511, n° 125.) — « Item, una planeta de auro puro rubeo » (n° 132). — « Item, una planeta panni auri albi » (n° 154). — « Item, unum pluviale auri violeti » (n° 165). — Item, aliæ tres petiæ etiam panni auri..., quarum una est de panno aureo super campo viridi » (n° 159). — « Item, unum pluviale panni auri rubei coloris » (n° 167).

« Item, III aubes parées de drap d'or de plusieurs figures, III amis de drap d'or figuré de ymages, II estoles et III fanons de drap d'or servant aux doubles à IIII clocques. » (*Invent. de N.-D. de Lens*, 1471.) — « Item, II aubes parées de drap d'or, figuré d'oysiaulx, un amit de gaune paré et II fanons servans aux doubles à III clocques » (*ibid.*) (1).

Dans les textes cités, le drap d'or affecte cinq nuances : blanc, bleu, rouge, vert et violet, tandis qu'actuellement nous n'avons plus que le drap d'or jaune. Cela provient de ce que le fil d'or s'enroulait autour d'un fil de soie dont la couleur n'était pas toujours la même, ou se tramait avec la soie, à moins cependant que l'on ne préfère y voir le *lamé d'or* des Romains, auquel je ne suis pas porté à attribuer une si haute antiquité.

Parfois l'étoffe est brodée d'or, ainsi que l'atteste ce terme barbare *brostatus de auro* (n° 5), altération visible du latin *brodatus*. Une seule fois la doublure est indiquée en cendal (n° 5), comme dans ce texte des Annales de Milan : « Planeta una drappi nigri ultramarini, fodrata zandali nigro. » (Muratori, t. XVI, col. 810.)

N°s 2, 11. Dix-huit manipules. Deux méritent une mention spéciale : l'un est petit et noir et on le dit affecté au diacre pendant le carême (2) ; l'autre est muni, en manière de frange, de pendeloques d'or, petites boules métalliques dont nous avons un spécimen dans la croix de Bérenger.

Au xve siècle, à la collégiale de Lens, le noir était la

(1) On remarquera la désignation du degré des fêtes doubles, suivant la sonnerie à trois ou quatre cloches.

(2) Dans le rite ambrosien, le noir est la couleur propre des féries de Carême.

couleur de l'Avent : « In adventu Domini non utitur dalmaticis sed casulis nigris. » (Richard, *la Collégiale de N.-D. de Lens,* p. 41.) Il en était de même pendant le Carême : « A septuagesima quidem usque ad Pascha, nisi de festo fuerit aliquo missa sive sancto, non utitur dalmaticis, sed casulis nigris usque dominicam in Passione Domini. » (*Ibid.*)

J'ai déjà parlé des pendeloques (1), j'y reviens pour plus ample développement.

La grande bible offerte à Charles le Chauve en 866 montre des manipules frangés ou terminés par six petites pommes ou grenades d'or, suspendues à des fils. M. Gay en a reproduit le dessin dans les *Annales archéologiques,* t. VII, p. 143. Il ajoute : « Par un passage de son testament, Riculfe, évêque d'Helena (Elne?), en 915, léguait à ses successeurs six manipules brodés d'or, à l'un desquels étaient suspendues de petites clochettes, sorte de frange métallique (2). » L'étole de saint Thomas de Cantorbéry, conservée dans le trésor de la cathédrale de Sens, est également terminée par

(1) V. *Invent. du pape Paul III,* pages 21, 22, 65, pour la mitre; page 21, pour les étoles et manipules; page 21, pour le pluvial et les nappes.

(2) Voici ce texte, que je compléterai par quelques autres : « Manipulos sex cum auro, unum ex illis cum tintinnabulis. » Ce testament a été publié par Baluze à la suite de celui de Reginon; du Cange n'en cite qu'un extrait aux mots *manipulus* et *stola* : « Stolas quatuor cum auro, unam ex illis cum tintinnabulis. » Le manipule était donc ici assorti à l'étole. — « Stola et manipuli cum imaginibus et in extremitatibus angeli cum campanulis argenteis. » (*Monastic. Anglic.*, t. III, pars III, p. 317.) — « Super hæc itaque ministretur ei (episcopo) tunica gyris in tintinnabulis mirifice

des poires métalliques, au nombre de trois. (*Ann. arch.*, *ibid.*)

« Item, unam mitram, cum duobus pendentibus a parte posteriori..... in extremitate inferiori cujuslibet pendentis sunt sex cathenule parve argentee deaurate, cum sex longis cascavellis deauratis. » (*Inv. de S. Victor*, 1358, n° 43.)

L'inventaire de Boniface VIII, qui remonte au commencement du XIVe siècle, décrit minutieusement deux touailles, d'ouvrage allemand. L'une est rehaussée de quatre-vingt-dix-huit petits émaux ronds et imagés, qui pendaient au *frontal*, mêlés à quatre-vingt-quinze clochettes : « Item vna tobalea de opere theotonico, in qua est in medio Agnus Dei, et in circuitu diverse

refecta. » (*Sacram. Ratoldi*, apud Martene, *De antiq. Eccles. ritib.*, lib. I, cap. IV, art. XII.)

Robert de Blois, abbé de Saint-Florent de Saumur (985-1011), avait aussi des clochettes d'argent à son étole, à son manipule et à sa ceinture : « Stolamque ac manipulum eodem ornatu (auro) composuit, in quibus pendentes ad præcinctorium palmulæ tintinnabulis organisabant argenteis. » (*Rev. des soc. sav.*, 7e série, t. II, p. 227-228.)

L'on attachait des clochettes au suaire de la crosse et des grelots aux bourdons : « Ornamentum baculi pastoralis lineum, cujus extremitates decorantur floribus aureis et sericis; in superiori parte historie deaurate; pars inferior ornatur campanulis argenteis. Datum a domina abbatissa de Biloka, et in eo inscribitur : *De Biloka*, 1520. » (*Inv. de Clairvaux*, apud Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 89, n° 131.) — « Ibidem sunt duo baculi, vocati *bordon*, et sunt minuti (muniti?) de argento desuper cum parvis cymbalibus argenteis et cum duabus parvis mapis de canayo in dictis baculis ligatis. » (*Invent. de la cathédr. de Lyon*, 1448, n° 41.)

ymagines et littere. Et est ibi fronsale de pernis, cum triginta duobus smaltis rotundis ad ymagines, et cum sexaginta sex alijs smaltis medijs, et nonaginta quinque cocculis deauratis. » — « Item vna tobalea de opere theotonico ad capita Regum, cum aurifrisio ad ymagines Saluatoris in medio, parte a dextris, parte a sinistris, cum pernis, et viginti nouem cocculis argenteis deauratis. » (*La cathédrale d'Anagni,* p. 97, 98.)

N°s 3, 4. Sept dalmatiques pour le diacre et six pour le sous-diacre.

En France, on disait fréquemment, sous forme abréviative, pour ces deux vêtements, le *diacre* et le *sous-diacre :* « Item, alia planeta de simili panno plano veluto cum offris plenis de auro fino et duplicata et cum diacono et subdiacono, munitis crucibus aureis ante et retro et cum stolis et manipulis per totum, quos dedit serenissimus (sanctissimus) Dominus papa, dum in minoribus esset, archiepiscopus et legatus Avinionensis. (*Inv. de la métr. d'Avignon*, 1511, n° 207.)

N°s 5, 6. Suit une nomenclature de six pluviaux de diverses couleurs. *Pluvial* est le terme rigoureusement liturgique : en France, nous nous sommes habitués à dire *chape,* expression qui n'était pas absolument insolite à Monza, bien que plus rare. Le cérémonial de cette église, qui date du XIIIe siècle, emploie les deux mots, comme on faisait à Avignon (1) : « Archipresbyter, revestitus cum pluviali, et diaconus sine dalmatica, vel sacerdos ebdomadarius, revestitus cum pluviali. » (Frisi, t. III, p. 193.) — « Cantata tertia,

(1) « Item, alia planeta cum pluviale sive capa de fustano nigro, cum diacono, subdiaco, stola et manipulo similis panni, parvi valoris. » (*Inv. de la métr. d'Avignon,* 1511, n° 221.

vadimus ad sanctum Michaelem cum duobus testavangeliis, que testa portant duo diacones in cappis. » (*Ibid.*, p. 195.)

A l'enterrement de Théodelinde, dans la fresque de 1444, l'archiprêtre est coiffé de la mitre précieuse et vêtu du pluvial, dont l'orfroi, gemmé et étroit, fait également le tour de la partie inférieure, et est fixé à la poitrine par un fermail gemmé et quadrilobé.

N° 7. Cinq vêtements, dont trois sont habituellement donnés aux chanoines morts. L'expression *vestis* est très-vague : d'après le *Liber Pontificalis,* il s'agirait d'une garniture ou parement d'autel, mais ici il n'y aurait concordance que pour l'étoffe employée. Pourquoi donc les donne-t-on aux défunts et semble-t-on les réserver pour ceux qui manqueraient du nécessaire? La rubrique locale, conforme à la liturgie romaine (1), va nous l'apprendre péremptoirement : en effet, le cérémonial

(1) « Sacerdos, aut cujusvis ordinus clericus defunctus, vestibus suis quotidianis communibus usque ad talarem vestem inclusive, tum desuper sacro vestitu sacerdotali vel clericali, quem ordinis sui ratio deposcit, indui debet. Sacerdos quidem super talarem vestem amictu, alba, cingulo, manipulo, stola et casula seu planeta violacea sit indutus. Diaconus vero induatur amictu, alba, cingulo, manipulo, stola super humerum sinistrum, quæ sub axilla dextera annectatur, et dalmatica violacea. Subdiaconus autem amictu, alba, cingulo, manipulo et tunicella. » (Rit. Rom., *De exequiis.*) Le Rituel ne parle pas ici seulement de l'exposition, mais aussi de la sépulture. A Monza, on était plus économe, car si les chanoines ne pouvaient subvenir eux-mêmes aux frais de cette dernière vestition, ils obtenaient, de la sacristie du chapitre, des ornements d'emprunt pour le temps de l'exposition exclusivement.

du XIIIe siècle veut que les chanoines, pour leurs obsèques, soient exposés dans le chœur, vêtus de l'ornement propre à leur ordre, chasuble pour les prêtres, dalmatique pour les diacres, et tunique pour les sous-diacres : « Deposito corpore in choro,..... sciendum est quod illi qui sunt presbiteri, diaconi, subdiaconi debent revestiri prout fuit quando celebrabant. » (Frisi, t. III, p. 200.)

N° 8. Cinq aubes, nommées *chemises*, comme encore en italien, *camice*. Le mot est ancien, car il se trouve dans S. Grégoire : « Duas autem camisias et 4 oraria vobis transmisi. » (*Lib. VI, epist.* 27.) Papias la définit, en donnant raison de sa dénomination : « Alba, vestis sacerdotalis usque ad talos, unde et talaris dicitur; dicitur vero a similitudine camisiæ quotidianæ, quia lino fit, stringens superiora et inferiora. » Nous avons déjà vu cette expression dans le deuxième inventaire de Bérenger, n° 19.

Le pontifical du VIIe siècle, qui fait partie des archives de la basilique, a un chapitre intitulé : *De tunica super camisam.* (Frisi, t. III, p. 198.) En France; comme en Italie, *camisia* fut souvent synonyme d'aube, on va le voir par les textes suivants, qui constituent, en quelque sorte, la monographie de l'*aube parée,* c'est-à-dire ornée d'orfrois ou de pièces rapportées, surtout à la poitrine et aux manches.

« Camisias magnas deauratas cum amictis suis duas et alias de sericis septem. » (*Don du pape Victor III au Mont-Cassin, en* 1087.)

« Alba a scapulis et capite ac manibus friso decenter ornata, a pedibus vero frisea nihilominus lista, mensuram ferme cubiti in latitudine habente circumdata. » (Bock, *Geschichte der liturg. Gewander,* p. 38.)

« A genibus ad talos usque holoserica limbo deaurato mirifice pontificalia vestigia complectebatur. » (*Historia episcop. Antissiodor.*, cap. XLIX. (XIe siècle.) Apud *Novæ Bibliothecæ manuscript. librorum*, tom. I, p. 450.)

« Albæ XLVI, ex his IV cum aurifrisio. » (*Invent. de la cath. de Bamberg*, 1128.)

« Vestimentum cum alba undique aurifrizatum. » (*Histor. pontific. et comit. Engolis.*, cap. XXXV; *ibid.*, tome II, p. 260. — XIIe siècle.)

« Unum camisum cum gramatis et frisis. » (*Charta* an. 1197, *apud* Ughellum, *Italia sacra*, tome VII, p. 1275.)

« Item, IV camisias de cortina cum pectoralibus et gramicis de opere Cyprensi. » (*Lib. Anniversar. Basilic. Vatican.*, *apud* Johannem Rubeum, *in Vita Bonifacii VIII*, p. 345.)

« Albæ VIII de serico. —Item, alba una de bukeram, cum parura brodata cum leonibus, de dono Roberti de Bellafago; et una alba linea cum parura de tribus aurifris., quæ pervenit de dono Stephani Riedel; præterea albæ veteres V cum paruris veteribus. » (1222. Bock, p. 42.)

« Item, et duodecim camisias, seu albas sacerdotales, paratas. » (*Inv. de l'abb. de Silvacane*, 1289, n° 22.) — « Item, sex alias camisias, seu albas sacerdotales. » (*Ibid.*, n° 24.)

L'inventaire de la commanderie de Joigny (1336) dit que les aubes à usage quotidien n'avaient pas de parements : « II aubes sans parement à canter touz les jours. » (*Ann. archéol.*, t. VII, p. 87.)

« Item, una alba cum pectorale de auro et pernis grossis ad ymagines Salvatoris et beate Virginis et quatuor aliis cum fimbriis de dyaspero laborato ad papa-

gallos et alios labores in manicis paraturis cum tribus ymaginibus. » (*Inv. de la cath. d'Anagni*, ann. 1300.)

« Item, alia alba cum pectorali ad aurum cum ymagine beate Virginis fugientis in Egyptum et in manicis tres ymagines per quamlibet et cum fimbriis aureis laboratis ad plures ymagines. » (*Ibid.*)

« Item, II paremenz de albis deaurata nova. » (*Inv. de la cath. de Chartres,* 1337.)

« Item, duas camisias romanas de tela. » (*Invent. de Saint-Victor de Marseille,* 1358, n° 3.)

« Item, albarum de bysso paria II et unum par de serico subtili. — Item, albarum cum limbis paria VI et VII unum est delineatum. » — (*Invent. de* 1354, *apud* Bock, p. 44.)

« Item, IV albæ de bysso cum limbis et prætextis.— Item alba de tenui serico vetus, valens pro emendatione aliarum rerum. — Item, alba cum flaveo zametho hirsutho in manicis habens, in una manica XIV rosas, et duas litteras S de perlis et in secunda manica XIII rosas et tres litteras S de perlis. — Item, alba cum flaveo limbo habens ad modum liliorum cum auro insutum. — Item, tres albæ per dominam imperatricem donatæ, habentes limbos de brunatico Nachone. » (*Inv. de* 1387, *apud* Bock, p. 44, 45.)

« Item, albas duas paratas. » (*Invent. de l'abbaye de l'Huveaune*, 1388, n° 39.)

« Item, tres albæ de tenui tela cum plicis (1), floribus viridibus contextæ. — Item, tres albæ de tenui tela cum plicis quasi sub griseis desuper deauratis de varia textura.— Item, alba subtilis cum fimbriis aureis latis cum aureis floribus. — Item, alia alba subtilis

(1) Il s'agit ici du plissage.

cum plicis de haxamit rubeo in quibus duo manus et aquila et pulchri flores aurei inserti sunt. » (*Invent. de la cath. d'Olmütz*, 1435, *apud* Bock, p. 45.)

« Item, tres albas, ornatas de supradicta factura (de brodura aurea). » (*Invent. du pape Félix V*, 1440.)

N° 9. Sept amicts (1), dont quatre avec orfroi (2). L'étoffe, souvent de même nature que l'ornement entier, formait une bande rectangulaire qui se rabattait sur la chasuble, où il est facile de la confondre avec le collier. Un texte suffira pour montrer, d'accord avec nombre de miniatures et vitraux, que l'*amict paré* se portait, au XIIIe siècle, en France comme en Italie : « Sex amitos paratos, diversorum ornamentorum, pannorum de cirico et de purpura. » (*Inv. de l'abbaye de Silvacane*, 1289, n° 24.) — « Item tres amitos, ornatos similiter (de brodura aurea). » (*Inventaire du pape Félix V*, 1440.)

(1) Il y a cette différence entre l'*orfroi* de l'amict et le *collier*, que celui-ci est plus large et entièrement indépendant, tandis que l'autre est étroit et cousu à l'amict. Le collier, à l'origine, se confond parfois avec l'huméral : ce n'est guère que vers le XIVe siècle qu'il commence à avoir une existence propre. L'amict paré tend dès lors à décroître, bien qu'on le retrouve ultérieurement. Au moyen âge, le collier fut souvent fixé à la partie antérieure par une agrafe, pour l'empêcher de *tourner*. La liturgie ambrosienne a le collier, mais droit et non posé à plat, suivant le rit ancien : tel est aussi l'usage de certaines liturgies orientales.

(2) « Sacerdos in officio altaris, capitis sui, scilicet Christi, cujus membrum est, personam gerit. Quidem amictu caput suum obnubit, donec super os casulæ illum revolvat, et velut caput aut coronam illum coaptet. » (Rupert., abbas Tuitiensis, *De divinis officiis*, lib. I, cap. XIX.)

N° 10. Neuf étoles, dont une en drap d'or et une autre en vert doré.

N°s 13, 16. Trois mitres et une paire de sandales pour les pontificaux de l'archiprêtre (1). Le cérémonial du XIIIe siècle prescrit que les vêpres de saint Pierre soient chantées par ce dignitaire, avec la mitre et le pluvial : « Et ibi archipresbyter debet incipere vesperas, cum mitra et pluviali. » (Frisi, t. III, p. 199.)

N° 14. Les gants complètent le costume pontifical, et, s'il y en a trois paires, c'est que peut-être ils sont de couleurs différentes, quoique le blanc fût alors domi-

(1) En 1196, Obert de Tersago, archiprêtre de Monza avant d'être archevêque de Milan, laissa à la basilique trois mitres, quatre gants et quatre sandales. Tout porte à croire que ce sont les mêmes mitres. Quant aux gants, l'inventaire en enregistre trois paires au lieu de deux; de même, il n'y a plus qu'une paire de sandales, tandis que l'acte de donation en inscrit deux.

On s'est trop pressé de conclure de ce legs que, dès le XIIe siècle, l'archiprêtre de Monza avait droit aux pontificaux. Je ne voudrais pas y contredire absolument, mais je dois faire observer que ces insignes pouvaient rester dans le trésor sans destination pour ainsi dire usuelle, l'archevêque ayant eu la pensée qu'ils servissent soit aux seules visites de l'ordinaire, soit aux seules fêtes du couronnement. En effet, régulièrement, l'imposition de la couronne se faisait par l'archevêque et, à son défaut, par l'archiprêtre. On ne peut pas préciser à quelle époque le Saint-Siége octroya les pontificaux et fit de l'archiprêtre *comme un grand évêque*. En 1530, il fut déclaré par le chapitre, sur le vu des anciennes chroniques, que le couronnement se faisait toujours par l'archevêque de Milan : « Archiepiscopus Mediolani debet in ecclesia Modoetiensi coronare imperatorem, eo quod sit maximus prælatus regni Lombardorum, licet si

nant. Le jour des Rameaux, d'après le cérémonial de Monza (XIIIe siècle), l'archiprêtre chantait la messe sans mitre ni gants : « Postea dicitur missa major ab archipresbytero, absque mitra et guantis revestito. » (Frisi, t. III, p. 194.)

N° 15. Notons la place de ces *pugillaires,* inscrits entre les gants et les sandales : observons, de plus, qu'on les compte par *paires.* Ces deux seuls renseignements suffisent à nous mettre sur la voie de la forme et de la destination de l'objet, qui est un vêtement ou, si l'on aime mieux, un des insignes de l'archiprêtre. Si nous consultons du Cange, il ne nous donnera pour *pugillaris* que les deux sens de *chalumeau* et de *tablette à écrire.* Ici nous est révélée une troisième acception du mot, basée sur son radical *pugillus,* qui signifie *poignet* aussi bien que *poing.* Or, *pugillarium* (pour *pugillare*), dans l'inventaire de 1275, exprime les parements des manches de l'aube, des poignets rapportés, comme on en voit encore employer dans les liturgies orientales. Cette interprétation deviendra plus évidente quand je l'aurai corroborée de quelques citations de textes anciens : « Item, de eodem opere, seu sibi consimili, duas paraturas que ponuntur circa pugna; in qualibet

deficeret, cum archipresbyter ecclesiæ Modoetiensis sit ab apostolica sede in pontificalibus honoribus ampliatus, tanquam magnus episcopus, de jure potest ibi imperatorem coronare. » (Frisi, t. II, p. 232.)

Dans la fresque de 1444, l'archiprêtre porte une mitre de drap d'or, avec les deux orfrois gemmés, deux gemmes plus grosses sur le champ et un *bouton* d'or à la pointe des cornes. De la sorte, le peintre représentait simplement une mitre du XVe siècle.

quarum paraturarum sunt due medie ymagines; et clauduntur cum cordellis de serico albo, cum duabus acubus argenteis; utraque earum videlicet cum una. » (*Invent. de Saint-Victor de Marseille,* 1358, n° 15.) — « Item, albam paratam ante et retro, in fimbriis, et in pectore, et in summitatibus pugnorum. Et in paratura fimbriarium, ante, sunt quinque ymagines integre, et retro, totidem integre. In pectore videlicet sunt tres : media est Christi, et laterales, angelorum. Et in quolibet pugno, sunt tres medie ymagines. Et clauduntur pugna cum cordello viridi, cum acu argenteo, que est in ejus summitate. In paratura ejus albe sunt septem medie ymagines, quarum media est Christi. » (*Ibid.*, n° 12.) — Item une casule, estole et fanon, une parure d'aube et d'un amit, et tout ce de blanc drap de Damas, avec le parure des manches de l'aube que donna madame d'Estembourg. » (*Invent. de Notre-Dame de Lens*, 1471.)

N°s 17, 18, 20, 28. Les pailles, comme on disait au moyen âge, sont des tentures faites pour être suspendues aux murs, ainsi que l'attestent Alcuin : « Pallia suspendit parietibus, » et saint Pierre Damien, qui consigne le don généreux de douze pailles fait à l'occasion de la dédicace d'un monastère : « S. Laurentii monasterium a se constructum nuper, ut dedicaretur, efficit et duodecim ibi pallia munificus obtulit. » (Lib. VI, epist. 9.) Les quatre pailles du trésor de Monza étaient fort riches : l'un représentait l'histoire de Judith, et était tissé soie et argent (n° 17); deux enfin, traités d'excellents, *optima,* étaient marqués, au milieu, d'une croix gemmée et garnis de clochettes d'or (n° 68). J'insiste sur ce détail *de serico factum ex argento*, lorsqu'il s'agit bien évidemment d'étoffe, car plus loin, nous

trouvons une *bursa de argento,* qui pourrait bien n'être pas une pièce d'orfévrerie, mais une aumônière, taillée dans du drap d'argent, suspendue à des chaînettes et fermée à l'aide d'un bouton (n° 58). Par analogie, l'on pourrait conclure que la *scarsella de auro* (n° 59) est également une escarcelle en drap d'or, garnie d'une fermeture. C'est peut-être dans ce sens qu'il faut entendre *libellus*, mentionné dans les statuts de la ville d'Arles, à propos des serruriers : « Neque clavarii....... possint....... libellum facere. »

Je reviens aux pailles, pour montrer quelle était, au moyen âge, en Sicile, leur richesse d'ornementation, empruntée communément au blason, à la zoologie et à la flore : « Item pallium unum de panno aureo ad arma Domini nostri regis. » — « Item pallium unum de panno aureó ad leones et aquilas. » — « Item pallium unum de panno de seta ad rosas. » — « Item pallium unum de seta de mizanini ad aves. » — « Item pallium unum usitatum de mizanino ad griphones et leones. » (*Invent. de la chapelle royale de Palerme,* 1309.)

A Monza, le paille avait encore une affectation particulière; il servait aussi à couvrir l'arche qui se portait processionnellement le vendredi saint : « Et accipiunt ibi archam, coopertam quodam pallio, desuper testavangelio magno supraposito. » (Frisi, tome III, p. 194.)

N° 19. Les dix-neuf *drapi* ne sont pas seulement des draps tissus de soie, ainsi que l'explique Frisi, mais des courtepointes ou couvertures, car, ailleurs, ils sont spécifiés *strati drapi;* or tel est le sens justement donné au mot *stratus* par du Cange, qui en fait l'accompagnement du lit, s'appuyant sur un texte où il

est question du pape dormant et enveloppé de *stratibus*. Voyons leur emploi.

Un acte de l'an 1239, relatif aux *coustres* de l'église de Béthune, les oblige de veiller jour et nuit : « Debet etiam ecclesiam et res totius ecclesie custodire fideliter die ac nocte. »

En 1596, 1599 et 1606, il est parlé de lits à la cathédrale d'Angers, en ces termes : « Item....... devant la porte du chapitre y a une méchante couette telle quelle, ung travers lict, ung lodrier et sous l'orloge y a aussi une couette avecques son traverslict. » L'inventaire de 1599 ajoutait en plus « une paillasse ». (Godard-Faultrier, *Ancien mobilier de la cath. d'Angers*, p. 20-21.)

Il en était ainsi à Monza, où la garde de l'église se faisait exactement, comme il conste de ce passage du cérémonial du XIIIe siècle, qui parle des lits des gardiens : « Sacerdotes et diaconus et subdiaconus intrant juxta lectos custodum. » (Frisi, t. III, p. 194.) Et ailleurs : « Duo clerici cum pluvialibus revestiti euntes et exeuntes per hostium regine, quod est juxta lectos custodum. » (Frisi, t. III, p. 196.) Les couvertures enregistrées pouvaient donc être affectées à ces lits, sur lesquels s'étendaient les coutres pendant la nuit (1).

N° 21. Les draps de laine, pour l'ornement de l'église, sont des tentures et plus probablement des tapisseries, qui devaient se mettre en dossier, comme

(1) Saint Isidore (*in Regula*, cap. XIX) définit ainsi les fonctions des *custodes* : « Ad custodem sacrarii pertinet cura vel custodia templi, signum quoque dandi in vespertinis nocturnisque officiis, vela vestesque sacræ, ac vasa sacrorum, codices quoque, instrumentaque cuncta, oleum in usus sanctuarii, cera et luminaria. »

on le pratique encore à la chapelle Sixtine, ou le long des murs, aux jours de fêtes.

Monza était, au moyen âge, renommée pour ses draps, ainsi qu'il résulte de la *Chronique* de cette ville (lib. III, cap. xxx).

« Monzia, terra bona, civili digna corona.
Monzia, cunctorum dives et plena bonorum.
Monzia dat drappos cunctis mercantibus aptos.
Monzia stat damnis precibus defensa Johannis (1). »

Le 13 juillet 1516, Arthur Gouffier, grand-maître de France et seigneur de Monza, à l'époque de la domination française (2), ordonne de ne pas poursuivre Baptiste de Senago, « attenta restitutione de ipsis drapis

(1) Frisi, t. I, p. 132.

(2) En 1515, François Ier, ayant pris possession du duché de Milan, donna en fief à Arthur Gouffier la terre de Monza. Arthur était frère de Guillaume, dit l'amiral de Bonnivet, qui mourut à la bataille de Pavie. Frisi dit qu'aux archives, il y a quatre lettres de lui, scellées de son sceau, qui porte un écusson fascé, surmonté d'une couronne fleurdelisée et entouré du collier de l'ordre, avec cette légende : ARTVR GOVFFIER. Outre le fief de Monza, il possédait en Italie ceux de Ghiara d'Adda, Caravaggio, Soncino, Casal Maggiore et Valenza. Son fils lui succéda en 1519. Il était mineur et avait pour tuteur Guillaume Gouffier, ce qu'atteste un acte conservé aux archives. Une lettre, datée de Milan et de 1522, porte pour sceau *un dragon ailé, rampant et couronné*, avec cette légende : CLAVDIVS GOVFFIER. Il resta, avec le titre de comte de Monza, jusqu'au moment où François Ier, cédant aux instances de Léon X et de Charles-Quint, rendit le duché de Milan à François II Sforza. (Frisi, t. I, p. 194-197.)

per supplicantem facta. » (Frisi, t. II, p. 217) (1).

Nous devions ce souvenir à la mémoire de notre compatriote, car son fils Claude a bâti, dans le département des Deux-Sèvres, le splendide château d'Oiron (2). Frisi rapporte de lui, comme seigneur de Monza, quatre actes, datés de 1516, 1517 et 1518. A l'en-tête on lit les titres suivants : « Arturus Goufier, magnus magister Francie, dominus Boysi, Glaree, Abdue, comes Caravagii, Soncini, Cassalis Mayoris, Modoetie et Valentie dominus. » (T. II, p. 217-219.)

Claude Gouffier, dont nous avons un acte de l'an 1522, relatif à une plainte portée devant lui à cause d'une pièce de drap dérobée, « peciam drapi... derrobatam », se sert d'une formule plus restreinte : « Claudius Gouffier, dominus de Boysi, Clare Abdueque comes, et Modoetie dominus. » (T. II, p. 222.) Tous les deux faisaient rendre la justice par un capitaine auquel ils s'adressent : « Dilecto capitaneo dicti loci Modoetie. »

N° 19 bis. Deux touailles en soie. L'expression doit s'expliquer par des textes analogues. D'après l'ordre romain, ce serait à la fois un parement d'autel et une nappe : « Tobalias frisatas et opertas (operatas?), qua totum altare colligant sine frisio. » — « Ministri unam tantum tualeam extendant super altare nudatum. » (Mabillon, *Museum Italicum*, tome II, pages 522, 102.) Les *Annales de Milan*, citées par Muratori (t. XVI, col. 810), ne précisent pas l'emploi des

(1) Frisi donne encore un acte de Louis XII, daté de Milan, le 7 octobre 1499 (t. II, p. 211).

(2) *Mém. de la Soc. des ant. de l'Ouest*, ann. 1839, p. 171 et suivantes. — Les armes des Gouffier sont : *d'or à trois jumelles de sable.*

touailles, qu'elles disent seulement affectées à l'autel : « Tovaliæ XII, mantilia II, ab altari. » Cependant ce texte nous donne la solution désirée, car le *mantile*, faisant partie de la touaille, il s'ensuit naturellement que ce mot exprime l'orfroi horizontal qui orne la partie supérieure du parement. De plus, il faut observer que ces touailles sont en soie, ce qui ne pourrait convenir à des nappes, qui, d'après les prescriptions canoniques, sont toujours en lin. L'*Inventaire de Boniface VIII*, à Saint-Pierre de Rome, mentionne expressément la soie comme matière de la touaille : « Item XX tobalias, tam sericeas, quam operis Alemanici. » Sont également en soie les touailles données à la basilique de Monza, en 1331 et 1366, comme le constate le nécrologe manuscrit de cette église : « M.CCC.XXXI. die xvj aug. obiit Dns Francischus Medichus de Serregnio, qui judicavit altari ipsius ecclesie de Modoetia thoaliam magnam. » — « 1393, die 8 martij, d. (decessit) Franzius Liprandus : in vita sua dedit altari Modoetiensis ecclesie thoaliam unam de serico, valde pulcram et de qua debet cooperiri altare illius ecclesie pro mercede anime sue. » (Frisi, t. III, p. 110, 130.)

Ainsi, au XIVe siècle, la touaille était déclarée une couverture d'autel, au même titre que le tablier de la reine Théodelinde, qui servait de parement. En étudiant les textes de près, il est facile de lever l'équivoque, quand elle subsiste. Donc les *mappæ* ou *tobaleæ* ne doivent pas se confondre avec les *panni linei*, qui sont des nappes proprement dites. L'*Inventaire de Silvacane*, en 1289, pose nettement cette distinction : « Quadraginta mapas seu toallas altariorum dicte ecclesie, et quatuordecim pannos lineos, qui designantur, seu designati sunt, ad servicium altariorum dicte ecclesie. »

(N° 37.) Nous la retrouvons, cent ans plus tard, très-accentuée : les nappes sont en toile, avec des dessins de couleur, tandis que les touailles sont en soie ornée. Si, au premier abord, il semble régner quelque confusion dans les termes, c'est uniquement à cause de la manière d'enregistrer les unes et les autres à la fois, probablement parce qu'elles assortissaient ensemble. « Item, decem inter mappas et toalholas, quarum tres toalhole sunt de opere Pisano ; alia est de tela operata in medio aliquantulum de serico ; alia est de tela cappata de listis rubeis latis, de serico, et listis deauratis ; alia est de tela cappata de listis latis, viridibus et rubeis, et deauratis ; item, alia est de serico rubeo valde subtili, cujus extremitates laterales sunt livide, et cappatura diversi coloris, in parte deaurata ; alia est de serico albo, cujus extremitates laterales sunt virides, cum listis deauratis, viridibus, rubeis et lividis ; item, alie due de tela sunt cum cappatura valde lata, de serico rubeo et nigro, de opere Siculorum. » (*Invent. de Saint-Victor de Marseille*, 1358, n° 30.)

Dans l'*Inventaire de la Commanderie de Joigny* (1336), les touailles font office de parements : « Item, de deux paires de touailes à parement. » (*Ann. archéol.*, t. VII, p. 87.)

N° 22. Les *tapeta*, inscrits au nombre de trois, sont de véritables tapis de pied, mais faits aussi pour recouvrir des siéges. Isidore les définit : « Tapeta dicta, quod pedibus primum sternerentur, quasi tapedia. » (*Orig.*, lib. XIX, cap. XXVI.) Le second sens est donné par Guido, qui, dans sa règle de l'abbaye de Farfa, écrivait (lib. I, cap. XXIX) : « Super formam sternant tapetias ante vesperam. » Ces tapis varient de formes et de dimensions, car l'un est rond, un autre long, et le troisième petit.

Les draps de laine, cités au n° 21, pourraient bien aussi avoir été employés comme tapis, si l'on s'en tient à la rigueur des termes, le n° 22 commençant ainsi : *Trois autres tapis.*

A Monza, l'arche, le vendredi saint, se plaçait sur un tapis : « et ponunt archam super tapetum, » dit la rubrique du Cérémonial du XIII[e] siècle. (Frisi, t. III, p. 194.)

Tous ces vêtements, ornements et décors divers de la basilique, se gardaient précieusement dans une salle spéciale, car il y avait une sacristie à Monza au XIII[e] siècle, ce dont fait foi cette rubrique du Cérémonial : « Diaconus et subdiaconus, revestiti cum dalmaticis, exeunt de sacrario. » — « Archipresbiter....... redit ad sacrarium nihil dicendo. » (Frisi, t. III, p. 195.)

N[os] 12, 66. C'était dans la sacristie qu'avait lieu la vestition des chanoines, soit pour la messe (1), soit pour l'office divin. Là se faisait donc la préparation qui, encore au XIII[e] siècle, exigeait que l'officiant dût se peigner préalablement (2). Aussi les trois peignes d'ivoire, incrits au n° 12, figurent-ils parmi les objets déposés à la sacristie et non parmi ceux du trésor. Le mode même

(1) D'après le Cérémonial du XIII[e] siècle, il y avait toujours dans la basilique deux messes, qualifiées *missa major* et *missa minor*.

(2) Gattico (*Acta cærem.*, p. 179) cite, d'après un manuscrit du Vatican, cette rubrique prescrivant pour le Pape un peigne et une serviette dont on lui couvrait les épaules pendant qu'on le peignait : « Sunt necessaria pro persona pontificis pecten et tobalea circumponenda collo ejus, quando pectinatur. » Il s'agit ici de l'entrée du Pape dans l'église de la station, où il s'était rendu à pied et processionnellement, et de l'office du diacre et du sous-diacre.

d'enregistrement me suggère une autre pensée. Ces peignes sont au nombre de trois, comme il y a successivement trois mitres, trois paires de gants et trois paires de poignets. Or, mitres, gants et poignets étaient à l'usage exclusif de l'archiprêtre ; pourquoi en aurait-il été différemment pour les trois peignes, qui sont décrits après les ornements communs à tous les chanoines, en tête des insignes affectés à l'archiprêtre ? J'y verrais encore que cet *ancien rite* était alors en décadence, puisqu'il n'aurait plus été en vogue pour tout le chapitre, mais limité à un seul.

Des quatre peignes de Monza, un a appartenu à la reine Théodelinde. Que ce dernier ait été un peigne purement civil et de toilette, je n'en doute pas, pour ce qui est de sa destination première et subséquente, car, dès lors qu'il est entré dans le trésor, il n'a pas eu de destination liturgique, mais il a été considéré comme objet de curiosité et de luxe.

Ce n'est pas le lieu de revenir sur une question si bien traitée déjà par M. Bretagne (1). Je veux seulement citer quelques textes et quelques monuments. Le prêtre se peignait autrefois avant de monter à l'autel ; ce rite est resté dans le Pontifical romain, mais seule-

(1) *Quelques recherches sur les peignes liturgiques,* apud *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 2e série, t. II, p. 158-180, avec trois planches. On fera bien de consulter aussi un article intitulé : *Peignes de l'époque franque*, dans les *Collectanea antiqua* de Roach Smith, t. III, pl. XII.

M. Liénard, conservateur du musée de Verdun, va publier bientôt, dans la *Revue de l'art chrétien,* une étude d'ensemble sur les peignes liturgiques et leurs similaires. Après cela, la question sera complétement épuisée.

ment à l'usage des évêques, le jour de leur sacre (1). En effet, quand la liturgie s'est modifiée, ce qui était commun à tous. fut restreint tantôt à l'évêque, tantôt au pape. En sorte que, pour avoir une idée exacte de l'ancienne liturgie, il faut souvent recourir aux cérémonies pontificales.

Les textes se classent ainsi chronologiquement :

837. Pecten auro paratum unum concedimus. » (*Test. Everardi com.*)

IXe siècle. « Pectines eburnei quatuor aut quinque. »

915. « Pectenem eburneam unam. » (*Test. Riculfi episc.*)

1231. « 6 pectines eburnei. » (*Charta,* ap. Catellum in *Hist. Occitan.*)

1295. « Tres pectines eburnei, spissi et magni et tres tenues et usuales de ebore. » — Duo pectines eburnei sufficientes. » (*Invent. de Saint-Paul de Londres.*)

1301. « Item pettenem unum de ebore. » (*Charta Joann. archiep. Capuani.*)

1358. « Item, unum pectinum eburneum. » (*Inv. de Saint-Victor de Marseille,* n° 31.)

1371, 1418. « Duo pectines de ebore antiquo (2). » (*Invent. de la cath. d'Angers.*)

Les peignes décrits et figurés par M. Bretagne sont

(1) « Pecten eburneus..... Tum consecratus..... redit ad capellam suam, ubi abstergitur ei sedenti caput cum medulla panis et cum panno mundo; deinde cum pectine mundantur et complanantur capilli. » (*De consecr. electi in episcop.*)

(2) Ce qualificatif semblerait indiquer que ces peignes ne servaient plus au XIVe siècle : la grammaire exigerait *antiqui.*

ceux de sainte Libaire, martyrisée en 361, à Grand, diocèse de Toul; de saint Loup (VIIe siècle), à Sens; de saint Hubert (VIIIe siècle), à Liége; de saint Gozlin (Xe siècle), à Toul. Aucun de ces peignes ne se rapproche de celui de Théodelinde : tous sont à doubles dents, grosses et fines, moins celui de saint Gozlin, qui n'a qu'une rangée de grosses dents et qui est le plus orné : en effet, on y remarque, sous une triple arcade, une vigne qui sort d'un vase et dont les raisins sont becquetés par des colombes. Sur celui de saint Loup, qui est gemmé, deux lions sont affrontés, peut-être pour indiquer que la chevelure est un signe de force, comme elle le fut pour Samson.

Ajoutons à ces peignes celui de saint Éribert, publié par le chanoine Bock dans ses *Trésors de Cologne*, pl. XLIII, et un autre, au musée de Verdun, donné à S. Vanne par l'empereur S. Henri II.

M. de Montaiglon s'exprimait ainsi récemment, au sujet des peignes liturgiques, à propos de celui de saint Loup dont il a donné une bonne gravure : « La question des peignes conservés dans les trésors d'église a été traitée plus d'une fois : par du Cange, au mot *Pecten;* par Macri, dans son *Hierolexicon;* par M. d'Arbois de Jubainville, dans l'ouvrage de Gaussen; par le P. Cahier, dans les *Nouveaux mélanges d'archéologie*, par MM. Bretagne et Renier Chalon, dans le *Bulletin monumental* (t. XXVII et XXXVIII), et il serait trop facile de rendre interminable une liste de renvois à des livres, à des églises et à des collections; bornons-nous, à cause du voisinage, à celui plus simple et du même temps qui est conservé à Auxerre, et à celui du musée de Cologne, parce qu'il en a été question dans la *Gazette* (2e série, XIII, 406). Qu'il suffise ici de rappeler que ces

peignes n'étaient nullement des ustensiles de toilette, mais des peignes officiellement ecclésiastiques et cérémoniaux..... La longueur et l'espacement des dents les rendent absolument impropres à un service utile, et le peigne de saint Gozlin, qui était autrefois à Bouxières-les-Dames, et qu'on a vu à l'exposition rétrospective de Nancy (en 1875), avait la consécration d'un dicton populaire : ceux qui avaient les cheveux mal en ordre, s'étaient peignés avec le peigne de saint Gozlin. Dans le symbolisme de l'ancienne liturgie, et sans avoir besoin de l'explication, souvent forcée, du *Rational* de Guillaume Durand, qui dit que les dents signifient la discrétion, le prêtre montant à l'autel se peignait, ou plutôt en faisait le simulacre, dans le sens à la fois physique et moral de l'idée de décence et de pureté. A partir du XVIe siècle, le peigne ne figure que dans le sacre des évêques, où il est devenu un peigne d'ébène (1) dans le *Pontifical* de Clément VII (2) ; mais, dans l'Église grecque et orientale, où le port des longs cheveux et de la barbe s'est maintenu, l'usage s'en est conservé, et le peigne reste déposé sur l'autel. » (*Gazette des Beaux-Arts,* t. XXI, 2e pér., p. 158.)

Passons maintenant à l'orfévrerie et à la joaillerie, c'est-à-dire aux vases sacrés et aux ustensiles liturgiques.

N° 23. Ce sont, d'abord, quatre croix de procession, une d'or (3) et les trois autres d'argent. D'après

(1) M. de Montaiglon me permettra de lui faire observer que l'adjectif employé par la rubrique, *eburneus*, se traduit d'*ivoire* et non d'*ébène*.

(2) Erreur typographique ? Rectifiez Clément VIII.

(3) En 1796, la croix d'or du chapitre fut fondue à Milan.

l'inventaire de 1353, les croix d'argent sont des croix mortuaires : la liturgie romaine a conservé l'usage de réserver ce métal de moindre valeur aux cérémonies funèbres.

J'expliquerai ultérieurement, à propos de l'inventaire suivant, le symbolisme vrai de ces trois croix.

Les quatre croix réunies expriment le deuil et la pénitence. C'est ainsi qu'on les voit porter aux litanies majeures, *precedentibus vexillis et crucibus quatuor subsequentibus*, et qu'elles sont, dans la chapelle du Rosaire, sur une peinture « représentant les funérailles de la reine Théodelinde ». Frisi, à ce propos, se lance aussitôt dans une explication symbolique, qu'il ne donne, toutefois, que comme une conjecture : « Potrebbesi dire appoggiata quest'ultima ceremonia alle quatro Gerarchie del clero Monzese. » (T. III, p. 198.) Quelle peut être cette hiérarchie, car on en compte plusieurs dans l'Église? Ainsi, au premier rang, nous avons, dans l'ordre juridictionnel, le prêtre, l'évêque, le cardinal et le pape; dans les chapitres, les quatre ordres, sous-diacres, diacres, prêtres et dignitaires; enfin, dans le clergé inférieur, représentant non plus la hiérarchie mais le pouvoir d'ordre (1), le clerc, le sous-diacre, le

(Biraghi, *Guida di Monza,* p. 22). — La croix d'or, dit M. Burges, fut « fondue pour payer les frais de la guerre sous le consulat de Napoléon ».

(1) Je serais moins opposé à cette explication, si celle qui va suivre était tout à fait certaine; j'avoue que leur rapprochement dans la même contrée donne au moins de la probabilité à la tradition de Monza : « San-Carpoforo (la première église de Côme, assure-t-on) s'appelait anciennement l'église des *Sept Ordres,* peut-être parce que, après qu'elle eut cessé d'être cathédrale, ce qui fut au v[e] siècle,

diacre et le prêtre. Frisi, en parlant du clergé de Monza, n'a pu envisager que le chapitre ou le clergé diocésain : il aurait bien fait d'expliquer à ce sujet sa pensée.

La croix d'or est, à proprement parler, la croix du chapitre, celle qui le précède dans toutes les fonctions collégiales, où il se trouve réuni en corps. Nous pouvons en croire le témoignage du Cérémonial du XIIIe siècle. Ainsi, pour la fête de saint Jean évangéliste : « Post missam, cantata tertia, vadimus ad ecclesiam sancti Michaelis, canendo antiphonam de sancto Johanne, cruce aurea precedente ; » pour le vendredi saint : « Cruce magna aurea, subdiacono deferente et precedente ; » pour le jour de Pâques : « Cruce aurea precedente ; » pour le jour de la Purification : « Cantata tertia, vadimus ad sanctum Michaelem, cruce aurea precedente ; » pour la fête de saint Pierre : « Cantata tertia, iterum vadimus ad sanctum Petrum, archipresbitero vestito cum pluviali et mitra, et sceptro, et cruce aurea precedente. » (Frisi, t. III, p. 191, 194, 195, 198, 199.) Frisi a donc raison de voir dans la croix d'or la croix capitulaire, celle qui est propre au chapitre, « anche al presente, di privativo uso di quel capitolo. » (T. III, p. 191.)

L'anniversaire de Pierre de Terzago devait être fait avec la croix d'or, suivant le nécrologe : « Annuale

elle fut officiée par un collége nombreux de clercs ou chanoines composé des sept ordres qui forment la hiérarchie ecclésiastique : la conjecture est de Benedetto Giovio. » (*Studii archeologici su la provincia di Como*, Côme, 1872, p. 53.). Les *sept ordres* indiqués ici comprennent les *quatre mineurs,* le *sous-diaconat*, le *diaconat* et la *prêtrise*.

quondam ven. viri domini presbyteri Petri de Terzago, canonici ecclesie sancti Jo. Bap... et debet fieri..... in capella sancte Marie, et cum cruce aurea. » (Frisi, t. III, p. 113.) Dans le même manuscrit, on lit cette autre recommandation : « M. CCCC. LXIIJ, die xxj septembris Obiit ven. ac circumspectus vir dominus presbyter Stephanus de Vegiis, canonicus ecclesie sancti Johannis Bb, patroni nostri, et qui fuit olim prepositus ecclesie sancti Victoris de Massalia, qui judicavit..... anniversarium unum... et in capella sancte Marie, ubi corpora dominorum canonicorum requiescunt ; et etiam post missam decantari debere laudes defunctorum, cum cruce aurea juxta morem. » (*Ibid.*, p. 133.)

Enfin, le jour de Pâques, le Cérémonial du XIII[e] siècle prescrit que la croix d'or sera surmontée de deux cierges (1), avec lesquels s'allumait le phare : « Custos,

(1) Deux cierges allumés surmontent ainsi les bras de la croix, sur une fresque du IX[e] siècle, au cimetière de Saint-Pontien, à Rome. (Martigny, *Dict. des Ant. chrét.*, 2[e] édit., p. 216.) Cette peinture, qui pouvait passer pour singulière et idéale, trouve ici sa justification.

Grégoire de Tours nous révèle qu'au VI[e] siècle, lorsqu'on transporta processionnellement le corps de saint Remi dans la ville de Reims, des cierges étaient allumés sur les croix : « Accensisque super cruces cereis atque ceroferalibus, dant voces in canticis, circumeunt urbem cum vicis. » (*De Glor. confess.*, cap. LXXIX, édit. Migne, col. 880.) Cet usage, dit dom Ménard, dans ses notes sur le Sacramentaire de saint Grégoire, p. 202, remonterait à saint Jean Chrysostome, au rapport des historiens Socrate et Sozomène. Il se retrouve dans cette rubrique du Pontifical romain, révisé à la fin du XIII[e] siècle par Guillaume Durand, à l'occasion des cinq croix plantées en cinq endroits différents pour la bénédic-

levata cruce aurea cum candelis accensis desuper, ponit ignem in corona lampadarum circumdata et tota cooperta bombice, quod dicitur *farum*. » (Frisi, t. III, p. 196.)

N° 24. Quatre chandeliers d'argent (1). Ces chandeliers vont de pair avec les croix. Montrons ici, d'après la liturgie et les monuments, quel était leur emploi (2). Où les posait-on quand la procession s'arrêtait? Actuellement, les chandeliers des acolytes se mettent sur la crédence (3), comme si on en était embarrassé et qu'il n'y eût pas d'autre place ailleurs. A cet endroit, ils pourraient tout aussi bien être éteints et on ne les rallumerait que pour le chant de l'évangile et le départ. S'ils ont pour but d'honorer la croix, comment ne restent-

tion d'un cimetière, lorsqu'elle est faite par l'évêque : « Tum (pontifex) thurificat ipsam crucem et figit in summitate ejus unam ex tribus candelis ardentibus, et alias duas in duobus brachiis ejusdem crucis. »

(1) J'aurai occasion, au prochain congrès de Vannes, à propos de l'appareil de lumière de la cathédrale de Tours, de traiter dans son ensemble la question du luminaire liturgique.

(2) Le même usage se constate en France au XV[e] siècle : « Item, IIII petits candeliers de letton pour les enffans aux vespres, matines et messes solennelles. » (*Invent. de Notre-Dame de Lens*, 1471.)

(3) A Angers, sous le règne de la liturgie diocésaine, j'ai encore vu les acolytes poser, pendant la messe, leurs chandeliers sur le sol même, à l'entrée du sanctuaire, c'est-à-dire à l'endroit même ou était autrefois le chancel. Souvenir évident d'un ancien rite, que personne ne comprenait plus, après les modifications survenues à la fois dans la liturgie et l'ameublement des églises.

ils pas toujours auprès d'elle, et la croix est-elle moins honorable au repos que portée triomphalement? Là est précisément le nœud de la difficulté. Nous savons, par Guillaume Durand, que le crucifix se détachait de la hampe de la croix processionnelle pour être posé sur l'autel, pendant le temps des saints offices. Avant d'en venir à cette rubrique, on faisait tenir la croix elle-même par un clerc, debout en arrière de l'autel. Il est resté un vestige de ce rite à Saint-Pierre de Rome, dans la cérémonie du lavement de l'autel papal, le jeudi saint. La table étant alors dénudée et mouillée, on ne peut décemment y placer un crucifix et des chandeliers; alors on a imaginé de faire tenir la croix processionnelle par un acolyte, qui tourne le crucifix vers le célébrant, et les chandeliers par deux céroféraires. De plus, la croix papale, archiépiscopale ou capitulaire, se plaçant à la droite de l'autel, n'est pas trop écartée de son siége primitif et peut encore jouir de la faveur des cierges qui l'avoisinent. Mais il y a alors double emploi, puisque la croix de l'autel est fixe et qu'on ajoute à côté d'elle une autre croix montée sur une hampe.

Quoi qu'il en soit, la croix a toujours droit à une escorte de chandeliers, dont le nombre a varié suivant les temps et suivant le degré hiérarchique. Ainsi, le prêtre célébrant peut réclamer deux cierges ; l'évêque, en cour de Rome, en a quatre; l'évêque, dans son diocèse, en a sept (1), et le pape huit. Je ne parle pas des

(1) « Alia sex, vel septem ad summum funalia apponi possent in alto loco, in frontispicio tribunæ, maxime si celebraret aliquis S. R. E. cardinalis et locus esset ad id aptus. » (*Cœrem. Episc.*, lib. I, cap. XII, n° 20.) — « Item, candelabra VII de Limoge. » (*Inv. de la cathéd. de Toulon*, 1333, n° 5.)

chandeliers de l'autel, mais de ceux du presbytère. Qu'ils soient posés sur le sol, une balustrade ou un chancel, peu importe, l'idée est toujours la même. On remarquera que, dans le rite romain, les chandeliers des acolytes, pendant les vêpres, sont déposés sur les marches de l'autel, usage qui a eu son analogue à Poitiers jusqu'au changement de liturgie; car deux chandeliers, à demeure sur les marches, servaient aux messes basses, après avoir originairement servi aux grand'messes.

Puisque nous sommes dans le Milanais, je citerai en preuve ce que tous les visiteurs peuvent encore constater à la Chartreuse de Pavie : quatre beaux candélabres de bronze s'alignent en avant du maître-autel sur la riche balustrade de marbre. Voilà la vraie place des quatre chandeliers mentionnés par l'inventaire de Monza. Quand le pape officie pontificalement, sa croix est accompagnée de sept chandeliers, qu'on a pris l'habitude de reléguer à la crédence, mais qui ont leur équivalent dans ceux qui ornent le pourtour de la confession. L'autel, jusqu'au XV[e] siècle, n'admettant pas généralement de chandeliers, mais simplement une croix (1), un calice et un missel, le luminaire requis se

C'est ce nombre sept qui a donné lieu, à Milan, au magnifique candélabre à sept branches, qui date du XIII[e] siècle et qui figura, à l'origine, devant le maître-autel, dont il complétait somptueusement le décor. Le musée de l'École des Beaux-Arts, à Paris, possède un moulage de ce candélabre, qui a été gravé, ensemble et détails, dans les *Annales archéologiques*, tomes XIII, XIV, XV, XVII, XVIII, XXV.

(1) Une miniature d'un missel du XIII[e] siècle, dans l'église de Sainte-Sabine, à Rome, offre la représentation d'un autel

mettait à quelque distance, soit en avant de l'autel, soit sur les marches mêmes, jusqu'à ce qu'enfin, quand on le trouva gênant pour les cérémonies, ou on le suspendit en l'air, ou on l'éloigna vers l'entrée du sanctuaire : le premier système était usité en France, et le second a passé dans le cérémonial romain.

N° 25. Trois encensoirs d'argent. Si cet ustensile est en triple, c'est que l'encensement d'un clergé nombreux nécessitait que, pour abréger, on le fît à la fois des deux côtés du chœur, ce que la liturgie romaine autorise dans le cas de grande affluence, comme le synode. Il était fait, d'après le Cérémonial du XIIIe siècle, par deux diacres dans le chœur et deux sous-diacres dans la nef : « Et tunc duo diaconi portant incensum ad altare et per chorum, et duo subdiacones per ecclesiam. » (Frisi, t. III, p. 197.) Ainsi le comportait le rite ambrosien. Dans l'église de Milan, c'était le custode hebdomadier qui portait l'encensoir : « Il custode ebdomadario portava il turibile per totam ecclesiam masculis et feminis. » (Frisi, t. III, p. 197.)

N° 26. Deux bassins d'argent pour laver les mains, ce que nous nommions en France des *gémellions* (1). Les lexicographes du moyen âge définissent le *ciminile* : « Vas aquaticum ad abluendas manus, ut dicunt bacinum. » En 1227, le cardinal Gualla légua à l'église qu'il fit construire à Verceil, sous le vocable de saint André : « Item, relinquo hospitali S. Andreæ de Vercellis omnia vasa mea argentea, scilicet ciminalia, cupas et cultellos,... ciminale manicatum. » Le mot est

garni d'un parement vert, avec une nappe étroite et n'ayant pour tout ornement qu'une simple croix.

(1) Darcel, *Notice des émaux*, p. 52.

susceptible d'une autre interprétation, au point de vue de la liturgie ambrosienne, ainsi que je l'ai encore vu pratiquer au dôme de Milan, aux offices du chapitre. Les oblations de pain et de vin, faites à l'offertoire par deux vieillards, homme et femme, vêtus de blanc, sont reçues à la balustrade par l'officiant dans des coupes d'argent, montées sur des pieds; tel est le sens donné par Honorius III : « Verum quia postmodum sacerdos predictæ capellæ afferens oblationum nomine . . . . . nec non quæ in cimilini ponuntur, quod de altari suscipit. » (*Compil.*, lib. V, tit. XIX, cap. I et XXIX.)

N° 27. Sept calices usuels, dont trois sont sortis pour être habituellement sous la main. *Usuels* peut s'entendre de deux façons : ou de calices moins précieux, ou de calices servant tous les jours (1). Chaque prêtre, au moyen âge, ne célébrait pas la messe quotidiennement. Le concile de Trente n'y oblige pas, limitant le devoir aux dimanches et solennités (2) ; enfin, tous les historiens du XVIe siècle donnent comme un des caractères de l'insigne piété des saints personnages de l'époque, qu'ils disaient la messe tous les jours (3). Dans un chapitre comme celui de Monza, il n'y avait à célébrer que ceux qui étaient de l'ordre des prêtres. Et encore est-il dou-

(1) « Item, septem alie albe, munite earum necessariis, pauci valoris, que tenentur cothidie. » (*Inv. de Saint-Césaire d'Arles*, 1473, n° 23.)

(2) « Curet episcopus ut ii (presbyteri) saltem diebus dominicis et festis solemnibus; si autem curam habuerint animarum, tam frequenter ut suo muneri satisfaciant, missas celebrent. » (Concil. Trident., sess. XXIII, cap. XIV.)

(3) L'envoyé de saint Charles affirma à Henri III que telle était la coutume de son maître : « Tale enim est quo-

teux qu'ils le fissent par dévotion privée, ce qui eût été une exception, mais bien en raison de leur office. Il n'y avait donc, très-probablement, que les messes chantées au chœur, et trois calices ne sont pas de trop, puisque, en raison surtout des anniversaires, la messe capitulaire déjà double pouvait être multiple à certaines époques de l'année.

N°s 34, 35, 36, 43. Quatre autres calices, en or ou en argent doré, gemmés (1) et à deux anses. L'un d'eux est qualifié *consecratus,* ce que Frisi traduit : « Calice, col quale porgevasi a' laici l'Eucaristia sotto le due specie », oubliant qu'au XIIIe siècle la communion ne se donnait plus aux fidèles sous les deux espèces. *Consecratus* est peut-être l'équivalent du *sacratus,* employé par le *Liber pontificalis*. Cette qualification se référerait à la consécration proprement dite ou à l'onction faite par le pontife sur le calice spécialement destiné à la consécration du vin eucharistique et à la communion du prêtre, les autres calices non consacrés étant affectés simplement aux ablutions.

Mais, pour mieux spécifier, comme tous les calices

tidianum illius institutum. » Or, ce détail n'eût pas été consigné ni la remarque faite si cette pratique eût été commune à cette époque.

(1) Maître Pace, de Sienne, fit, en 1265, pour Pistoja, un calice et une patène ornés de perles et de gemmes : « Unum calicem magnum de auro, ornatum de gemmis et perlis et schulpitum, factum tempore Niccholai Lighi et Cacciatini Accursii, olim operariorum, per magistrum Pacem de Senis. » — « Patenam de auro dicti calicis, ornatam de gemmis et perlis et aliis figuris, factam per magistrum Pacem, tempore Aldibrandini et Franceschi, olim operariorum. » (*Ann. archéol.*, t. XV, p. 142.)

servant au saint sacrifice doivent être consacrés et que celui-ci porte seul ce qualificatif, j'en conclus que le mot « consecratus » doit avoir ici un autre sens. Je croirais donc qu'il faut entendre cette épithète d'un calice plus grand et employé dans certaines cérémonies particulières, comme la communion du clergé, et plus spécialement du diacre et du sous-diacre, ainsi qu'il se pratique encore au pontifical du Pape, et que cela avait lieu à l'abbaye de Saint-Denis avant la révolution.

Pour les calices à anses, du IXe au XIIe siècle, il sera bon de consulter l'article de M. Darcel, dans les *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 337-339. Je n'en dirai ici qu'un mot, parce que j'aurai l'occasion d'y revenir dans mes commentaires sur Anastase. Le calice avait deux anses, afin d'en faciliter l'usage, quand le diacre le prenait, pour la communion du clergé et qu'il était plein de vin consacré. Les anses sont motivées par son poids, qui était en raison de sa capacité : aussi Anastase lui donne-t-il l'épithète de *major* : « Calicem majorem cum gemmis et ansis duabus. » Ce texte appartient au VIIIe siècle.

La dalmatique impériale, de style byzantin, que possède le trésor de Saint-Pierre, à Rome, montre le Christ faisant boire à ses apôtres son propre sang dans un calice à deux anses (1). M. Westwood (*Archæological notes made during a tour in Belgium, Western Germany and France,* p. 25) a publié, d'après un ancien ivoire de la bibliothèque de Francfort-sur-le-Mein, un calice à deux anses que consacre le prêtre placé devant

(1) *Les souterrains et le trésor de Saint-Pierre, à Rome*, p. 56.

l'autel. Cet ivoire semble dater du IXe siècle (1).

N° 28. Une pyxide en or, pour porter le corps de Notre-Seigneur, non pas en procession, ce qui ne conviendrait pas à la date de l'inventaire, mais aux malades. Nous avons ainsi le sens de l'article suivant, que Frisi a cru à tort une ampoule aux saintes huiles.

N° 29. Un petit vase d'argent pour les infirmes, c'est-à-dire servant, après la communion, à leur donner l'ablution (2). Ce rite subsiste encore dans tout le Milanais, où l'on voit le sacristain, à la suite de la communion administrée par le prêtre, présenter aux fidèles sur un plateau ou déposer sur la sainte table des verres pleins d'eau, où ils trempent successivement leurs lèvres. L'eau n'est remplacée par du vin que le jour de la première communion. Pourquoi n'aurait-on pas pratiqué à l'égard des malades ce qui était un usage général pour ceux qui communiaient dans les

(1) Le petit vase à anses, découvert à Gourdon, qui appartient à la bibliothèque nationale, est-il réellement un calice? On pourrait peut-être en douter, à cause de ses proportions exiguës, mais ce n'est certainement pas une *burette*, comme on l'a imprimé dans le catalogue de cet établissement. Ce serait vraisemblablement un *scyphus* pour une seule personne. Le vase de Gourdon avec son plateau est gravé, moitié de la grandeur naturelle, dans le *Magasin pittoresque*, 1846, p. 308.

(2) Une note, insérée dans un manuscrit des Prophètes, parle d'une donation faite en faveur des communiants, pour le *vase de vin* qui leur était présenté après qu'ils avaient reçu la sainte hostie : « MCCLXXIIII, ultimo mensis septembris, per Dnm Buschi de Tertiago pro solidis XXX tertiolorum per denarios XI pro mense, qui denarii fuerunt dati per vasum vini. » (Frisi, t. III, p. 27.)

églises? Le Pontifical romain parle de l'ablution au seul jour de l'ordination (1). A Rome, on la pratique aux communions générales du clergé, et le rituel romain en fait un devoir, lors même que l'infirme n'éprouverait pas quelque difficulté à avaler l'hostie (2).

N[os] 41, 46. Trois patènes, une petite et une grande, entourées de gemmes, comme celle de Saint-Gozlin, à Toul, qui date du x[e] siècle. Au n° 36, une patène a déjà été enregistrée en même temps que le calice qu'elle accompagne.

N° 38. Un petit vase, monté en or et à deux anses, gemmé et perlé, qui ne doit être qu'un *scyphus*. Le texte est altéré, et on ne peut l'établir que par analogie : cependant, je crois comprendre que la coupe était en calcédoine, ce que confirment les autres inventaires.

N° 39. Un saphir monté en argent. Certainement *ananellinis* est pour *anellis*, et alors il s'agirait d'anneaux latéraux, faisant partie d'une ligature qui maintenait la pierre précieuse.

On irait loin dans la voie des hypothèses en jugeant cet article isolément, tandis que le sens obvie jaillit immédiatement du simple rapprochement avec les autres inventaires. Ce saphir est la fameuse coupe donnée par Théodelinde : elle avait une monture en argent et, sur les côtés, des *anneaux*, soit pour la prendre, soit pour

(1) « Unus ministrorum pontificis stat juxta cornu epistolæ altaris calicem habens, non illum cum quo pontifex celebravit, sed alium cum vino et mappulam mundam in manibus, ad quem singuli communicati accedunt et se purificant, os extergunt et ad partem se locant. » (Pontif. Rom., *De ordinat. presbyt.*)

(2) « Sacerdos abluat digitos, nihil dicens et infirmo detur ablutio. » (Rit. Rom., *De commun. infirmor.*)

la suspendre : « Item, cuppa una zafilii, seu que dicitur esse de zafilio, ligata virgulis argenteis, cum duobus anelis a latere. » (*Invent.* de 1353, n° 13.)

N°s 30, 31, 32, 33. Quatre couronnes en or (1), avec croix pendantes (2). L'une est qualifiée plus grande que les autres, et une autre a deux croix. Comment combiner ces deux croix à l'intérieur du bandeau? A la façon des croix de la basilique de Saint-Marc, à Venise, qui se pénètrent, en sorte que, de quelque côté qu'on regarde, on voit toujours se dessiner une croix, tandis que la croix simple n'admet qu'un seul point de vue. Nous en avons, pour le XIIIe siècle, un exemple notable dans la croix terminale d'un des reliquaires de l'ancienne abbaye de Charroux, au diocèse de Poitiers. (*Bullet. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* 8e série, 1857, page 179 et pl. IV.)

Le bandeau de ces couronnes est rehaussé de pierres précieuses, parfaitement spécifiées, ce qui n'empêche

(1) M. Burges (*Notices*, p. 14) veut voir dans une quatrième couronne (les trois autres sont celles de Théodelinde, d'Agilulf et de fer) un don probable de Bérenger, et, pour appuyer son assertion, il invoque le témoignage du tympan dont les sculptures n'en présenteraient que trois : il se trompe, car il y en a bien quatre. « Ce qui est certain, ajoute-t-il, c'est que les rois lombards avaient l'habitude de donner leurs couronnes aux églises. En Angleterre, le roi Kanut avait agi de même en 1035. »

(2) Toute couronne n'avait pas nécessairement la croix pendante. Ainsi, dans les mosaïques de Saint-Apollinaire-le-Neuf et de Saint-Apollinaire *in classe*, à Ravenne, qui datent du VIe siècle, les couronnes suspendues au-dessus des têtes des prophètes, des apôtres et des évêques, en sont complétement dépourvues.

pas le notaire d'ajouter *cum ornamentis suis;* mais, en dehors des croix et des gemmes, il n'y a pas d'autres ornements que les chaînes et anneaux de suspension, car aucune de celles existantes ou figurées n'admet de pendeloques, comme aux couronnes de Guarrazar. Cependant le *Liber pontificalis* mentionne des pendants à la partie inférieure du cercle, et les couronnes peintes au pourtour de l'abside de la crypte d'Anagni, au XIII[e] siècle, sont ainsi ornées de petites boules pendantes.

Un acte du lundi 6 juillet 1263 nous donne la valeur d'une de ces couronnes, car elle fut retirée par le trésorier des mains des administrateurs de l'hôpital de Milan, *ad hospitale de Brolio*, pour la somme de cinq cent soixante et onze livres, treize sous, de la monnaie de Milan, dite les *tertioli*. (Frisi, t. II, p. 130.)

Une de ces couronnes aurait été en fer, *corona ferra*. Ce ne serait donc pas celle connue actuellement sous ce nom, qui est en or, avec un simple cercle de fer à l'intérieur. La différence est encore plus accentuée par cette addition : *cum cruce*, ce qui suppose une croix pendante.

Mais la vérité éclate dans cette révélation inattendue de M. Aguilhon, qui m'écrit : « *Ferra* est d'une autre encre et d'une autre main que tout l'inventaire ; il y a donc interpolation. Je lirais *parva*, par opposition à la couronne précédente, dite *magna*. La matière n'est pas déterminée pour chacune de ces deux couronnes. Ma restitution est d'autant plus certaine, que *parva* avait été lu par Pierre-Paul Bosca, qui de bibliothécaire de l'Ambrosienne, à Milan, devint archiprêtre de Monza (1680-1699). »

Les ornements s'appliquent-ils à la croix ou à la cou-

ronne? Le texte n'est pas suffisamment clair sur ce point, et l'on peut dire qu'ils convenaient à tous les deux pour les compléter. D'une part, l'adjectif *omnibus*, ajouté devant *ornamentis*, semblerait indiquer des ornements nombreux, et, de l'autre, dans le numéro précédent (n° 30), *ornamentis* et *lapidibus* se rapportant exclusivement à la croix, le sens est donné par la conformation même de la croix d'Agilulf, dont la décoration consiste exclusivement en gemmes et en pendeloques. Telle serait donc, au moins pour ce cas, la signification du mot *ornamenta*.

N° 37. Entre un calice et la coupe de calcédoine apparaît un vase, également en calcédoine, en forme de disque ou de plat, s'il faut lire *scutella*, ou, avec Frisi, en manière de seau, car tel est le vrai sens de *sitella*, d'après ce texte cité par Muratori, à propos de Pavie : « Hauriunt autem aquam, non solum ligneis situlis, sed etiam æreis, quæ sitellæ dicuntur, quibus quasi omnes abundant, ministrantes aquam capitibus æreis.» (Tom. XI, col. 26.) La monture est gemmée et perlée, ainsi que le pied d'or et le cercle qui contourne le vase, peut-être à la lèvre. *Ocullus* serait l'œil même ou l'ouverture de la coupe, mais la lecture de Frisi est au moins douteuse, et M. Aguilhon propose d'y substituer *circullus*. Nous avons un exemple d'un rebord gemmé dans le calice de saint Gozlin, ce qui prouve que l'on n'y appliquait pas la bouche directement, mais qu'on y puisait avec un chalumeau.

Si le vase est un disque, on peut le voir aux mains de saint Jean-Baptiste, sur le bas-relief de la façade : ce serait donc un présent de Théodelinde.

L'inventaire de 1277 (n° 4) détermine mieux sa forme quand il dit : « Vas de calziadonio factum ad modum

paropsidis. » M. Aguilhon estime que c'est celui qui fut restitué par Matthieu Visconti, le 23 décembre 1319.

Vinculum revient au n° suivant. Pour se faire une idée exacte de cette *ligature* ou monture, qui n'est appliquée qu'à des coupes en matière précieuse et, par conséquent, n'adhérant pas directement au pied, il est nécessaire de se reporter soit aux vases figurés sur les bas-reliefs de la façade et du couronnement, soit au calice en *saphir* du trésor actuel.

N° 40. Un seau ou bénitier portatif en argent, avec une anse. *Sitella* et *situlla* sont évidemment synonymes (1). La répétition du même objet me fait présumer que, au n° 37, c'est bien plutôt un plat qu'un seau qui est décrit.

N° 43. Onze signets pour livres. Le mot *cordelle* indique que ce sont des *cordelettes,* peut-être en soie, munies, aux extrémités, de *boucles* pour les rattacher ensemble, et à la partie inférieure de petites *boules dorées*. C'est le plus ancien exemple connu de signets. Du Cange n'en parle pas, et j'en ai cité, d'après les inventaires, à Rome, au XV[e] siècle seulement (2).

N° 44. Une masse d'argent, qui n'est qu'une verge ou masse, qu'un massier portait dans les fonctions ecclésiastiques devant le chapitre ou l'officiant, peut-être même seulement devant l'archiprêtre, si c'était pour lui un emblème de sa juridiction. En effet, Frisi estime

(1) Au XV[e] siècle, le bénitier portait encore en France le nom de *situlus :* « Quidam situlus argenteus, cum suo aspergello de argento, qui fuit datus per magistrum Raymondum de Piscibus. » (*Invent. de la cathédrale de Lyon,* 1448, n° 185.)

(2) *Inv. du pape Paul III*, p. 65-66.

que cette masse était « un bâton d'argent, avec pomme, que nous nommons *mazza.* » Il l'appelle « *mazza prelatizia,* distinctif ordinaire des dignités ecclésiastiques qui possèdent des fiefs, une juridiction temporelle ». D'après un acte de 1230, l'archiprêtre est considéré comme seigneur de la terre de Monza : aussi le peuple qui lui était soumis lui prêtait-il serment, *sicut fidelis vassalus suo domino*, *ovvero patrono.* » (Frisi, t. I, p. 40.) — « Dedit manum obediencie predicto domino archipresbitero, tanquam patri et domino. » (*Ibid.*, t. II, p. 98.)

N° 45. Deux châsses, dont une en laiton, pour les reliques de saint Pierre, et l'autre, en or gemmé, pour celles de saint Jean-Baptiste. Cette dernière est un des joyaux du trésor actuel de Monza.

N°s 47, 60, 61. Papias définit les *munilia :* « Pectoralia equorum, vel ornamenta in cervice mulierum. » Du Cange donne pour équivalent *monilia*, qui est le pluriel de *monile :* or, l'inventaire que nous commentons enregistre trois fois le *munille*, variante de *monile.* En s'en tenant rigoureusement à la définition, il faudrait y voir, non un bracelet dans le sens classique du mot, mais une de ces couronnes articulées, dont les plaques sont gemmées et garnies sur les côtés de pendeloques à chaînettes. Cependant ici se présente une difficulté : *catenella* est au singulier, et cette chaînette aboutit à un bouton ou nœud, comme aux couronnes de Guarrazar. Alors nous aurions deux *munille*, ornements de tête, et un troisième équivalant à une *corona.* La matière est l'or, une fois mélangé avec l'ivoire : peut-être une de ces plaques d'ivoire portait-elle en relief un crucifix.

Mais Papias a parlé également de *pectorale :* seulement, au lieu de l'appliquer aux chevaux, nous en

ferons pour les personnes un ornement du culte. J'y suis suffisamment autorisé par le rapprochement entre deux inventaires. Effectivement, le sens vraiment ecclésiastique du mot *monile* (1) ressort clairement de cet article de l'inventaire de la cathédrale de Lyon, en 1448, qui en fait une agrafe de chape : « Quedam capa de serico fracto et antiquo ad agnis (2) Dei et ad aves, una cum quodam monili argenteo ad quatuor scuta armarum de Rogeron, jam valde antiqua, forrata de panno ciriceo indos. » Or cette chape, déclarée *très-ancienne*, pourrait fort bien remonter à l'époque de l'inventaire de Monza.

On lit encore dans le Spicilége de dom Luc d'Achéry (t. VII, p. 516), que saint Éloi avait fabriqué pour le roi Lothaire (*sic*) un insigne *monile*, qui ne devait être autre chose qu'une agrafe de manteau. La pierre qui l'ornait était un béryle, sur lequel était sculptée, en relief, l'histoire de la chaste Suzanne. Voici comment la chronique parlait de ce bijou : « Comes Eilbertus..., sine consilio suæ nobilissimæ conjugis..., loco obsidis mirabilem thesaurum quem apud se conservabat clerico tribuit, diem statuens in quo fieret solutio debiti. Thesaurus autem iste desiderabilis compositus est in similitudinem insignis monilis, quem S. Eligius..., præcepto nutuque incliti Lotharii regis Franc., manibus propriis

(1) Le chanoine Barraud a omis cette expression dans sa brochure : *Des mors ou agrafes de chape*. — A Monza, on trouve encore *armilla* dans le Nécrologe du XII[e] siècle : « Piviale peroptimum cum armilla argentea. » (Frisi, t. III, p. 123.)

(2) *Sic* pour *agnus :* la transcription de cet inventaire est très-défectueuse.

operatus est. Lapis siquidem beryllus in medio positus sculptum retinet qualiter in Daniele Suzanna a senibus judicibus male criminata sit, qui varietate sui operis diligentiam ostendit artis, et diligentia venustatem locupletis honoris. »

Enfin, pour montrer l'emploi à Monza du *monile*, il suffira de rappeler la fresque de 1444, dans la basilique même, où l'archiprêtre et un chanoine ont chacun leur pluvial, fixé à la poitrine par un fermail d'or, à quatre ou cinq lobes, ce dernier rehaussé en cœur d'un saphir.

M. Darcel s'est mépris évidemment, quand il a transformé en *phylactères* des pectoraux ou agrafes de chape contenant des reliques, comme il s'en trouve un exemple entre autres à Aix-la-Chapelle au XVe siècle (1). « Ces reliquaires, dit-il, d'un poids léger, qui étaient certainement destinés à être portés sur la poitrine, sont du même genre, sans doute, que ceux auxquels on donne d'ordinaire le nom de phylactères. » (*Revue des Sociétés savantes*, VIIe série, t. Ier, p. 265.)

Voici les trois articles de l'inventaire de la métropole d'Avignon (1511) auxquels se réfère ce commentaire erroné : « Item, unum pectorale (2) argenti deaurati, in quo sunt certi lapides pretiosi (3) et perlæ et intus ali-

(1) Le chanoine Bock donne sans hésitation le nom de *monile* à une agrafe de chape du trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle, qui est devenue depuis peu un instrument de paix. (*Karl's des grossen Pfalzkapelle*, p. 107-108.) L'étiquette de la relique est très-visible dans la gravure sur bois, à la partie inférieure.

(2) *Pectorale* est encore en liturgie le terme consacré (*Cær. Episc.*, lib. I, cap. I, n° 4).

(3) Il est à remarquer que, maintenant encore, en Italie

quæ reliquiæ, ponderis trium unciarum et duodecim denariorum. — Item, aliud pectorale argenti deaurati, cum cathena argenti (1), et ab una parte est ymago crucifixi cum ymaginibus, et alia parte est ymago beatæ Mariæ Virginis (2), cum certis reliquiis, ponderis qua-

les agrafes de chape, exclusivement affectées aux évêques, se font en métal précieux, rehaussé de gemmes : de là, le nom de *formale pretiosum*, donné au fermail dont se sert le pape aux solennités. (*Les Musées et galeries de Rome*, p. 101-102.)

(1) La chaîne d'argent n'était pas faite nécessairement pour porter l'objet au cou, car il resterait à prouver qu'au XVI[e] siècle les reliquaires se portaient de cette façon dans certaines cérémonies : or on ne peut l'attester que pour des œuvres d'orfévrerie, trop pesantes pour être tenues à la main. La chaîne existe encore aux chapes françaises : elle sert à allonger la *patte,* suivant la largeur des épaules du chapier. De plus, une chaîne était indispensable pour tenir l'aiguillette, qui devait rejoindre ensemble les deux parties du fermail, comme on a pu le voir en 1878, à l'exposition du Trocadéro, quand le fermail était *double* ou à deux compartiments. La chaîne encore pouvait assujettir le fermail, quand il était fixé aux bords de la chape par ses crochets, afin d'empêcher qu'il ne tombât; chaîne de sûreté que nous retrouvons aux bracelets contemporains.

(2) Le fermail de Benoît XIII, conservé au trésor de la chapelle Sixtine, a ainsi ses deux faces ornées : à la partie postérieure sont les armes du pontife. Je veux en citer un autre exemple plus probant, puisqu'il appartient au début du XVII[e] siècle. Je l'ai décrit, comme il suit, dans ma *Bibliothèque Vaticane :* « n° 465. Fermail de chape en cristal de roche, monté en vermeil. Saint Pie V y est entouré de sainte Catherine d'Alexandrie, sainte Madeleine, saint Barthélemy et saint Jacques le Majeur. Au revers, saint Benoît, saint

tuor unciarum. — Item, unum aliud pectorale, argenti deaurati, in quo sunt quinque rubini et quinque perlæ, munitum circumquaque glandinibus (1); in medio cujus est unus lapis vocatus agletta, in quo lapide est sculpta imago sancti Michaelis, data per reverendissimum in Christo patrem et dominum Julianum, cardinalem sancti Petri ad Vincula, cum in minoribus esset, legatum et archiepiscopum Avinionensem, nunc vero summum pontificem, cum suis armis » (2). (Nos 36, 37 et 38.)

M. de Lasteyrie a pris pour un *orfroi* (3) de chape ce qui, en réalité, n'est qu'un fermail ou agrafe, ou plus probablement, une plaque de gant, ainsi qu'en fait foi le sujet représenté : « Je dois moi-même à l'obligeance de M. Ardant la possession d'un petit orfroi de chape décrit par lui (*Émailleurs et Émaillerie de Limoges*, p. 58), et qui représente, sur un fond uni, un agneau pascal, fort grossièrement dessiné, avec l'inscription :

Simon, un apôtre et saint Paul. » (p. 101.) Ce fermail pouvait se retourner suivant la circonstance.

(1) Ce sont bien des *glands* (fruit du chêne) et non des *boules*, que les inventaires appellent toujours *poma;* motif emprunté aux armes mêmes de Jules II de la Rovère, qui portait pour meuble un *chêne englanté d'or*. En Italie, on se sert très-souvent comme décoration, non du meuble entier, mais de quelques-unes de ses parties, ce qui produit parfois un singulier aspect, comme les poires de Sixte-Quint, sans la tige feuillue qui en est l'accompagnement héraldique.

(2) D'après le fermail de Benoît XIII, ces armes ont pu être reléguées au revers.

(3) *Orfroi* se dit exclusivement des bandes, plus ornées que le fond, qui montent le long des bords de la chape, à la partie antérieure.

AGNVS DEI QVI TOLLIT P. Un des maîtres de la paléographie, M. Léopold Delisle, à qui je l'ai soumis, n'hésite pas à y reconnaître les caractères en usage au commencement du XIe siècle. » (*Des Origines de l'émaillerie limousine*, p. 12.)

Le n° 61 de notre inventaire mérite une mention à part : il est en *or gemmé* et *perlé*, avec un *bouton* au milieu (on verra plus loin ce qu'est le bouton) et une *chaînette* d'argent.

L'usage de cette chaînette, qui ne transforme pas la *munille* en phylactère de suspension, va être clairement déterminé par un pectoral espagnol dont voici la description minutieuse, car il n'y a rien tel qu'un monument pour élucider un texte d'inventaire.

M. le conseiller Gaillard de la Dionnerie possède, à Poitiers, dans sa riche collection d'objets anciens, une agrafe de chape, qui date du XVIe siècle, et provient d'Espagne. Elle est en argent, fondu et doré, de forme circulaire, d'un diamètre d'un peu plus de sept centimètres. Le style en est lourd, l'exécution peu soignée, mais l'ensemble produit un certain effet, surtout à cause des nombreuses découpures à jour qui laissaient voir l'étoffe par dessous : cette agrafe s'appliquait, en effet, sur une « patte », comme on le pratique souvent encore en Italie. Nous sommes à une époque de décadence, où cet ornement sert exclusivement à la décoration, et non, comme primitivement, à faire joindre lui-même les deux bords du vêtement ecclésiastique.

Le pourtour, en façon de guirlande feuillagée, est agrémenté extérieurement d'un rang de pierres isolées, mais réunies ensemble par une espèce de trèfle. Ces pierres, montées sur bâte hexagonale, sont de diverses couleurs, bleu, violet, vert et grenat. Elles sont au

nombre de huit, et simplement en verre coloré, plan et chanfreiné sur les bords.

A l'intérieur du médaillon on voit saint Georges, en guerrier. Sa tête, à cheveux frisés, est juvénile et sans barbe : un nimbe circulaire l'entoure. Il a le costume romain, bottines laissant la jambe à nu, cuirasse avec déchiquetures à la partie inférieure, manteau flottant en arrière et agrafé sur la poitrine. Sa main droite est levée, comme si elle allait frapper, mais elle n'est pas armée, ce qui ne peut s'expliquer que par la difficulté de représenter une lance ou un glaive, à cause du relief du corps. Sa main gauche, qui est invisible, doit tenir les rênes du cheval, qui s'enlève pour mieux piétiner le dragon étendu sur le sol. Le monstre est un long serpent, enroulé sur lui-même, à queue pointue, et que saint Georges atteint de son pied droit : il retourne sa gueule béante contre son vainqueur, comme pour le mordre.

Que le saint représenté soit saint Georges, je n'en doute pas, malgré l'absence de la jeune fille, pour laquelle l'orfèvre n'avait pas de place. Les caractères conviennent bien aussi à saint Michel : toutefois il n'a pas d'ailes, ce qui est essentiel pour un archange.

L'intérêt particulier de cette agrafe est sa chaînette, fixée au côté droit et terminée par une aiguille plate et effilée : chaîne et aiguille ont en longueur deux fois le diamètre du disque. Ses anneaux sont doubles, pour plus de solidité. Au revers de l'agrafe sont en saillie deux anneaux plats, un grand et un petit ; on les a faits plats pour ne pas gêner la personne qui porte l'objet.

Voici maintenant comment s'emploie cette agrafe : l'aiguille passe d'abord dans le premier anneau, le plus

large, mais la tête s'arrête à l'entrée, parce qu'elle est plus développée que l'anneau. La chaînette d'attache pend alors sur le côté et retombe jusqu'au bas du disque. L'aiguille mord l'étoffe pour y adhérer fortement, et, pour qu'elle ne puisse se retirer, sa pointe va se fixer vis-à-vis, dans le petit anneau.

De la sorte s'expliquent fort bien les chaînettes mentionnées dans les inventaires de Monza et d'Avignon, comme partie intégrante de l'agrafe. J'aurais voulu joindre une planche à cette description, mais M. Gaillard de la Dionnerie se réserve de publier lui-même cet intéressant objet : nous souhaitons que ce soit bientôt.

N° 49. Trois évangéliaires, ou textes d'évangiles : parmi eux devait être incontestablement celui de Théodelinde, le plus beau et le plus précieux des trois, méritant, par conséquent, une mention distincte. Innocent III, en 1205, écrit au roi de Hongrie : « Duo texta evangelii de argento (1). » Un inventaire de Pistoja, de l'an 1294, emploie la même expression : « Unum testavanguelum, ornatum de gemmis et aliis figuris » (*Ann. archéol.*, t. XV, p. 142), usitée aussi en France : « Item, Textum Evangeliorum incipiens *Cum esset desponsata* et finit *Salutari meo.* » (*Invent. de la cath. de Toulon,* 1333, n° 72.)

« Item, un texte d'Évangile, couvert d'argeant doré, dont les fermoirs et les courroyes d'icelles sont rompus. » (*Invent. de Saint-Florent de Saumur*, 1538).

N° 50. Le mot *gausape* (2) est susceptible de deux significations, nappe et manteau. Papias le définit :

(1) Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 63.

(2) Parmi les reliques conservées à Saint-Laurent *in Lucina*, à Rome, une inscription, de l'an 1130, enregistre le

« Mappa, quæ in mensis ponitur. » Uguccio y voit une espèce de manteau : « Gausape, mantile, et invenitur pro quodam genere pallii. » Frisi ne se prononce pas et met sur le même rang les deux opinions, ce qui n'avance nullement la question : « *Gausapa*, *gausape,* mappa, tovaglia, palandrano. » J'avoue que je serais presque dans le même embarras que lui, si l'article en question devait s'entendre, non pas d'une nappe ou d'un devant d'autel, dont le frontal serait garni de perles et de clochettes, mais d'un balandran (*palandrano*), chape ou manteau, comme dans le trésor d'Aix-la-Chapelle, le pluvial, au pourtour duquel sont cousues de petites campanules d'argent (1). Si l'on se donne la peine de rapprocher ce texte incomplet de celui que j'ai rapporté plus haut, à propos de Théodelinde, toute hésitation cesse, car alors on est sûrement en face du *tablier* ou *manteau de la reine,* nommé ailleurs, comme le fait justement observer M. Aguilhon, *pallium altaris* et *talliacore.*

N° 51. Une croix de cristal, montée en or et gemmée, détachée du sceptre qui la portait. Ce sceptre était-il l'insigne de la dignité de l'archiprêtre? Au siècle suivant, nous voyons la croix remplacée par une colombe. Faudrait-il alors faire de la colombe d'argent du n° 65 l'amortissement d'un sceptre (2)? J'y répugne-

gausape du diacre saint Laurent. Une autre inscription de 1196 est plus explicite, car elle donne la destination du *gausape* : « Gausape quo angelus tersit corpus ejus (Sancti Laurentii.) » Ni la forme ni l'étoffe ne sont désignées ici.

(1) *Le Trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle*, p. 59. — Bock, *Karl's des grossen Pfalzkapelle,* p. 19.

(2) Il est possible que cette colombe ait eu une destina-

rais moins qu'à la transformer en boîte eucharistique, comme le fait Frisi, sans apporter d'autre preuve qu'une colombe émaillée qui existait de son temps dans l'église de Saint-Nazaire, à Milan. Ce rite, commun en France, me paraît étranger à l'Italie, au moyen âge. Je l'ai démontré péremptoirement pour Rome, où l'on ne s'est servi, du XI[e] au XVI[e] siècle, que d'armoires creusées dans le mur (1). Tel me paraît être aussi l'usage dans le Milanais, si j'en juge par une armoire analogue et en marbre blanc, entourée d'anges adorateurs peints à fresque.

Ce petit monument, qui date de la fin du XIV[e] siècle, se voit dans une des chapelles septentrionales du dôme de Milan.

Pour moi, à l'origine, le sceptre est un insigne royal, quelle que soit sa terminaison, car on trouve sur les monuments la colombe aussi bien que la croix. Il était tout naturel que la basilique, qui fournissait à l'élu sa couronne, pût lui mettre en main un sceptre, sorti de son trésor. Peut-être encore devrait-on y voir un don royal, fait à la suite d'un couronnement, comme le sceptre conservé au trésor d'Aix-la-Chapelle atteste semblable usage et générosité.

Les deux opinions émises sur la signification de ce sceptre se concilient parfaitement. D'une part, c'est un souvenir royal, et, de l'autre, la marque de la dignité

tion analogue à celle mentionnée dans l'Inventaire du dôme de Sienne, en 1467 : « Une petite colombe d'argent, qui s'attache à la Notre-Dame du grand autel.»

(1) « 17 mars 1421. Una fenestra de corpore Christi » — « Item, pro serratura fenestræ corporis Christi. » (Müntz, *Les Arts à la cour des papes*, t. I, p. 14.)

archipresbytérale, en raison même de la fonction du dignitaire qui jouissait du privilége de couronner l'empereur et qui remémorait ce droit en faisant porter l'insigne royal devant lui aux fonctions sacrés. Le jour de Saint-Pierre, l'archiprêtre célébrait la messe avec la mitre et précédé à la fois du sceptre et de la croix d'or, suivant cette rubrique du Cérémonial du XIII[e] siècle: « Et in mane celebrata missa et cantata tertia, iterum vadimus ad Sanctum Petrum, archipresbitero vestito cum pluviali et mitra, et sceptro et cruce aurea precedente, ad celebrandam missam majorem. » (Frisi, t. III, p. 199.)

Dans le bas-relief du couronnement, la crosse ne précède pas; elle est portée à côté de l'archiprêtre, à sa gauche, de même que sur la fresque de la sépulture de Théodelinde.

N° 52. Dans un même sac et probablement démontés, en attendant qu'on les restaure ou qu'on les applique à quelque vêtement, cinq boutons, dont trois en or et de forme allongée, deux en argent, ronds et munis de leurs chaînettes. On ne semble pas avoir jusqu'à présent compris l'usage de ces boutons, particulièrement affectés aux chapes, où ils tenaient lieu de fermail. Les textes et une peinture du moyen âge se chargent d'expliquer ce détail de liturgie. Voici d'abord quelques textes. Les tunicelles de saint Malachie, archevêque d'Armagh, sont ainsi décrites dans un inventaire de 1741 : « L'ouverture de la tête est plus large que celle de la chasuble, par le moyen d'une échancrure sous le menton ; elle ferme par un bouton rond d'étoffe, qui répond à une boutonnière ou ganse sous le col. » (Lalore, *le Trésor de Clairvaux,* p. 13.) L'inventaire de 1405 énumère de la sorte plusieurs chapes du

même trésor : « Primo cappa una de veluel, preciosa cum esmaldo et nodulo argenteis deauratis.» — Cappe rosate tres, cum esmaldis et nodulis suis argenteis deauratis. — « Item, alie due, supertexte de auro, cum esmaldis et nodulis suis similiter argenteis deauratis.» — « Item, tres alie, cum esmaldis non deauratis, argenteis tantum et nodulis etiam argenteis et deauratis. » — « Item, alie cappe due magne, cum uno esmaldo precioso et IIII^or nodulis argenteis et deauratis. » — « Item, alia cappa, cum suis nodulis et uno esmaldo argenteis et deauratis; et sunt in dicto esmaldo quinque parvi lapides. » — Item, alia vetus cappa et alia nigra, cum suis nodulis argenteis et deauratis. » (*Ibid.*, p. 102.) *Nœud* ou *bouton*, c'est tout un.

On lit ceci dans un inventaire de 1379 : « Item, unus parvus cofretus, in quo sunt vigenti tres botones argenti deaurati pro capuciis dominarum, et sex alii argenti hemalhati. » (*Invent. du chât. de Cornillon*, 1379, n° 110.)

L'inventaire de 1391, de la cathédrale d'Angers, contient cet article : « Item, una alia capella pro mortuis......, continens quatuor cappas..... de samitto nigro, cum orfrasiis dupplicibus et fourraturis de sandalis aduratis et pomis ereis tenentibus ad dictas cappas in pectore et scapulis. » L'usage de ces *pommes d'airain* est donc bien précis : elles *tiennent aux chapes* en deux endroits: la *poitrine* et les *épaules*. Les deux dernières devaient être fixes, et une troisième, mobile, les unissait au-dessous de la gorge. On remarquera le nombre trois, conservé dans la tradition romaine.

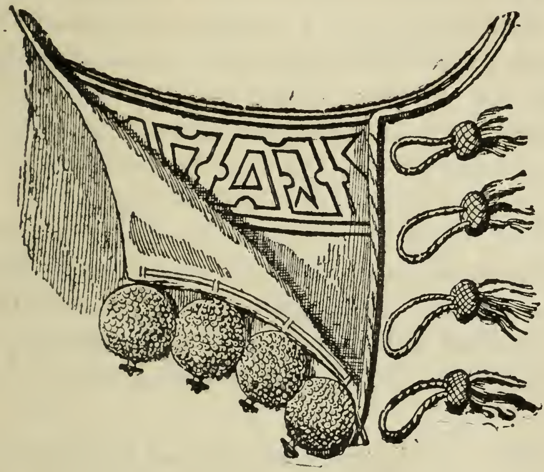
Au commencement du xve siècle, Ghiberti cisela, pour Martin V, un bouton de chape, dont Vasari a laissé la description : « Fece, d'oro medesimamente,

a papa Martino un bottone ch'egli teneva nel piviale, con figure tonde di rilievo, e fra esse, gioie di grandissimo prezzo; cosa molto excellente. » (T. III, p. 112 de l'édit. de Florence.) Le 16 juin 1453, l'orfévre Simone di Giovanni travaille : « al bottone del piviale » de Nicolas V. (Müntz, *les Arts à la cour des Papes,* t. I, p. 175.)

L'inventaire de la cathédrale de Lyon, de l'an 1448, revient souvent sur les boutons de chape : « Primo quedam capa preciosa..... et sunt quatuor nodi seu botoni grossi perliarum. » — « Item, quedam capa de veluto precioso..., cum quatuor nodis seu botonis perliarum. » —« Quedam capa antiqua rubea....., cum quatuor nodis parvis perliarum, in quibus sunt tres parvi nodi fili et nigri persici. » — « Quedam capa de veluto rubeo....., cum quatuor botonibus seu nodis de lestello in aurifresio et cum quatuor aliis nodis argenteis de super existentibus. » — « Quadraginta sex cape....... et in duabus earumdem sunt duo ymalia argenti et in pluribus aliis plura ymalia de lotono. » (*Édit. de Valous,* p. 2, 3, 4, 6.)

Ces boutons m'intriguaient depuis longtemps quand j'en trouvai une représentation exacte sur un tableau italien à fond d'or, du xve siècle, qui a fait partie de la célèbre collection Campana et qui est venu échouer au musée de la ville du Mans, où il est classé sous le n° 11. Quatre boutons sont superposés verticalement; leurs queues traversent l'étoffe et sont réunies ensemble par une petite broche de métal, pour plus de solidité. Ils sont composés de petites perles blanches, groupées en cercles concentriques autour d'une tige de métal dont on aperçoit seulement la pointe. En face sont disposés autant de lacets en soie verte, destinés à passer autour

des boutons pour rapprocher les deux côtés de l'étoffe, qui est jaune. Cette découverte a une importance majeure, parce qu'elle explique un usage de l'Église romaine dont aucun auteur n'a encore donné la signification véritable. Le pape, aux temps de pénitence



et de deuil, et les cardinaux-évêques ont le privilége d'agrafer leur chape d'un fermail d'or, sur lequel sont disposées horizontalement ou verticalement trois espèces de pommes de pin (j'emploie le terme usuel), formées de perles fines (1). Il est évident que ce furent à l'origine

(1) L'inventaire du trésor de Lorette, en 1780, nomme *bouton* ce qu'actuellement on appelle *pomme de pin* : « Il razionale d'argento dorato, con 3 bottoni formati di perle, e dono del card. d'Urbino, protettore di S. Casa. — Altro consimile, dono del card. del Carpio, pure protettore. »

trois boutons que, au XVIe siècle, on enleva à l'étoffe pour les appliquer sur un pectoral ou fermail en métal (1), lorsqu'il fut convenu par les liturgistes que le fermail, interdit aux prêtres, serait exclusivement réservé aux évêques (2).

Les lecteurs remercieront, avec le même empressement que je l'ai fait, notre docte et obligeant confrère M. Hucher, qui, grâce à la finesse habituelle de son crayon, a si fidèlement reproduit, en véritable archéologue, les minutieux détails des boutons de perles observés sur le panneau peint du musée du Mans. De tels objets ne peuvent se décrire, il importe de les avoir sous les yeux pour bien s'en rendre compte.

N°s 53, 54, 55. Plusieurs lots de perles et de pierres précieuses, détachées des vases ou ornements qu'elles rehaussaient et renfermées dans des pièces d'étoffe. Des mentions analogues se lisent fréquemment dans les inventaires (3). Elles prouvent de l'ordre, en ce sens

(1) Dans notre inventaire, le bouton est déjà placé sur le fermail : « Munille de auro..... cum botono uno » (n° 61).

(2) Pour le pape, les boutons de perles sont disposés horizontalement, et verticalement pour les cardinaux, c'est-à-dire superposés en pal.

Le *Cérémonial des Évêques* (lib. I, cap. VII, n° 1) dit du prêtre assistant : « Pluviale, tempori congruum, sine tamen formalio ad pectus, » et de l'évêque : « Pluviale, cum pectorali in conjunctura illius. » (Lib. II, cap. I, n° 4.)

(3) L'inventaire du trésor des ducs de Bretagne, au château de Nantes, daté de 1490, désigne sous le nom de *pierres hors de euvre*, toutes les gemmes détachées des pièces d'orfévrerie auxquelles elles appartenaient. (De la Nicollière, *le Chapeau ducal,* etc., p. 61.) Or, toutes ces pierres ou perles étaient enfermées par groupes dans des *sachets*.

qu'on ne laisse rien perdre ; mais aussi elles témoignent de quelque négligence, car il valait mieux réparer promptement les objets mutilés que d'entasser ainsi deux cent vingt-quatre pierres et perles, qui risquaient fort de cette façon de se détériorer ou de s'égarer (1).

N° 56. Dans un autre morceau d'étoffe, vingt-six cristaux de roche, provenant sans doute de pièces d'orfévrerie. Mais voici une autre explication que suggère un inventaire français : « Item, une pierre ronde de cristal pendant à une petite chaîne d'argent, de laquel on fait le feu nouveau. » (*Inventaire de Saint-Florent de Saumur,* 1538). M. Parrot interprète ainsi ce texte : « La boule de cristal dont il est fait ici mention servait, le samedi saint, à renouveler, à l'aide des rayons solaires, le *feu nouveau,* dans l'abbaye de Saint-Florent. » (*Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. II, 1880, p. 236.)

N° 48. Une croix gemmée et perlée. La croix de Bérenger est dite *crux regni*. Faut-il traduire par *croix du royaume?* Je ne le pense pas, car on devrait alors spécifier quel rapport existe entre l'État et cette croix, qui est,dans cette hypothèse, ou signe protecteur ou instrument nécessaire au rit du couronnement. Il est bien plus simple d'y voir une croix pendante, c'est-à-dire suspendue au milieu d'une couronne, à la façon de celles si souvent mentionnées dans le *Liber pontificalis,* qui donne à la couronne le nom de *regnum*, parce qu'elle est faite pour constater la royauté. Cette explication a l'avantage d'être plus rationnelle et de se

(1) « Item, octo nodi parvi, in quibus sunt fere quadraginta pecie argenti et emalhi pro zona, et aliqua modici valoris. » (*Invent. du chât. de Cornillon,* 1379, n° 111.)

baser sur la conformité archéologique avec des monuments analogues.

La croix gemmée se plaçait, le vendredi saint, sur une grande patène dorée, au-dessus de l'arche : « Et accipiunt ibi archam coopertam quodam pallio, desuper testavangelio magno supraposito, cum patena magna deaurata, cruce gemmarum ornata superposita. » (Frisi, t. III, p. 194.) Cette croix servait à l'adoration de la croix : les chanoines venaient la baiser successivement. « Sacerdos ebdomadarius, vel archipresbyter revestitus, cum diacono et subdiacono osculantur crucem....... Osculata cruce a canonicis.» (*Ibid*, p. 195.) A Saint-Pierre de Rome, on se sert également de la croix gemmée de l'empereur Justin pour cette cérémonie.

N° 57. Trois petites croix : une est en or gemmé et les autres en argent doré, également gemmé. Peut-être étaient-elles l'accompagnement obligé des couronnes pendantes, comme il est figuré à la façade aux quatre couronnes offertes par Théodelinde.

N° 63. Trois cristaux montés en or. Nous en avons déjà noté de ce genre parmi les objets précieux de l'inventaire de Bérenger. Ils reparaissent dans les inventaires postérieurs, et alors il devient possible de les assimiler aux médaillons byzantins vus et décrits par Frisi, car ils étaient, eux aussi, recouverts de cristal de roche et garnis d'or.

N° 64. *Busnelli* est un mot nouveau, que n'expliquent ni Du Cange ni Frisi. Peut-être pourrait-on y voir une altération de *bussellus*, qui signifie *boisseau* et *bouteille;* alors il serait question ici de deux fioles d'argent, de la nature de ces *fiaschi* mentionnés par les inventaires romains.

La ressemblance du vocable m'oblige à cette citation : « Un manuscrit du Vatican (ap. Severan., *De sept. Urbis eccles.*) fait lire que saint Grégoire le Grand ayant rapporté de Constantinople, entre autres reliques, un bras de saint Luc et un fragment de bras de saint André, apôtre, les fit renfermer dans une *busterna* dorée et richement décorée, *in busterna deaurata et cicladibus cooperta.* » (Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, p. 105.) Mais ni la *busterna* ni le *busnellus* ne nous sont connus par leurs formes propres : si l'une est certainement un reliquaire, la destination pour l'autre reste indécise.

N° 65. Deux grandes ampoules en cristal (1). Elles devaient être affectées aux saintes huiles. Un excellent type de cette époque est la belle ampoule du musée de Caen, qui date du XIII[e] siècle et est en cristal, avec monture en orfèvrerie : elle a été gravée dans les *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 193.

M. Riant a cité dans ses *Exuviæ* (t. II, p. 85) ce texte de l'an 1208 : « Tres ampullas nobiles, quas ad consecrationem crismatis deputamus, et unam de qua crisma in fontem sabbato sancto fundetur.» — Voir sur les ampoules de Ravenne, de Reims et de Marmoutier, la *Revue de l'art chrétien,* t. XXVIII, p. 378, 379, 380.

N° 67. Deux urceaux ou burettes en argent. C'est à tort que M. Édouard Quesnet, rencontrant dans l'inven-

(1) Une inscription de l'an 1130, dans l'église Saint-Laurent *in Lucina*, à Rome, dit que les reliques du saint diacre, déposées dans l'autel lors de sa consécration, furent enfermées dans des ampoules de verre : « Et due ampulle vitree cum sanguine et adipe beatissimi atque gloriosissimi martiris Laurentii. » Cet usage s'est conservé à Monza, comme on le verra par les inventaires des derniers siècles.

taire de l'église de Piré, en 1527, cette mention : « Item, demye dozaine de orceulx, de estain », traduit par « pot à eau bénite », sans prendre garde que l'article suivant est ainsi conçu : « Item, ung benoistier portatiff, de estain. » (*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. VIII, p. 142.) En effet, un seul bénitier suffit pour l'aspersion, tandis que six paires de burettes ne sont pas de trop dans une église où se célèbrent plusieurs messes.

N° 69. La poule et ses sept poussins, don de Théodelinde, à en croire la sculpture de la façade.

N° 70. Deux anneaux, l'un ayant un grenat, et l'autre une émeraude au chaton. Le premier est entouré de petites émeraudes, comme on le fait actuellement pour les anneaux épiscopaux, mais ce qui est assez rare au moyen âge. L'anneau était un des insignes pontificaux dont se parait l'archiprêtre aux solennités.

N° 71. Une cassette en ivoire pour l'encens, ce qui semble dénoter la forme quadrangulaire. On remarquera que l'ivoire était rehaussé de gemmes. Ce doit être l'*alveola* décrite dans l'inventaire de Bérenger : « Alveola 1 eburnea in qua thus continetur (n° 28). »

N° 72. Deux châsses, également en ivoire, sans doute destinées à contenir des reliques, comme on en voit dans plus d'un trésor ou musée.

N° 73. Je restituerais *argento circumdata* pour avoir un sens raisonnable que ne donne pas *argentea*. Cette verge d'argent (1) répondait à la crosse et était un des

(1) « Item, crossa, vel virga pastoralis, et parva crux argentea. » (*Inv. de l'abb. de l'Huveaune*, 1388, n° 5.) — « Item, una virga argenti, superdeaurata, que dicitur esse sancti Cesarii, longitudinis trium palmorum, vel circa; cum

insignes pontificaux de l'archiprêtre, assimilé sur ce point aux abbés, tant pour la matière que pour la forme. Ce bâton d'honneur était terminé par une boule (1) ou en T, ainsi que je l'ai expliqué en traitant du *tau* abbatial, conservé au trésor de Moutiers. (*Le trésor de la cathédrale de Moutiers,* p. 12.) Au siècle suivant, l'archiprêtre avait définitivement pris la crosse, comme en témoigne le bas-relief du couronnement.

N° 74. Deux couvertures ou corporaux. Le texte est ambigu, car la couverture est un parement d'autel et le corporal un linge sacré (2). Avec cette dernière acception, nous aurions le plus ancien exemple de la *pale, couverture du calice.* J'hésite cependant, à cause de la date du document, à admettre cette acception du mot. Seraient-ce plutôt deux corporaliers ou étuis pour corporaux, suivant la définition que j'en ai donnée ailleurs (3)?

uno pomello in capite ipsius virge. » (*Invent. de Saint-Césaire d'Arles*, 1473, n° 9.)

(1) Dans le Milanais, l'insigne des prévôts est une verge surmontée d'une pomme, le tout d'argent.

(2) Le vendredi saint, l'officiant prépare les corporaux, « preparat corporalia, » et met l'hostie sur l'un d'eux : « ponit corpus quod confectum est alia die super corporale.» Telle est la rubrique du cérémonial du XIIIe siècle. (Frisi, t. III, p. 195.)

(3) « Duo corporalia cum receptaculis eorum. » (*Exuv. sac.*, t. II, p. 85.) — « Item, cassietas III fusteas, ad tenendum corporalia. » (*Inv. de la cath. de Toulon,* 1333, n° 7.) — « Duo reservatoria corporalium, cum ymaginibus crucifixi, ex una parte, quorum alterum est deauratum, cum armis dicti Dni abbatis; reliquum vero est de serico puro. » (*Inv. de Saint-Victor de Marseille*, 1358, n° 1.) — « Item,

On remarquera leur richesse : non-seulement ils sont ornés de perles imitées en or, *ex margaritis ex auro factis*, mais encore de *tarins* dont, d'après Du Cange et Frisi, la signification est celle de monnaie d'or. Une particularité doit surtout fixer notre attention : un de ces corporaliers a, au milieu, une mouche d'or. Comment concilier cette désignation avec le contexte, qui parle immédiatement d'autres gemmes, *et aliis gemmis*, mais surtout avec l'article 43 de l'inventaire de 1353, qui dit positivement que *muscha* est le nom d'une pierre précieuse? Je pense que *aurea* doit s'entendre uniquement de la monture, spécifiée dans l'autre inventaire, *ligatus in auro;* autrement, cette expression n'aurait pas de sens.

Le dernier objet est une table, ornée d'argent. Nous avons son pendant, peut-être son similaire, sous le n° 45 de l'inventaire de 1353. C'est, suivant l'expression locale, une *chapelle* ou table d'autel portatif, selon cette définition du pape Nicolas Ier, dans sa deuxième épître : « Altare sanctum, in quo Deo omnipotenti

plusieurs boistes de corporaulx, dont l'un est armoyé des armes de Coupigni et l'autre dessus il y a ung ymage de Nostre-Dame sur ung soleil et la lune *sub pedibus ejus.* » (*Inv. de Notre-Dame de Lens*, xve siècle.)

Le corporalier étant une boîte pouvait servir à contenir divers objets : « Item, un autre corporalier de taffetas jaune, auquel sont plusieurs reliques non enchâssées, et pour espécial une petite croix d'argeant doré, où il y a de la vraye croix, avec une boucle d'argeant de l'un des encensoirs, et la moitié d'une petite pomme d'argeant doré, les deux couvercles des deux petites chopines d'argeant, et les deux tenons de derrière desdits couvercles. » (*Inv. de Saint-Florent de Saumur,* 1538, n° 24.)

sacrificiorum vota persolvimus, lapis est naturaliter communis....... quia vero sacratum est Dei adjutorio et benedictionem suscepit, mensa sancta efficitur. »

Je suis surpris de ne pas lire dans cette énumération, qui paraît très-complète, un objet qui, par ses dimensions, devait nécessairement frapper les regards : en effet, il n'y est pas parlé de la *pala d'oro*, qui, comme celle de saint Ambroise de Milan, se composait de quatre *tables* faisant le tour de l'autel. Si on l'*adaptait* aux solennités, il est évident qu'elle n'était pas à poste fixe à l'autel, comme celle qui y est actuellement. Je dis *pala d'oro*, car, à défaut de tout autre renseignement, elle pouvait tout aussi bien n'être que d'argent, comme celle de Pistoia. Quoi qu'il en soit, voici un document précieux qu'il m'était impossible d'omettre. Pendant la bénédiction des fonts, le samedi saint, l'autel était revêtu de son parement, suivant la prescription du Cérémonial manuscrit du XIIIe siècle : « Interim revestitur altare a custodibus solenniter et aptatis tabulis in circuitu. » (Frisi, t. III, p. 195.)

La librairie de l'église de Monza se composait de cent quatorze volumes. Je n'indiquerai que ceux qui se rapportent à la liturgie. Ce sont deux Vies de saint Brice (n°s 77, 80) (1), deux passionnaux (n°s 77, 79), un livre des divins offices (n° 78), soit le Cérémonial du

(1) C'est bien le saint Brice de Tours, inscrit au martyrologe de l'église de Monza (XIIe siècle) aux ides de novembre, sous cette rubrique : « Turonis sci Britii epi. » (*Nécrol*, ap. Frisi, t. III, p. 138.) Plusieurs saints français ont une place assignée dans ce martyrologe, tels que saint Martin, saint Saturnin, saint Remi, sainte Radegonde, saint Yves.

XIIIe siècle, soit le Guillaume Durand, décrit par Frisi (t. III, p. 190-200), quatorze missels (n° 81), dont un avec couverture d'ivoire, ornée d'argent (n° 91); huit antiphonaires pour l'office du jour (n°s 82, 83), et trois pour l'office de la nuit (n° 84); six spautiers (n°s 85, 89), dont un pour l'office du jour (n° 88); un évangéliaire (n° 86), un épistolier (n° 86), un pontifical (n° 87) et un lectionnaire de la Vie des saints (n° 90).

X.

CINQUIÈME INVENTAIRE (1277).

1. « Talliacore unum, cum gemmis sexaginta octo circumquaque per orlum desuper, coluceratum intus cum hac scriptura : *Donum Theodelende Regine Beato Iohanni Baptistæ de Modicia.*

2. « Calicem unum magnum argenti, doratum ubique.

3. « Situlam unam argenti, incantonatam de cantonis octo.

4. « Unum vas de calziadonio, factum ad modum paropsidis, cum gemmis viginti duabus desuper per orlum.

5. « Cum alio vase calziadonii, facto ad modum bocalis, et cum duobus manipulis, et ornatum auri et de multis perlis.

6. « Unum vas de zafirio, factum ad modum unius siphi, et tenet quantum potest tenere unus napus magnus de napera.

« Et quod Thesaurum, seu que vasa datum, seu data fuerunt fratribus dicte Domus sancte Aghate per Capitulum, seu per Canonicos dicte Modoetiensis Ecclesie in pignus, seu in deposito, ad petitionem Potestatis et Comunis Mediolani, ut ibi predicti Prelatus et Frater Rugerius asserebant, ad hoc ut recuperarent mutuo dicto Comuni Mediolani quandam summam pecunie necessariam dicto Comuni pro magnis et arduis necessitatibus..... et..... recuperaverant et dederant dicto Comuni super eo Thesauro et de alio quod adhuc habent, et que vasa predicta coacti fuerunt reddere et reddiderunt dictis Domino Archipresbitero et canonicis, de mandato Domini Archiepiscopi et Potestatis et Capitanei Comunis Mediolani, occasione iterum illud pignorandi pro arduis necessitatibus, que dicto Comuni yminebant ad presens, et aliud de dicto Thesauro Ecclesie Modoetiensis..... habent et retinent dicti Fratres voluntate dicti Domini Archiepiscopi et Potestatis Comunis Mediolani, ad cautellam de eo quod restabat ad solvendum de debito dicti Comunis Mediolani facto ut supra, et cujus occasione pignoratum fuit illud Thesaurum (1). »

Un acte notarié de l'an 1288 (2), reproduisant un acte antérieur, énumère quelques-uns des objets que le chapitre avait déposés chez les Humiliés de Sainte-Agathe, à la demande du podestat et de la commune

(1) Frisi, t. II, p. 136-137.

(2) Le palais de Monza ou de la cour avait son notaire propre, ce que constate un acte de l'an 1242, qui se termine ainsi : « Ego Anselmus, filius ser Iohannis Baturne, notarius sacri pallatii de Modoetia, de contrata Rampone, tradidi et subscripsy. » (Frisi, t. II, p. 113.)

de Milan, qui, se trouvant dans un pressant besoin, furent obligés d'emprunter sur gages une somme dont le montant n'est pas connu. Le chapitre de Monza s'y prêta de bonne grâce, avec l'assentiment de l'archevêque. Après quelques difficultés, les six pièces d'orfévrerie engagées furent restituées intégralement en 1277, le 6 août, dans le palais de l'archiprêtre de Monza, *in pallatio archipresbiteratus ecclesie Modoetiensis,* par le supérieur de la maison des Humiliés, *Frater Monziascus Prelatus Domus Humiliatorum sancte Agathe,* en présence de nombreux témoins.

Les objets décrits dans ce court inventaire méritent une mention particulière, soit parce que la description diffère de celle des autres inventaires, soit parce que l'explication donnée par Frisi à leur sujet n'est pas de tous points satisfaisante. En effet, il veut assimiler le *talliacore* (n° 1) à l'évangéliaire de Théodelinde (1), quoique le nombre des gemmes indiquées ne concorde pas. Ainsi l'inventaire en compte soixante-huit, qu'il dit disposées en orle, tandis que Frisi en marque cinquante-neuf grosses, outre les petites, sans parler des camées (Frisi, t. I, page 101) : l'inscription a pu seule être la cause de cette méprise. Or il aurait dû remarquer, si ses observations eussent été plus minutieuses, que sur les deux plats de l'évangéliaire de Théodelinde elles ne forment pas une bordure, mais bien deux croix, et, de plus, que l'inscription reproduite dans l'acte notarié n'est pas la même (2). Il est vrai que, relativement à

(1) M. de Lasteyrie combat l'opinion de Frisi, mais ne se prononce pas sur la signification du mot *talliacore* (*Descript. du trésor de Guarrazar,* p. 32).

(2) Voici l'inscription de l'évangéliaire : *De donis Dei offe-*

cette dernière particularité, on pourrait dire que le notaire n'y a pas regardé de si près et a seulement donné le sens. Soit; mais deux autres faits démontrent péremptoirement qu'il s'agit d'objets totalement différents. La couverture de l'évangéliaire forme deux tables, ici il n'y en a qu'une seule. Sur l'évangéliaire, l'inscription est au dehors, tandis que sur la table elle est à l'intérieur, qui n'admet aucune autre ornementation et qui est simplement *bruni*, suivant le sens que Frisi donne au mot *coluceratum*, que ne cite pas du Cange (1). S'il fallait encore justifier mon opinion, je dirais que, dans la peinture qui représente le retour des objets d'Avignon, le *talliacore* et l'évangéliaire forment deux pièces séparées.

Du Cange, qui ne paraît pas avoir connu les inventaires de Monza, ne cite pas le mot *talliacore*, que Frisi cherche à expliquer ainsi avec plus de bonne volonté que de succès : « Quoique l'expression *talliacore* ne soit pas indiquée par les auteurs qui ont traité de la latinité des bas temps, je crois devoir y reconnaître un composé du mot *tallus*, qui signifie *tavola* (tableau, tablette), selon la glose d'Isidore alléguée par du Cange, et de l'autre mot *core*, c'est-à-dire *chori*, comme si l'on disait *tallus chori*, tablette à l'usage du chœur ou de la psalmodie, ou bien encore *talea* ou *tallia*, mot qu'interprète du Cange, *tessera lignea*. » Faute de mieux, on pourrait provisoirement s'en tenir à cette étymologie risquée, bien qu'elle ne soit guère de nature à satisfaire un phi-

rit Theodelenda reg. gloriosissema sco. Iohanni Bapt. in baselica quam ipsa fund. in Modicia prope pal. suum.

(1) Si le *talliacore* est une étoffe, *coluceratum* doit s'entendre d'une broderie.

lologue. J'ajouterai seulement que du Cange traduit *tallos* par *vasa offertoria :* nous aurions alors un vase pour l'offrande, analogue à celui trouvé à Gourdon, et qui est un des ornements de la Bibliothèque nationale, mais dans lequel je préfère voir un *scyphus minor.* Disons encore avec du Cange, citant Muratori, t. II, p. 162, col. 2, que *talus* est employé comme revêtement d'une aiguière ainsi décrite par Agnello : « Aquimanile desupra ex argento investito talis. »

Mais M. Aguilhon, qui connaît si bien les antiquités de Monza, a mieux que cela à nous offrir. Je me rangerais presque à son interprétation, qui pourrait être la seule vraie et rigoureusement scientifique : « Il y a, dit-il, dans le trésor, un objet nommé *talliacore,* qui pourrait, ce me semble, admettre une explication plus juste que celle donnée par Frisi. Je l'identifierais avec le *pallium altaris,* désigné dans la notule du Sacramentaire grégorien que Frisi a rapportée t. III, p. 74, en omettant toutefois *altaris;* avec le *gausape* de l'inventaire de 1275 et le *scossus reginæ* de l'inventaire de 1353. » Ce serait donc un devant d'autel, ou, pour parler la langue italienne, un *paliotto;* la racine proposée par Frisi pourrait s'admettre dans ce sens, et nous aurions là une *table* (tabula) destinée à parer l'autel *du chœur.* Cette interprétation a l'avantage de concilier les deux opinions émises. Cependant je ne dois pas dissimuler une objection grave : le *gausape* et le *scossus* sont en étoffe gemmée, et, selon toute probabilité, le *talliacore* est une pièce d'orfévrerie.

Les autres objets restitués au trésor sont : un grand calice d'argent doré (n° 2); un bénitier portatif en argent, de forme octogone (n° 3) (1); un vase de calcé-

(1) Le célèbre bénitier d'Aix-la-Chapelle, qui date du

doine (1), entouré de gemmes (n° 4) et fait en manière de plat (2) (Frisi traduit *paropsis* par *calice, catino, bicchiere,* trois expressions qui sont loin d'avoir la même signification); un autre vase ou bocal en calcédoine, monté en or, perlé et muni de deux anses (n° 5); enfin un *scyphus* en saphir, dont la capacité est celle d'un hanap (n° 6). C'est encore Frisi qui me fournit l'expli-

IXe siècle, est en ivoire monté en orfévrerie. Il a été gravé dans les *Annales archéologiques,* t. XIX, p. 103, t. XXVI, p. 54, et *Gazette des Beaux-Arts,* t. IV, p. 237. J'en ai donné la description dans mon *Trésor d'Aix-la-Chapelle.*

(1) Mme Félicie d'Ayzac, qui a écrit la *Symbolique des pierres précieuses,* nous renseigne ainsi sur le sens mystique de a calcédoine : « Chalcedonius, qui ignis effigiem subpallidam « quodammodo habens, in nubilo et in abscondito fulgoris « flammas amittit, palam autem et sub dio parum quid ignei « luminis dare videtur. Hoc autem lapide Apostoli et Docto- « res..., etsi apud Deum magni sint meriti multumque reful- « geant, inter homines tamen ignobiles, viles, humiles et « despectabiles sese ostendunt. » (Brun. Astens., *Præfat. in lib. sup. Apoc.,* c. XXI). — « Chalcedonius, qui carbunculo « colore est similis, tribuitur Jacobo fratri S. Joannis, quia « ardens caritate Christi, primus Apostolorum pro Christo « martyr occubuit. » (Cornel. à Lapide, *In Exod. comment.,* c. XXVIII). » (*Ann. arch.,* t. V, p. 222.)

(2) Le mot *paropsis* se rencontre trois fois dans l'évangile de S. Matthieu : « Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, quia mundatis quod deforis est calicis et paropsidis. » (XXIII, 25.) — « Pharisæe cæce, munda prius quod intus est calicis et paropsidis. » (XXIII, 26.) — « Qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet. » (XXVI, 23.) Je ne serais pas éloigné d'assimiler ce plat aux disques votifs étudiés par Fontanini, Bracci, Orelli, Delgado, Didron, Cahier et de Rossi (*Bullet. d'arch. chrét.,* 1873, p. 166 et suivantes).

cation des deux mots omis par du Cange : « *Napera*, mensa, credenza, ove si ripongono i vasi, e gli utensilj pei pranzi; *napus*, coppa, vaso per bere. » *Napus* est un mot de basse latinité, contracté de *hanapus* ou *anapus*, dont du Cange cite de nombreux exemples dans son Glossaire.

Il est essentiel que je m'arrête un instant à la prétendue coupe de saphir (1). Comme elle existe encore dans le trésor, il est facile d'en contrôler la matière, qui est loin d'être aussi précieuse qu'on le croirait à ne lire que les inventaires ou à n'écouter que la tradition (2).

M. Félix de Verneilh a clairement démontré « qu'au XII[e] siècle on appelait *saphir* le *verre bleu*, à cause de sa ressemblance avec la pierre précieuse de ce nom..... Le verre bleu était rare et cher, comme le cobalt qui sert à le teindre, et on l'appelait *saphir*. Dès lors, quand

(1) Frisi rapporte, d'après un texte de l'an 1490, que la coupe de saphir fut restaurée à cette époque : « Anno Domini 1490, die 20 junii, cum cupa zaphiri reperta esset modicum obliqua a ligamine auri, et religari opus fuisset, ponderatus fuit zaphirus sine auro, qui est ontiarum VI, ponderis ducati, et aurum ontiar. XI. » (T. I, p. 94.)

(2) Il ne faudrait pas attacher trop d'importance aux traditions locales. C'est ainsi que M. Julien Durand a relevé dans le trésor de Saint-Marc de Venise deux erreurs de ce genre, à propos d'une coupe que l'on croit taillée dans un seul morceau de turquoise et un vase que l'on dit être en améthyste. Or, d'une part, il n'y a qu'une matière translucide de couleur vert pâle, et de l'autre, un cristal violet que les anciens inventaires qualifiaient ainsi : « Vas antiquum miræ magnitudinis, solido ex hyacintho granato. » (*Ann. archéol.*, t. XXII, p. 21-22.)

Suger parle de la riche matière de saphir qui formait le fond de ses vitraux, il n'entend point faire croire que les verres bleus sont faits avec la pierre précieuse parfaitement infusible connue sous le nom de *saphir.* » (*Ann. archéol.,* t. XXIII, p. 17, 18.)

Dom Doublet, l'historiographe de Saint-Denis, et, à sa suite, Viollet-le-Duc, avaient donc mal interprété le *saphirorum materia* employé par l'abbé Suger à propos des vitraux de la basilique qu'il construisait. Si l'on avait un doute à cet égard, il serait promptement dissipé par ce texte du moine Théophile, qui parle, non seulement des émaux *couleur de saphir* employés par les Romains dans leurs mosaïques, mais encore des vases bleus, dans la façon desquels excellaient les Francs : « Inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum, in musivo opere, diversa genera vitri, videlicet album, nigrum, viride, croceum, *saphireum*, rubicundum, purpureum..., ex quibus fiunt electra in auro, argento et cupro... Inveniuntur etiam vascula eorumdem colorum, quæ colligunt Franci in hoc opere peritissimi, et *saphireum* quidem fundunt in furnis suis, et faciunt tabulas *saphiri pretiosas ac satis utiles in fenestris.* Faciunt etiam ex purpura et viridi similiter. » (*Divers. art. schedula,* lib. II, c. XII.)

Le Louvre possède trois vases ou bols absolument semblables à celui de Monza (1). Deux sont jaunes et appartiennent à la collection Campana (A, 22; A, 26). Le troisième est bleu : les bords n'en sont pas tout à fait droits, mais un peu inclinés vers l'intérieur. (*Galerie*

(1) Le P. Garucci a publié plusieurs vases analogues dans la *Storia dell'arte cristiana;* l'un d'eux est historié.

Charles X, n° 5,081.) La coloration en bleu s'obtenait au moyen du safre (1).

Une inscription, rapportée par Martinelli, *Roma ex ethnica sacra,* 1653, p. 96, dit que sainte Hélène donna à Sainte-Croix de Jérusalem : « Funis, quo ligatus fuit D. N. Jesus Christus in cruce. — Sapphiri duo, quorum unus plenus est de sanguine D. N. J. C.; alterum de lacte B. Mariæ matris ejus. — Item pars magna vestis J. C. — Magna pars veli beatæ Mariæ Virginis. — Spongia cum qua fel et acetum Christo Jesu in cruce porrecta fuerunt. — Undecim spinæ coronæ Domini. » Il n'y a pas le moindre doute sur la matière des deux fioles pleines du lait de la Vierge et du sang de Notre-Seigneur : ce ne sont pas des *saphirs,* mais des verres colorés en bleu.

XI.

LE SCYPHUS.

Comme ni les liturgistes, ni les archéologues n'ont encore écrit un traité spécial sur le *scyphus* (2), je ne

(1) « Item, aliam casiblam de bocaranno, preparatam de saffre. » (*Inv. de l'abb. de Silvacane,* 1289, n° 13). — « Item, unam cappellam munitam de dyaspre rubeo, continentem res sequentes, videlicet : casulam, dalmaticam et floquetum, et tres cappas. Et in casula est safre seu aurifres, ante et retro, deauratum, cum mediis ymaginibus; et circa ymagines sunt aves diversi coloris, de serico contexte. » (*Inv. de Saint-Victor de Marseille,* 1358, n° 4.)

(2) Le *scyphus* du Louvre a été appelé *ciboire* par M. Didron (*Annal. arch.*, t. XVIII, p. 267; t. XIX, p. 167), par M. Darcel (*ibid.*, t. XIV, p. 5, et *Notice des émaux*, p. 47), par l'abbé Texier,

puis me refuser, en raison de l'occasion qui se présente, de donner ici un aperçu général sur cet ustensile liturgique.

1. Le *scyphus* servit primitivement à recevoir le trop-plein du calice, lors de l'oblation du vin faite par les fidèles, ainsi que l'explique le plus ancien *Ordre romain* : « Subdiaconus cum calice vacuo sequitur archidiaconum, et pontifice oblationes populorum suscipiente, archidiaconus suscipit post eum amulas et refundit in calicem majorem, tenente eum subdiacono quem sequitur cum *scypho, in quem calix impletus refunditur.* »

2. Il servait aussi pour la communion des fidèles, qui y buvaient à l'aide du chalumeau, après que l'archidiacre y avait versé un peu du sang de Notre-Seigneur contenu dans le calice : « Venit archidiaconus cum calice ad cornu altaris..... et *refuso parum de calice in scyphum* inter manus acolythi..... Archidiaconus, accepto de manibus illius (episcopi primi) calice, *refundit in scyphum* quem supra diximus et tradit calicem subdiacono regionario, qui tradit ei pugillarem cum quo confirmat populum. » (I *Ordre romain.*) — « Diacones confirmant quos episcopi sive presbyteri post pontificem communicant. » (III *Ordre romain.*) — « Confirment sanguine sacro et sic populum communicent. » (V *Ordre romain.*)

(*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*), par les chanoines Barraud (*Not. arch. et liturgiq. sur les ciboires*, p. 65), et Corblet (*Essai hist. et liturg. sur les ciboires*, p. 61), par Viollet-le-Duc (*Dictionn. raisonné du mobilier, ustensiles*, pl. 3), par M. de Laborde (*Notice des émaux du Louvre*, p. 50), etc. Il importait essentiellement de rectifier cette erreur liturgique.

L'hostie était donnée aux fidèles par les prêtres, mais le calice ne leur était présenté que par les diacres.

3. Nous allons demander d'autres renseignements au *Liber pontificalis,* qui mentionne quarante-huit fois le *scyphus*. Du IVe au IXe siècle, on le fit, pour les églises de Rome, en or, en argent, en argent doré, et, une seule fois, en corail.

Chaque titre avait le sien. Ceux qui étaient affectés aux stations étaient qualifiés *stationales*. L'épithète de *singularis* est attribuée à celui qui se faisait remarquer par sa beauté. Enfin, la capacité n'étant pas toujours la même, il y en avait de grands et de petits.

L'ornementation comportait des gemmes, des perles, des ciselures, une monture particulière et le nom du donateur. Le rédacteur n'indique qu'une fois des anses, qui en rendent le maniement plus facile.

Les coupes ministérielles sont mentionnées tantôt isolées, tantôt par groupes de 2, de 3, de 4, de 5, de 6, de 7 et même de 20.

4. Au IVe siècle, saint Paulin de Nole (*de S. Felice nat. XI*) parlait de l'usage continuel d'un *scyphus* d'argent, qui était aussi nécessaire que le calice :

« Continuum scyphus est argenteus aptus in usum. »

5. Le commandeur de Rossi (*Bullet. d'Arch. chrét.*, 1868, p. 82), traitant d'une inscription de Bergame qui rappelle la découverte en 1295 d'une couronne, d'une cuiller et d'un *scyphus*, « Coclear et siphus que sunt argentea dona, » et même en donne le dessin, suppose une certaine relation entre ces deux derniers objets. Il cite à ce propos du Cange, qui dit que les cuillers, d'après un ancien texte, servaient à prendre les offran-

des de pain pour les poser sur la patène : « Oblatæ cochleari argenteo in patena ponuntur. » Puis il ajoute : « Le *scyphus,* qui fut une ample coupe, destinée à recevoir le vin offert à l'autel par les fidèles, est aussi accompagné d'une cuiller, dans l'inscription de Bergame. Peut-être la cuiller servait-elle à verser du *scyphus* dans le calice eucharistique la quantité de vin qui devait être consacrée, comme le font encore les Espagnols. »

Si ces cuillers étaient indispensables au service liturgique, comment se fait-il qu'Anastase ne les enregistre ni avec la *patène*, ni avec le *scyphus*, si fréquemment répétés, quand on le voit inventorier les autres accessoires, comme le chalumeau et la passoire? Cet argument, purement négatif, ne détruit pas la valeur positive du texte cité par du Cange, mais il infirme l'hypothèse du commandeur de Rossi; car l'inscription de Bergame n'établit pas plus de relation entre la cuiller et le *scyphus* qu'entre celui-ci et la couronne : ce sont trois objets distincts. En outre, si la cuiller n'a pas été seulement l'accessoire obligé de la patène, je préférerais trois autres suppositions plus rationelles et plus liturgiques : d'abord, que la cuiller servit à mesurer l'eau mise dans le calice, comme le prescrit encore le *Cérémonial des Évêques,* écho de la plus haute antiquité et comme le pratique de nos jours l'Allemagne; puis qu'avec la cuiller on versa le précieux sang dans le *scyphus,* qui devait fournir aux fidèles la communion sous l'espèce du vin, et enfin, peut-être, que la communion sous l'espèce du vin, pris dans le *scyphus*, fut administrée avec la cuiller au lieu du chalumeau.

Le même archéologue, après avoir montré l'usage des cuillers dans la liturgie, fait l'énumération des plus

anciennes connues : il en cite neuf en argent qui ont été trouvées dans les environs de Rome (1).

Il y avait des cuillers exclusivement données à des églises. Il en est souvent fait mention dans les testaments. Ainsi Didier, évêque d'Auxerre, lègue à son église *cochleares XII, pens. lib. III, qui habent caudas scriptas*. Hermentrude, illustre matrone, écrit dans son testament : *Basilicæ sanctæ Crucis vel domni Vincenti cochliaria argentea decem dari jubeo.*

6. J'ai cité les Ordres romains. Écoutons la tradition. Le *Micrologus* est très-explicite à cet endroit : « Ipse pontifex confirmatur ab archidiacono in calice sancto, de quo parum refundit archidiaconus in majorem calicem, sive in scyphum quem tenet acolythus, ut ex eodem sacro vase confirmetur populus : quia vinum etiam non consecratum, sed sanguine Domini commixtum, sanctificatur per omnem modum. »

Le Cérémonial de Saint-Bénigne de Dijon, qui remonte au XIe siècle, s'exprime ainsi : « Debet autem vinum in ampulla juxta eum (diaconum) jugiter esse, ut quando opus esse perspexerit, eodem vino sanguinem Domini augere possit. »

Les Us de Cîteaux ont une rubrique analogue : « Dum autem fratres percipiunt sanguinem, infundatur vinum in calice a diacono, cum opus fuerit, de ampulla a subdiacono ante præparata juxta altare. »

Guillaume Durant observe que cette pratique s'était

(1) Le P. Garucci, pl. 462 de la *Storia dell'arte cristiana*, nos 1 à 9, reproduit plusieurs cuillers en argent découvertes à San-Canziano, près Aquila ; elles représentent l'adoration des mages, le baptême du Christ et le sacrifice d'Abraham. Sur la cuiller d'argent du musée de Parme (no 10) est gravée la main de Dieu bénissant à la manière latine.

maintenue jusqu'au XIIIe siècle : « Post sumptionem corporis et sanguinis Christi, aliquid de ipso sanguine reservatur in calice et superinfunditur vinum purum, ut alii communicantes inde sumant. Non enim esset decens tantum sanguinem conficere, nec calix capax inveniretur. » (*Ration. divin. off.*, lib. IV, cap. XLII, n° 1)

7. Continuons nos recherches, et tâchons par plusieurs exemples de bien déterminer l'usage du *scyphus* jusqu'à la fin du moyen âge. De tout cet exposé il ressortira clairement que ce vase servait à la communion, soit qu'on y mêlât quelques gouttes du précieux sang, soit qu'ultérieurement on ne l'affectât qu'au vin de l'ablution, et qu'enfin, à la longue, il ne fût plus qu'un verre à boire dans les potations qui suivaient les longs offices.

Une des raisons qui motivèrent l'usage du *flabellum* dans la liturgie fut la nécessité d'éloigner des vases les mouches qu'attirait l'odeur du vin. Aussi lisons-nous dans les Constitutions apostoliques cette rubrique : « Duo diaconi ex utraque parte altaris teneant flabellum ex tenuibus membranis... quibus leniter abigant prætervolantes bestiolas ne in *pocula* incidant. » (VIII, 9.) Les *pocula* ne sont autre chose que les *scyphi* placés « de chaque côté de l'autel ».

Le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, conservait précieusement, aux XVe et XVIIe siècles, la coupe de sa première abbesse et fondatrice, sainte Radegonde, qui vivait au VIe siècle. Les inventaires de la sacristie, reproduits par dom Fonteneau (t. 56), la mentionnent en ces termes : « La grant couppe couverte de saincte Radegunde, pour la communion. » (Inv. de 1571.) — « Item le dessus de la couppe de Madame sainte Radegunde, que ont les segretaires pour la commu-

nion (1). » (*Inv. de* 1573.) — « Item la couppe de sainte Radegonde, qui est de vermeil. » (*Inv. de* 1674.)

Or ces trois textes fondus ensemble nous apprennent : que sainte Radegonde usait d'une coupe pour la communion, destination qui lui était continuée en plein XVIIe siècle ; qu'on la considérait en conséquence autant comme vase liturgique que comme relique ; qu'elle était en matière précieuse, l'argent doré, et qu'à l'instar des autres coupes elle était munie d'un couvercle. Voilà donc un monument bien authentique du VIe siècle, encore affecté au même usage au XVIIe, autant par vénération que pour se conformer à la rubrique.

En effet, le Coutumier de l'abbaye, rédigé au XIIIe siècle et cité par extraits au tome 56 des manuscrits du laborieux bénédictin, porte expressément (p. 172) que, le jour de Noël, les sœurs venaient à l'autel recevoir le *corps du Seigneur et appliquer leur bouche au calice :* « Post dicatur missa matutinalis *Puer natus est nobis.* Ad pacem eant omnes ; post pacem eant omnes ad communionem, venientes ordinatæ, petita venia, ante altare et ore applicato ad calicem, accipiant corpus Domini reverenter. »

(1) Toute coupe (*scyphus*) fut très-anciennement couverte. Le P. Garucci avance que le mot *spanoclistus*, qu'on trouve dans Anastase, s'applique aux œuvres d'art qui ont un couvercle : « Si dà questo appellativo anche alle opere d'arte che hanno coperchi e diconsi perciò *spanoclista.* » (*Stor. dell'arte crist.*, *Musaici,* p. 116). Il cherche à le prouver par un extrait de la vie de saint Léon III : « Calicem aureum præcipuum tetragonum spanoclistum... Patenam auream spanoclistam. » Couvert, ce calice devient un *scyphus ;* mais je ne sache pas que la patène ait jamais eu de couvercle. Aussi, dans mon commentaire du *Liber pontificalis,* je proposerai une autre explication.

Or les inventaires enregistrent encore, en 1476, avant sept calices : « Item deux coupes d'argent suroré, qui poisent deux marcs moins deux gros, » et, en 1571, avant quatre calices, « le vaisseau de Pasques. » Il est bien probable que parmi les deux coupes dorées se trouve celle de sainte Radegonde : quant au *vaisseau de Pâques*, son nom et son qualificatif en font nécessairement un *scyphus* pour la communion pascale.

En 1859, les *Précis historiques*, qui s'imprimaient à Bruxelles, publièrent un article intitulé : *De la réserve du précieux sang* (173e livraison, pages 101,105).

Le chanoine Corblet répondit par un autre article, qui avait pour titre : *A-t-on réservé le précieux sang dans les siècles primitifs et au moyen âge?* (181e liv., pages 294,300.) J'extrais de cette dernière brochure les deux documents qui suivent : « L'auteur de la vie de S. Arnould, lequel vivait au XIe siècle, nous dit que cet évêque de Soissons, « le vingt et unième jour de sa maladie, « reçut sur le soir avec beaucoup de dévotion le corps « et le sang de Notre Seigneur. » Ici l'époque de la journée est bien précisée et ne peut pas laisser de doute sur la réserve du précieux sang.

« Les anciennes coutumes du monastère de Farfa, en Italie, publiées par dom Martène, contiennent cette prescription : « Mox ut anima ad exitum propinquare « visa fuerit, communicandus est homo ipse corpore et « sanguine Domini, etiamsi ipsa die comederet. » Ainsi donc on devait donner le corps et le sang de Notre-Seigneur au malade, aussitôt qu'il tombait en agonie, n'importe à quelle heure du jour ou de la nuit. Comment aurait-on pu exécuter cette prescription si le précieux sang n'avait pas été conservé dans l'église de Farfa? »

On lit dans les *Mélanges d'archéologie*, t. II, pag. 53,

à propos d'un ivoire sculpté de la collection de M. Carrand : « Lorsque, avant le XIIe siècle, on réservait le saint Sacrement, même sous l'espèce du vin (ce qui n'a plus lieu dans l'Église latine depuis longtemps), un barillet d'or ou d'argent était franchement le vase le mieux approprié à une destination aussi délicate. Sa forme, outre qu'elle indiquait assez clairement le contenu, prêtait à une fermeture exacte, qui pût prévenir tout accident d'effusion dans le transport. Nous en conservons encore le souvenir dans les cérémonies de plusieurs messes solennelles où l'on présente à l'offertoire des barils de vin, dorés et argentés. »

Le Missel de Monza, qui remonte au XIIe siècle, dit que le prêtre, pour communier les fidèles, trempait l'hostie dans du vin non consacré : « Dicat alte : *per omnia secula seculorum,* sanctum mittens Xpi corpus in vino non consecrato et communicet. » (Frisi, t. III, p. 93.)

L'inventaire du trésor de Clairvaux, rédigé en 1741, enregistre en ces termes un *scyphus* que l'on croyait avoir appartenu à saint Malachie, archevêque d'Armagh, en Irlande, qui vivait au XIIe siècle : « Le hanap d'albâtre de saint Malachie, cassé en plusieurs pièces au nombre de quinze, à l'une desquelles est attaché un petit parchemin sur lequel est écrit : Cyphus sancti Malachie. » (Lalore, *le Trésor de Clairvaux*, p. 14.)

Au XIIe siècle, Sicard, évêque de Crémone, comparait le *scyphus* au prédicateur qui enivre son auditoire, et le vin qu'il contient au fidèle que la science divine enivre : « Scyphi, prædicatores vel auditores, qui inebriant vel inebriantur vino scientiæ. » (*Mitrale*, édit. Migne, lib. I, col. 50.)

« Au XIIe siècle, Robert Paululus, prêtre de l'Église

d'Amiens, se plaint (*De off. eccl.*, lib. I, c. xx) de l'ignorance des prêtres, qui, au lieu de communier les enfants nouvellement baptisés, ne leur donnent que du vin non consacré. » (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXIX, p. 399). Ce texte prouve sans réplique l'usage du *scyphus*.

Au milieu du XII[e] siècle, le chanoine Artaud donnait, pour la reconstruction de la tour de la cathédrale de Lyon, deux coupes, deux bassins, deux serviettes et une coupe d'argent avec sa cuiller : « Artaldus, canonicus, qui dedit sancto Stephano duos cyphos et duas concas et duo mantilia et XL solidos in opus turris majoris ecclesiæ, et cyphum argenteum cum cocleari. » (*Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ,* p. 66, *apud* Bégule, *Monographie de la cath. de Lyon*, p. 6.) Qu'on remarque que les bassins accompagnent les coupes et devaient leur servir de soucoupe ou de support, afin que le contenu ne tombât pas sur le sol. De même chaque ustensile, en partie double, avait sa serviette propre, pour essuyer la bouche de ceux qui venaient d'y prendre l'ablution. Les deux premières coupes sont destinées à l'ablution ; mais la dernière avec sa cuiller était évidemment affectée à la communion proprement dite, et la cuiller pouvait servir précisément à donner à chacun une partie du précieux sang, ce qui aurait exclu l'emploi du chalumeau.

N'est-ce pas un véritable *scyphus* qu'enregistre l'inventaire de l'abbaye de Dommartin? « Vas (ex quo tamen metallo apprime haud potest discerni) quo sanctus Judocus pretiosissimum Christi sanguinem (cujus tempore utraque sub specie communicabatur) populo administravit. Ubi versum per gyrum inscriptum legi :

« Sumitur hic Christi sanguis, protectio mundi. »

(Van Drival, *le Trésor sacré de la cath. d'Arras*, p. 169.) C'était donc un vase, et non un calice, uniquement destiné à la communion du *peuple*.

Dans une lettre d'Innocent III (1204) nous voyons que l'empereur de Constantinople Baudouin lui avait envoyé, parmi plusieurs objets précieux, mais tous d'usage liturgique, « duos scyphos argenteos. » (Riant, *Exuv. sacr. Constantin.*, t. II, p. 57.)

Le Rituel de Saint-Martin de Tours, qui date de l'an 1206, mentionne deux fois le *scyphus*, d'abord le jeudi saint, au lavement des pieds, pour ce que l'on appelait autrefois la *potation*; puis, à la fête de saint Michel, où la redevance d'une livre est offerte aux chanoines dans des coupes de bois qui deviennent ensuite la propriété des marguilliers ou massiers du chapitre : « Signa sonantur, exeunt senescallus et juvenis, aquam et mappas habentes, ad pedes presbiterorum abluendos; quo facto, senescallus et juvenis vinum in scyphis ad decanum et canonicos offerunt; facta benedictione alta voce, bibunt canonici, in ordine sedent, accepto vino, clerici reponunt. » (Édit. Nobileau, pag. 21.) — « In festo sancti Michaelis, fit festum sicut in dominica, et sonatur sicut in festo, legit decanus et habet crocum. Ad missam, post evangelium, cappa remota, vadunt quatuor canonici et offerunt omnibus, etiam sacerdoti, unam libram Turonensem. Septimanarius dimidium libræ, canonici unam libram habent, in scyphis ligneis præsentant. In hac die ignis incenditur, in cacabis ante omnia altaria. Residuum mensæ est fabricæ, scyphi matriculariis, cacabi capitulo. » (P. 30.)

Il est rapporté dans la vie de saint François d'Assise qu'un ange lui apparut portant un vase de cristal très-

pur, renfermant une liqueur plus pure encore. François, qui n'était que diacre, demanda l'explication de cette vision : « L'âme du prêtre, lui répondit cet ange, doit être plus immaculée que ce vase. » François, effrayé, ne consentit jamais à être prêtre.

D'après une ancienne gravure, reproduite par une gouache au XVIIe siècle chez les franciscains de Versailles, ce vase est hémisphérique, avec un bouton à la partie supérieure et un pied analogue à celui des monstrances ou ciboires.

Etudié archéologiquement, ce fait se réfère évidemment à un usage liturgique. La liqueur contenue dans le vase est du vin, que le prêtre changera au sang de Notre-Seigneur. Autrement l'apparition n'aurait pas de signification. Il est possible que, dans les églises pauvres, cette coupe ait été simplement en verre, et alors s'explique parfaitement la vision de celui qui refusa le sacerdoce.

Qu'on remarque que ce fait a dû se passer à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, lorsque le *scyphus* était encore en usage.

Le Cérémonial du Puy, arrangé au XVIIe siècle, mais dont la rédaction première remonte au XIIIe, rapporte que, le jour de Pâques, après vêpres, il y avait potation pour les chanoines. Le vin était dans des coupes. « Quo cantato, alta voce dicitur a clericulis similiter et ordinate existentibus cephos plenos in manibus tenentibus : *Benedicite.* Et facta benedictione ab episcopo vel ab ebdomadario, incipiunt potare, et bibunt vinum et alodium. » (Peyrard, *Mémoire sur le jubilé de Notre-Dame du Puy*, page 122.)

Voici un texte d'inventaire qui est très-explicite : « Unam cupam argenteam, cum qua, ut dicitur, com-

municabantur conversi dicti monasterii. » (*Inv. de l'abb. de Silvacane*, 1289, n° 1.)

Au moyen âge, l'investiture se faisait aussi bien par le *scyphus* que par le calice. Du Cange rapporte ces trois textes : « In cujus donationis signum etiam scyphum argenteum obtulit, qui in hac ecclesia servatus æternam illius facti memoriam retinet. » (Sim. Dunelmen., *De eccl. Dunelmen.*, lib. III, cap. XIV).— « Ad hujus quoque memoriam doni corroborandam, meum scyphum marmoreum ad investituram harum villarum plenarie faciendam prædictis fratribus attribuo. » (*Chart. comitis Britan.*) — « Hujus rei supradictæ misit Archimbaldus donum super altare S. Mariæ per scyphum S. Macarii. » (*Tabul. Major. monasterii.*) Or si un *scyphus* s'offrait ainsi en don, si on le conservait dans l'église, il est certain qu'il devait lui être de quelque utilité et que ce n'était pas un objet de parade et de superfluité. De plus, cette désignation de *scyphus* de saint Macaire témoigne qu'il avait appartenu à cet homme de Dieu, qui avait pu s'en servir pour le culte.

Sainte Flors, qui mourut en 1347, eut une vision qui est ainsi rapportée par son confesseur : « Elle fut ravie d'autres fois en contemplant les secrets célestes, et elle fut visitée par l'ange qui, sous forme d'un beau jeune homme, lui présenta une coupe d'or, pleine d'un breuvage précieux, et lui dit : « Bois de ma main ce « breuvage de salut, car il est temps que le corps ait « quelque réfection. » Flors, en le prenant et le buvant, y trouva une si grande et si merveilleuse douceur qu'elle n'en avait jamais senti de pareille. Lorsqu'elle eut presque achevé le breuvage, il lui sembla qu'elle regardait celui qui lui présentait une chose si précieuse. Ayant ouvert la coupe, elle regarda le serviteur, et il

prit soudainement la coupe et lui jeta même sur le visage ce qui était resté. Le jeune homme l'ayant quittée, elle demeura trois jours sans prendre aucune nourriture, elle disait qu'elle demeurerait quinze jours et davantage sans manger; mais elle y fut forcée par les autres, car elle ne souffrait point la faim ni la soif à cause de la douceur spirituelle. Depuis cet événement, cette sainte vierge, après la communion du prêtre, était ravie en esprit et demeurait transie de corps jusqu'à vêpres. » (*Analecta juris pontificii,* tome XVIII, col. 7.)

On remarquera le rapprochement de ce fait avec les communions de la sainte religieuse; de plus, la forme de la coupe, qui a un couvercle, et son usage, qui est de contenir un liquide précieux et fortifiant. Tout cet ensemble nous montre que nous avons là encore, en plein XIVe siècle, un exemple du *scyphus* eucharistique.

Il est encore dit par le même confesseur de sainte Flors qu'elle refusait la purification qui suivait la communion, ce qui donne plus de poids à l'attestation précédente, relativement au bien qui en résulta pour elle : « Quand elle devait communier, elle brûlait de l'ardeur de l'amour divin, et elle avait tant d'excès d'esprit, qu'après qu'elle avait pris la communion elle était ravie, et on ne pouvait espérer qu'elle prît vin ni eau après la communion, mais il fallait que deux des autres la prissent et la levassent de çà et de là lorsqu'elle communiait, et qu'après on la mît à sa place. » (*Ibidem,* col. 13.)

Au château de Cornillon (Gard), l'inventaire de 1379, publié par la *Revue des Sociétés savantes* avec les notes de MM. Albanès et Darcel, mentionne dans la chapelle de Saint-Martial, renfermés dans des coffres forts, plusieurs gobelets et tasses d'orfévrerie, généralement avec

couvercle. Ce doivent être évidemment des *scyphi*, et leur multiplicité ne doit pas étonner, puisque dans cette même famille on compta en même temps jusqu'à sept cardinaux et que ledit inventaire réunit dans le même acte le mobilier de plusieurs autres châteaux appartenant à la même famille de Beaufort, qui fournit deux papes à l'Église.

« Item, tres cobeleti argenti deaurati, ad modum rose, cum copertoriis et pedibus hesmalhatis et apthatis. » (N° 5.) — « Item, tres alii cobeleti deaurati, alterius forme, cum pedibus et cohopertoriis apthatis et hesmalhatis. » (N° 6.) — « Item, unus alius cobeletus argenti deaurati, cum pede et cohopertorio, hesmalhatus et apthatus, et sunt circuli in circumferentia, et in copertorio est figura servi(1). » (N° 8.) — « Item, una cupa, de opere Anglie, deaurata, cum pede et copertorio coronato, apthato et esmalhato. » (N° 9.) — « Item, sex tacee argenti mediocres, deaurate, cum pede. » (N° 10.) « Item, XII tacee argenti, magne et late, deaurate. »

(1) L'orthographe de cet inventaire est très-défectueuse, peut-être faut-il restituer *cervi*. Or, d'après saint Eucher, le cerf est le symbole du Christ : « Cervus, Christus. » (*De formul. spiritual.*) Le rapport qui existe entre une coupe et un cerf nous est donné par saint Jérôme, commentant le psaume XLI : « Mos est cervo ut inventum serpentem naribus hauriat et post hæc exardescens extingat sitim. » Dans la belle mosaïque absidale de l'église Saint-Clément, à Rome, qui date de la fin du XIIIe siècle, on voit le cerf au pied de la croix sur laquelle est étendu le Christ, vainqueur d'un serpent rouge et s'apprêtant à étancher sa soif à une source d'eau vive. Près de là, dans un enroulement de feuillages, est figuré un *scyphus* d'argent, à pied bas et large, coupe godronnée et couvercle concave, surmonté d'une chouette.

(N° 11.) — « Item, due alie tacie deaurate, una magna cum pede, sine hesmalh, et alia sine pede hesmalhata in medio. » (N° 12.) —« Una magna cuppa argenti, deaurata, de opere Anglie, cum copertorio esmalhato et apthato. » (N° 14.) — « Item, unus cobeletus deauratus, cum pede et copertorio aptatus; et est in repositorio corii. » (N° 15.) – «Item, unus alius gobelletus deauratus, cum pede et copertorio; in summitate cuius est figura simie, hesmalhatus et apthatus. » (N° 15.)—«Item, alius cobeletus deauratus, cum pede et copertorio, esmalhatus et apthatus. » (N° 17.) — « Sex tacee argenti, deaurati, sine pede. » (N° 21.) — « Item, XII tacee argenti albe. » (N° 22.) — « Item, in alia bogia fuerunt reperte duodecim tacee argenti albi. » (N° 28.) — « Item, IIII^or alie tacee albe, cum bulhonis in medio. » (N° 29.)— « Item, sex alie tacee argenti, plane, deaurate. » (N° 30.) — « Item, unus cobeletus de madrio, cum repositorio corii. » (N° 41.)

Évidemment la différence de nom indique une variante dans la forme. Comme dans les mêmes coffres se trouve aussi de l'argenterie de toilette et de table, il s'ensuit que, rigoureusement, toutes les coupes n'ont pas eu un usage liturgique; cependant il est bien probable que quelques-uns de ces objets furent affectés à l'usage, soit de la chapelle des seigneurs de Beaufort, soit même de celle des papes et des cardinaux de cette maison. La difficulté vient de ce que pour cet objet la forme était la même, tant à l'église que sur le dressoir; en conséquence l'on pouvait, suivant l'occurrence, employer à la communion un vase qui n'aurait pas eu primitivement cette destination. C'est ainsi qu'au moyen âge on voit des salières, par exemple,

devenir des boîtes à reliques pour la consécration des autels (1).

Le *Magasin pittoresque* a fait graver le sceau de Robert Coupequesne, découvert à Longueville en 1871 (1875, p. 160). Or ce sceau est du XVe siècle et porte, à la partie inférieure, les armes parlantes du vicaire de Longueville, qui sont mi-parti, à une *coupe* et un *chêne*. Cette coupe n'est autre qu'un *scyphus*, à pied rond, tige traversée par un nœud et coupe formant une boule avec son couvercle : on dirait un ciboire.

Les derniers textes que je citerai sont des XVe et XVIe siècles : « Item ciphum argenteum, cum pede deaurato, cum corona desuper. » (*Invent. du dôme d'Hildesheim,* 1409.)

M. Charles Vasseur a cité ce document important dans sa brochure : *le Registre de la Charité de Surville,* Caen, 1864, p. 8-9 : « L'an de grace mil IIIj cc LXXIj, le dymence XIe jour d'apvril avant Pasqz, Guillemecte Laboullentère, veufve de feu Richard des Monchaux, meue en dévocion, et affin qu'elle et ses amys, parens et bienfaicteurs, soient accompaigniés ès prières et supplicacions qui seront faictes en ceste église de Sainct-Martin de Surville, donna au trésor de ladicte église une tasse d'argent, pesante trois onches et ung gros, et veult icelle veufve que ladicte tasse serve en temps advenir pour administrer le vin ès manans et habitans de ladicte parroisse de Surville, après ce que, les jours de Pasques et aultres jours, auront receu le précieux corps de Jhesu-Crist, par ainsi que iceux parroissiens... auront à ces jours en leurs prières et oroisons ladicte veufve et ses amys. Et veult ladicte veufve que

(1) *Bulletin archéologique*, t. III, p. 13.

pour necessité ne indigence qu'il leur puisse advenir ne soit vendue ne engagée, laquelle chose luy fust accordée par lesd. parroissiens. Laquelle tasse a esté livrée et baillée par Jehan Vigo, filleul de ladicte veufve, le jour dessus dict au prosne de la grant messe de ladicte parroisse. » Surville était une paroisse du diocèse de Lisieux, et la *Charité* formait une confrérie spécialement instituée pour l'ensevelissement des morts.

« Receu, depuis cest inventaire fait, une ronde couppe d'argent doré, goderonné, à un couvercle, ayant ung agnelet. » (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, 1523). Le même inventaire décrit plusieurs autres coupes, mais rien n'indique qu'elles aient eu un caractère religieux, ce qui me semble au moins probable ici, à cause de l'agneau, qui peut s'expliquer symboliquement.

L'inventaire de l'église de Notre-Dame-en-Vaux, à Châlons-sur-Marne, dressé en 1526, contient cet article : « Item, une toile de lin à mectre à Pasques devant l'estal à prismes, pour ministrer les gens, » ce qui est interprété par M. Darcel : « Parmi les linges, nous voyons (art. 58) *une toile de lin à mettre à Pasques devant l'estal* (les stalles?) *à prismes pour* (la communion) *ministrer les gens.* » (*Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. II, p. 269.) Ce texte signifie que la communion, le jour de Pâques, se donnait de bon matin, à la messe qui suivait *prime,* et que, pendant cette petite heure, on garnissait d'une *toile de lin* ou nappe, comme on fait encore aujourd'hui, non pas les *stalles* (car la communion ne se donnait pas dans le chœur, mais seulement à l'entrée), mais bien l'*étal,* c'est-à-dire la *table* dressée exprès pour la circonstance, ainsi qu'en témoignent plusieurs anciens inventaires. *Étal* est un vieux mot français qui subsiste encore dans le langage des bouchers (voir le *Diction-*

naire de l'Académie), et qui est le radical du substantif *étalage* et du verbe *étaler*, qui a produit son opposé dans *détaler*. On comprend la nécessité d'un *étal* plus large que nos balustrades, précisément parce qu'on y posait la *tasse* de l'ablution : les balustrades italiennes ont maintenu l'usage d'une plate-forme supérieure assez développée pour former tablette, et sur laquelle on étend une nappe et on place les verres requis pour le vin ou l'eau de l'ablution.

« Plus, six tasses d'argent marquées par les bors de cette manière : G. de Tangy, pesant neuf marcs. » (Courajod, *le Trésor de la cathédrale d'Auxerre en* 1567, p. 11). Or « le chanoine Germain de Tangy vivoit en 1470 » (Lebeuf.)

« A Reims, tout en remplaçant le vin consacré par du vin ordinaire, on n'en disait pas moins : *Corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam æternam.* Le Rituel de 1585 proscrit pourtant cette espèce de non-sens liturgique. » (*Revue de l'Art chrét.*, t. XXIX, p. 402.) Ce non-sens s'explique parfaitement, car il est rare qu'un usage disparaisse complétement. Ainsi on substitua d'abord au précieux sang du vin qui n'en contint plus que quelques gouttes, lesquelles furent ultérieurement supprimées, et le vin resta alors seul. Cela prouve évidemment que le rite se transforma peu à peu, sans que la rubrique ait été atteinte, et que le changement se fit graduellement par les individus eux-mêmes, plutôt que par l'autorité ecclésiastique, qui n'intervint que tardivement.

8. Je consacrerai un paragraphe à part à l'usage du *scyphus* en Angleterre, d'après les textes nombreux rapportés par le *Monasticon Anglicanum*. Je ferai toutefois observer préalablement que la destination du vase est

certaine, quand il figure dans un inventaire d'église ; que parfois elle devient douteuse, lorsque le don est simplement enregistré sans explication aucune, et enfin que les mots *in refectorio* ou *pro refectorio* (1) sont l'indice non équivoque d'une affectation purement profane, comme je l'ai insinué plus haut à propos des potations (2).

Que la coupe eût une double destination religieuse et civile, nous l'apprenons encore par la décoration même d'une coupe de la collection de Mme de la Sayette, à Poitiers. Cette belle pièce émaillée est signée et datée *Leonardus Lemovicus inventor*, 1536. « L'intérieur présente trois sujets peints en couleurs et séparés entre eux par des arabesques d'or : le premier représente un prélat à l'autel officiant ; le second, deux personnages à table, le troisième sujet représente également un repas. » *Gazette des Beaux-Arts*, t. VI, p. 245). Ce sont précisément les scènes où l'on fait usage de la coupe.

Nous sommes à la célèbre abbaye de Saint-Alban.

Au XIIIe siècle il est parlé, parmi les legs d'un abbé, d'une coupe d'argent avec son couvercle : « Cuppa argentea cum coperculo argenteo, » (t. II, p. 236) d'une coupe d'argent doré, d'un travail précieux (3) :

(1) Grégoire IX, dans son ordonnance de réforme, défend aux bénédictins d'avoir à l'infirmerie et au réfectoire des coupes d'argent et d'or ou rehaussées de ces métaux : « In infirmitorio et refectorio cifis argenteis vel aureis, seu etiam pedem vel circulum argenteum vel aureum habentibus, non utantur. »

(2) « Dedit etiam nobis cyphum mazelinum cum pede argenteo ad serviendum in refectorio. » (*Necrolog. eccl. parisien.*)

(3) Offerte sous le pontificat d'Innocent IV.

« Unam cuppam argenteam deauratam, pretiosam valde tam opere quam materie », (p. 237) et d'une coupe de verre dont on donne le prix : « Et in factura unius ciphi murrei (1), pro desco XIIJ s. IIIJ d. » (P. 242.)

Au XIVe siècle, Jeanne Whittewelle avait offert au même monastère « unum ciphum murreum ». (P. 222.)

En 1431, voici une coupe donnée par un recteur et qui porte, au revers du fond, l'image de saint Christophe : « Anno Domini millesimo CCCC° tricesimo primo, dominus Ricardus Chaundeler, rector de Wulchurche, in Londoniis, contulit conventui.... unum ciphum murreum, ad valorem quidem sex marcarum, in cujus fundo versatili insculpitur ymago sancti Christofori. » (P. 223.)

Les indications suivantes n'ont pas de date : la coupe est grande, en argent, en argent doré, ou en verre et en bois ; le couvercle est spécialement mentionné.

« Unam cupam magnam argenteam et auratam. » (P. 218.) — « Unum ciphum murreum, in cujus fundo scribitur nomen ejus. » (2) (p. 218.) — « Cyphum mur-

(1) Du Cange n'ose se prononcer sur le vrai sens de *murreus*, qui signifie, suivant les érudits, ou une pierre précieuse, ou ce qu'on nommait *porcelaine* au moyen âge, ou encore du verre et une espèce de bois qualifiée *madre*. Voir le mot *mazer* dans son glossaire, où sont reproduites ces citations : « Duos cyphos argenteos, 11 cochlearia, unum madrinum... cifum madrinum. » (*Testam. Albonis, canonici Altissiodor.*, an. 1191.) — « Sciphum argenteum et murreum. » (*Charta Guillelmi, ep. Ambianen.* an. 1293.) — « Item ciphus de Anserne magnus de mazero, cum basso pede et circulo argenteo. » (*Visit. thesaur. sancti Pauli Londinen.*, ann. 1295)

(2) Le nom du pape Adrien IV, d'origine anglaise, qui siégea de 1154 à 1159.

reum, quem Wesheyl nostris temporibus appellamus. » (P. 219.) — « Duos cyphos argenteos. » (P. 219.) — « Unum ciphum de dugum, ornatum decenter argento, cum cooperculo de eodem ligno et unum ciphum murreum cum duabus peciis. » (P. 221.)

A la collégiale de Windsor nous rencontrons, parmi les *jocalia* de l'église, un petit *scyphus* en béryl, avec pied et couvercle d'argent doré ; un autre d'argent doré, qui appartint à saint Thomas d'Hereford ; un troisième de même matière, qu'accompagnait une aiguière. « Item unus ciphus parvo de berillo, cum pede et cooperculo argento deaurato. — Item unus ciphus argenteus deauratus, cum cooperculo, qui fuit sancti Thomæ Herefordensis. — Item unus ciphus, cum uno aquario argenteo deaurato, ex dono comitis Pembrochiæ. » (P. 1366.)

Plus tard, sous Richard II, au XIVe siècle, deux *scyphi* changèrent de destination et furent transformés en reliquaires : « Item unus ciphus argenteus deauratus, quæ fuit sancti Martini, cum cooperculo, et cum aymellatione in fundo de sancto Martino ; in quo cipho continetur quædam pars cranii sancti Bartholomæi. — Item unus cyphus de ore gryfonis, cum cooperculo argenteo et novo, facto ejusdem materiæ, cum pede argenteo deaurato et ligaturis argenteis deauratis subtiliter ; in cujus coperculo sunt .... : in quo cipho continetur quædam pars cranii sancti Thomæ, apostoli. » (T. VIII, p. 1364.)

Passons à la cathédrale d'York, dont le long et curieux inventaire fut rédigé en 1518. Les *cratères*, car c'est ainsi qu'on les nomme en se servant d'une expression classique, sont en argent ou en argent doré, avec

couvercle. La coupe, dite *gobelet*, est ornée d'une rose sur le fond.

« *Crathera*. Item una crathera magna deaurata, stans cooperta, ponderis 8 unc. dim. — Item una crathera argentea, ex dono D. Tho. Arundell (1), quondam archiep. Eborum, pond. 18 li. — Item unum *le gobelet*, cum coopertorio deaurato, cum rosa in fundo, ex dono Johannis Rawcliffe, pro usu canonicorum.... continue utendum. » (T. VIII, p. 1205.)

A l'abbaye de Thorney, l'abbé prête en gage au roi « Unum ciphum argenteum cum pede et cooperculo deauratum, et aymellatum, et ingravatum de Babwyn in pomello pedis et cooperculi, ponderis quatuor librarum et decem solidorum, pretii quatuor librarum et decem solidorum ; unum calicem......., unum ciphum argenteum deauratum extra, cum pede et cooperculo, pretii xxviij solidorum et viij denariorum. » (T. II, p. 607.) Or la première coupe, tirée de la sacristie ainsi que le calice, était précieuse par sa matière, argent doré et émail ; le nom du donateur s'y trouve gravé au nœud et au couvercle, à moins que *babouin* n'indique des grotesques de ce nom.

Il n'est pas douteux que, dans une abbaye, le *scyphus* ne servît à la communion des moines. En effet, Grégoire IX, dans sa réforme des bénédictins, veut que les moines communient, une fois le mois, sous les deux espèces : « Provideat abbas ut in prima dominica mensis corpori et sanguini Domini Jhesu Christi comunicent ; quod si aliqua de causa aliquis duxerit abstinendum, causam ei vel priori seu penitentiario ab abbate

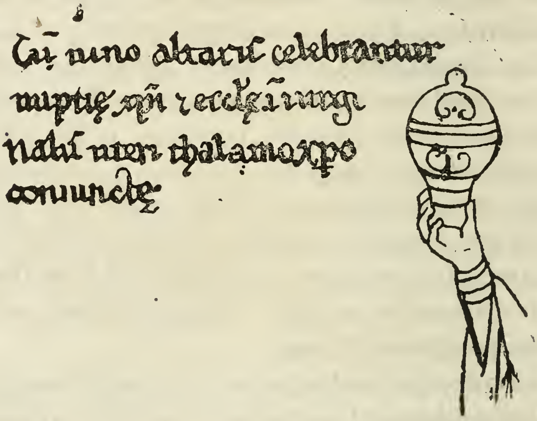
(1) Thomas Arundel fut archevêque d'York de 1388 à 1396.

deputatis non differat intimare, ut ejus judicio vel abstineat vel ad communionem accedat. » En 1256, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, prescrivit aux moines de ne pas abandonner l'ancienne coutume : « Consueverant quod omnes ministrantes missis, nisi essent pro defunctis, communicarent corpori et sanguini Christi; sed istam consuetudinem jam per negligentiam aliquantulum dimiserant; injunximus abbati et priori quod hanc consuetudinem ab omnibus plenius faciant observari. » (*Regestr. Visitation.*, p. 262.) Ainsi tous les ministres, c'est-à-dire tous ceux qui servaient à l'autel, devaient communier avec le précieux sang, excepté aux messes des défunts. Cet usage s'était conservé jusqu'au siècle dernier à l'abbaye de Saint-Denis, pour le diacre et le sous-diacre, et il se maintient encore lors des pontificaux du pape.

9. L'existence et la destination du *scyphus* liturgique étant irrévocablement constatées, restent ces deux points obscurs à élucider : Peut-on arriver sûrement à déterminer sa forme? En connaît-on des spécimens, soit figurés, soit en nature?

Les inventaires et les textes ont l'immense inconvénient de parler trop sommairement d'objets qu'ils ne montrent pas et dont ils ne donnent la configuration que par des traits rapides et insuffisants. Les miniatures, au contraire, les représentent souvent fidèlement, tels qu'ils sont : elles sont complètes et d'une application irréfragable lorsqu'elles joignent une légende au dessin. Alors cesse toute hésitation sur l'identité. Or j'ai eu la chance de rencontrer dans le beau manuscrit de Herrade de Lansberg, reproduit en partie par Engelhart en planches coloriées qui dédommagent de la perte de l'original, non-seulement l'explication du *scyphus*, mais aussi sa

forme exacte. Planche V, sous la rubrique *Pontifices*, on remarque un évêque, paré pontificalement de la chasuble, la crosse et la mitre, et tenant en main un vase d'or, dont il est dit qu'avec le vin de l'autel se célèbrent

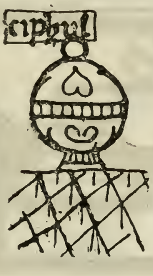


les noces du Christ et de l'Eglise, qui est unie au Christ sur le lit du sein virginal de Marie : *Cum vino altaris celebrantur nuptie Xpisti et Ecclesie, in virginalis uteri thalamo Xpisto conjuncte.*

Le miniaturiste pouvait tout aussi bien mettre un calice aux mains de l'évêque, puisque c'est dans ce vase qu'a lieu la consécration du vin. Mais son idée était autre ; il voulait montrer que l'espèce consacrée existe aussi dans le *scyphus*, et par là même atteint la communauté, le corps entier des fidèles. Dans le cas présent, nous n'avons qu'une chose à retenir de ce texte, à savoir que le *vin de l'autel*, celui de la *célébration*, était contenu dans le *scyphus*, lequel était l'emblème du sein virginal de Marie : aussi, de même que

le Christ s'unit mystiquement à l'Église, ainsi les fidèles s'unissent par la communion à leur Sauveur et Rédempteur. Enfin, cette communion ne pouvait se réaliser qu'autant que le vin du *scyphus* avait été transformé par un mélange, tant minime fût-il, du précieux sang.

Ce vase a l'aspect d'une boule, coupée au milieu et ornée du même rinceau, mais opposé, sur le couvercle



et sur la panse. Il se termine par un bouton et pose sur un pied étroit, garni d'un simple filet. Ailleurs, pl. IX, le même vase reparaît, plus orné, quoique avec le même aspect. Le pied mouluré est évasé et perlé ; un bandeau perlé sépare le couvercle de la panse, tous les deux égayés de trèfles; au sommet reparaît le même bouton (1). Cette fois, nous avons le nom de l'objet : CIPHUS, et c'est si bien un vase à vin, qu'il figure sur la table d'un clerc, *mensa clerici*, pour réprouver un des nombreux excès dont il se rend coupable, personnifiant en lui le clergé tout entier.

Après cette découverte capitale, je voulus en trouver la confirmation sur d'autres monuments (1). Les vitraux

(1) Deux autres *scyphi* sont figurés parmi les vases d'une table, dans le même manuscrit.

(2) Je ne serais pas étonné que ce fût un *scyphus* qu'on

du XIII[e] siècle ont satisfait à ma légitime curiosité. Au

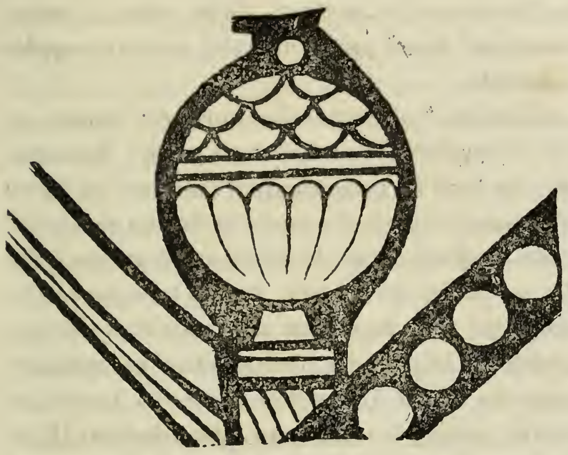


Mans, dans la légende de saint Nicolas (2), la coupe d'argent qu'offre un enfant est ronde également, avec glo-

voit sur l'autel, près du calice, dans le Missel de Saint-Denis. (*Bibliothèque nationale*, XI[e] siècle.) Sa forme est celle d'une coupe montée sur un pied étroit. Le calice à anses aurait servi à l'officiant et le *scyphus* à ses assistants. On pourrait dire que l'hostie présentée par le Christ vient de ce vase, qui serait alors un *ciboire*; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une communion miraculeuse. Le seul doute que j'entrevois me viendrait de l'absence de couvercle à la coupe, qui n'en a peut-être pas, parce qu'elle doit servir immédiatement.

(2) Voir la belle publication de M. Hucher, à ce vitrail où les deux médaillons du *scyphus* sont reproduits de grandeur naturelle.

bule au sommet, pied épaté et mouluré : celle qui tombe à la mer est en or, à la différence près des imbrications



au couvercle et des godrons à la panse. Or, d'après la *Légende d'or*, ce vase était un *scyphus* (1).

(1) « Vir quidam nobilis rogavit beatum Nicolaum ut sibi filium a Domino impetraret, promittens se filium ad ecclesiam ejus ducturum et scyphum aureum oblaturum. Filius igitur nascitur et scyphus fieri jubetur. Qui dum sibi placeret, suis eum adaptavit usibus et alium æque valentem fieri præcepit... Puer autem, quum vellet haurire (aquam) cum scypho, in mare cecidit... Veniens (pater) ad altare sancti Nicolai cum obtulisset secundum scyphum, tanquam projectus cecidit de altari; cum autem eum elevasset et super altare iterum posuisset, rursus de altari longius est projectus... Ecce puer sanus et incolumis advenit, primum scyphum suis gestans manibus... Pater ejus lætus effectus utrumque scyphum beato Nicolao obtulit. » (Édit. Grœss, p. 28.)

A Bourges, sur un autel est placé un *scyphus*, toujours pareil aux précédents, mais entièrement uni : ailleurs, on le voit entre les mains d'un prêtre qui semble l'élever ou le montrer. Enfin, dans la même cathédrale, est figuré près d'un autel un autre *scyphus* sans couvercle.

Ma conclusion toute naturelle, après cet exposé, est celle-ci : le *scyphus* comprenait trois parties distinctes, qui sont : un bouton, pour terminer ; un vase en forme de boule, pour contenir et couvrir le vin ; un pied bas et épaté, afin de donner plus de solidité, précaution indispensable en raison du contenu. Or ces trois caractères se rencontrent trait pour trait dans quatre vases que l'on a pris jusqu'ici pour des ciboires, et qui ne sont autre chose que des *scyphi*. L'un est au musée du Louvre, et date du XIIIe siècle ; le second, au trésor de Sens (1), et n'est pas antérieur au XIVe, et les derniers se voient à Saint-Maurice d'Agaune (2).

Le résultat obtenu, qui constitue une véritable découverte archéologique, me fera pardonner la longueur de cette digression, justifiée d'ailleurs par la présence du *scyphus* dans les inventaires de Monza.

J'insisterai sur trois *scyphi* en particulier.

(1) Barraud, *Not. arch. et liturgiq. sur les ciboires*, p. 67; Gaussen, *Portefeuille archéologiq.*; de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 5e édit., p. 635; *Gaz. des Beaux-Arts*, t. IV, p. 301 ; *Annal. arch.*, t. XIX, p. 167.

(2) Voir la belle publication de M. Édouard Aubert sur ce trésor, p. 172, 175. L'un, le plus ancien, ressemble à celui d'Alpais. L'autre, qui n'est pas du XIIe siècle, comme le dit l'auteur, mais du XIIIe, est identique à celui de Sens : les serpents qu'on remarque à la boule figurent le démon vaincu par l'eucharistie.

M. de Montaiglon a fait graver et décrit dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, 2e période, p. 157-160, la coupe de Sens, où il a le double tort de voir un *calice* et un *ciboire*, quand, quelques lignes plus bas, il lui donne son vrai nom en disant que ce ciboire « s'appelait la coupe ». Cependant, au bas de sa gravure, il maintient « calice du XIIIe siècle en argent doré ». Voici son texte, qui est très-court :

« Le trésor a de beaux calices en vermeil du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui n'ont rien d'exceptionnel; mais la perle en ce genre est le grand calice du XIIIe siècle, qui a été souvent gravé, et que le dessin de M. Laurent, d'une exactitude et d'une vérité de caractère bien remarquables, met absolument sous les yeux de nos lecteurs, avec sa merveilleuse pondération et la grave souplesse de sa tournure magistrale. Dans la simplicité robuste et dans l'harmonie de ses lignes, c'est un vrai chef-d'œuvre d'orfévrerie. Comme on le voit, il est d'une forme exceptionnelle. C'était le ciboire où l'on conservait les hosties et qui se suspendait par un anneau dans le ciborium, au-dessus du maître-autel. Il suffisait d'ôter les deux goupilles latérales pour séparer absolument le couvercle et rendre la coupe à son usage de calice. »

L'inventaire de 1653 précise bien la destination et le nom de ce vase liturgique : « Au-dessus du maître-autel est suspendu le même ciborium qui, autrefois, pendant la nuit, fut volé, avec l'adorable eucharistie, par deux jeunes impies, l'an 1541. L'un de ces deux sacriléges, mis en suspicion par la permission de Dieu, fit des aveux; et près de la maison hospitalière de Dieu, sous un amas de décombres, on trouva la coupe avec toutes les hosties consacrées, et, à la grande joie de toute la ville, on la reporta à sa place. Cette coupe, très-véné-

rable, renferme une boîte d'or dans laquelle repose le très-précieux corps du Seigneur. » (Julliot, *Inv. du trésor de l'église métropolitaine de Sens,* p. 51.)

La fête instituée en réparation du vol sacrilége fut nommée la *Récupération de la coupe.*

Le vase de Sens est donc bien une coupe (1), autre-

(1) Le mot *coupe* se retrouve ailleurs pour indiquer un ciboire de suspension, plus grand que les nôtres et modelé sur le *scyphus :* « Une coupe d'or et un tabernacle d'argent doré à trois chaisnes d'argent. (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, 1376.) — « Item, deux couppes d'argent doré, d'ancienne façon, ... dont l'une a été baillée à la chappelle du Roy au Boys pour mectre le corps Jésus-Christ. » (*Inv. de Charles V*, 1379.) — « Item, une coupe couverte d'argent vermeil doré, appellée ciboire, estant au-dessus du grand autel.» (*Inv. de Notre-Dame de Vaux à Châlons-sur-Marne*, 1527, n° 157.)

La même expression est appliquée à un ciboire portatif: « Item cupa cooperta argentea aurata ad portandum corpus Christi. » (*Inv. de la cath. d'Angers*, 1286.)

De ces divers textes nous pouvons tirer cette déduction, que la coupe fut à l'origine un vase à vin, et qu'elle devint par la suite un vase destiné à la réserve eucharistique, à cause de sa capacité; la forme étant identique, la désignation resta la même.

La coupe servit aussi à la réserve du jeudi saint. « Item, une grande couppe, en façon de calice, en laquelle on met reposer le *corpus Domini* le jeudy absolu, garni de sa patenne ouvrée, le tout d'argeant doré. » (*Inv. de Saint-Florent de Saumur*, 1533.) Mais cette coupe différait du *scyphus* proprement dit en ce qu'elle n'avait pas de couvercle, la patène qui l'accompagne lui en tenant lieu, comme, dans la liturgie romaine, il se pratique encore pour le calice dans lequel se conserve l'hostie qui servira à la messe des présanctifiés. « Calicem magnum. » (*Cærem. episc.*, lib. II, cap. XXIII,

ment dit un *scyphus;* il a conservé son nom, même après sa transformation, laquelle eut lieu lorsqu'on cessa d'en faire usage pour la communion des fidèles. Pour cela il suffit de fixer au bouton supérieur un anneau dans lequel passait la chaîne de suspension. Les analogues qu'on lui connaît n'ont pas cet anneau, donc la coupe devait reposer sur son pied. Ce ne fut même pas originairement un ciboire, puisque, de l'aveu de l'inventaire, les hosties n'y étaient pas déposées directement, mais renfermées dans une *boîte d'or*. La coupe n'était donc elle-même qu'une enveloppe. Il était important de préciser ce fait, au moment même où l'on venait de donner une fausse interprétation de ce vase, erreur qui pouvait se répéter indéfiniment.

L'usage du *scyphus* existait aussi en Allemagne, et c'est là qu'il se maintint le plus longtemps. M. le docteur Scheins a relevé dans les inventaires de Nuremberg des textes très-précieux à cet égard : le nom est tantôt *scyphus*, tantôt *vase*, ou même encore *picher* et *petit calice*. « Item duo picaria sive cyffos argenteos pro communicantibus.» (1334.)— «Item, parvulum calicem pro communicantibus privatis diebus, qui servatur iuxta maius altare. » (1356.) — « Item 1 parvulum calicem ad maius altare. » (1367.) — « Vasculum in altari pro sacramento. » (1377.) — « Vasculum pro communicandis infirmis. » (1399.) — « Zwen silbere pecher pro communione. » (1500.) (*Die kirchlichen Schætze des ehemaligen klosters Heilsbronn bei Nürberg*, p. 4, 5.)

Mgr Bock a publié deux *scyphi* du trésor de Prague.

n° 5.) — « Ponit (sacerdos) hostiam reservatam in alio calice, quem diaconus palla et patena cooperit, et desuper velum expandit. » (*Miss. rom.*)

Le premier est en onyx, monté en or. Il a la forme d'une coupe, élevée sur un pied bas, orné des armes et d'une inscription commémorative. Quatre bandelettes de métal relient la coupe à la lèvre, qui est unie. L'inscription fixe la date exacte et le nom du donateur, ainsi que l'usage du scyphus : + A. D. M CCC L. JVBILEO CAROLUS ROMANORUM SEMP. AUGUSTUS ET BOEMIE REX FRAGEN. ECCLE. AD USUM INFIRMORUM HUNC CIPHUM ONICHINI LAPIDIS DONAUIT.

Dès 1354, l'inventaire le décrivait ainsi : « Item cyphus onichinus cum pede argenteo deaurato pro infirmis et pro communicantibus in parasceven deputatus, quem idem rex donavit. »

L'autre *scyphus* est en cristal, monté également en or, mais muni de deux anses latérales, avec un couvercle également en cristal, en haut et en bas taillé en godrons inclinés. Il ne me paraît pas antérieur au XVe siècle. (*Der schatz von S. Veit zu Prag*, p. 20-22.) On comprend mieux après cela la vivacité avec laquelle les Allemands revendiquèrent le maintien du calice pour la communion des fidèles, lors du concile de Trente.

Enfin, M. de Linas a signalé, à l'exposition qui s'est tenue à Bruxelles en 1880, plusieurs coupes qu'il décrit ainsi : « Du même maître (frère Hugo, moine d'Oignies, orfévre du XIIIe siècle), un gobelet à couvercle, orné de bandes obliques, alternativement argent niellé et or gravé..., morceau exquis où les meilleures traditions du goût oriental revêtent un aspect nouveau sous l'influence d'un génie primesautier..... ..... On a jugé le gobelet de frère Hugo assez précieux pour y abriter des reliques; n'était-ce pas à l'origine un simple *poculum*, destiné aux banquets solennels et qui figurait ordinairement sur le dressoir abbatial?

Les sœurs de Notre-Dame (à Namur) ont également envoyé deux *pocula* tronconiques en verre fondu, sur lesquels sont taillés à la meule, en plein relief, des carnassiers fantaisistes et divers motifs. Aux vases, montés sur un pied métallique, on a adapté un couvercle en cuivre doré, muni d'un anneau de suspension... L'abbé Schütgen, de Cologne, l'éminent archéologue, y reconnaît un travail allemand.» (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXX, p. 270-271.)

Le gobelet de frère Hugo est certainement un *scyphus* liturgique, et peut-être dans les deux *pocula* de verre faut-il voir un spécimen des *scyph murre* révélés par les anciens documents.

XII.

LE BAS-RELIEF DU COURONNEMENT.

1. Ce bas-relief, de marbre blanc, jadis peint et doré, œuvre remarquable de Matteo da Campilione (1) ou, par contraction, Campione, équivaut à un inventaire, en

(1) Campilione est un nom de lieu. Matteo, comme tous les artistes du moyen âge, ajouta à son nom celui de son pays d'origine.

Au xve siècle, Marc, fils de Zambolini, également natif de Campilione, signait ainsi les belles sculptures dont il décora, au dôme de Milan, la porte de la sacristie septentrionale : MARCVS · FILIVS · SER · ZAMBOLINI · FABRI..... OC · OPUS.

Cette importante signature, inconnue jusqu'ici, a été récemment découverte par un jeune artiste de Milan, M. Crespi, qui propose de la compléter de la sorte, en prenant pour type des actes contemporains : *Fabricæ ingegniarius*, *fecit hoc opus*.

raison des objets divers qui y sont sculptés. Il offre donc un grand intérêt archéologique.

Actuellement, il se trouve relégué dans le transsept méridional, en face de la chapelle du Saint-Clou ; on peut l'étudier commodément, étant à portée du regard. Ce n'est que dans le premier quart de ce siècle qu'il a été enlevé à la tribune de l'orgue, où il était trop dans l'ombre. A l'origine, il forma la partie postérieure de l'ambon : d'où je suis en droit de conclure que l'empereur, après son couronnement, était conduit en ce lieu élevé pour être montré au peuple qui l'acclamait (1). C'est ce qui se pratiquait en France au sacre des rois dans la cathédrale de Reims. Une autre sculpture du même ambon peut donner idée de cette scène, car on y remarque l'empereur assis sous un pavillon, pendant qu'un héraut sonne de la trompette pour convoquer ses sujets à venir lui présenter leurs hommages.

Je pourrais, à la rigueur, ne point m'occuper du bas-relief en lui-même, parce qu'il a été magistralement

(1) « Paratus itaque rex et ornatus procedit, cum suis prælatis, baronibus et aliis, ad eminentem et ornatum thalamum, in ecclesia sibi præparatum, et ibi super aliquo faldistorio ornato genuflexus incumbens, audit missam. » (*Pontific. Roman., De benedict. et coronat. regis.*) — « Paratur in ecclesia, in loco competenti, thalamus sive suggestum pro rege, in quo sit regalis sedes ornata et thalamus ipse sit ornatus pannis sericeis et aulæis. » (*Ibid.*) *Suggestum* signifie un lieu élevé, comme un ambon, et *thalamus* littéralement un *lit*. Cette dernière expression s'était conservée en France dans un seul cas, à savoir lorsque le roi, présidant en personne, tenait son *lit de justice*. Il s'agit ici d'un lit de parade et d'honneur, autrement dit d'un trône dressé de manière à être en vue.

interprété par le chevalier César Aguilhon, chapelain du roi d'Italie (1). Cependant j'en parlerai en détail, car mon but ici est de relever tout ce qui se rapporte au

(1) *Sculti di Matteo da Campione nella cantoria dell' organo maggiore, già ambone od evangelicatorio della basilica di san Giovanni Battista in Monza.* Monza, 1878, in-4 de 39 pages. — *Intorno ad un bassorilievo della basilica di Monza, lettera al cav. Enrico Narducci.* Rome, 1879, in-4 d'une feuille.

D'Agincourt a figuré cet ambon, pl. XXVI, nº 33. Son dessin est petit et détestable : cependant on y distingue les six électeurs et les députés de la commune de Monza. Il date cette sculpture de la fin du XIIIe siècle, ce qui est une erreur, puisqu'on connaît son auteur, dont l'épitaphe désigne nommément cette œuvre de son ciseau. M. Labruzzi attribue au XIIe siècle le bas-relief du couronnement (*Il Buonarotti*, 2e sér., t. XII, p. 124) : pour M. de Linas, il serait du XIIIe (*Rev. de l'art chrét.*, 1861, p. 617.) Il y avait donc lieu d'insister sur la date exacte de ce curieux monument, qui, pour les archéologues, était demeurée douteuse.

Un archéologue, que j'estime infiniment, croit pouvoir descendre jusqu'au XIVe siècle le bas-relief de la porte majeure, ce qui le ferait contemporain de la façade et probablement l'œuvre de Mathieu de Campilione. Un rapprochement, bien facile à faire, m'empêche d'accepter cette date. En effet, si l'on compare ce bas-relief à celui du couronnement, si fin et si délicat, on est immédiatement frappé de la différence du style et de l'exécution. Je maintiens donc au XIIIe siècle ce tympan, lourd et défectueux, qui a été conservé de la façade antérieure pour être incrusté dans la nouvelle. M. Giulio Rossi, de Milan, en a donné une bonne photographie dans son album de Monza, qui comprend trente-quatre photographies in-folio (prix 50 f. ou 1 f. 50 chaque photographie prise séparément, à Milan, corso Vittorio Emanuele, 20.)

culte et à la tradition; de plus, je dois expliquer l'héliogravure qui accompagne ce chapitre (1).

L'autel, de petites dimensions, est plus large que profond. Il ne semble pas isolé, mais appliqué au mur, en sorte que le chanoine qui y célébrait devait tourner le dos aux assistants. Il est entièrement garni d'un parement d'étoffe divisé, en manière d'échiquier, par petits carreaux, où alternent un losange et un entrelacs quadrilobé, ce qui rappelle les étoffes siciliennes imitées de celles de l'Orient. La partie inférieure est bordée d'un galon, lequel se répète au frontal, que termine une longue frange. Sur la table de l'autel sont alignés trois calices et une croix à l'arrière-plan (2).

La croix, montée sur un pied quadrangulaire, a une tige très-courte et quatre bras égaux. Ses extrémités sont découpées en quatre-feuilles, dont le dessin en losange, avec écoinçons, imite un émail ou une ciselure. Le Christ n'y est pas attaché, suivant un usage antique (3), quoique déjà il apparaisse dans les fresques de la basi-

(1) Cette héliogravure réduit la photographie faite à Monza par M. Bianchi. Une autre photographie plus grande a été exécutée par M. Rossi, de Milan. L'une et l'autre coûtent 1 franc 50 centimes.

(2) En 1113, une donation faite à l'église de S. Nicolas de Trullas en Sardaigne porte que l'autel doit avoir une croix : « Et ci non desint levata sa mensa dessu argentu ci est in su altare et non sa cruce dessu argentu et non su calice de cantare missa. » (*Hist. patr. monum.*, t. XII, p. 190.)

(3) Un sceau du XIIIe siècle représente un prêtre célébrant la messe et consacrant le calice. En face de lui, sur l'autel même, est une petite croix sans Christ. (De Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 5e édit., p. 585.)

lique d'Assise et une miniature de la Bibliothèque nationale (1).

Les trois calices ont le pied, la tige et le nœud de forme hexagonale. Celui du milieu est le plus grand. Sa coupe profonde est très-évasée à l'orifice, mais étroite à la base et munie de deux anses coudées (2).

(1) Cette miniature est du XIV[e] siècle. (*Annal. arch.*, t. XIV, p. 73.)

(2) Le premier ordre romain suppose des anses au calice : « Levat calicem archidiaconus...... et ponit eum super altare juxta oblatam pontificis a dextris, involutis ansis cum offertorio. » — « Cum dixerit *Per ipsum et cum ipso*, levat (archidiaconus) cum offertorio calicem per ansas, et tenens exaltat illum juxta pontificem. »

Le second ordre romain contient une rubrique identique : « Levat calicem (archidiaconus). ... et ponit eum super altare......, involutis ansis cum offertorio suo, quod etiam ponit in dextro cornu altaris. »

L'*offertorium* était donc un linge dont l'archidiacre enveloppait les anses pour ne pas toucher directement au calice. Ce linge est encore usité dans la liturgie ambrosienne, non plus par les ministres de l'autel, mais uniquement par les vieillards qui, au nom du peuple, viennent présenter l'offrande au célébrant.

Le calice servant à la consécration se nommait *calix sanctus*, au témoignage d'Anastase le Bibliothécaire, qui en parle fréquemment. J'insiste sur cette épithète, parce qu'elle n'a pas encore été suffisamment élucidée.

Le *Liber pontificalis* attribue au pape saint Sixte I[er], au II[e] siècle, la défense à ceux qui ne sont pas clercs de toucher aux vases sacrés : « Hic constituit ut ministeria sacra non tangerentur nisi a ministris. » Or Isidore Mercator, au IX[e] siècle, lui prêtait cette décrétale : « Sacra vasa non ab aliis quam a sacratis Dominoque dicatis contrectentur

Au calice de droite, qui doit rappeler celui dit de Théodelinde, la coupe est bordée et cerclée d'une monture de métal : elle pose directement et sans intermédiaire sur le nœud légèrement arrondi. Le calice de gauche a une coupe unie, plus large que le pied.

Que signifient ces trois calices? Le plus grand servait à la consécration et à la communion sous les deux espèces, car c'était un des priviléges des souverains. Les deux autres, au contraire, étaient destinés à l'ablution de l'archiprêtre et de l'empereur, usage qui, dans la liturgie, ne s'est plus maintenu qu'au pontifical du pape (1).

hominibus. Indignum valde est ut sacra Domino vasa, quæcumque sint, humanis usibus serviant. » Ce n'était même pas permis aux religieuses. Le *Liber pontificalis* dit de saint Soter, encore au IIe siècle : « Hic constituit ut nulla monacha pallam sacratam contingeret nec incensum poneret in ecclesia. » Isidore complète ce texte par la décrétale même : « Sacratas Deo feminas vel monachas, sacra vasa vel sacratas pallas penes vos contingere et incensum circa altaria deferre perlatum est ad Apostolicam Sedem : quæ omnia reprehensione et vituperatione plena esse, nulli recte sapientium dubium est. Quapropter hujus sanctæ Sedis auctoritate hæc omnia resecare funditus, quanto citius poteritis, censemus. »

Les vases étaient donc *sacrés* par ce triple motif : parce qu'ils avaient reçu l'onction sainte, qu'ils étaient voués à perpétuité au culte du Seigneur et enfin qu'ils ne pouvaient être touchés que par ceux que l'ordination avait sacrés eux-mêmes.

(1) Le cérémonial d'Amelius, au XIVe siècle, fournit cette rubrique : « Notandum etiam quod sacrista debet portare hodie tres calices, magnum pro missa, alium cum quo papa bibit vinum, tertium pro communione. »



BAS-RELIEF DU COURONNEMENT A MONZA

Heliog Dujardin. *Imp Eudes*

Au-dessus de l'autel pendent quatre couronnes, serrées les unes contre les autres : celles des extrémités sont d'un diamètre plus grand que celui de leurs voisines. Leur bandeau gemmé est surmonté de fleurons. Elles sont attachées par une tige droite, qu'Anastase nomme *sagulum*, à une tringle horizontale, fixée à la muraille par deux crochets. Ces couronnes n'ont aucun rapport avec celles attribuées à Théodelinde et à Bérenger, car elles manquent des croix pendantes et ont, en plus, une série de feuillages. Ne seraient-ce pas des dons postérieurs et n'aurait-on pas là un souvenir des divers couronnements opérés dans la basilique? Je suis d'autant plus porté à le croire que ces couronnes ressemblent à celle dont est coiffé l'empereur sur son trône (1).

Ce trône est dressé du côté de l'épître, suivant les prescriptions du Pontifical romain. Le siége ou pliant

(1) Cet usage des couronnes suspendues se constate ailleurs. Atto, seigneur de Canossa, offrit, sous Grégoire VII, à l'église de ce lieu, vingt-quatre couronnes tant d'or que d'argent :

« Ornamenta bona, rutilantesque coronas
Ex auro claro simul argentoque probato
Obtulit : hæ vero numero sunt bis duodenæ. »

Or, d'après Leibnitz, l'une d'elles avait une croix d'or pendante : « XXIV coronæ erant et una illarum aurea cum crucicula una, itidem aurea. » (*Scriptor. Brunsvicen.*, t. I, p. 688.)

En 1130, le pape vint à Saint-Denis : « Ensi vint à l'église des cors saints, qui tote resplendisoit de corones d'or et d'autres riches paremenz. » (*Grandes chroniques de France*, ap. *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XII, p. 191.)

s'appuie sur de fortes griffes, et ses accoudoirs sont découpés en têtes de chien. Un paille, galonné tout autour, forme dossier, puis retombe sur le siége et jusque sous les pieds du souverain. Une frange accompagne, à la partie supérieure, la passementerie (1).

(1) « Item unum pannum de dyaspre rubeo, ad cohoperiendum cathedram, in cujus extremitatibus est profil diversorum colorum. » (*Inv. de Saint-Victor de Marseille,* 1358, n° 27.) — « Item, unum alium pannum de serico, scacatum, ad cohoperiendum cathedram, cum profilo de serico diversorum colorum. » (*Ibid.*, n° 29.)

En raison de sa destination spéciale, cette tenture prenait le nom significatif de dossier, en latin *dorsale*, qui a pour radical *dorsum*.

Azelinus, qui fût évêque de Hildesheim de 1044 à 1054, donna à son église un dossier portant son nom : « Dedit anulum pontificalem et dorsale bonum suo nomine inscriptum, cum campana Cantabona vocata. Dedit eciam coronam auro et argento radiantem et coram principali altari pendentem. » (Pertz, t. IX, p. 853.)

La chronique rimée du chanoine de Liége enregistre (en 1119) le don par l'évêque Otbert de dix dossiers :

« Tandem dedit decem dorsalia,
Quibus unus in dextro paries
Decoratur et templi facies. » (Pertz, t. XIV, p. 220.)

Mathilde, en 1133, offrit à la cathédrale du Mans trois précieux dossiers et un paille :

« Mathildis Normanniam regressa, ibi diu gravi detenta est infirmitate : quæ formidans sui dissolutionem, excessuum suorum sumpta pænitentia, inter cætera quæ pauperibus et ecclesiis Christi largâ liberalitate distribuit, tria pretiosissima dorsalia cum tapeto ad decorem domûs Dei nostræ contulit Ecclesiæ. » (*Gesta pontific. Cenomanen*, ad ann. 1133, ap. *Rec. des Hist. des Gaules*, t. XII, p. 553). —

Trois anneaux, passés dans une tringle horizontale, suspendent la tenture, qui dessine des plis gracieux.

Le sceptre de l'empereur, tenu de la main gauche (1), est court et orné à son sommet d'une fleur de lys. Les mains sont couvertes de gants unis, avec manchettes courtes et pendantes.

L'archiprêtre, désigné par une inscription latine,

: ARCHIPBR : HVI' : ECCE :

(*Archipresbyter hujus ecclesiæ*), ce qui ne laisse pas de doute sur son identité, se tient à la droite du trône, vêtu pontificalement. Sa mitre basse est ornée de deux orfrois en *titre* et en *cercle :* le fond de l'étoffe est divisé

« Quoddam pallium B. Juliano allegavit anno 1133. » (*Ibid.*)

Matthieu de Loudun, au XIIe siècle, enrichit son abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, de deux dossiers qu'on tendait dans le chœur aux solennités ; l'un représentait les vingt-quatre vieillards et l'autre l'Apocalypse : « Fecit etiam hic venerabilis pater (Matthæus de Losduno, abbas) dorsalia duo egregia, quæ præcipuis solennitatibus extenduntur in choro, in quorum altero XXIV seniores cum citharis et phialis depinguntur ; in reliquo Apocalypsis Johannis opere est descripta eleganti » (*Hist. monast. S. Florent. Salmurien.*, ap. *Rec. des Hist. des Gaules,* t. XIV, p. 507.)

(1) Gunther, au XIIe siècle (lib. VIII *Ligurini*), parlant du couronnement de Frédéric en 1155, dit expressément que le sceptre se remettait en même temps que la couronne :

« Tunc demum victa Fridericus ab urbe recessit
Modoinumque petens, prisco dignatus honore,
Illustrare locum, sacro diademate crines
Induit et dextra gestavit sceptra potenti. »

en caissons fleuronnés. Il porte le pluvial, agrafé sur la poitrine, avec petit capuchon rabattu sur les épaules et orfrois étroits à la partie antérieure. La dalmatique a des manches larges, bordées du même orfroi et les manches de son aube sont parées d'un orfroi losangé et feuillagé. Ses deux mains gantées touchent encore à la couronne (1) qu'elles viennent d'imposer. La plaque des gants est en losange, avec un fleuron à l'intérieur, et la manchette large se prolonge obliquement.

Derrière l'archiprêtre sont debout le diacre et le sous-diacre, portant tous les deux une dalmatique dont les manches sont galonnées et qui a pour ornements ce que l'on nommait les *quatre pièces :* or ces pièces se mettaient sur la poitrine, dans le dos et au bas de la

(1) Dans ce relief, la couronne imposée à l'empereur ne ressemble en rien à celle dite de fer, que l'on montre comme telle dans la basilique. Bien plus, elle est fleuronnée, ainsi que toutes les couronnes du temps et pourtant nommée par l'inscription *ferreo diademate*. Faut-il croire à l'ignorance de l'artiste, qui aurait fait une couronne de fantaisie au lieu de celle usitée pour la cérémonie du couronnement? Je ne le crois pas : les chanoines n'auraient pas supporté un pareil écart, mentant à la fois à l'histoire et à la tradition. De plus, à cette époque, la couronne dite de fer était bien dans le trésor, comme en fait foi un inventaire, et alors les objets les plus précieux étaient revenus d'Avignon. Que conclure donc? Sinon que la couronne figurée par Matteo da Campilione est bien celle usitée pour le couronnement à Monza et qu'elle a dû être rigoureusement copiée sur l'original. S'il s'est astreint à reproduire presque fidèlement les couronnes pendantes, la croix et les calices de l'autel, comment n'aurait-il pas fait de même pour un objet infiniment plus important? J'estime en conséquence que poser la question, c'est la résoudre.

partie antérieure et postérieure. Un collier fait le tour du cou et se tient droit, comme on le porte encore au dôme de Milan. Le diacre se distingue par une étole où se répètent successivement les mêmes ornements, consistant en une croix et un losange. Cette étole va de l'épaule gauche sous le bras droit et est mise sur la dalmatique même, usage conservé dans le rite ambrosien et que nous avions aussi en France, à en juger par les vitraux du XIIIe siècle de la cathédrale du Mans et par un bas-relief de la Renaissance dans l'église de Saint-Julien-du-Pré de la même ville.

Le diacre tient à deux mains et tournée en dedans la crosse de l'archiprêtre. Le nœud peu saillant est fleuronné et donne naissance à une large fleur imitant un trident, de laquelle émerge la volute, perlée à son pourtour et terminée par une tête de dragon (1).

L'inventaire des vases et ornements est achevé ; mais j'estime qu'on ne me pardonnerait pas d'avoir, pour abréger, omis de compléter la description du bas-relief du couronnement. Je continue donc.

A la gauche du trône se tiennent debout les six électeurs (2), chacun désigné par un attribut spécial et par

(1) La crosse, dans la chapelle de Théodelinde (1444), est figurée en or, avec un fleuron à l'intérieur et une crête feuillagée au pourtour de la volute.

(2) Un manuscrit du XIIIe siècle, cité par Pertz (*Monumenta Germaniæ historica*, t. XX, p. 329), fait connaître en un quatrain les noms des électeurs :

Moguntinensis, Treverensis, Coloniensis (archiepiscopi),
Inde Palatinus (Reni) dapifer, dux (Saxoniæ) portitor ensis,
Marchio (de Brandenburg) prepositus cameræ, pincerna [Boemus rex]
Romanum statuunt regem concorditer isti. »

Lorsqu'Urbain VIII, par un décret consistorial en date du

son nom inscrit au-dessus de sa tête. L'archevêque de Cologne est au premier rang, ARCHIEPVS : COLONIEN. Son menton est rasé et sa tête coiffée d'une calotte ; il porte la *cappa* canoniale, celle qu'ont conservée les frères prêcheurs, qui l'empruntèrent aux chanoines réguliers (1), c'est-à-dire qu'elle est ouverte en avant, et que son chaperon, formant pèlerine, est terminé par un capuchon rabattu sur le cou ; il tient des chartes dans les mains, car ses fonctions sont celles de grand chancelier.

Le duc de Saxe, DVX SAN | XONIE, est vêtu d'une tunique courte, brodée à la partie inférieure et d'un manteau ouvert, à chaperon d'hermine ; un capuce en étoffe légère lui enveloppe la tête ; il appuie sa main gauche sur l'épée pendue à son flanc, et de la droite brandit le glaive impérial (2), dont la lame est mise au

10 juin 1630, décerna le titre d'Éminence aux cardinaux, il réserva expressément ce même privilège aux trois électeurs ecclésiastiques de l'empire romain-germanique, qui en étaient en possession depuis longtemps, c'est-à-dire aux archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves.

(1) Saint Dominique fut chanoine, avant de fonder son ordre.

(2) On lit dans *Lamberti Annales*, à l'année 1056 (Pertz, t. VII, p. 157) :

« Guntherus, tunc temporis cancellarius (de l'empereur Henri) visionem vidit memoria dignam : Dominum in solio majestatis suæ residere et elevato in altum brachio, districtum gladium magno nisu vibrare et circumstantibus dicere : *Reddam ultionem hostibus meis et his qui oderunt me retributionem* (Deut., XXXII, 41). Quam visionem protinus mortalitas subsecuta est principum regni. Eaque expleta, vidit eodem rursus scemate Dominum residere et remisso jam in

fourreau, autour duquel s'enlace le baudrier. L'archevêque et le duc regardent l'empereur.

L'archevêque de Trèves, ARCHIEPVS : TREVIrEN :, a le même costume que l'archevêque de Cologne; seulement ses longs cheveux ne sont pas couverts d'une calotte, et de la main droite il tient un des pans de sa *cappa,* pendant que de l'index de la gauche il montre l'empereur à son voisin, avec qui il cause de ce qui se passe.

Le landgrave, LANDEGRAVI', se penche vers son interlocuteur. Son costume, à l'épée près, est celui du duc de Saxe, avec chaperon descendant de la tête sur les épaules. Il a, serrés dans sa main gauche, les gants impériaux.

L'archevêque de Mayence, ARCHIEPVS : MAGACIE :, se présente de face. Il est vêtu comme son collègue de Cologne : de la droite il tient une charte, et de la gauche soulève un pan de sa *cappa.*

Le marquis de Brandebourg, MARCHIO : BRANDEBVRG', habillé comme le landgrave, mais avec chaperon pendant et barbe au menton, présente aux habitants de Monza deux chartes de priviléges scellées de sceaux à queue. Sur la première est écrit : PVILE | GIA | COIS (*communis*) MODOE (*Modoetie*). Il leur dit que le roi reconnaît la vérité de leurs affirmations, et qu'en conséquence il amplifie et confirme les priviléges de leur commune : DNS : REX : BENE : NOVIT | : Q (*quod*) : DIXISTIS : IDEO |

vaginam gladio et super genua sua jam reclinato, dicere circumstantibus : « *Ignis succensus est in furore meo et ardebit usque ad inferni novissima.* » (*Jerem.*, XVII, 4.)

Le Seigneur s'était donc montré, dans cette vision, avec deux des insignes royaux : le glaive et le trône.

APLIFICABIT | FORTIT' | 7 : 9FIMABI | T : PVILE | GIA | VRA (*vestra*).

Les habitants de Monza sont au nombre de six : le *maire* (syndic ou gonfalonier, suivant l'appellation italienne), en tête, répond de la fidélité de tous, du plus grand au plus petit, envers la majesté impériale :

HOMIES : MODOE : A MAIORE : VSQ : AD : MINOREM : SEMP*er* FVERE : 7 : SVNT : IMP*er*ATOIE : MAYESTATIS FIDELLES

Le maire de Monza est un homme âgé : coiffé du chaperon, il a un habit long, à larges manches, que les syndics, en Italie, ont conservé dans les cérémonies d'apparat et qui porte le nom de *rubbone*. Il tend les deux mains pour recevoir les chartes que lui présente le marquis de Brandebourg, qui, en signe de protection, lui met la main gauche sur l'épaule.

Les cinq autres habitants ont la tunique courte, à manches ouvertes et la tête couverte : le second, trésorier peut-être de la commune, porte en avant une bourse pendue à sa ceinture.

Le bas-relief mesure en largeur 2^{m}78, sur 1 mètre de hauteur. Il est circonscrit par une série de moulures, au-dessus desquelles s'aligne, à la partie supérieure, une frise que surmonte une corniche sculptée de feuilles d'acanthe. Cette corniche fut peinte à l'origine, et l'on observe encore des traces de dorure sur les feuillages qui se détachent sur un fond d'azur.

A la frise se lit, en deux lignes, cette inscription, gravée en belles majuscules de gothique ronde, un peu allongée, surchargée de quelques ligatures et abréviations. Il y est dit que, par la concession du Saint-Siége, Monza est la capitale de la Lombardie, et que, dans son

oratoire de Saint-Jean-Baptiste, l'élu reçoit la couronne de fer (1). Voici les paroles mêmes que prononce l'archiprêtre en remettant la couronne (2) :

:: ALTISSIMI : DEI : 7 : APLICE : SEDIS : GRA (*gratia*) : 9CEDETE : PrₒVT : 9STITVTVM EST : MODOE : QVE : CAPVT :

(1) Si les souverains recevaient la couronne à l'église, ils ne pouvaient pour cela l'y porter et, par respect pour la majesté de Dieu, roi des rois, résidant dans son temple, ils devaient la quitter en entrant. Théodose le jeune et Valentinien, après le concile d'Ephèse, rendirent un édit où on lit : « Dei templum ingressuri, foris arma relinquimus et ipsum diadema deponimus et quo submissionis imperii speciem præferimus, eo magis nobis imperii majestas promittitur ». Anastase rapporte dans la vie de Grégoire II que le roi Luitprand « ante corpus apostoli poneret mantum.... necnon coronam auream ». Enfin nous apprenons de Jean le Grammairien que l'empereur byzantin Michel, « ad regias autem usque portas progressus imperator, diadema, prout imperatores solent, non deposuit, sed ad sanctas usque fores cum eo penetravit..... Et imperatore Photio patriarchæ stemma capite ablatum tradente, ut in sanctam mensam inferret. »

(2) La formule de l'inscription *Apostolicæ Sedis gratia concedente* s'explique par deux textes que rapporte Fontanini, p. 31, 32. L'un est du chroniqueur Arnulphe (lib. II, cap. 3) au sujet de la controverse élevée à l'occasion du couronnement de Conrad II entre les archevêques de Milan et de Ravenne. « Certum est quidem (c'est l'empereur qui parle), Reverendi Patres, quia sicut privilegium est Apostolicæ Sedis consecratio imperialis, ita Ambrosianæ Sedis privilegium est electio et consecratio regalis : unde rectum videtur ut manus archiepiscopi Mediolanensis, quæ benedi-

LŌBARDIE : 7 : SEDES : REGNI : ILLIVS : ESSE : DIGNOSCIT̄ : IN : SCŌ :

: ORACVLO : SC̄I : IOHANIS : BATISTE : FEREO : DIADEMATE : DE : IVRE : REGNI : CORONO : TE : PVS (*prius*) ELECTVM : IVSTE : ATQVE : VNCTVM : REGEM : FETIL' (*fertilis*) ITALIE : ·

2. Ce bas-relief de marbre blanc est une œuvre remarquable du XIVe siècle. On en connaît l'auteur, c'est l'architecte même de la façade de la basilique, Mathieu de Campilione, ainsi que l'atteste son épitaphe, encastrée dans le mur extérieur de la chapelle du Saint-Clou. Voici le texte exact de cette inscription importante, gravée en gothique ronde sur une petite plaque de marbre blanc, fort simple et sans ornements :

HIC. IACET ILLE MAGN' EDIFICATOR DEUOT'

cit et prius coronam imponit regni. si præsens fuerit, repræsentet regem ad imperium promovendum sancto Petro et ejus vicario, quatenus Ambrosiano testimonio jure possit imperare qui Ambrosiana consecratione didicit et cœpit regnare ».

Ce privilège, suivant le même chroniqueur, remonterait au pape saint Grégoire lui-même, comme il fut déclaré au concile de Lodi : « Atque frequenti concione antiquum decretum divi Gregorii pontificis recitat (archiepiscopus Mediolanensis), in quo diserte scriptum sit ut, vacante Italiæ regno, archiepiscopus Mediolani intra dies XIV suffraganeos suos advocet atque ex illorum sententia regem Italiæ creet. » Ce privilège fut confirmé, encore au rapport d'Arnulphe, au concile romain tenu en 1027 par Jean XIX dans la basilique de Latran.

MGR (*magister*) MTHE (*Matheus*) DE CAMPILIONO Q. HUIUS SACRO SCANTE (1) ECCLE FATIEM EDIFICAUIT EUAN GELICATORIUM AC BABTISTERIUM Q, OBIIT ANNO DNI MCCCLXXXXUI DIE XXIIII MENSIS MAII

Cet artiste, de grand renom, mourut donc le 24 mai 1396.

3. Qu'on veuille bien me permettre une autre digression, motivée par le sujet même que je traite.

Au XVIIIe siècle, lorsqu'on peignit la grande nef de la basilique (2) de Monza, un espace fut réservé sur les parois latérales, au-dessus des grands arcs qui mettent en communication avec les bas-côtés, pour représenter dans des médaillons les souverains qui ont reçu la couronne de fer (3). Ces medaillons sont peints en ca-

(1) On avait d'abord gravé un O à la seconde lettre, que l'on surchargea ensuite d'un T. Ni l'une ni l'autre lettre ne convenaient à cette place pour former le mot *sancte*.

(2) Les médaillons des rois et empereurs sont surmontés de dix grands tableaux, peints par Antoine Ruggeri et Frédéric Bianchi, « plus mémorables, dit M. Varisco, par leur étroite union que par leur talent artistique ». Un de ces tableaux, le premier du côté de l'évangile, représente Henri III assistant, le 11 août 1574, à la messe célébrée dans la basilique de Monza par saint Charles Borromée, qui était venu l'y recevoir à son retour de Pologne, lorsqu'il se rendait en France pour succéder à son frère.

(3) M. Achille Varisco me transmet, au sujet des souverains représentés, ces judicieuses observations : « Rien n'autorise à croire que les rois Lombards, surtout les premiers, ont été couronnés de la couronne de fer : Didier ne l'a certainement pas été et aucun historien ne parle du couronnement

maïeu (1); une inscription latine désigne pour chacun le personnage qu'il renferme (2). La série commence du côté de l'épître, et l'on redescend vers le bas de la nef pour remonter parallèlement du côté de l'évangile.

de Charlemagne à Monza ; enfin le couronnement de Charles-Quint eut lieu à Bologne. Les seuls couronnements faits à Monza dont parle l'histoire, sont ceux de Henri IV, au témoignage de Paul Benried et de Conrad III, raconté par Landolphe. Pour l'exécution de ces médaillons, on a suivi l'ouvrage de Zucchi, qui mentionne en effet les sept rois Lombards, à l'exclusion toutefois de Didier. Les empereurs qui, au dire de cet historien, auraient reçu la couronne de fer, seraient au nombre de trente-sept : maintenant on parle de quarante-cinq. Mais comme il n'y avait pas d'espace suffisant pour les placer tous, on fit un choix. Malheureusement pour ces médaillons, l'autorité de Zucchi est presque nulle. »

(1) M. Varisco m'écrit : « Ces médaillons furent peints par Carloni, de Côme, dans la première moitié du XVIIIe siècle, comme l'atteste Campini, qui refit ce qu'avait peint, vingt ans auparavant, Castelli le vieux, ornemaniste de quelque renom. Campini ajoute que Carloni était renommé pour ses fresques : aidé de Lecchi, de Monza, simple ornemaniste, il peignit les bas-côtés, les chapelles situées au nord et le cimetière. Ce travail, commencé en 1736, fut achevé au mois de juillet 1740. »

(2) Ces inscriptions étant identiques, je me contenterai d'en citer deux :

AGILVLPHVS	CAROLVS I MAGNVS
LONGOBARDORVM REX	IMPERATOR
COR. FERREA CORONATVS	COR. FER. CORONAT.
ANNO 590.	ANNO 775.

Le même ordre se répète pour les empereurs qui forment un second rang.

Les rois lombards ainsi couronnés sont : Agilulf (590), Adaloald (616), Ariovald (626), Rotaris (638) (1), Rodoald (652), Aripert Ier (656), Luitprand (712) et Didier (757) (2).

Les empereurs sont : Charlemagne (775), Lothaire Ier (822), Othon Ier (967), Othon III (983), saint Henri (1004),

(1) J'ai trouvé le nom de ce roi sur une inscription mutilée qui est au musée archéologique de Turin :

> † HIC REQVIESCE(*t*)
> IN SOMNO PACES BONÆ MEMORIÆ
> SIMPLICIVS CONDV(*c*)
> TOR QVI VIXIT IN SEC(*ulo*)
> ANNOS PL M LXXV REG.....
> SET DE HAC LVCEM SVBL(*atvs*)
> TERCIO KALENDAS IV(*ni*)
> AS REGNANTE DMN NOS
> TRO ROTHARI REGE
> ANNO SIIII INNCCIONE
> TERCIA FELICITER

L'inscription est gravée sur marbre, avec une bordure d'or. Les mots ne sont pas séparés les uns des autres. On voit, au point central et à la netteté du contour, que les C et les O ont été tracés au compas. Le style est barbare : *Requiescet* pour *requiescit*, et *paces* pour *pacis*, nous révèlent de quelle manière se prononçait alors la voyelle *i*. La date est fixée à l'an 9 du règne de Rotharis, c'est-à-dire à l'an 647.

(2) Didier fut le dernier roi des Lombards en 769, Charlemagne l'ayant détrôné.

Conrad II (1026), Lothaire III (1133) (1), Charles IV

(1) Fontanini, p. 44 et suiv., cite deux textes qui ne prouvent pas la thèse impossible qu'il soutient : l'un est une lettre de l'empereur Henri VII demandant en 1310 qu'on le renseigne exactement sur la cérémonie du couronnement : « Committimus vobis et mandamus ut archipresbyter cum tribus aliis senioribus qui sciunt quid opus sit ad collationem coronæ ferreæ, sine ulla dilatione veniant ad nos, portantes omnia privilegia et instrumenta quæ apud vos Modoetiæ asservantur ». Le cardinal Arnaud de Pellegrue, légat du Saint-Siège, écrit aussi aux religieux du monastère de Saint-Ambroise à Milan : « Sane quum idem Dominus rex ad exquirendum ubi et in quo loco sit corona ferrea quam habiturus est suique habuerunt prædecessores, necnon ad perscrutandum, sciendum et se plenius informandum de modo et forma tenendis in coronatione jam dicta, mittat ad vos venerabilem virum magistrum Galassum de comitibus de Mangone, canonicum Cameracensem, domini papæ capellanum, ipsius domini regis consiliarium et familiarem.... . mandamus quatenus eidem magistro Galasso ubi sit corona prædicta et scripta quælibet necessaria ad modum et formam tenenda et quicquid scitis vel scire potestis per vos et alios, circa coronationem eamdem referatis eumque informetis plenarie, ut in reditu suo sciat dicto domino regi referre per ordinem, nullo dimisso, omnia quæ circa coronam et coronationem hujusmodi sint agenda ».

Ainsi la couronne était perdue et la tradition interrompue. L'orfèvre Lando, de Sienne, fut chargé en conséquence de fabriquer une nouvelle couronne, « coronam ferream lauream », qu'un chroniqueur semble avoir vue, car il la décrit minutieusement : « Ex nitido chalybe fabricatam instar serti laurei quo triumphatores augusti olim coronabantur et lapillis pretiosis ornatam ». Si c'est une couronne laurée à la façon de celles de l'antiquité, il faut avouer que nous n'en avons plus le type ; mais peut-être ces paroles

(1355) (1), Sigismond Ier (1431) et Charles-Quint (1530) (2).

Mathieu de Campilione, qui est mort en 1396, a dû

pourraient-elles convenir à la couronne figurée sur le bas-relief. En effet, nous y voyons des gemmes au bandeau et, au-dessus, des feuillages qui suffisent à indiquer des lauriers. Il ne faut non plus demander aux textes une précision trop rigoureuse.

(1) En 1355, à l'occasion du couronnement de Charles IV, le pape Innocent VI maintint le droit de l'archevêque de Milan : « Sed quoniam coronæ ferreæ traditionem et impositionem hujusmodi alibi quam in dicta ecclesia S. Johannis et ab alio quam Mediolanensi archiepiscopo celebrandam ».

(2) Paul Jove (*Histor.*, lib. xxvii, p. 55) rapporte qu'à la cérémonie du couronnement de Charles-Quint avec la couronne de fer, les autres insignes portés devant lui étaient le sceptre d'or, l'épée dans le fourreau et le globe du monde : « Prætulere ante Cæsarem, summi honoris caussa, Alvarus Osorius, marchio Astoricensis, aureum sceptrum ; Didacus Pacecus, dux Ascalonius, ensem gemmata vagina conditum ; Alexander Medices, dux Pinnensis, Cæsaris gener, orbem aureum cum præfixa cruce, gemmis distinctum ; Bonifacius autem, marchio Montisferrati, Modoetiensium coronam ».

Ripamonti nous a laissé ce détail sur le couronnement de Charles-Quint : « Narrant hi qui spectaculo adfuere, quum prolata ea (corona ferrea) capiti Cæsaris imponeretur, subito perfusam horrore concionem obriguisse tanquam et manantia innoxio sanguine trophæa crucis et Christus ipse totaque facies acerbissimæ mortis ante oculos obversaretur ; ab coronati Cæsaris adspectu ad violentos ictus laniatumque divini corporis, meditando et cogitando, religiosissimos et gravissimos quosque animum avertisse ». A Monza, dans le transept droit (nord), la fresque du couronnement de Charles-Quint avec la couronne de fer, peinte en clair obscur, fut détruite en 1739 lors de la restauration générale de l'église.

représenter sur son bas-relief, s'il n'est pas impersonnel, le dernier couronnement auquel il pût assister, celui de Charles IV, en 1355.

4. Les insignes royaux (car l'élu ne prenait le titre d'« empereur » qu'après son couronnement par le Pape avec la couronne d'or) figurés sur le bas-relief de Monza sont : la couronne, le sceptre, le manteau, le glaive et les gants. Il convient que je m'arrête un instant à ces insignes pour en expliquer, d'après d'anciens auteurs, la signification vraie et la haute portée.

Au XI[e] siècle, Benzo, évêque d'Alba, dans sa lettre à l'empereur Henri IV, expliquait ainsi une partie du cérémonial du couronnement : « Portatur ante eum (l'empereur) crux gravida ligni Dominici, et lancea sancti Mauricii (1). Deinde sequitur venerabilis ordo episcoporum, abbatum et sacerdotum, et innumerabilium clericorum. Tunc rex, indutus bysino podere (aube blanche), auro et gemmis inserto, mirabili opere, terribilis calcaribus (2) aureis, accinctus ense, adopertus

L'esquisse originale est au chapitre, signée d'un artiste français :

Faciebat Jouanes
Batista Rouen
1585 Febrar

(1) « Et ut ferebatur, nequissima captione tenens patrem Henricum imperatorem, inimicorum verberibus et injuriis, ut insignia regalia, videlicet coronam, sceptrum, et lanceam sancti Mauritii redderet, nec aliquid in toto regno proprium retineret, impiissime coegit (Henricus imper. an. 1107) ». (Suger., *De vita Ludovici grossi,* ap. *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XII, p. 19).

(2) « Gaufredus bysso retorta ad carnem induitur, cyclade auro texta supervestitur, clamyde conchilii et muricis san-

frisia clamide, imperiali veste (1), habens manus involutas cyrotecis lineis cum annulo pontificali, glorificatus insuper diademate imperiali,

guine tincta tegitur, caligis holosericis calceatur, pedes ejus sotularibus in superficie leunculos aureos habentibus muniuntur.... Adducti sunt equi, allata sunt arma... Andegavensi vero adductus est miri decoris equus hispaniensis... Induitur lorica incomparabili, quæ maculis duplicibus intexta, nullius lanceæ vel jaculi cujuslibet ictibus transforabilis haberetur. Calceatus est calceis ferreis et maculis itidem duplicibus compactis, calcaribus aureis pedes ejus adstricti sunt. Clypeus leunculos aureos imaginarios habens collo ejus suspenditur; imposita est capiti ejus cassis multo lapide pretioso relucens, quæ talis temperaturæ erat ut nullius ensis acrimine incidi vel falsificari valeret. Allata est ei hasta fraxinea ferrum pictavense prætendens. Ad ultimum allatus est ei ensis de thesauro regio ab antiquo ibidem signatus. » (*Histor. Gaufredi ducis*, ad ann. 1129, ap. *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XII, p. 521.)

(1) « Sex isti cum sex Venetorum baronibus, dominica *Misericordia Domini*, oratione præmissa, nominaverunt, de consilio ducis Venetiæ, comitem Balduinum Flandriæ et elegerunt in Imperatorem, qui post dies octo est inthronizatus, et vestibus aureis lapidibusque pretiosis intextis necnon caligis rubeis secundum morem (1) indutus; civitas ornatur cortinis palliisque et vestibus pretiosis. Comes sancti Pauli portavit ante illum gladium imperialem et marchio vestem deauratam usque ad Sanctam Sophiam. Consecrato data est vestis imperialis et caligæ, quæ erant

(1) Le rouge était, en effet, couleur usuelle pour les sandales :

« .... Assumitur imperialis
Purpura, pes dexter decoratur pelle rubenti
Qua solet imperii qui curam suscipit uti. »
(Guillelm. Apulen., lib. I *Rerum Norm.*)

« Portans in sinistra pomum aureum,
Quod significat monarchiam regnorum,
In dextera vero sceptrum imperii
De more Julii, Octaviani et Tiberii;
Quem sustentant ex una parte papa Romanus,
Ex altera parte archipontifex Ambrosianus,
Hinc et inde duces, marchiones et comites
Et diversorum procerum ordines.

« Sic imperator incedit ad processionem... Finita processione, missa incipitur. » (Pertz, t. XIII, p. 602-603.)

Au XIe siècle, ces insignes consistaient donc dans la relique de la vraie croix (1), la lance de saint Maurice, l'aube, les éperons, l'épée, la chlamyde, les gants, l'anneau pontifical, le globe du monde, emblème de l'étendue de la puissance impériale, et le sceptre, à la manière des empereurs romains.

Geoffroy de Viterbe, chapelain de l'empereur, qui vivait au XIIe siècle, a laissé un poëme où il explique le symbolisme des insignes impériaux. Il est trop long

de corio rubeo cum lapidibus pretiosis. » (*Chronic. Alberici*, ap. *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XVIII, p. 769.)

(1) Thomas Tuscus, qui écrivait au XIIIe siècle, dit qu'à l'abbaye de saint Maurice d'Agaune, on conservait, pour servir au couronnement, un frein fait avec un des clous de la crucifixion, la lance de saint Maurice et la couronne d'or, qui ne pouvaient être remis qu'au souverain pontife sur sa demande : « In hoc monasterio imperialia insignia, scilicet frenum factum de clavis Christi et lancea et corona, conservabantur, ex mandato summi pontificis nulli tradenda nisi ei quem summus pontifex in imperatorem aliquando designaret, que presentaret pape, cum ab ipso esset corona imperii decorandus. » (Pertz, t. XXII, p. 495.)

pour que je le reproduise textuellement ; je me contenterai d'en extraire les passages principaux :

« Crux caput imperii fuit hec medicinaque morbis,
Climata quadrati per brachia continet orbis;...
« Hanc solet imperium ferre per omne solum.
Brachia distenta mundum complexa retentant...
Unde per hoc signum quo tollitur omne malignum,
Imperii dignum caput est venerabile lignum,
Prælia virtutis dant sibi signa crucis.
Crux datur imperio speciali jure ferenda,
Quippe vicem Christi tenet hic ad regna tuenda
Et gerit in terris signa colenda crucis.

« Judicii signum gladius monstrasse videtur,
Quo malefactorum feritas cessare jubetur,
Ut latro frustretur, rex tenet arma secus.
Precipitur gladius vibratus semper haberi,
Puniat ut subito potuit quod culpa mereri ;
Nam si tardus erit, pax vacuata perit...

« In manibus regum dum regia sceptra tenentur,
Tunc quasi per virgam compescere cuncta videntur
Penaque prestatur que ratione datur...

« Lancea Mauricii, reliquis premaxima signis,
Plurima Christicolis peperit miracula dignis,
Clavus namque Dei junctus habetur ei...
Lancea sancta solet regnorum vincere lites...

« Aureus ille globus pomum vel palla vocatur,
Unde figuratum mundum gestare putatur,
Quando coronatur, palla ferenda datur.
Significat mundum forma peribente rotundum.....
Taliter hunc mundum gestat manus una rotundum,
Regius includit sic omnia climata pugnus...

« Crux superest pomo cœli superinsita dono.....
Servulus esto Dei qui tua sceptra regit.

« Hoc diadema sonat duplam conferre coronam.....
Dupla corona manet, quia, dum complectitur Urbem (1),
Continet et reliquum fastu diadematis orbem,
Sic facit esse suas una corona duas...

« Julius instituit gemmas superesse corone.....
Quatuor in cunctis sunt insita mistica gemmis,
Durities, virtus, splendor colorque perhennis,
Hec qui Cesar erat, mistica nolle velit.
Duritie constans, virtute refertur honestus,
Est bona fama color, splendor sine crimine questus
Quatuor ista geret qui diadema feret.

« Aurea materies, regalibus apta coronis,
Indicat imperium mundi superesse patronis ....
Aurum cuncta suo superat fulgure metalla,
Imperium superat quos orbis continet aula.....
Suscipit innumeras aurum tractabile formas,
Suscipit et varias Romana monarchia normas.

« Dicitur augusto circlo superaddita crista,
Publica res aucta plane monstratur in ista.
Qui diadema gerit victor et auctor erit (2). »

D'après le poëte aulique, les insignes impériaux seraient les suivants : la croix, qui, par ses quatre bras, embrasse le monde entier et est un gage de salut dans les combats, rappelle le Christ, que l'empereur doit suivre fidèlement dans le gouvernement de son royaume; le glaive, emblème de la justice, qui frappe les coupables sans délai ni merci ; le sceptre, signe d'apaisement et d'autorité; la lance de saint Maurice, dans laquelle se trouve un des clous de la Passion, qui met fin aux différends; le globe d'or, symbole du monde

(1) Rome.
(2) Pertz, t. XXII, p. 271-276.

soumis à la majesté impériale et surmonté de la croix qui l'a racheté; le diadème, la plus haute expression de la dignité souveraine, rehaussé de quatre sortes de gemmes symbolisant la constance, le courage, la bonne renommée et la gloire qui en résulte. La couronne est d'or, parce que ce métal l'emporte en éclat et valeur sur tous les autres métaux, comme l'empire surpasse toutes les autres monarchies et sa crête indique que celui qui la porte doit, en s'occupant de la chose publique, l'accroître et mériter le nom de vainqueur, sans doute à cause des feuillages (rappelant le laurier antique) qui la composent.

5. Citons maintenant, comme corollaire et complément de ce qui précède, deux documents relatifs à des couronnements faits en France et en Angleterre. Il est utile de comparer des cérémonies analogues pour en déduire une formule générale.

Le *Recueil des historiens des Gaules* (t. XII, p. 451-453) donne le texte complet de la cérémonie du couronnement des ducs d'Aquitaine, qui se faisait à la cathédrale de Limoges, sous ce titre : *Ordo ad benedicendum ducem Aquitaniæ.* Je n'en citerai que les traits saillants. L'évêque, « indutus pontificalibus cum cappa serica », reçoit le duc à la porte de l'église, où il lui donne l'eau bénite, puis successivement la chlamyde : « induit eum chlamyde serica », l'anneau de sainte Valérie pour l'investiture du duché, la couronne d'or : « imponit capiti ducis circulum aureum », l'étendard, « vexillum »; à l'autel, il lui remet l'épée, « ensem », et le doyen lui chausse les éperons, « calcaria ». Le duc prête ensuite serment de conserver et défendre les droits de l'Église de Limoges, puis est placé par le préchantre dans le siège du doyen, où il entend la

messe. Avant l'*Agnus Dei*, le duc se prosterne devant l'autel pour recevoir la bénédiction. Après la messe, il offre sur l'autel sa chlamyde, sa couronne, son anneau et l'étendard.

Hélie, préchantre de Limoges, qui vivait en 1218, explique ainsi le symbolisme des éperons : « A decano ecclesiæ induitur calcaribus, quod significat ut sit promptus et velox, non tardus et lentus, ad tuendum populum sibi subjectum ». Il ajoute que, pendant la messe, le duc est assisté de deux officiers tenant son épée, « ensem invaginatum » et l'étendard fixé à une lance, « vexillum lancea gerere » : « Ante cujus conspectum ejus senescallus vel vir illustris alius quem voluerit, quamdiu missam audierit, debet ensem acceptum, manu sursum elevata, tenere et ex altera parte vexillo astante. » (*Ibid.*, p. 453.)

Le second document relate le couronnement de Richard, roi d'Angleterre, à Westminster, en 1189. Les insignes royaux, énumérés dans cet intéressant procès-verbal, sont les éperons d'or, le chapeau, le sceptre surmonté d'une croix, un autre sceptre terminé par une colombe, trois glaives dans leur fourreau en or, d'autres insignes qui ne sont pas spécifiés, les vêtements royaux (tunique, dalmatique et manteau), enfin la couronne d'or.

« *Incipit ordo coronationis regis Richardi.*

« Imprimis venerunt episcopi et abbates et clerici multi, induti cappis purpureis, præcedentibus eos cruce, cereis, thuribulis, usque ad ostium thalami interioris, et ibi receperunt prædictum Richardum qui coronandus erat, et duxerunt eum in ecclesiam Westmo-

nasterii usque ad altare cum reverenti processione et cantu, in hunc modum :

« In prima fronte præcedebant clerici, albis induti, portantes aquam benedictam et crucem et cereos et thuribulos. Deinde veniebant priores, deinde abbates, deinde episcopi. In medio autem illorum ibant quatuor barones, portantes candelabra cum cereis. Post illos veniebant Johannes Marescallus, portans in manibus suis duo calcaria aurea magna et ponderosa de thesauro regis ; juxta illum ibat Gaudefridus de Luci, portans pileum regale. Post illos veniebant duo comites, quorum hæc sunt nomina : Willelmus Marescallus, comes de Striguil et Willelmus, comes de Salesbiria ; unus, scilicet Willelmus Marescallus, portans sceptrum regale, in cujus summitate signum crucis aureum erat ; et alter, scilicet Willelmus, comes de Salesbiria, portans virgam regalem habentem columbam in summitate. Et post illos veniebant tres comites, quorum hæc sunt nomina : David, frater regis Scotiæ, comes de Huntendona, et Robertus, comes Leicestriæ, et in medio illorum ibat Johannes, comes Moretonii et Gloucestriæ, portantes tres gladios cum vaginis aureis, sumptos de thesauro regis (1). Et post illos veniebant sex comites et barones, portantes in humeris suis unum scaccarium, super quod posita erant insignia regalia et vestes. Et post illos ibat Willelmus de Mandevilla, comes de Albemarla et de Essessa, portans coronam auream in manibus suis. Deinde venit Richardus, dux Normanniæ, et Hugo,

(1) Le Pontifical romain veut aussi que le glaive soit dans le fourreau, quand, à son sacre, on le porte devant le roi pour son intronisation : « Tunc regi surgenti discingitur ensis et in vagina datur alicui qui eum ante regem immediate portat. »

Dunelmensis episcopus, a dextris illius ibat, et Reginaldus, Bathoniensis episcopus, a sinistris illius ibat, et umbraculum sericum portabatur super illos. Et omnis turba comitum et baronum et militum, et aliorum tam clericorum quam laïcorum, sequebatur usque ad atrium ecclesiæ, et sic usque in ecclesiam ad altare.

« Cum vero perventum esset ad altare, coram prædictis archiepiscopis et episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, clero et populo, hæc tria fecit Richardus dux sacramenta : juravit itaque et vovit, coram prædictis sacrosanctis evangeliis et plurimorum sanctorum reliquiis, quod pacem et honorem et reverentiam omnibus diebus vitæ suæ portabit Deo et sanctæ Ecclesiæ et ejus ordinatis ; deinde juravit quod rectam justitiam exercebit in populo sibi commisso ; deinde juravit quod leges malas et consuetudines perversas, si aliquæ sunt in regno suo, delebit et bonas custodiet.

« Deinde exuerunt eum vestibus suis quibus indutus fuerat, exceptis camisia et braccis ; camisia vero illa dissuta erat in scapulis. Deinde calciaverunt eum sandaliis auro contextis. Deinde tradidit ei archiepiscopus sceptrum in manu dextra, et virgam regalem in sinistra. Deinde Baldewinus, archiepiscopus Cantuariæ, infundens oleum sanctum desuper, in tribus locis unxit eum in regem, scilicet in capite, in scapulis et in brachio dextro, cum orationibus ad hoc constitutis (1).

(1) Le Pontifical romain ne prescrit les onctions qu'à un bras et aux épaules : « Metropolitanus intingit pollicem dexteræ manus in oleum cathecumenorum et inungit in modum crucis illius (regis) brachium dexterum inter juncturam manus et juncturam cubiti atque inter scapulas. »

Deinde posuit super caput ejus consecratum pannum lineum (1) et pileum desuper. Deinde vestierunt eum regalibus indumentis, primo tunica, deinde dalmatica. Deinde tradidit ei archiepiscopus gladium ad malefactores Ecclesiæ comprimendos. Deinde duo comites calciaverunt eum calcaria aurea, sumpta de thesauro regis. Deinde indutus est mantea. Deinde ductus est ad altare, et conjuratus ab archiepiscopo et prohibitus ex parte Dei ne hunc honorem sibi assumat, nisi in mente habeat tenere sacramenta et vota quæ superius fecit ; et ipse respondit se, per Dei auxilium, omnia supradicta observaturum bona fide. Deinde ipse cepit coronam de altari, et tradidit eam archiepiscopo, et archiepiscopus posuit eam super caput regis. Et sic coronatus rex ductus est ad sedem suam, ducentibus eum Hugone Dunelmensi episcopo a dextris, et Reginaldo Bathoniensi episcopo a sinistris, præcedentibus eos candelabris et supradictis tribus gladiis. Deinde inchoata est missa dominicalis. Cum vero perventum fuit ad offertorium, præfati duo episcopi duxerunt eum ad offerendum, et reduxerunt ad sedem suam.

« Celebrata autem missa et omnibus rite peractis, prædicti duo episcopi, unus a dextris et unus a sinistris, reduxerunt eum coronatum, portantem sceptrum in

Cependant l'oraison fait encore allusion à l'onction de la tête : « Ipse (Deus) per præsentem sanctæ unctionis infusionem, Spiritus Paracliti super caput tuum benedictionem infundat eamdemque usque ad interiora cordis tui penetrare faciat. »

(1) Ce linge était placé là par respect pour les onctions. Guillaume Le Maire, évêque d'Angers au XIII[e] siècle, rapporte que, toute la journée de son sacre, il porta ainsi une coiffe à cause de l'huile sainte qui avait coulé sur sa tête.

dextra et virgam regalem in sinistra, ab ecclesia usque ad thalamum suum, processione ordinatim præcedente. Deinde reversa est processio ad chorum.

« Interim rex deposuit coronam suam et vestes regales, et leviores coronam et vestes sumpsit et sic coronatus venit prandere et archiepiscopi et episcopi et abbates et alii clerici sedebant cum eo in mensa sua, unusquisque secundum ordinem et dignitatem suam. » (Benedict. Petroburgen., *Vita Henrici II*, *Angliæ regis*, apud *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XVII, p. 493-494.)

XIII

L'ARCHIPRÊTRE ET LES CHANOINES.

1. Le bas-relief vient de nous montrer l'archiprêtre de Monza officiant pontificalement avec la crosse, la mitre et les gants. Il jouissait encore d'autres priviléges personnels que c'est ici le lieu de rappeler.

En 1256, le pape Alexandre IV lui concédait l'usage de l'anneau : « Ecclesia Romana, velut circumspecta mater et provida, nonnullas ecclesias tanquam filias predilectas majoribus effert honoribus, munere prævenit gratiæ potioris et insignit titulis dignitatum. Cum igitur ecclesiam vestram et personas ipsius, ex prærogativa specialis dilectionis et gratiæ sinceritatis brachiis complexemur, Nos, vestris supplicationibus inclinati, usum annuli tibi, fili archipresbyter, et tuis successoribus auctoritate præsentium duximus concedendum. » (Frisi, t. II, p. 127.)

Le cérémonial du XIIIe siècle donne pour siège à l'archiprêtre un faldistoire : « Archipresbitero sedente super faldestorio. » (Frisi, t. III, p. 196.) — « Et juxta altare ponitur faldestodium cooperto (coopertum) pallio. » (*Ibid.*, p. 196.)

Le 2 juillet 1712 seulement, la Congrégation des Rites l'autorisa à le surmonter d'un dais, chaque fois qu'il officie, mais en se conformant aux décrets généraux d'Alexandre VII (1), sur l'usage des pontificaux des prélats inférieurs : « Mediolanen. Remissa a Sanctissimo Domino nostro Clemente papa XI ad sacram Rituum Congregationem supplicatione capituli et cleri communitatis oppidi Modoetiæ, diœcesis Mediolanensis, Sanctitati Suæ enixe supplicantium pro indulto usus baldachini pro archipresbitero mitrato collegiatæ ecclesiæ sancti Johannis Baptistæ oppidi prædicti, dum pontificalia exercet, eodem modo quo se gerunt præpositi Piceleonis et sanctæ Agathæ, Cremonen. nec non Cotonei, Lauden. diœcesis, qui usum pontificalium habent; Sacra eadem Rituum Congregatio, audita relatione Vicarii Capitularis civitatis Mediolani, respondit : Pro gratia, ad formam decretorum generalium S. M. Alexandri Papæ VII, diei 27 septembris 1659, editorum circa usum pontificalium prælatis episcopo inferioribus concessorum. Hac die 2 julii 1712. G. Card. Carpineus. » (Frisi, t. II, p. 260.)

(1) J'ai donné ce décret dans mon *Traité pratique de la construction des églises*, t. II, p. 321-326. J'en extrais ce qui concerne le dais : » Baldachinum adhibere supra sedem poterunt, non pretiosum aut aureum, sed simplex et eo quod altari superius ponitur materia et opere inferius; ad ipsam autem per duos tantum gradus in presbyterii superficie stratos ascendatur. »

Au chœur, l'archiprêtre portait la *cappa* violette, qu'il a toujours gardée depuis, même après le changement de costume des chanoines.

Il avait encore le pouvoir de consacrer les calices et patènes. C'est pourquoi, dans les anciens livres du chapitre, on trouve des oraisons spéciales « ad consecrandam patenam, ad benedicendum calicem ». (Frisi, t. I, p. 39.)

Le 13 avril 1771, Clément XIV compléta tous ces privilèges en lui octroyant la faculté de donner la bénédiction papale le jour de la Pentecôte, avec autorisation toutefois de l'archevêque, à qui le bref est adressé : « Propensi valde sumus ad dilectum filium Michaelem Sangiorgium, archipræsbiterum collegiatæ ecclesiæ sancti Johannis Baptistæ de Modoetia, apostolico beneficio prosequendum, et cujus prædecessores sacræ memoriæ Sixtus V, prædecessor noster, pontificalibus insignibus decorandos judicavit, eumdem Nos nostro auctum ornatumque esse privilegio, quod præsertim in spiritualem fidelium utilitatem cedat, vehementer cupimus. Annuimus itaque ejusdem postulato, quod in supplici libello Nobis exhibuit, ut scilicet quotannis pontificiam benedictionem dominico Pentecostes die impertiri populo possit, sed ea annuimus lege, si tuus, dilecte Fili noster, consensus accessit. Eumdem igitur supplicem libellum hisce nostris conjunctum tibi transmittimus, ut de ejusdem graciæ opportunitate ipse, qui es in re presenti, judices eidemque archipresbytero tradas, si illius usus probandus tibi esse videbitur. » (Frisi, t. II, p. 269, 270.)

2. De l'archiprêtre, chef et dignité du chapitre, il est juste que je passe aux chanoines ses collègues.

Frisi assure qu'ils portèrent, pendant le moyen âge,

la *cappa* noire l'hiver (1) et la *cotta* l'été, jusqu'à ce que saint Charles Borromée, en 1584, obtînt du Saint-Siège pour les chanoines l'aumusse et, pour l'archiprêtre, la *cappa* violette. (Frisi, t. III, p. 195.)

En 1243, l'archiprêtre de Monza ordonna aux chanoines de l'église de Saint-Julien de Collonia de porter aux offices et aux obsèques la chape noire ou la cotte blanche : « Dominus Albricus de Opreno, Dei gracia Modoeciensis ecclesie archipresbyter, precepit....... ut quilibet eorum portet capam nigram aut cotam albam in offitio matutinali et in missa et in vesperis in ecclesia sancti Julliani et quando vadunt ad obsequias mortuorum..... Item interdixit illum vel illos qui non servarent omnia ista precepta, in quo interdicto si starent vel staret aliquis illorum, illum vel illos excomunicavit. » (Frisi, t. II, p. 113.)

En 1748, Benoît XIV accorda par bulle aux chanoines de la basilique de Monza le rochet et la *cappa* violette, à chaperon de vair (2) en hiver et de soie violette en été (3):

(1) La *cappa* canoniale, dans la fresque de 1444, ressemble à celle de certains ordres religieux. Elle est un peu moins longue que la robe talaire, ouverte en avant et munie d'un petit capuchon, qui rejoint au cou.

(2) C'est-à-dire mi-partie hermine et petit-gris, suivant un usage très-fréquent au moyen âge. Les aumusses étaient généralement de cette façon; j'en ai trouvé des exemples à Moutiers en Savoie.

(3) Il va sans dire que la *cappa* est retroussée, comme il convient aux chanoines, l'évêque seul pouvant la porter déployée dans son diocèse. Dans tout le Milanais, le chaperon a conservé sa forme bizarre du moyen âge, que Rome a répudiée depuis longtemps. Cependant comme le type se voit dans tous les anciens tableaux, il était utile de le signa-

« Eisdem modernis capitulo et canonicis, ut ipsi eorumque in octodecim canonicatibus et præbendis partitis, successores, de cætero perpetuis futuris temporibus rochettum et cappam magnam violacei coloris cum pellibus compositis ex dossinis cinericeis et armellinis, cum equali inter ipsas intercapedine tessellatis hyemali, æstivo vero temporibus serico hormesino etiam violacei coloris respective subsutam, tam in dicta collegiata Ecclesia quam extra eam inter missarum aliorumque divinorum officiorum solemnia, etiam in præsentia sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium, etiam de Latere Legatorum, vice-legatorum, et Sedis Apostolicæ nunciorum, ac Ordinarii etiam proprii, deferre et gestare, illisque uti libere et licite possint et valeant, apostolica auctoritate, tenore præsentium perpetuo concedimus et indulgemus. » (Frisi, t. II, p. 262.)

XIV.

SIXIÈME INVENTAIRE (1345) (1).

1. « Infrascriptum thesaurum beati Johannis Baptiste Ecclesie Modoetiensis, tempore quo Ecclesia domina-

ler. Le chaperon laisse à découvert le bras gauche, sans doute pour une plus grande liberté des mouvements, et le capuchon se rabat sur l'épaule droite. Le chaperon est encore ainsi rabattu à Avignon, où se sont conservées tant de coutumes italiennes.

(1) En 1319, le trésor était estimé 26,000 florins d'or : « Interea Mattheus Visconti (vicarius imperialis Modoetiæ) summo studio, suo interponente favore, partem thesauri

batur terram ipsam, acceptum fuit per (Emericum) Camerlengum Ecclesie et exportatum per dominum Cathelolum de Medicis, ordinarium Ecclesie Mediolanensis, Avenionem et ibi recuperatum per Reverendum Patrem dominum Johannem archiepiscopum et magnificum dominum Luchinum fratres vicecomites, dominos Mediolani, etc. et portatum per Nigrum de Salivertis.

1. « Calices quatuor auri, cum una patena, marcharum XXX, unz. IIIJ 1/2.

2. « Corone quatuor auri, cum una patena, march. XVIJ, unz. V.

3. « Cruces tres et tabula una auri, marcharum VIIJ.

4. « Tabula una, ad modum libri, argenti deaurata, march. XIIIJ, unz. I.

5. « Vas reliquiarum, ubi est dens beati Johannis, march. VIIIJ, minus unz. I.

6. « Crux gemata, que habet de ligno sancte Crucis, march. V, unz. VI, q. IIJ.

7. « Calix argenti et vas tenendi aquam benedictam, march. XJ, unz. 1/2.

ecclesie sancti Johannis Baptistæ de Modoetia, scilicet coronas aureas, calices aureos, et alia jocalia, margaritis et lapidibus pretiosis ornata, quæ omnia per XLVI annis proximis præteritis extiterant impegnata per illos de la Turre, dicto anno, die XXII mensis decembris, exigi fecit, quæ Matthæus ipse in vigilia Natalis Domini super altare sancti Johannis Baptistæ propriis manibus in Modoetia prædicta jocalia genuflexus cum devotione deposuit, et præcepit canonicis prout animam diligenter custodirent thesaurum sancti Johannis : quæ æstimata fuerunt esse valoris XXVI milium florenorum auri. » (Bonincontro, *Chron. Modoet.*, liber II, cap. xxv.)

8. « Sifus de cazedonio, cum pede furnito argento, march. IIJ, unz. V 1/2.

9. « Bacile unum argenti deauratum, march. X.

10. « Pecten unum regine, unz. VJ, q. IIJ.

« Que omnia portata et presentata fuerunt in Ecclesia Modoetiensi per dictum dominum Archiepiscopum, M.CCC.XLV, die lune XXJ martij (1). »

2. Le trésor de la basilique de Monza avait été transporté en grande partie à Avignon, par l'ordinaire de l'Église de Milan, Cathelolus de Médicis; il fut recouvré par l'archevêque Jean Visconti, qui s'entremit à cet effet auprès de la cour papale.

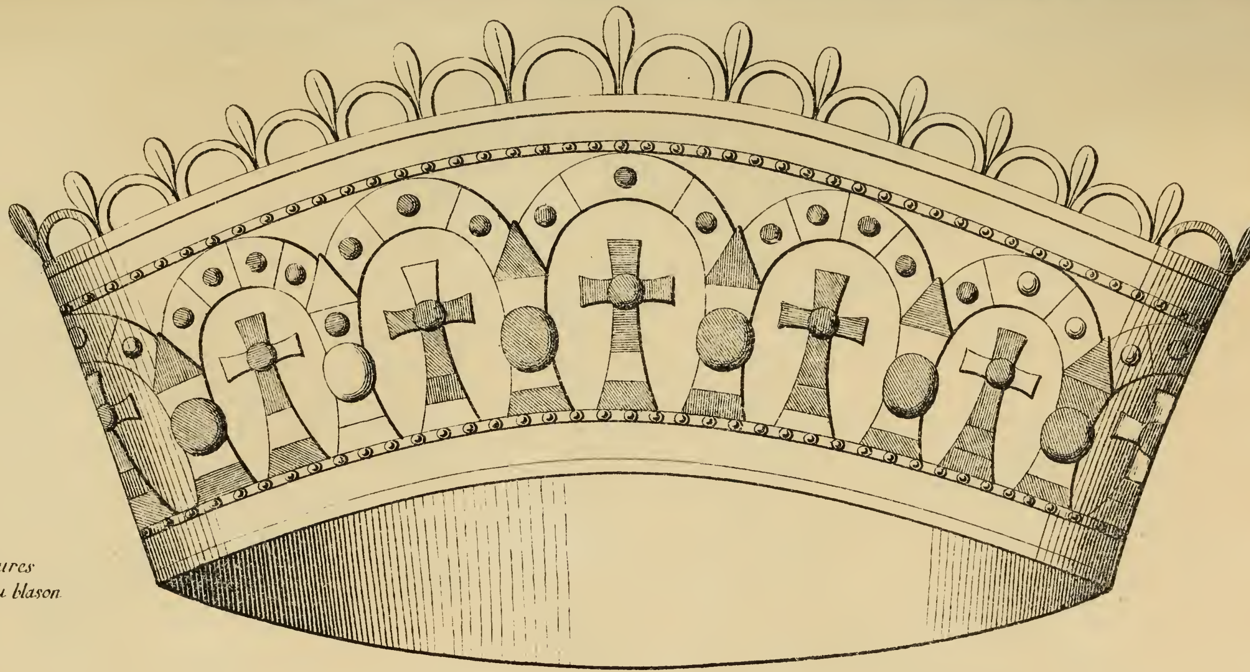
Le trésor se composait à ce moment : de quatre calices d'or (n° 1), d'un calice d'argent (n° 7), de deux patènes (n°s 1 et 2), d'un scyphus en chalcédoine (n° 8), de quatre couronnes d'or (n° 2), d'une croix gemmée, contenant de la vraie croix (n° 6); de trois croix d'or (n° 3), d'une table d'or (n° 3), d'un diptyque formant comme une couverture de livre, en argent doré (n° 4); du reliquaire de la dent de saint Jean (n° 5), d'un bénitier portatif (n° 7), d'un bassin en argent doré (n° 9), et du peigne de Théodelinde (n° 10); en tout vingt-deux objets.

N° 6. Bonincontro Morigia, dans sa Chronique de Monza, décrit ainsi la croix à reliques : « Quædam crux aurea, in qua est de ligno crucis Domini, et est saphiris, rubinis, smeraldis, margaritis et aliis lapidibus pretiosis magni valoris mirabiliter ornata ; longitudineque est per medium cubitum (2) in qualibet parte, et per quatuor digi-

(1) Frisi, t. II, p. 160.

(2) « Si le *cubitus* est le *bras*, encore en usage chez nous, m'écrit M. Aguilhon, comme il y a tout lieu de le croire,

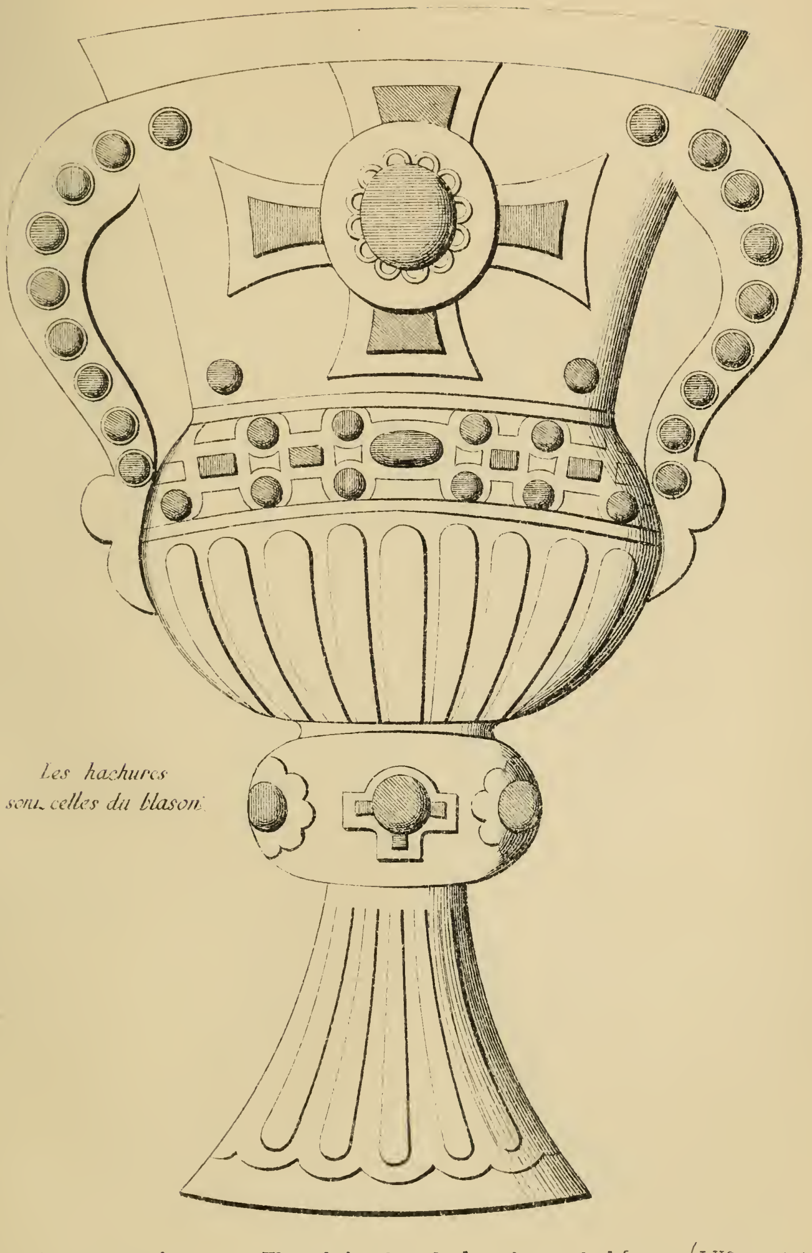
Les Hachures
sont celles du blason



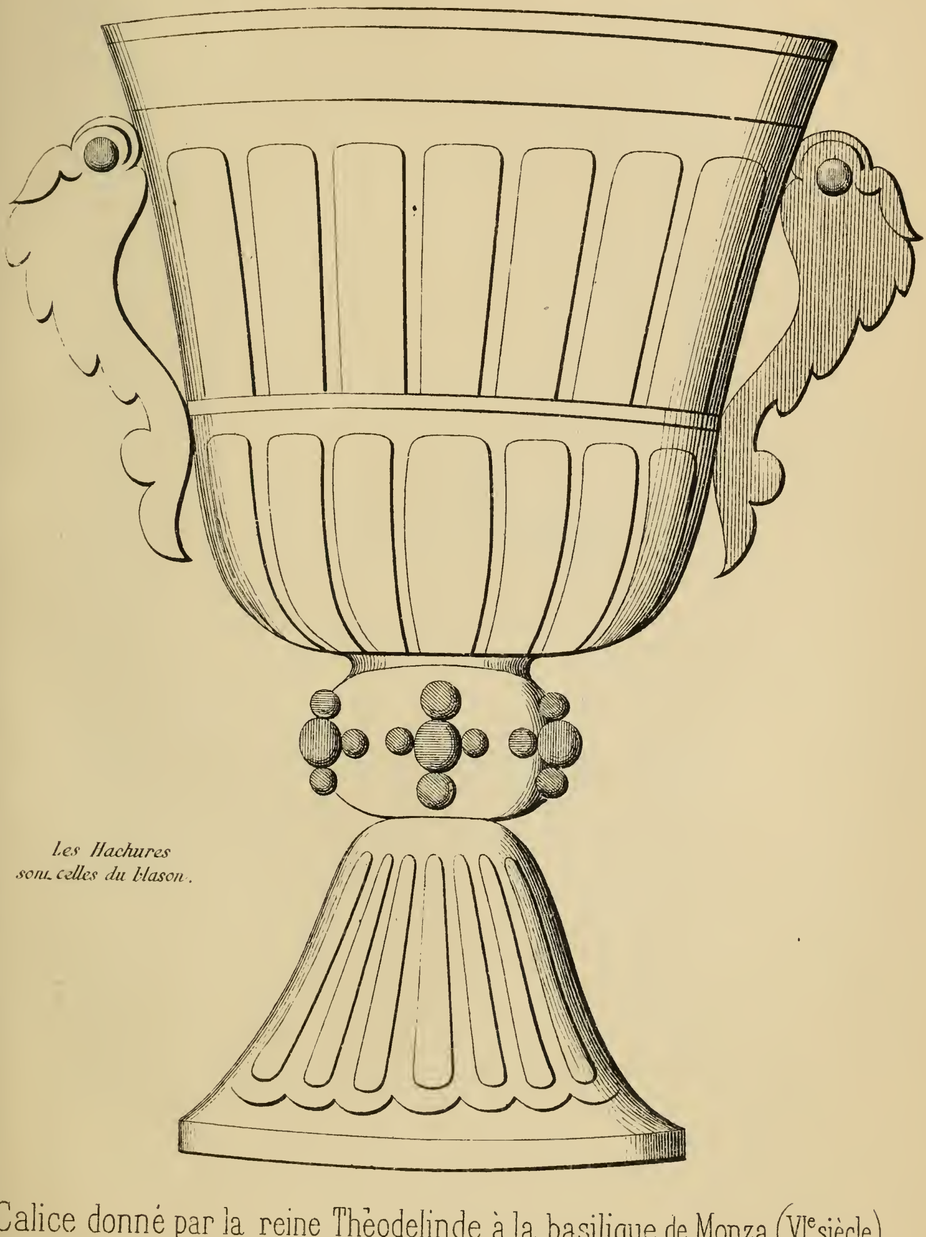
Couronne d'Agilulf roi des Lombards (VIe. siècle)

d'après un tableau du XVe. siècle à Monza (1/2 grandeur de l'original.)

Lith. Ch. Guilland, Tours.



Calice donné par la reine Théodelinde à la basilique de Monza (VIe siècle)
d'après un tableau du XVe siècle (1/2 grandeur de l'original)



Les Hachures sont celles du blason.

Calice donné par la reine Théodelinde, à la basilique de Monza (VIe siècle)
d'après un tableau du XVe. siècle (1/2 grandeur de l'original)

Lith. Ch. Guilland, Tours.

tos lata : hæc crux *Regni Crux* dicitur. In hac cruce condite sunt reliquie iste : Lignum Domini, velum sanctæ Mariæ Virginis, de sepulcro Domini, reliquiæ sancti Stephani protomart., reliquiæ sanctæ Verenæ virginis, reliquiæ sancti Lucani martyris, de cilicio sancti Augendi eximii confessoris Xpi, de vestimento sancti Leudegarii mart. et episcopi Viennensis. » (*Chron. Modoetiæ*, lib. IV, cap. x.)

J'ai dit précédemment que, contrairement à l'opinion admise, je ne croyais pas que cette croix fût de nature à être portée au cou. Sa destination précise résulte de deux textes des XIe et XIIe siècles. Geoffroy de Viterbe la plaçait en tête des insignes impériaux : « Crux caput imperii fuit, » et constatait qu'elle contenait de la vraie croix :

« Imperii dignum caput est, venerabile lignum ».

Benzo, évêque d'Alba, affirme qu'on la portait devant l'empereur : « Portatur ante eum crux gravida ligni Dominici. »

La croix du royaume précédait donc le cortége royal, et devait son nom à son usage, affecté exclusivement

nous aurions environ 0^{m}30 de hauteur, le bras mesurant 0^{m}595. Or, la croix de Bérenger n'a que 0^{m}23 au croisillon et 0^{m}24 en élévation. Cette objection est grave. De plus, l'inventaire de 1345 donne pour poids cinq marcs, six onces et trois quarts. Si le marc vaut huit onces, la croix aurait pesé quarante-six onces trois quarts, tandis que celle de Bérenger n'en pèse que vingt-six. Il paraît donc qu'il y avait deux croix dites *regni* : l'une, mentionnée dans le Sacramentaire grégorien (Frisi, t. III, p. 72) et l'inventaire de 1275, qui contenait des reliques; l'autre, qui n'aura reçu son nom qu'après la perte de la précédente et qui ne paraît pas arrangée de façon à recevoir des reliques. »

au couronnement du roi élu dans la basilique de Monza. La question est désormais tranchée sur une dénomination qui a tant embarrassé les auteurs.

N° 8. Revenons encore au *scyphus.* « Pocula argentea 4. Cochlearia de argento tria, pondo libre unius. » (*Invent. du Mont-Cassin*, 937.)

« Eo igitur tempore (1181), judæis timentibus ne officiales regis scrutarentur eorum domos, factum est quod quidam judæus, qui eo tempore Parisius morabatur, habens vadia ecclesiastica, videlicet crucem auream gemmis insignitam et librum Evangeliorum, auro et lapidibus pretiosis mirifice decoratum, cum scyphis argenteis et aliis, in sacco ponens, in fossam profondam ubi ventrem purgare solebat (proh dolor!) vilissimè dejecit : quæ omnia paulo post, Domino revelante, à christianis ibidem sunt inventa, et, solutâ quintâ parte totius debiti domino regi, propriæ ecclesiæ cum summo gaudio et honore sunt reportata. » (Rigordus, *De gestis Philippi Augusti*, apud *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XVII, p. 9.)

Boniface VIII fit l'investiture du royaume de Sardaigne en remettant à Jacques, prince d'Aragon, une coupe d'or : « Ad honorem Dei omnipotentis.... regnum Sardiniæ et Corsicæ, quod ipsius Ecclesiæ juris et proprietatis existit,.... in perpetuum feudum gratiose conferimus.... et per cuppam auream te de eodem præsentialiter investimus. » (*Analecta juris pontificii*, t. XII, col. 338.)

Un *Sacerdotale* de la seconde moitié du XIIIe siècle, écrit pour les états du comte de Poitiers, contient cette rubrique : « In sero (conjuges) audiant vesperas; fiant tres sope in uno cipho cum vino. » (*Biblioth. de l'École des Chartes,* t. XXXVIII, p. 486). Le soir des noces, les

époux, après avoir assisté aux vêpres, faisaient ce qu'on appelait alors une *potation*, usage qui s'est conservé en Poitou sous le nom de *rôtie*, mais à une heure avancée de la nuit. On devait mettre trois soupes dans une coupe pleine de vin (1). Le mot *sopa* n'est pas dans du Cange, mais son sens n'est pas douteux en raison du mot français sur lequel il est calqué : or *soupe* signifie une *tranche de pain*.

Cette potation constituait un rite religieux, car il est probable que le vin était béni par le curé et que les trois soupes étaient un hommage rendu à la sainte Trinité. Deux devaient être mangées par les époux et la troisième offerte au curé.

Le troisième ordre romain, parlant de ce qu'il fallait préparer pour les stations, énumère les « sacra ministerii vasa », qui sont : « Aquamanile, hoc est vas manuale ; patenæ, calices et scyphi, atque pugillares aurei sive argentei, amulæ argenteæ ad vina fundenda paratæ, colatorium aureum sive argenteum et cantatorium. »

La dernière trace du *scyphus* se lit dans un compte de la cour papale, daté du 20 août 1529. Trois objets sont mentionnés spécialement pour la communion du pape : le chalumeau dont il se sert encore pour absorber le précieux sang ; la cuiller, employée uniquement de nos

(1) La *Gazette des Beaux-Arts* a appelé *coupes d'accouchée* ces magnifiques coupes couvertes, fabriquées en émail de Limoges au XVI[e] siècle et qui représentent ordinairement des sujets d'amour. Une des plus belles en ce genre est celle que possède la comtesse Giovio, à Côme. Je crois qu'on pourrait aussi bien les qualifier *coupes de mariage*, parce qu'elles étaient offertes, le jour des noces, aux jeunes épousées.

jours à mesurer l'eau qui se verse dans le calice (1), mais qui alors servait au pape à donner la communion sous les deux espèces aux cardinaux-diacres ; enfin la coupe d'or, dans laquelle il prenait les ablutions et qui, dans le cérémonial moderne, a été remplacée par un autre calice, différent de celui de la consécration. «Magnifico D. Franc. del Nero, etc. Solvi et numerari faciatis Domino Pompeo de Capitaneis ducat. 507 simil. pro pretio auri et factura..... et unius calamis et unius coclearis et coppe auree ad usum communionis S^mi^ D. N. PP. de mandato S^tis^ a die X decembris proxime preteriti. » (Bertolotti, *Artisti lombardi a Roma*, t. I, p. 287.)

M. de Linas nous fait connaître deux *scyphi* très-authentiques : « *Poculum* de saint Ludger, premier évêque de Munster (mort en 809), précédemment regardé comme la patène de son calice. Argent en partie doré ;

(1) « Item, un galice et une platine dorez, une petite cuillier d'argent blanc. » (*Inv. de Jeanne de Presles*, 1347, n° 5.)

Le musée chrétien du Vatican possède plusieurs cuillers que j'ai fait photographier sur une seule planche pour mon recueil des *Antiquités chrétiennes de Rome*. Trois de ces cuillers ont le manche arrondi ou à pans ; la partie concave a peu de profondeur et se découpe en amande. La quatrième, plus élégante et creusée en rond, a un manche tordu et travaillé.

Les trois premières ont servi, dit-on, dans l'Église grecque, à la communion des fidèles. Je ne les crois pas anciennes. Quant à la dernière, creusée comme pour recevoir un liquide, je n'hésite pas à y voir une cuiller de sacrifice, car jadis l'eau que le sous-diacre mettait dans le calice était exactement mesurée, et, de nos jours encore, cet usage liturgique s'est maintenu à la messe célébrée pontificale-

sur la lèvre, à l'extérieur, on lit en capitales du commencement du XIII[e] siècle : *In hoc : cip*(h)*o* : *co*(n)*tine*(n) t(*ur*) *: sanguis sci Ludg*(er)*i*..... Diam. 0,195 m.; haut. 0,045 m. Ce *poculum* appartient à l'église abbatiale de Werden. » (*Revue de l'art chrétien*, t. XXXI, p. 54.) L'inscription du XIII[e] siècle a très-exactement conservé le vrai nom de ce vase, qui est bien un *scyphus*, mot facile à reconnaître dans son orthographe vicieuse *cipho*.

« Cathédrale de Minden. Vase en cristal de roche sculpté, monture d'argent; haut. 0,28 c., diam. 0,09. Symboles asiatiques du lion et de l'aigle; travail oriental du X[e] siècle à mettre en regard des gobelets de l'abbaye d'Oignies. » (*Ibid.*, p. 56.) Cette tasse, venue d'Orient, et qui est classée parmi les *ciboires*, me semble plutôt une véritable *coupe* liturgique.

La *Gazette des Beaux-Arts*, 2[e] série, t. XXIII, p. 277, a publié le dessin d'une coupe en agate à deux anses et sculptée d'une scène dionysiaque, qui provient de Saint-Denis et est maintenant conservée à Paris au

ment par le pape, ainsi qu'en fait foi la rubrique suivante :

« Mgr Sacriste va à la crédence prendre le calice, la patène, deux purificatoires et une petite cuiller d'or.... Le sous-diacre apostolique présente au cardinal-diacre la burette du vin, dont il verse dans le calice; puis tendant la cuiller d'or à Mgr Sacriste, en reçoit quelques gouttes d'eau, la montre au pape en faisant une demi-génuflexion et en disant : *Benedicite, beatissime Pater.* Le pape fait le signe de la croix sur l'eau, en disant *Deus, qui humanæ,* et, pendant l'oraison, le sous-diacre la verse dans le calice. »

Au sacre des évêques, la tradition romaine prescrit encore l'usage d'une grande cuiller d'or pour la communion de l'élu sous l'espèce du vin.

musée des médailles. Cette coupe païenne fut montée sur un pied en or gemmé, semblable à celui d'un calice, ce qui fait supposer qu'elle eut, dans l'église de l'abbaye, une affectation religieuse ; elle servit probablement de *scyphus* individuel, comme pour le sacre ou la présence d'un roi ou d'un prince.

M. Alfred Darcel a noté, à l'exposition archéologique tenue à Amiens en 1860, deux coupes du XIIIe siècle, qui furent ultérieurement transformées en reliquaires. On remarquera l'analogie qui existe entre ces coupes de cristal et celle que saint François d'Assise aperçut en vision. Les anses étaient faites évidemment pour en rendre le maniement plus facile, lorsque le vin de l'ablution y avait été déposé (1).

« L'église de Saint-Riquier, assez heureuse pour avoir conservé une partie de son ancien trésor, a voulu apporter son tribut de richesses à cette exposition ; richesses d'autant plus précieuses que, celles-là étant authentiques, on peut les étudier en toute confiance et apprendre par elles à distinguer le vrai du faux ; art difficile, où les plus habiles errent encore trop souvent. Les deux pièces importantes de ce trésor sont deux reliquaires en cristal de roche. L'un a la forme d'une coupe à facettes, montée sur un pied circulaire orné de médaillons niellés, et surmontée d'un couvercle conique portant également des sujets niellés. Des dragons formant anses réunissent la base et le couvercle.

« L'autre est un prisme à bossages, monté à peu pres comme le précédent. Des ornements au repoussé

(1) On lit, en 1523, dans les comptes de l'église Saint-Jacques *Scossacavallo*, à Rome : « Per dui boccali di vino per la communione la matina di Pasqua, bologn. 10. »

y remplacent les nielles sur le pied et sur le couvercle, et deux tourelles à jour, portées par des volutes feuillagées, se dressent de chaque côté de ce reliquaire. Ces deux pièces sont dues à l'art du XIII[e] siècle. » (*Gazette des Beaux-Arts*, t. VII, p. 104.)

N° 10. Je reviendrai aussi sur la question du peigne liturgique pour citer de nouveaux documents.

M. de Rossi a publié, dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1880, pl. VI, un peigne en ivoire, de forme rectangulaire et à double rangée de dents, qui a été trouvé à Chiusi et est actuellement au musée chrétien du Vatican. Il représente, d'un côté, une couronne entre deux agneaux, et de l'autre, un siége épiscopal, de même entre deux agneaux. L'origine liturgique et même épiscopale n'est donc pas douteuse. Ce vénérable instrument remonte au V[e] siècle.

« Pectina duo argentea. » (*Inv. de l'abbaye de Saint-Peter*, ann. 995.)

Parmi les *reliquiæ non inclusæ* de la collégiale de Windsor, sous le règne de Richard II, se trouve : « Item unum pecten boni Edmundi archiepiscopi. »

On lit dans le XIV[e] Ordre romain, qui date du XIV[e] siècle :

« Sunt necessaria pro persona pontificis (le cardinal évêque qui va célébrer), pectem et tobalea circumponenda collo ejus quando pectinatur.......

« Calciatus pontifex surget et stans super scabellum cappam deponat et remaneat in camisia linea..... Et ipso pontifice super faldistorio residente, diaconus et subdiaconus, accipientes ab acolythis tobaleam suam et pecten, extendant tobaleam circa collum et caput ejus leviter et decenter pectinent, videlicet primo diaconus a parte dextra, deinde subdiaconus a sinistra. Quod si

diaconus et subdiaconus ad hoc docti non sint, capellanus hoc faciat vice eorum. »

M. de Linas, qui connaît tant de choses, écrit dans la *Revue de l'art chrétien,* t. XXXI, p. 125-126 : « L'église de Siegburg expose (à l'exposition de Dusseldorf), le peigne liturgique de l'archevêque Annon (mort en 1075). Cet ustensile de toilette est à double rangée de dents ; les plates-bandes centrales sont décorées d'oiseaux fantastiques à tête de chien, queue fleuronnée, longs cous réunis par un anneau perlé. Les peignes du musée de Cologne datent aussi du XIe siècle ; ils n'ont qu'une seule rangée de dents. Deux protomes de chevaux adossés, enguirlandés de pampres, forment la poignée du plus simple (hauteur 0^{m} 152 ; largeur, 0^{m} 125). L'ornementation du second est infiniment plus complexe. Face, le crucifiement. La croix, surmontée d'un *titulus* avec l'inscription : IHS NAZAREN. REX, est accostée de deux personnages, genou en terre, armés de la lance et de l'éponge ; la sainte Vierge et saint Jean stationnent derrière les bourreaux. De chaque côté du *titulus* les médaillons en buste du soleil et de la lune ; l'astre du jour a une tournure décidée. Deux clous fixent les pieds du Christ à un *suppedaneum* triangulaire. D'élégantes rosaces à huit lobes ajourés, supportant un ange incliné vers le signe de la Rédemption, chargent les branches de la poignée, qui se recourbent en gracieuses volutes d'acanthe. Revers, des feuillages ; haut. 0^{m}195 ; larg. 0^{m}12. (Bock, *Trésors sac. de Cologne*, pl. XLIII et XLIV.) Le premier des peignes accuse une influence orientale, mais je le crois aussi bon allemand que le second. Ce dernier a subi quelques avaries aux crochets d'acanthe ; on l'a épluché pour en dégager les éléments antiques et byzan-

tins lorsqu'il ne faut y voir, en définitive, que l'œuvre primesautière du génie national. »

La *Gazette des Beaux-Arts* (t. XXIII, p. 297) a reproduit un peigne du xv[e] siècle, qui fait partie du trésor de la cathédrale de Reims : il est à deux rangs de dents et sculpté de plusieurs saints à l'entre-deux.

3. Frisi, sur la foi d'un chroniqueur contemporain, relate le transfert du trésor à Avignon et son retour à Monza. A défaut de l'original, je ne puis me dispenser de lui emprunter son récit, qui a pour nous un intérêt majeur. J'aurai soin, dans cette traduction de l'italien, d'éviter les longueurs et de supprimer les détails inutiles.

« Le trésor de Monza courut de grands dangers à l'occasion des factions guelfes et gibelines, qui vexèrent et opprimèrent cette contrée. Les chanoines de Monza, en présence de la violence furibonde de la soldatesque, se réunirent, au mois de janvier 1323, en assemblée plénière, afin de prendre les précautions nécessaires pour cacher le trésor et le soustraire à la rapacité des Allemands et de leurs stipendiés (1). Quatre chanoines

(1) Le chroniqueur Bonincontro Morigia relate ainsi le pillage occasioné à Monza par les troupes pontificales, en 1324 : « Ausi sunt intrare templum situm in Modoetia, universæ Italiæ sanctius. Multi clerici et laici, Mediolanenses et Modoetienses, proditores, patriæ destructores, etiam legato consentiente, qui patriæ Mediolani cupivit esse destructor, scelestis manibus sumentes pretiosa et sacra vasa aurea, et alia infinita eleymodia lapidibus et margaritis pretiosis, ac sanctissimis reliquiis ornata, quæ a summis Pontificibus, imperatoribus, et Longobardorum regibus et civitatibus erant posita ad ornatum illius sancti templi et gloriam, contrectabant indigne et contaminabant. Sicque facta est

seulement connurent le lieu du dépôt, et on leur fit jurer de ne révéler le secret qu'en cas de mort et à une personne non suspecte. Ils s'obligèrent en même temps à se séparer des autres chanoines et à vivre à l'écart; ce qu'ils firent. Un de ces chanoines, nommé Aichino, de Verceil, tomba malade à Plaisance; suivant la convention établie, il choisit pour dépositaire de son secret Aicardo, archevêque de Milan, qui se trouvait alors à Plaisance. Le prélat, sans penser à mal, crut bien faire d'en informer le légat pontifical, cardinal Bertrand dal Poggetto, qui était aussi dans la même ville; mais celui-ci en avisa aussitôt Aimeric, camerlingue de la sainte Église romaine, afin qu'il prît possession du trésor; ce qui eut lieu la nuit, à main armée et avec l'aide de quelques habitants de Monza, traîtres à leur patrie. Le trésor fut immédiatement

tribulatio magna Modoetiensibus in illis diebus, qualis non fuit memoria viventium; et fuit hic novissimus error eis pejor priore, scilicet tempore, quo fuerunt a Mediolanensibus per vim deprædati et spoliati, prout jam dictum est. . . . . Qui legatus, prædicto anno et mense, caute misit ad accipiendum dictum thesaurum in Modoetia; et ab Hemerico, camerlengo Ecclesiæ romanæ, capti sunt custodes ecclesiæ sancti Johannis; et ipse, et alii plurimi viri iniqui, certi Mediolanenses et Modoetienses, proditores patriæ, ductores ausi sunt intrare de nocte sacrum templum, et thesaurus, de loco scelestibus manibus raptus, portatus fuit in Placentiam legato. » (Frisi, tom. I, p. 143.) On remarquera que les deux citations empruntées à Bonincontro ne concordent avec le récit de Frisi ni pour la date ni pour le motif du transfert à Avignon : ils s'accordent seulement sur le séjour du trésor dans cette ville et sa restitution tardive.

transmis au légat, qui le fit passer à Avignon au pape Jean XXII. Le pontife, blâmant ce vol sacrilége, convoqua les chanoines de Monza, qui étaient alors à Avignon au nombre de sept, exigeant qu'en leur présence on fît un inventaire du trésor, lequel fut consigné aux prévôt et chanoines de la cathédrale, en attendant qu'on pût le transporter à Monza. Le chapitre d'Avignon, pour plus de sûreté, le déposa dans la sacristie en un coffre soigneusement fermé. Mais un des employés de l'église réussit à ouvrir les serrures, et en ayant extrait une partie des vases d'or qui y étaient enfermés, il les brisa pour les emporter plus commodément. Chargé de son butin, il prit la fuite ; à peine arrivé au pont jeté sur le Rhône, il lui sembla voir des gens armés qui lui en interdisaient le passage. Effrayé par cette vision, qui ne fut peut-être qu'une appréhension de son cerveau, il retourna sur ses pas et vendit les objets dérobés à un certain Vanni, de Florence, qui qabitait Avignon. Le lendemain matin, il lui portait quelques objets du trésor, promettant de lui livrer le reste le soir même. Mais l'honorable orfévre ayant fait prévenir le pape, Jean XXII mit sur pied la garde de la ville pour rechercher le voleur, qui fut arrêté, avoua son délit, puis fut pendu dans le lieu destiné aux malfaiteurs. En récompense de sa probité, l'orfévre fut nommé massier du pontife, ce qui lui valut un revenu annuel de 200 florins.

« Après une verte réprimande aux dépositaires infidèles, le pape consigna de nouveau le trésor aux prévôt et chanoines d'Avignon, sous les peines les plus sévères. Ceux-ci le mirent dans une caisse bardée de fer, qui fut suspendue à la voûte de la cathédrale, au-dessus du maître-autel.

« Neuf ans après, les chanoines de Monza expédièrent à Benoît XII, le 6 septembre 1335, en qualité d'ambassadeur, le chanoine Graziano di Arona, au nom du chapitre, et Franzio Liprandi, au nom de la commune, tous les deux munis de lettres de recommandation d'Azzone Visconti et de son oncle Jean Visconti, évêque de Novare. Arrivés à Avignon, les deux envoyés exposèrent le but de leur mission à Guillaume della Pusterla, noble milanais, qui devint plus tard archiprêtre de Monza, puis archevêque de Milan. Aidés par ce prélat et par un autre chanoine de Monza, Mathieu de Riboldi, qui venait d'être pourvu du siége de Pavie, ils furent informés, au nom du souverain pontife, par le cardinal Jean Colonna, que le trésor leur serait rendu en temps opportun; comme garantie, on leur remit l'inventaire qu'avait rédigé, sous Jean XXII, le notaire Jean Castellano, de Rome. Plus tard, Azzone Visconti fit répéter la même demande à Avignon par l'archiprêtre Jacques Archinto, qui obtint une réponse favorable, l'an 1339, du pape Benoît XII.

« Bonincontro rapporte qu'il fut envoyé lui-même au mois d'avril 1343, en compagnie de Giovanni Bosone, par la magnifique commune de Monza vers Jean Visconti, archevêque de Milan, qui avait à cœur, comme il s'en était déjà exprimé, que le trésor de Monza fût enfin recouvré. Le prélat, sur le vu de l'inventaire, voulut que le chapitre et la commune nommassent pour leur syndic et procureur à la cour pontificale Jean Baldirone, qui partit pour Avignon au mois de mai de l'an 1343, avec une lettre du légat de l'Église romaine pour le pape et d'autres lettres pour plusieurs cardinaux (1). Mais l'envoyé, après une année

(1) Fontanini (p. 53 de sa dissertation sur la couronne de

de démarches inutiles, tomba malade. Enfin, sur les instances pressantes de Mathieu de Riboldi, promu à l'évêché de Vérone, la restitution fut ordonnée, le 3 mai 1344. Le trésor fut aussitôt enlevé, après confrontation avec l'inventaire, et transporté dans la maison de l'évêque de Vérone. Baldirone, rétabli, partit sans retard pour Monza, afin de donner avis de l'heureux événement. Au mois de décembre de la même

fer), donne la supplique adressée par le chapitre à Clément VI. On y apprend que le trésor n'aurait été enlevé de Monza que pour le mettre en sûreté : « Cum olim thesaurus sancti Jo. Baptistæ Modoetiæ, in qua consueverunt Romani imperatores coronari, fuerit propter bellorum discrimina, quæ tunc in illis vigebant partibus, de mandato apostolicæ Sedis legati ad Romanam curiam transportatus, quem felicis recordationis Dominus Jo. papa XXII, Vestræ Clementiæ prædecessor, penes capitulum Avenionensis ecclesiæ deponi mandavit, custodiendum inibi quoadusque Modoetia sic ad manus fidelium et obedientiam sanctæ romanæ Ecclesiæ foret deducta, quod tute posset in præfata ecclesia sancti Jo. conservari et tunc idem capitulum restituere libere et sine contradictione aliqua teneretur, prout instrumento inde confecto et signato manu et signo Jo. Castellani, notarii publici, ut apparet prima facie, continetur; verum quum, ut Vestram Beatitudinem nosse credo, et hoc idem sentio, Modoetia sub devotione et obedientia Vestræ Sanctitatis et sanctæ romanæ Ecclesiæ per dominos Mediolani, vestros et dictæ Ecclesiæ vicarios, tute præsentialiter gubernetur, potest thesaurus isto tempore in templo maximo sancti Jo. Baptistæ absque periculo custodiri et magistro Jo. Baldirono, oratori ejusdem oppidi, latori præsentium, juxta dicti instrumenti continentia, ejus fieri restitutio, si tamen videbitur Clementiæ Vestræ. » Cette lettre porte la date du 7 mai 1343.

année, le chapitre de Monza dépêcha, en qualité de procureur, le chanoine Graziano di Arona, à l'effet de transporter le trésor. Le 13 mars 1345, il était à Milan ; le 20 du même mois, l'archevêque Jean Visconti l'accompagnait à Monza, où il remettait lui-même le trésor entre les mains du chanoine Jacques Visconti, qui, en 1348, fut préconisé évêque de Tortone.

« Mais comme le trésor avait beaucoup souffert des diverses vicissitudes par lesquelles il avait passé, « cum « supradictus thesaurus esset mactatus, fractus et suo « colore et pristino statu turpiter mutatus, » le 9 juin 1345, l'archevêque envoya à Monza un excellent orfévre, Antellotto Braccioforte, de Plaisance, qui remit le tout dans l'état où il se trouvait jadis. Le 24 du même mois, le travail de restauration était terminé et le trésor exposé sur le maître-autel, à la joie de tout le peuple, accouru de tous côtés pour la solennité. » (Frisi, t. Ier, p. 102-108.)

4. Frisi ajoute qu'en souvenir de ce fait mémorable furent peintes « deux grandes toiles, exprimant, à l'aide d'un pinceau non vulgaire, la récupération du trésor et sa restitution par les mains de l'insigne prélat. Ces toiles (1), très-anciennes et probablement contem-

(1) Suivant l'usage italien, comme on le remarque encore au dôme de Milan, l'orgue était protégé contre la poussière par des volets peints qui ne s'ouvraient qu'au moment des offices. Frisi, en parlant de *toiles*, là où il n'y avait certainement que des panneaux, insinue que les peintures furent ultérieurement transportées sur toile pour mieux assurer leur conservation. La restitution du trésor était peinte à l'extérieur, tandis que l'intérieur représentait des sujets pieux que M. Aguilhon décrit en ces termes : « Lorsque les

poraines du fait, servaient de couverture à l'orgue, placé au midi de la basilique : plus tard, elles furent transférées dans le réfectoire de la chanoinie de Monza, puis reléguées dans le vestibule des appartements de la vénérable fabrique (1). En 1723, elles étaient réduites en deux grands tableaux, aux frais de l'archiprêtre Jean Lezeno. Jean Visconti est agenouillé devant l'autel, vêtu d'une grande tunique rouge, fourrée de zibeline, avec de larges manches et un capuchon ; il a le menton rasé et aussi la tête, où il ne reste qu'une couronne de cheveux. Dans les mains il tient la croix que l'on nomme du royaume et l'offre à saint Jean-Baptiste. Le tableau permet de vérifier ce que Fiamma disait de son vivant : « Ipse enim cunctos Italiæ prælatos et fere « prælatos mundi excedit in vultus venustate et cor« poris pulchritudine. » Il ne faut pas oublier dans cette peinture l'ecclésiastique qui assiste à cette solennelle restitution ; c'est le chef de la basilique de Monza. » (Frisi, t. I, p. 109.)

volets de l'orgue étaient ouverts, on voyait, d'un côté, le baptême du Christ, avec deux anges d'une beauté céleste, et, de l'autre, la descente de saint Jean aux limbes En tête des patriarches agenouillés sont Adam, drapé dans une peau, et Ève, vêtue d'une robe verte. Au second plan figure l'enfer, château fort, dont les créneaux sont garnis de diables aux formes fantastiques, qui semblent menacer le précurseur au cas où il manifesterait l'intention d'envahir leur domaine. Il est clair que l'idée de cette représentation a été empruntée au chant IX de l'*Enfer* du Dante. » Ces tableaux, au nombre de quatre, mesurent chacun 1^{m}52 de largeur sur 3 mètres de hauteur.

(1) Ces toiles. fort endommagées, sont actuellement dans la bibliothèque du chapitre.

Frisi a heureusement eu la bonne pensée de donner en gravure (t. III, pl. XIX) une copie de ce tableau précieux, qui est loin d'être contemporain du fait relaté, car il ne remonte pas au delà de la fin du xve siècle, ainsi que l'atteste pleinement le style architectural qui sert de fond au tableau et accuse la renaissance. M. le chapelain Aguilhon a fait encore mieux. La toile étant en mauvais état et pouvant disparaître à un moment donné, il l'a fait reproduire scrupuleusement par la photographie et aussi à l'aquarelle par le peintre Joseph Barzaghi. C'est à son obligeance que je dois un calque très-exact, qui permet de contrôler le mauvais dessin de Frisi. « Le fond de l'édifice ou de la tribune, dit cet actif correspondant, est couleur ocre, avec des rehauts en jaune vif : on dirait que la tribune tout entière est en bois doré. Les ornements de la frise et des pilastres ressortent sur un fond bleu d'outremer. »

Est-ce bien le maître-autel qui est représenté, comme le déclare Frisi ? Je le crois avec lui, quoique, à cette époque, surtout dans un vaste chœur comme celui de Monza, l'autel ne dût pas être poussé jusqu'au fond de l'église, en avant d'une étroite abside, malgré la tradition primitive (1). On sait, en effet, que les grandes églises possédaient deux autels : l'un, au fond, pour les offices ordinaires, et l'autre, en avant, pour la grand'messe et les offices solennels. L'autel du fond était moins considérable et moins orné, mais c'est là que se conservaient généralement les reliques. Cette absidiole a plutôt l'air d'une grande niche, et alors

(1) « Vigilius (541) ordinavit missam celebrari in ecclesie orientali parte. » (Martini *Chronicon*.)

(mais c'est de tout point invraisemblable) nous serions dans la salle du trésor (1).

L'abside, dont le tympan est sculpté en coquille, a son cintre porté sur des pilastres unis et orné lui-même d'une archivolte nattée, avec une console feuillagée à la clef. Les écoinçons sont décorés d'appliques de marbre, en triangle et d'un oculus ouvert. Au-dessus s'élève une large frise couverte de rinceaux, appuyée sur deux pilastres latéraux, qui soutiennent également deux frises faisant retour vers le spectateur, ce qui donne l'idée d'une travée sur plan carré. Les chapiteaux sont ornés, aux angles, de volutes et de feuilles d'acanthe, avec des vases entre les deux. Sur le fût sont sculptés des feuillages superposés, terminés par des pots à feu et émergeant de grands vases qu'accostent des femmes nues.

L'autel est garni d'une nappe blanche à ramages bruns, et d'un parement en drap d'or à fleurs vertes et à ananas isolés ou encadrés dans des médaillons à cinq lobes (2); le frontal est de même étoffe, avec

(1) Au trésor il existait un autel. En voici la preuve :

« M·CCC.XLVI, die lune, XVIIIJ mensis iunii, Rev. Pater Dns Calvus de Calvis, Placentinus, episcopus Bubiensis, consecravit. . . . . altare situm in sacristia ecclesie predicte de Modoetia, ad honorem Dei et beati Magni confessoris et beatissime Marie Magdalene, collocatis ibi sanctis reliquiis reverenter. » (*Necrol.*, ap. Frisi, t. III, p. 124.)

Le nécrologe, au III des nones de novembre, indique la fête de saint Magne, évêque et confesseur, *de quo sunt reliquie in altari quod est in sacrario sive sacristia.* (Frisi, t. III, p. 137.)

(2) « Anno Domini 1460, in festo Annunciacionis B. M. V.,

une frange de deux couleurs, blanc et vert. Quatre gradins sont étagés sur cet autel (1), mais tous n'ont pas la même dimension, car ils vont en se rétrécissant ; leur couleur est glauque. Sur l'autel même, où est placée une couronne gemmée (2), est monté un clerc en soutane noire (3), en surplis et tonsuré, qui tient à deux

Christina Heinsburger donavit ad altare B. V. M., in abside ecclesie Herbipolensis situm, ornatum pretiosum de damasco viridis coloris : infula sola cum cruce empta est pro 27 aureis Renensibus. » (Pertz, t. XVI, p. 14.)

(1) « Dans la primitive Église, aux principales solennités de l'année, on exposait aux yeux du peuple, en différentes parties des temples, et en particulier sur des espèces de dressoirs appelés *pergulæ*, placés dans le voisinage de l'autel, tout ce que les trésors des églises contenaient de précieux, diptyques, vases sacrés, tapisseries, etc. C'est ce qu'atteste en vingt endroits Anastase le Bibliothécaire, et notamment dans la vie d'Étienne IV. On trouve là l'origine des gradins de nos autels, qu'on orne de vases précieux, de chandeliers, de reliques. » (Martigny, *Annales de l'Académie de Mâcon*, tom. III, p. 380.)

(2) Cette couronne doit être celle de Théodelinde, et ses deux rangées de nacre y sont remplacées par des cabochons de saphirs et d'émeraudes, preuve incontestable que la nacre qu'on voit actuellement est une substitution postérieure au xve siècle.

(3) D'après les miniatures des manuscrits liturgiques, il est constant que les clercs portaient, au moyen âge, la soutane rouge ou bleue. En 1503, les enfants de chœur de la métropole d'Aix en Provence étaient en violet ; en 1589, ils prirent le rouge. En 1624, ils revinrent au violet ; puis, de 1631 à 1655, on les voit habillés de soutanes bleues. A cette dernière date, il fut décidé que les servants de messes seraient en noir. Cependant, dès 1691, le chapitre adoptait,

mains une table carrée, historiée au milieu et gemmée tout autour. Il s'apprête à la poser sur le premier degré, qui a déjà reçu l'évangéliaire de Théodelinde, fermé, mais reconnaissable à sa croix gammadée. Sur le second degré et adossé au troisième, est, au côté droit, le reliquaire de saint Jean, constellé de gemmes. Aux deux extrémités du troisième degré on voit deux petites croix, pattées et gemmées. Enfin, tout au haut, deux calices à anses. La forme de ces calices est celle du *cantharus* antique. Il est donc possible d'y voir, à l'origine, des vases de suspension ou d'ornement, aussi bien que des calices eucharistiques : le *Liber pontificalis* fournit des textes à l'appui de cette opinion. Cependant ils ont dû servir plus probablement pour la communion.

Entre eux est posée à plat une couronne gemmée (1).

Au pied de l'autel est agenouillé Mathieu Visconti (2), vêtu d'une espèce de houppelande, dont les larges

pour le service de l'église, « quatre orphelins du Petit-Bethléem : on les nommait les *enfants rouges*, parce qu'ils étaient vêtus de cette couleur, en mémoire de l'Incarnation et de Jésus enfant. » (*Musica sacra*, 5e année, p. 94-96.)

(1) « Cette couronne, m'écrit M. Aguilhon, est peut-être celle dont parle une charte de l'an 1263, publiée par Frisi, t. II, n° CLII. Elle avait été mise en gage pour 571 livres de *tertioli*. Or, une livre de cette monnaie équivalait à un florin d'or. Le florin pesant un huitième d'once, la couronne devait peser environ 71 onces d'or, digne auréole à une croix qui en pesait 46. »

(2) D'après l'histoire et l'opinion de Frisi, ce personnage devrait être Jean Visconti ; mais M. Aguilhon, plus compétent que moi sur tout ce qui est essentiellement local, tient pour Mathieu Visconti. J'avoue n'avoir aucune raison sérieuse à lui opposer.

manches sont bordées de fourrure; sur son épaule gauche retombe son chaperon. De la main droite il offre à saint Jean-Baptiste une croix, pattée et gemmée (1), semblable à celles du degré supérieur, mais plus grande, et ayant de l'analogie avec la croix dite du royaume. Derrière lui se tiennent trois jeunes serviteurs, imberbes, les manches retroussées et les cheveux longs. Le premier tient un calice, dont la coupe est bordée à la lèvre d'une rangée de dents de scie, ce qui le fait ressembler au calice de verre bleu, quoiqu'il n'en ait pas tout à fait la monture. La tige élevée et le pied sont couverts de feuilles en imbrication.

Le second, tout en montrant de la main droite ce qu'il faut sortir du coffre, tient dans la gauche une couronne gemmée, avec un cercle intérieur de fer. Ce cercle et l'ornementation en gemmes et en fleurons ne laissent pas de doute sur son identité avec la couronne dite de fer : cependant le peintre a oublié d'en indiquer les pièces articulées.

Enfin un adolescent, en cheveux courts, jaquette ceinte à la taille et brodequins montants, plonge les mains dans un coffre d'où il retire la poule au milieu de ses poussins. Le coffre a une serrure et un couvercle bombé : ses flancs, également arrondis, sont

(1) Est-ce la croix dite *regni* qu'il tient ainsi? C'est douteux, s'il s'agit de celle que possède le trésor, car la croix peinte affecte des dimensions plus considérables que l'original. L'observation est de M. Aguilhon, toujours judicieux. Je ne veux citer ici que ce trait : « Bonincontro Morigia rapporte que, lors de la restitution du trésor, après son séjour à Avignon, la croix du royaume sortit elle-même du coffre : « De miraculo crucis regni, quæ per se exivit de « capsa. » (Frisi, tom. I, p. 107.)

divisés en deux panneaux par des moulures. Le coffre repose sur un soubassement en arcade, c'est-à-dire dont les pieds se rejoignent au milieu par leur quart de cercle (1).

Du côté de l'épître, on voit debout saint Jean-Baptiste, nimbé, vêtu d'une peau de chameau et d'un manteau rouge agrafé au cou, mais qui lui laisse les jambes entièrement nues (2). Il tend la main droite pour accepter le don, et, de la gauche, porte une grande croix d'or, pattée. Enfin, appuyé sur une balustrade qui clôt littéralement le sanctuaire, se tient l'archiprêtre, tonsuré, habillé d'un surplis, et de l'index montrant ce qui se passe.

On observe sur l'original, en manière de soubassement, une large bande, couleur de bois, sur laquelle sont fichés, à distance égale, quatre gros cierges dont la cire blanche fond en gouttelettes. Cette poutre est évidemment le *tref*, ou partie supérieure du chancel, sur laquelle étaient, en effet, des chandeliers que l'on allumait pendant le temps des saints offices (3) ou à

(1) « Unum gazofilacium, seu cofrum rubeum, barratum de ferro, nec non et res sequentes (tout ce qui servait à l'abbé) in eodem cofro contentas. » (*Invent. de Saint-Victor de Marseille*, 1358.) — « Unum alium coffrum, seu gazophilacium rubeum, barratum de ferro, similem supradicto, necnon et res sequentes in eodem coffro, seu gazofilacio contentas. » (*Ibid.*)

(2) Dans les fresques de l'église de Cazaux de Larboust (Haute-Garonne), qui datent de la fin du XV[e] siècle, saint Jean-Baptiste « est vêtu d'une tunique rouge et courte, sous laquelle apparaît la peau de chameau dont il était habituellement recouvert ». (*Congrès archéol.*, XLV[e] session, au Mans, p. 475-76.)

(3) D'après l'acte de fondation, daté de l'an 1174, l'hôpital

l'occasion des expositions de reliques (1). La chapelle Sixtine a conservé ce rite ecclésiastique, qui remonte très-haut dans l'histoire et qui suppléait à l'absence des cierges sur l'autel (2).

5. J'ai revu avec soin, à mon dernier voyage, les panneaux de l'orgue, et j'y ai constaté d'abord que la toile, ayant été pliée pour pouvoir la monter dans la salle des manuscrits, il s'en était suivi une dégradation importante, la peinture étant éraillée ou complétement enlevée à cet endroit et, ailleurs, n'étant pas

de Monza était tenu d'offrir, chaque année, pour la fête de saint Jean-Baptiste, deux cierges d'une livre chacun : « Et prefata ecclesia sancti Johannis habere debeat censum annualiter ab ipso ospitali cereos duos, quemque de libra una cere, aducendos ab ipsis conversis in festivitate sancti Johannis, omni anno ad altare. » (Frisi, t. I, p. 79.)

Le cérémonial du XIIIe siècle, parlant des ténèbres, dit qu'à la fin de l'office on éteignait les cierges, mais sans ajouter où ces cierges étaient placés : « Post matutinas de laudibus extinctis luminaribus. » (Frisi, tom. III, p. 194.)

(1) M. Aguilhon m'affirme qu'à certaines solennités, deux ou trois fois l'an, on exposait tout le trésor sur l'autel même.

(2) Muratori a cité, au tome IV de ses *Antiquitates Italicæ*, un catalogue des choses faites en 1019 par l'abbé Théobald, dans l'abbaye de S. Libérateur, à Chieti. Or, on y lit ce passage : « Posuimus ante altare sancti Liberatoris subtus arcum a pariete usque in parietem virgam ferream, quam replevimus candelis optimis de Babylonia, et statuimus ut in Nativitate Domini et festivitate S. Benedicti et in Resurrectione D. N. J. C. de prædictis candelis repleatur et omnes accendantur. Similiter fecimus ante altare S. Petri apostoli et S. Benedicti, ad altare omnium sanctorum singulas virgas ferreas a cubitis III, posui. »

partout en parfait état; puis que les objets représentés ne sont pas reproduits avec une rigueur absolue, quoiqu'il soit facile de les reconnaître au premier abord, car le peintre les a plutôt traités en artiste qu'en archéologue; enfin que le doute sur l'identité ne porte que sur l'évangéliaire d'Éribert et la couronne d'Agilulf. M. Varisco a eu l'obligeance de me faire calquer les deux calices, la couronne et la tablette; c'est en face de ce triple dessin, aidé de mes notes et de mes souvenirs, que j'écris la description minutieuse de ces quatre insignes monuments.

La tablette est rectangulaire, comme une couverture de livre; ce peut donc en être une. On y distingue parfaitement une bordure gemmée se reliant par un glacis uni au plat historié, ainsi que sur la plaque émaillée (XIII[e] siècle) que possède à Pavie le chevalier Brambilla. Les gemmes se touchent, on dirait un chapelet: elles sont de trois nuances, bleu pâle, vert foncé et rouge vif, ce qui dénote les trois espèces qu'on rencontre habituellement à Monza même, saphir, émeraude et rubis. Il y a seulement quatre saphirs et douze rubis; ce sont les émeraudes qui l'emportent, car j'en compte jusqu'à vingt. Quant à la forme, tous ces cabochons sont taillés en ovale, moins quatre, qui sont rectangulaires; ces quatre, dont trois émeraudes et un rubis, occupent le milieu de chaque côté. Les pierres d'angle sont disposées obliquement. La monture n'est pas toujours indiquée, mais souvent on remarque un large filet d'or contournant la gemme.

Le champ du plat, d'après M. Varisco, est coupé par une large croix unie, qui semble plantée sur un rocher et accuse la forme latine : j'avoue n'avoir pu la distinguer, et à sa place, dans la copie qu'a fait faire

M. Aguilhon, j'ai observé une espèce de vase ou *cista*. M. Varisco maintient l'exactitude de son dessin et ajoute même qu'il n'y a pas trace de crucifix sur cette croix. De chaque côté de la croix est un personnage debout, sans nimbe, vêtu d'une tunique et le visage imberbe : celui de droite a les cheveux courts, relève la tête comme pour regarder le Christ absent et porte les mains en avant. L'autre, à cheveux longs, tend les bras comme pour saisir quelque chose sur la croix même ou plutôt pour soutenir la croix.

Toutes ces indications sont, hélas ! bien vagues pour identifier l'objet avec l'évangéliaire d'Éribert. Il y a trop de gemmes à la bordure et il faudrait un peu d'émail afin que l'assimilation fût complète. Étant donnée une croix avec crucifix, les deux personnages tiennent la place traditionnellement assignée à la Vierge et à saint Jean ; mais ici le sujet est plutôt une crucifixion qu'une descente de croix. Je ne vois d'autre explication plausible que celle-ci : d'après le dessin de Frisi, la plaque du revers aurait représenté le donateur devant le Christ au ciel ; cette plaque fut refaite à la fin du xve siècle, après l'exécution des volets de l'orgue. Elle peut donc, quoique ce ne soit pas très-évident, ne pas reproduire la plaque primitive, qui se verrait alors sur notre peinture.

Les calices sont des calices ministériels, c'est-à-dire à anses et de grande capacité ; le métal est l'or. Sur le tableau ils doivent être de la grandeur de l'original. Celui de droite (la droite de l'autel) mesure en hauteur $0^{m}285$, l'ouverture de la coupe est de $0^{m}18$, et la largeur du pied seulement de $0^{m}115$. Le pied est étroit et bas, en forme de cloche renversée, avec des godrons pour tout ornement, au-dessus d'une collerette dentelée

qui surmonte un filet servant de soubassement. Le nœud est en boule unie et aplatie, décorée du même motif quatre fois répété, un gros cabochon flanqué en croix de quatre cabochons plus petits ; les gemmes, employées sans symétrie, sont des rubis, des saphirs et des émeraudes. La coupe est large et évasée ; un filet la divise en deux sections, chacune d'elles agrémentée de larges godrons. La coupe est contournée d'un listel à sa lèvre. Deux dauphins, à yeux de rubis, forment les anses, qui sont gemmées.

Le second calice est plus riche que le précédent et de forme différente. Ses dimensions sont $0^{m}30$ en hauteur, $0^{m}16$ à la coupe et $0^{m}095$ au pied. Le pied a de l'analogie, pour la décoration, avec celui du premier calice, à part toutefois l'absence du filet formant le soubassement et le contour, qui est concave et non convexe. Le nœud, également aplati, offre une espèce de croix entre deux roses, dont le cœur est occupé par un saphir ou une émeraude. La croix, pattée aux bras et à la hampe, est arrondie à la tête, forme vraiment singulière et inusitée. Au centre est un cabochon d'émeraude, accosté de deux rubis et d'un saphir, qui épousent la forme pattée de la croix qu'ils rehaussent. La coupe est d'un galbe très-élégant et d'une ornementation agréable à l'œil, quoique d'une réelle simplicité. Le fond est arrondi et godronné : un bandeau gemmé opère le raccord avec la partie supérieure, dont les lignes sont presque droites. Sur ce bandeau un cabochon, ovale ou carré, forme le centre d'un motif carré, cinq fois reproduit et se confondant avec le suivant, dont les angles arrondis sont sertis de cabochons plus petits. Une grande croix pattée s'étale au-dessus de cette frise : son cabochon central est un gros saphir ,

encadré de pétales en orfévrerie qui dessinent une marguerite, le tout inscrit dans un cercle d'où sortent les quatre bras de la croix, rehaussée en haut et en bas d'émeraudes, sur les côtés de rubis, les uns et les autres découpés suivant les contours de la croix. Aux angles inférieurs et supérieurs, près du bandeau et de la lèvre de la coupe, saillissent quatre autres gemmes, une émeraude et trois saphirs. Les anses imitent imparfaitement un dauphin : la queue se découpe en feuillage tréflé, et le corps est abondamment semé de pierres précieuses, dont la monture à large anneau rappelle celle des gemmes à la couronne de Théodelinde.

Toutes ces gemmes, jetées pour ainsi dire, au hasard, quant à la couleur, sont des saphirs, des émeraudes et des rubis. On en compte au total quarante-six.

Ces deux calices offrent un grand intérêt archéologique. Il serait peut-être téméraire, à défaut de l'original, de leur assigner une date précise : toutefois, je dois dire que je ne serais nullement étonné de les voir remonter au temps même de Théodelinde, qui en aurait fait don à sa basilique. Plusieurs caractères conviennent bien à la fin du VIe siècle : la profusion et la monture des gemmes, les croix pattées, les godrons (1), les dauphins si souvent cités dans les inventaires d'Anastase (2). Tenons

(1) Le beau vase d'or découvert à Gourdon et conservé à la Bibliothèque nationale, appartient par son style à l'époque mérovingienne ; or la coupe et le pied sont godronnés en creux, et les anses sont formées par deux têtes d'oiseau, prolongées en corps de dauphin, et dont les yeux sont en grenat. Les monnaies trouvées avec les vases de Gourdon permettent de fixer leur date au premier quart du VIe siècle. (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXXI, p. 295.)

(2) On lit dans la vie de saint Léon IV, au IXe siècle :

donc ces beaux vases pour authentiques jusqu'à preuve évidente du contraire.

Je dois faire observer que le calice à anses, sculpté sur le bas-relief du couronnement, a été traité dans le goût du XIVe siècle et n'offre pas d'analogie avec les calices lombards : ainsi la coupe est à parois droites, les anses sont coudées, le nœud est traversé par une tige et le pied est découpé à pans. Ces caractères, propres à la période gothique, font d'autant mieux ressortir l'antiquité des vases figurés par le peintre du XVe siècle, qui a dû vouloir reproduire les originaux qu'il avait sous les yeux, car il n'eût pas inventé de son chef un type et un décor aussi arriérés pour son temps.

Je ne trouve pas identité non plus avec les deux calices à anses sculptés, au XIIIe siècle, au tympan de la porte majeure, d'une manière très-sommaire : cependant le second calice, comme points de similitude, présente des anses gemmées et une croix gemmée sur la coupe. Le peintre du XVe siècle a donc été plus habile et plus exact dans sa reproduction.

La couronne d'or que flanquent les calices a un diamètre de 0^m^23, et une hauteur de 0^m^115. La crête à jour appuie sur un listel : elle est formée d'une série d'arcades cintrées, séparées par un fleuron ovoïde. Le bandeau se compose d'une arcature continue et gemmée, prise entre deux listels et un filet perlé. Sont-ce des perles réelles ? on le croirait à leur couleur blanche ; mais ce peuvent être aussi des imitations en orfévrerie, quoique ce soit moins probable.

« Verum etiam et (obtulit) calicem pendentilem, cum catenulis et delphinis, pensantem libras sexaginta septem. »

Les arcades en plein cintre sont supportées par de robustes piliers. Les claveaux du cintre sont figurés comme de la maçonnerie, et chacun d'eux est rehaussé d'une petite gemme ronde : à la retombée, la gemme est plus large et découpée en triangle. Les piles ne sont pas droites, mais à lignes courbes ; au milieu est attaché, en manière de bouclier, un gros cabochon ovale ; une pierre rectangulaire sert de base et, une fois aussi, de chapiteau. Une fois encore, un petit cabochon de saphir garnit la partie supérieure du fût à un seul de ces piliers. Sous chaque arcade se dresse une croix latine, dont toutes les branches sont pattées et rayonnent autour d'un cabochon central. La tige admet trois gemmes superposées : on les dirait taillées en table.

Les pierres sont celles que nous connaissons, saphirs, émeraudes et rubis, disposées irrégulièrement sans tenir compte de l'harmonie des couleurs, caractère certain de haute antiquité. En plusieurs endroits, l'or apparaît là où devrait exister une gemme. Celle-ci aurait-elle disparu ou bien faudrait-il voir là une pierre jaune, topaze ou chrysoprase ? C'est possible, quoique ce ne soit guère dans les habitudes du temps. La peinture offre ainsi jusqu'à vingt et une pièces teintées de jaune, chiffre trop considérable pour des pierres qui n'étaient pas généralement employées. D'autre part, supposer de l'or à ces mêmes places, constitue un manque d'équilibre et de goût difficile à admettre.

Cette couronne innommée ne peut être que celle d'Agilulf, et cela pour plusieurs raisons, quoique le dessin de Frisi présente de notables divergences. Le style est bien celui de l'époque mérovingienne : croix

pattées (1), lourde architecture, profusion de pierres précieuses. La crête seule donne quelque légèreté à cette masse.

Si nous retrouvons avec Frisi les deux lignes de perles, en revanche le docte chanoine a vu les arcades feuillagées et abritant le Christ et les apôtres ; des feuilles au lieu de gemmes ! Qui a raison des deux ? Je croirais plus volontiers au peintre du xve siècle, qui a reproduit fidèlement ce que lui montrait le trésor. Cependant on pourrait admettre une restauration postérieure qui aurait dénaturé le caractère propre des arcades, en même temps que l'on substituait des personnages aux croix. Jules Labarte avait affirmé, sans en fournir la preuve, que ces personnages avaient été rapportés après coup : il avait raison, et voici un monument qui justifie la sagacité de sa restitution. Ces croix, qu'il ne soupçonnait pas, car il ne les a pas indiquées, sont mieux d'accord avec le style lombard primitif. En effet, si, à la façade et dans la liturgie, trois croix ont pu originairement symboliser la Trinité, pourquoi, d'après la même pensée, treize croix n'auraient-elles pas été un emblème consacré du Christ et des douze apôtres ? Je n'y répugne nullement, car par là les apôtres sont assimilés à leur chef, ayant souffert comme lui le martyre et comme lui porté triomphalement leur croix : *Ubi crux et martyr ibi*, a dit saint

(1) M. Albin Michel a signalé en France une ornementation du même genre dans des « pierres funéraires, d'un type spécial, portant des croix, des arceaux, des fleurons et des figures géométriques », et qui indiquent une « basse époque » et une main « barbare ». (*Rev. de Soc. savantes*, 7e série, t. IV. p. 70.)

Paulin de Nole ; cette sentence trouve ici son application directe, d'autant mieux que le texte n'est guère antérieur au monument que de près de deux siècles. Aux hautes époques, les traditions étaient vivaces et pénétraient partout.

La découverte (si découverte il y a, car ces peintures étaient plutôt méconnues qu'inconnues) d'un dessin authentique des deux calices et de la couronne a une importance capitale au point de vue de l'archéologie lombarde. Ce sont trois spécimens nouveaux à ajouter aux trop rares objets de l'orfèvrerie des VIe et VIIe siècles : aussi nous sommes-nous décidés à en donner ici une réduction.

5. Si l'on compare ce tableau à l'inventaire, on est tout de suite frappé des notables divergences qui existent entre eux. L'accord ne se fait que sur quatre objets : la croix du royaume, la table d'or, l'évangéliaire et le reliquaire de saint Jean. L'inventaire compte en plus deux patènes, un bénitier, un *scyphus*, un bassin et un peigne, tandis que le tableau montre, de son côté, la poule, que n'a pas enregistrée le notaire. Enfin l'acte notarié porte cinq calices, quatre couronnes, trois croix, lorsque le peintre ne représente que deux croix, deux couronnes et deux calices. Supposons, pour établir l'équilibre entre les deux documents, que quelques objets non encore déballés ont été laissés par le peintre au fond du coffre.

A qui donnerons-nous raison en définitive ? Exclusivement à l'inventaire, qui est un acte officiel et contemporain de la restitution. Le tableau, au contraire, mérite moins de créance, parce qu'il est postérieur de plus d'un siècle à ce fait : l'artiste s'est alors contenté d'exposer les principales pièces du trésor, sans se préoccuper le

moins du monde de l'inventaire, qui dormait dans les archives, où personne n'y pensait plus.

Quoi qu'il en soit, son œuvre n'est pas purement fantaisiste, car elle équivaut à un inventaire constatant l'état du trésor à la fin du XVe siècle, au moins dans ses pièces les plus notables. Déjà le catalogue dressé au retour d'Avignon le montrait singulièrement amoindri ; ici il est réduit à sa plus simple expression, et cette situation fâcheuse ne sera dépassée que par l'état actuel, que l'on peut considérer comme une ruine ou une épave.

TABLE

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, RUE DE LUCÉ, 5, TOURS.